DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13094 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – JEUDI 5 MARS 1987

Les initiatives diplomatiques de M. Gorbatchev

Euromissiles : M. Reagan « se félicite » des propositions soviétiques

Le président Reagan s'est « félicité », le mardi 3 mars, de la déclaration de M. Gorbatchev acceptant la conclusion d'un accord séparé sur les missiles à moyenne portée, précisant toutefois que « tout accord doit être vérifiable ». Il a annoncé que, après la levée de ce « sérieux obstacle », les Etats-Unis déposeraient, mercredi à Genève, un projet de traité sur le sujet. A Paris, le Quai d'Orsay a estimé que l'« option zéro ne devait pas se traduire par une moindre sécurité pour l'Europe ».



Le Kremlin et l'Asie

L'activité diplomatique de M. Gorbatchev se déploie sur tous les fronts. Au moment même où, à son initiative, s'ouvraient de sérieuses perspectives pour une réduction des armements nucléaires en Europe, son ministre des affaires étrangères, M. Chevarnadzé, entreprenait en Asie un voyage qui, après Bangkok, Canberra et Djarkarta, doit s'achever dans les trois capitales d'Indochine.

L'*intérêt nouveau que porte* l'URSS à l'ensemble de la zone du Pacifique avait été clairement manifesté par le secrétaire général du PC soviétique dans son discors de Vladivostok, le 28 juillet dernier. Il s'est confirmé par la décision de Moscou d'adhérer au traité de dénucléarisation du Pacifique Sud, dans le but évident de capitaliser les difficultés que les Etats-Unis éprouvent à ce propos dans leurs relations avec leurs alliés dans la région.

Tout laisse néanmoins supposer que les rapports sino-soviétiques figurent en bonne place dans les préoccupations du Kremlin, sinon au même rang que les relations Est-Ouest. Des pas importants ont été accomplis récemment sur la voie d'un rapprochement entre Moscou et Pékin. Le dernier en date est le début d'une négociation jugée encourageante sur le règlement du contentieux frontalier. Il avait été précédé de l'annonce d'une réduction des forces soviétiques en Mongolie. On semble enfin croire à Pékin que l'URSS est réellement désireuse de se sortir du guêpier afghan.

Reste cependant le problème vietnamo-cambodgien, que la Chine définit toujours comme le principal obstacle à une normalisation complète de ses relations avec l'Union soviétique. D'où l'intérêt tout particulier des entretiens qu'aura dans quelques jours, à Hanoi, M. Chevarnadzé. Celui-ci va rencontrer une direction vietnamienne profondément remaniée, plus pragmatiste, peut-être, que la précédente. Sera-t-elle pour autant mieux disposée à s'engager dans un processus d'évacuation rapide du Cambodge, préliminaire exigé par Pékin à tout début de négociation ? Rien n'est encore moins sûr, même s'il fait peu de doute que les Soviétiques souhaiteraient vivement que cet abcès commence lui aussi à se cicatriser – et s'ils font apparemment quelques efforts en ce sens.

La nouvelle mobilité de la diplomatie soviétique en Asie est, « a contrario », mise en évidence par les embarras des Etats-Unis. Le secrétaire d'Etat, M. Shultz, qui achève pour sa part une visite à Pékin, a reçu de M. Deng Xiaoping l'assurance verbale que la « politique d'ouverture » de la Chine ne serait pas modifiée, et que de bonnes relations seraient en conséquence maintenues avec l'Amérique.

Les dirigeants chinois ne font aucun mystère, cependant, de leur intention de freiner la politique de coopération économique et commerciale qui s'était fortement développée ces dernières années avec l'Occident. Le temps semble en tout cas s'éloigner où Washington pouvait – ou croyait pouvoir – se considérer comme l'interlocuteur privilégié sinon le mentor d'une Chine enfin convertie aux mérites du libéralisme.

Un projet de M. Chalandon

Une nouvelle réforme de l'instruction judiciaire

M. Albin Chalandon veut réformer à son tour la procédure d'instruction. Selon un avant-projet de loi, le débat contradictoire qui s'établit entre le substitut et l'avocat au moment où le juge envisage d'incarcérer l'inculpé ne serait plus obligatoire.

Le garde des sceaux veut, de plus, limiter la possibilité pour les magistrats instructeurs de travailler à trois. Il projette, d'autre part, de renforcer les pouvoirs des juges des enfants.

M. Albin Chalandon avait promis de se limiter « *aux réformes législatives strictement nécessaires* ». Sous-entendu : finis les grands chamboulements auxquels M. Robert Badinter avait voulu attacher son nom. Un an après cette promesse, le garde des sceaux semble, lui aussi, atteint de « réformite ».

Il n'est guère de ministre de la justice qui ne se soit intéressé un jour ou l'autre à l'instruction. M. Chalandon souhaite à son tour se livrer à ce travail de Pénélope. Pour des raisons de principe et dans l'espoir de réduire le nombre de détentions provisoires, M. Badinter avait institué un débat contradictoire entre le substitut du procureur et l'avocat du prévenu chaque fois qu'un magistrat instructeur envisage de faire incarcérer un délinquant ou un criminel. On doit à cette procédure, estime un ancien collaborateur de M. Badinter, une baisse encourageante du nombre des personnes qui attendent, souvent longtemps, d'être jugées.

Approuvée par beaucoup de magistrats et certains avocats, la chancellerie estime aujourd'hui que cette procédure « *engendre des difficultés pratiques considérables* », autrement dit qu'elle est trop lourde.

BERTRAND LEGENDRE.

(Lire la suite page 12.)

A nos lecteurs

En raison d'un grave incident technique dans notre système de composition, plusieurs articles de ce numéro n'ont pu être corrigés comme il convenait. D'autres textes n'ont pu être composés. Enfin, cet incident a retardé notablement la sortie du journal. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser.

Commisération, condescendance, mépris...

La désacralisation d'un président

WASHINGTON
de notre correspondant

Les États-Unis sont en train d'enterrer le président qu'ils avaient fait, hier, entrer vivant dans leur histoire. Ce n'est pas la haine dont M. Nixon avait été poursuivi. Ce n'est pas cette constante et hostile pression que le masochisme de M. Carter déchaînait. C'est pire : c'est la commisération au mieux, le mépris souvent, la condescendance toujours pour un homme dépeint – avec de moins en moins d'euphémismes chaque jour – comme intellectuellement peu doué et encore moins disposé à travailler pour compenser ce handicap.

Le rapport de la *commission* Tower a parlé d'un « *style de gouvernement* » qui a abouti à un « *chaos* ». Ce n'était là que mauvaise note, comparé au conseil de discipline qui s'est spontanément formé depuis. Elus démocrates mis à part (pourquoi courir après ce qui vous tombe rôti dans la bouche ?), tous jouent aujourd'hui des coudes pour y siéger. Enragés de voir leur cause si mal servie, les propres amis conservateurs de M. Reagan y côtoient ceux qui peuvent enfin crier que le roi est nu, après n'avoir plus osé dire, depuis la reprise économique de 1983, qu'il n'était pas Einstein.

Tous ces personnages importants de la capitale fédérale, qui ne veulent pas être les derniers à l'avoir toujours bien dit, s'y retrouvent à l'unisson du citoyen moyen tombant des nues, et ceux qui sont accablés de déception comme ceux dont la revanche éclate de joie y sont unis dans la même sévérité.

Il y a le biographe du président et chroniqueur quotidien du reaganisme, M. Lou Cannon, du *Washington Post*, qui écrit que le rapport Tower pourrait être titré : « Portrait d'une Maison Blanche sans président ».

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

Un portrait du ministre de la sécurité

Les secrets de Robert Pandraud

par Philippe Boggio et Alain Rollat

L'événement est de taille : le muet parle ! L'énigmatique passe-muraille s'expose à la lumière. Robert Pandraud, pour une fois, renonce au jeu du caméléon qui a fait sa réputation policière. Lui qui a trouvé dans le mystère la vertu cardinale de sa carrière, la *clé de sa longévité au ministère de* l'intérieur – quinze ans depuis 1968, – lui dont les amis autant que les adversaires soulignent la prudence au point que personne, dit-on, ne l'a jamais vu laisser la moindre trace écrite derrière lui, cet expert ès coulisses éprouve soudain le besoin de sortir de l'ombre.

Le hasard n'y est pour rien. Le ministre chargé de la sécurité s'exprime trop peu en public, parler lui est trop peu naturel, pour qu'il n'ait pas très consciemment choisi ce qu'il avait à dire. Et surtout le moment de le dire, quelques jours avant la capture des chefs historiques d'Action directe.

Sa préoccupation est évidente : épauler davantage Charles Pasqua, le soulager du fardeau des revues de presse, revendiquer enfin, officiellement, sa part de responsabilité dans les désagréments que l'actualité vaut au ministère de l'intérieur.

Au soir du 16 mars, Jacques Chirac aimait l'idée de voir l'Intérieur fermement maintenu par deux serre-livres de forte stature. Ces deux rondeurs-là, pensait-il, celle du « militant de choc » et celle du « super-flic », devaient faire la paire.

Or depuis des semaines le ministre de l'intérieur donne l'impression de se débrouiller seul. C'est toujours lui qu'on vise quand on vise la place Beauvau. Composé à l'origine pour souder l'art politique à l'impératif technique, le duo prend un air dissonant de solo. Dangereux déséquilibre. Robert Pandraud l'a compris. Il entreprend la reconquête d'un bicéphalisme stable, égalitaire.

Le voilà donc qui égrène devant nous quelques-unes de ses vérités méconnues. D'une voix caverneuse, avec cet accent auvergnat de la Haute-Loire qui paraît sourdre du haut nez. Il parle les yeux baissés, en malmenant deux pipes posées sur son bureau, entre cinq *téléphones, ou des cigarettes qu'il* pioche à un rythme étourdissant dans un tiroir. Il parle comme on cogne, de toute sa corpulence tranquille. Pour une étonnante profession de foi. Ou plutôt une cascade solennelle de déclarations de solidarité tardive.

Le charter des Maliens ? « *On a voulu faire porter le chapeau à Charles Pasqua, mais dans cette affaire ma responsabilité est totale. C'est moi qui ai pris la décision. J'étais à Washington au moment où cela s'est passé, mais j'ai tout suivi et tout couvert. Je n'ai prévenu Charles que lorsque le charter était prêt.* »

Son ignorance du « vrai-faux » passeport délivré à Yves Chalier, par la DST ? Il dément : « *J'étais au courant.* » Sa décision d'envoyer deux policiers recueillir ledit passeport et la déposition d'Yves Chalier à l'aéroport, à son retour du Brésil ? Il dément aussi : « *Ils l'ont fait sur ordre du juge. Ce n'était pas à moi de donner ces instructions.* »

La mort de Malik Oussekine ? « *La mort d'un jeune homme est toujours regrettable, mais je suis père de famille, et si j'avais un fils sous dyalise, je l'empêcherais de faire le con dans la nuit.* » Avons-nous mal entendu ? Bougon, les yeux toujours baissés sur son tiroir à cigarettes, Robert Pandraud s'évertue à se donner un profil d'ours mal léché, comme s'il tenait absolument à offrir l'image d'un méchant. Sous-entendu : plus méchant même que Charles Pasqua. « *Malik n'a jamais pu passer son bachot,* ajoute-t-il. *Il est allé à l'école de tous les ratés de la bourgeoisie. Son frère passe pour un financier international douteux. Ce n'était pas le héros des étudiants français qu'on a dit...* »

Robert Pandraud estime, au demeurant, que « *les manifestations des étudiants ont été parfaitement maîtrisées* » par la police. Y compris celle du samedi soir 6 décembre qui vit le quartier Latin livré aux casseurs : « *C'est vrai, nous avons mis du temps à intervenir, mais nous avons attendu que les badauds se dispersent car les touristes courent moins vite que les casseurs. Et puis je ne tenais pas à ce qu'il y ait des morts. Après tout, les vitrines, ça se remplace, pas les crânes ; et les assurances, ça existe aussi... Si c'était à refaire, je recommencerais.* »

C'est l'évidence, le ministre chargé de la sécurité en fait trop. Le portrait est faussé dès le départ. Biaisé par l'outrance. Robert Pandraud se livre comme s'il voulait donner des gages par delà ces confidences. Rassurer quelqu'un ? Charles Pasqua ? Jacques Chirac ?

Il est vrai qu'une mauvaise rumeur gonflait ces dernières semaines, à l'intérieur même de la majorité. Les deux têtes de la place Beauvau s'entendraient encore moins bien qu'on ne le dit, surtout depuis l' « affaire » Chalier. A tel point que certains conseillers du premier ministre vont jusqu'à attribuer à l'entourage du ministre chargé de la sécurité la responsabilité de fuites préjudiciables au ministre de l'intérieur...

Pour la première fois de sa carrière, sa discrétion, son goût du secret, sa trop parfaite connaissance de la police, jouent peut-être un mauvais tour à l'éminence grise de la place Beauvau.

(Lire pages 10 et 11.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA : Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA : Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

Médias

Que de bruit – et de fureur, parfois – dans le paysage audiovisuel français ! Guy Béart a troqué sa guitare contre la machine à écrire pour accompagner, dans une sorte de sotie vengeresse, cette ronde des chaînes. Jack Ralite, sur un registre plus sérieux, vitupère les décisions prises, ou à prendre, qui vont porter selon lui des coups décisifs à la diffusion de la culture.

Bienvenue à l'Etat de Télévision !

par GUY BÉART

Depuis des années, il n'y a plus une Télévision d'Etat,
mais un Etat de Télévision.

La vitrine dirige le magasin.

Comme la France fabrique des produits (dont la télévision),
et que ses produits (dont la télévision) sont publicisés par la télévision,
comme la France est constituée de clients,
et que ses clients se regardent acheter à la télévision,
comme la France travaille,
et que ses travailleurs se regardent travailler à la télévision,
comme la France comporte des chômeurs,
et que ses chômeurs se regardent chômer à la télévision,

la télévision devient, à elle toute seule, un univers qui est la France [entière :
la France qui se regarde travailler, se regarde acheter, se regarde aimer,
se chamailler, vivre et mourir, se regarde se regarder.

Dans ces conditions, la grande solution pour la France est très simple :
les présidents de Télévision *devraient coopter l'un des leurs*
pour en faire notre président de la République.

Le collège électoral étant ainsi réduit, cela économiserait à la France,
temps, argent, divisions, tournis et tourbillons actuels
qui précèdent les grands combats de l'élection présidentielle de 1988...
menée par la télévision.

Le président de la République-Télévision serait statutairement élu
pour trois ans renouvelables, ce qui économiserait aussi
le référendum pour la réduction du mandat présidentiel.
Un tel président aurait à cœur de réduire le chômage
et, lui, réussirait à le faire : tout le monde travaillerait à la télévision.

Car tout le monde, du bistrot de Brive-la-Gaillarde
au chef d'entreprise de Neuilly, veut passer à la télévision.
Avoir cinq chaînes de télévision nationales, *sans compter les régionales,*
les câblées, les cryptées, les circuits d'entreprises, les satellites, etc.
me paraît dérisoire. Il est encore plus aisé d'aller directement vers
mettons pour être raisonnable dix mille chaînes de télévision diverses.

Vous me direz qu'il y aurait quand même une exception : les seuls
qui ne pourraient travailler à la télévision seraient les malades,
dans les hôpitaux ou ailleurs, qui sont remboursés par la Sécurité sociale.
Eh bien, non ! Ils serviront de figurants dans des émissions de reportage
à la télévision, qui, de tout temps, a beaucoup regardé les malades,
lesquels la regardent aussi beaucoup.
Ainsi, notre président de la République-Télévision pourra lui,
et lui seul, après avoir vaincu le chômage,
annuler d'un coup le déficit de la Sécurité sociale.

J'ai parlé des travailleurs, des chômeurs, mais les jeunes, me direz-vous.
Les jeunes, où est le problème ?
En un temps proche, ils ont acquis le droit de vote à dix-huit ans.
C'est une mesure antédiluvienne, d'avant le déluge
des images de télévision.
Comme les jeunes regardent beaucoup la télévision, qu'ils sont
littéralement des « bêtes de télévision », éclatants, rayonnants à l'image
et au son, ils *font d'office partie intégrante, décisionnelle, majeure,*
de la France-Télévision. Dès l'âge de deux ans. Qui dit mieux ?
Car la télévision est culture : les jeunes s'informent, s'ouvrent au monde, apprennent la solidarité, progressent, étudient à la *télévision*. L'école, c'est la télévision, les professeurs étant des hommes de télévision, et les élèves, des élèves et des acteurs de télévision.
Voici résolus, les soucis que des esprits trop dogmatiques se créent au sujet des étudiants, des instituteurs et de l'école en général.

Aucun système ne saurait être parfait et, de nos jours, quand ça ne va *pas, la meilleure façon de se faire entendre c'est de se faire voir.*
Pour les mécontents qui existent et existeront toujours, il sera aisé, que dis-je, fonctionnel, recommandé, d'aller manifester dans les rues.
Une manifestation ? Quelle *merveilleuse émission en direct !*
Aucune manifestation ne sera désormais interdite. Au contraire.
« Droit de réponse » est trop statique, conservatrice, et l'on comprend pourquoi tellement de gens veulent faire irruption *sur son plateau* : c'est pour la rénover.

Et les forces de l'ordre, les « flics » comme on dit, que feraient-ils *dans une manifestation ? Ils y seraient aussi à l'aise que les manifestants*
et opéreraient avec la violence télévisuelle nécessaire
pour le bien télévisuel de tous.
Nous n'aurons plus besoin d'acheter ces séries américaines à bas prix,
où des policiers brandissent à tout bout de champ leur magnum
sous le nez des gens. Nous les aurons en direct et à l'œil.
Les gangsters aussi, bien sûr. Au lieu de *dépenser des millions à réaliser*
des téléfilms sur les casses, les meurtres et les prises d'otages,
quel beau spectacle que la vérité même télévisée !

⁂

Et la crise de la presse écrite ? Il n'y aurait plus que des quotidiens de télévision et des magazines de télévision.

Et la crise du disque français ? Balayée par les vidéo-clips français.
Et la politique contractuelle ? Des contrats de télévision pour tous !
Et les montants compensatoires ? Compensés par des échanges [télévisés.

Et le déficit du commerce extérieur ? Résorbé par l'expansion extérieure,
irrésistible dans le monde, d'une France-Télévision.
Et l'envahissement de la paperasse et de la bureaucratie ?
Annihilé par l'envahissement des images.
La simplification et la réduction des impôts ? Tous les impôts, je dis bien tous, remplacés par trois impôts indirects : les redevances télévisées, *les abonnements cryptés et les péages horaires des télévisions câblées.*
Et la crise de la justice ? Toutes les audiences seront télévisées, ce qui amènera la transparence absolue. Aux assises populaires statistiques, les jurés téléspectateurs jugeront par téléphone, par *minitel* ou à l'applaudimètre.
Et la crise des prisons ? Les prisons sont des studios de télévision idéaux,
dont personne, le réalisateur, les techniciens, les participants,
ne peut et ne doit s'échapper.
Et mon cul sur la commode ? Télévisé, il trouve une expression,
un sens, un destin.

Toute catastrophe naturelle sera naturellement bénéfique
comme phénomène de télévision de premier ordre.
Toute solidarité à l'égard des victimes, source de bénéfices...
et de grandes émissions.
Plus de préoccupation d'éthique ou de morale.
Les malheurs sont intégrés au système.

Et Dieu ? Je me souviens qu'enfant l'on me répétait :
Dieu entend tout, Dieu voit tout. Mais Dieu, c'est donc la télévision !
Nous aurons enfin le premier Etat théocratique et démocratique moderne,
sans séparation de l'Eglise de télévision et de l'Etat de Télévision.
Je ne sais pas si Dieu me suit dans mon raisonnement,
mais Il y viendra s'Il n'y est déjà.

Vous vous demandez s'il n'existera pas malgré tout
des marginaux invétérés qui s'isoleraient intégralement de la télévision.
Je vous réponds : trouvez-m'en un, un seul,
et ce sera du jour au lendemain une star de la télévision.

Conscient d'être soutenu par les téléspectateurs, c'est-à-dire par vous tous, je demande *en votre nom à l'Assemblée nationale et au Sénat* de voter l'amendement instituant notre nouveau mode d'élection [du président de la République-télévision.

Vive la France ! Vive la Télévision ! Vive la France-Télévision !

COURRIER DES LECTEURS

Les droits de l'homme au colloque interreligieux de Cordoue

Participant au récent colloque interreligieux de Cordoue (le Monde *du 17 février), le Père Michel Lelong nous envoie une mise au point.*

Dans l'article, d'ailleurs fort intéressant, qu'il a consacré à la Rencontre abrahamique de Cordoue, Henri Tincq écrit que, au cours de ce colloque, « *la question des droits de l'homme, y compris celle des minorités religieuses, a été presque complètement occultée* ».

Or, dans un texte final, il est écrit : « *Les participants au colloque de Cordoue invitent les responsables et porte-parole de leurs communautés respectives à se rencontrer et à se concerter pour s'efforcer de promouvoir ensemble, et avec tous, le respect des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils demandent aux responsables politiques et religieux de respecter la liberté religieuse des minorités et des immigrés, dans tous les pays.* »

Le marais ou le bocage ?

Pour des rapports nouveaux avec les usagers et les professionnels afin d'échapper à l'argent et au pouvoir

par JACK RALITE (*)

NOUS assistons ces jours-ci à l'indigne adjudication des chaînes Une, 5 et 6, dont on nous raconte par le menu, quotidiennement, qui rêve de s'emparer et s'empare de celle-ci ou de cette autre, par quels moyens, et à quel prix de braderie. Jamais dans ce pays le règne de l'argent n'avait osé s'étaler si honteusement. TF1, entièrement *payée par la redevance* – *TF1* a 40 % d'audience, – est vendue à moitié prix par le subterfuge d'un actionnariat dit populaire mais minoritaire et sans pouvoir. C'est une véritable « berlusconisation » de l'audiovisuel national. Sans doute comprend-on mieux ainsi combien les images et leurs industries deviennent l'affaire des grandes affaires, notamment financières, pourquoi la notion de « mieux-disant culturel » est pulvérisée et comment les ententes financiéro-politiques mettent la CNCL déjà au coin. Mais en même temps sont occultées de *vraies et capitales questions.*

En effet, nous sommes confrontés à la mise en place délibérée d'un vaste système de distribution d'images et de réseaux de *communication à dimension européenne*, où circuleront encore plus facilement les sous-produits *américains et*, dans leur foulée mais minoritairement, leurs décalcomanies européennes, voire, encore plus faiblement, leurs copies nationales.

C'est ce *processus* que deux décisions gouvernementales récentes, le cahier des charges de TF1 *privatisée* et *le stop* au câblage de notre pays, s'acharnent à réaliser.

Voyons le cahier des charges de TF1 privatisée :

1) Si TF1 publique fait 430 heures de créations originales françaises, TF1 privatisée n'en fera que 250.

2) Si TF1 publique a la redevance et de la *publicité hors émission*, limitée, certains produits en étant exclus, TF1 privatisée n'aura plus de *redevance*, augmentera la publicité jusqu'à 15 minutes par heure, l'étendra à d'autres produits *et mutilera* les films et téléfilms en les découpant.

3) Si le budget de TF1 publique avait une obligation concernant la production nationale, TF1 privatisée en sera libérée.

4) Si TF1 publique avait une tradition de fabrication de *minutes utiles d'émission par jour*, TF1 privatisée sera totalement flexible.

On voit l'ampleur des coups qui se préparent, d'autant que n'est pas définie la création originale française et que ce concept peut « rouler » pour n'importe quoi. D'ailleurs, au *symposium* Culture et télévision du 14 octobre dernier organisé par *Encyclopaedia Universalis*, M. Philippe Ramond, du groupe Hersant, expliqua : « *La culture est un produit d'appel. Le marketing doit aider à vendre ce produit qui doit résulter de six ingrédients : distraction, spectacle, information, événement, service et interactivité dans la mesure du possible.* » Il a opposé les « *vitamines culturelles* » à *la « culture cultivée »*.

C'est une autre manière de dire ce qu'en février 1986 le Dr Freccero, conseiller en programmes de M. Berlusconi, déclarait à *Télérama* : « *Surtout, jamais de produits trop élevés, le public est inculte. Jamais de produits trop bas non plus, pour ne pas offenser la pudeur commune. Jamais de nouveauté : c'est une expérience trop risquée.* »

Précisons que le cahier des charges de TF 1 privatisée servira de référence pour la 5 et la 6, même *si la CNCL* joue actuellement à ce propos un « mini-mieux mini-disant mini-culturel », le couple Hersant-Berlusconi lui répondant et la convaincant par un « mieux-publicitant sous-culturel »

Abordons les réseaux de communication.

Cinquante-deux villes voient leurs engagements avec la Direction générale des télécommunications (DGT) respectés. Les autres sont priées de faire la queue pour dans six mois, dit-on, mais avec l'assurance que ce sera plus cher, sans fibre optique, sans réseau en étoile et déréglementé. Les grandes affaires, notamment financières, sont là aussi opératives. Elles ont, *via* la DGT et la Compagnie *générale d'électricité* (CGE) et sous baguette gouvernementale, renoncé à investir au niveau industriel, technologique et géographique qu'exige le réseau numérique à intégration de service (RNIS) mis en balance avec les réseaux à valeur ajoutée prônés par IBM. Précisons que, pour trois des cinquante-deux villes, La Courneuve, Aubervilliers, Saint-Denis, dont les maires sont communistes, pour le moment les engagements de la DGT ne sont pas respectés.

Un non à la Beckett

C'est à ces deux processus, la privatisation de l'audiovisuel engagée dès 1985 avec la cinquième *chaîne* et l'abandon du câblage dont le plan de 1982 fut ralenti en 1984, qu'il faut dire non. Un non à la Beckett d'autant plus résolu qu'il correspond à une grande aspiration à une construction que silhouettent quatre mots ou expressions : « production-création », « pluralisme », « maîtrise nationale », « coopération ».

Oui, production nationale d'images et de réseaux de télécommunications. Cela implique que TF 1 ait obligation d'au moins 25 % de son budget pour cette production, et que la DGT respecte et étende ses commandes de fibre optique à l'industrie française.

Oui, pluralisme dans les programmes, les formes, l'information, les techniques, les gestions, pluralisme prenant en compte les régions et l'ensemble du peuple.

Oui, maîtrise nationale des démarches et processus. C'est la mise au jour d'une responsabilité publique et nationale en matière d'images et le RNIS dans les communications.

Oui, coopération. L'attachement au pays implique des amitiés respectueuses, productives, efficaces, avec les autres nations, notamment européennes.

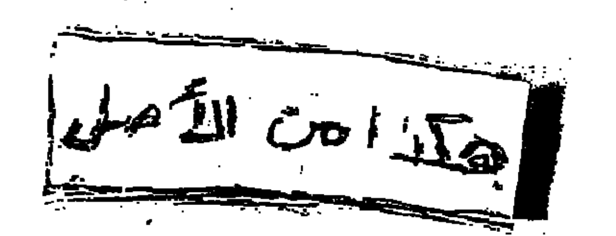
Les 7 et 8 juin 1985, les rencontres d'Aubervilliers. Cinq villes pour le câble avaient dit la nécessité d'un câblage réseau en étoile en fibre optique couvrant à 100 % la population dans le cadre du RNIS. Le 4 décembre 1985, le rassemblement d'artistes à la Mutualité à Paris *avait* dit le besoin d'une alternative française aux défis de l'audiovisuel. Le *7 juin 1986*, à Aubervilliers, les rencontres Pour une télévision moderne et libre mettaient au jour la notion de responsabilité publique et nationale en matière d'images et de communication valant pour les secteurs public et privé.

Aujourd'hui, avec ces « livrets d'épargne d'idées », il est possible d'aller plus loin, et tout de suite. Pour échapper à l'instrumentation par l'argent ou par le pouvoir, l'audiovisuel comme les communications ne peuvent trouver de liberté qu'en construisant des rapports nouveaux avec la collectivité, les téléspectateurs, les usagers et les professionnels. Il est possible de marquer des points. Ainsi, le récent succès de la société des auteurs contre Canal Plus. La chaîne à péage voulait ignorer les auteurs et considérait l'œuvre comme une marchandise, droits d'auteur compris. Les tribunaux sont restés heureusement fidèles à Beaumarchais.

Henri Michaux déclarait : « *Par-dessus les marais, les oiseaux ne chantent pas à gorge déployée. Mais dans le bocage, quel ramage !* » Les deuxièmes rencontres d'Aubervilliers sur l'audiovisuel, qui auront lieu le samedi 7 mars, à 14 heures, travailleront à un vrai bocage de l'audiovisuel et des communications françaises (1).

(*) Ancien ministre, maire d'Aubervilliers (PC).

(1) Pour tous renseignements s'adresser à Mme Claudine Joseph, 49, avenue de la République, 93300 Aubervilliers. Tél. : 48-34-84-00. Les Rencontres auront lieu à Loisirotel, 53, rue de la Commune-de-Paris, à Aubervilliers.



هكذا من الأصل

La situation de M. Ronald Reagan après la publication du rapport Tower

Nancy « à l'apogée de son pouvoir » ?

WASHINGTON
de notre correspondant

C'est désormais une vérité établie à Washington : le véritable pouvoir ne serait pas entre les mains de Ronald, mais de Nancy Reagan.

La rumeur en courait depuis longtemps puisque la première dame des Etats-Unis a toujours été connue pour jouer un rôle très actif dans la carrière de son mari et que les collaborateurs de la Maison Blanche lui reconnaissent assez d'influence pour se garder de lui déplaire. Sans elle, les deux premiers conseillers de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, MM. Richard Allen et William Clark, auraient sans doute conservé plus longtemps leur poste et deux ministres au moins lui doivent d'avoir été remerciés.

Depuis trois mois pourtant, ce n'est plus d'influence que l'on parle mais d'une implication directe dans la conduite des affaires du pays et les faits et gestes de l'épouse du président ne relèvent maintenant plus de la chronique mondaine mais des services politiques des meilleurs quotidiens. Mardi 3 mars, le *New York Times* affirmait ainsi sur trois colonnes à la une que Mme Reagan était *« à l'apogée de son pouvoir »*. Le journal écrivait, citations d'anonymes proches de la présidente à l'appui, qu'elle allait *« concentrer son attention »* sur les questions de la réduction des armements et considérait qu'un nouveau sommet soviéto-américain ferait remonter le taux de popularité de son mari et constituerait un bon final pour sa présidence.

Complots et coteries

« Stupide » a aussitôt rétorqué la porte-parole de Mme Reagan en qualifiant de *« fictions »* toutes les informations sur sa nouvelle puissance. Ce démenti n'a évidemment convaincu personne tant il est moins séduisant que la rumeur, mais il ne doit pas pour autant être ignoré, car si l'« Irangate » est un mauvais roman d'espionnage, toute la vie politique américaine ne relève pas de la littérature de gare.

Mme Reagan — c'est notoire, puisqu'elle n'a jamais souhaité le cacher — a mené depuis décembre une bataille acharnée contre M. Donald Regan, l'ancien secrétaire général de la Maison Blanche qui a démissionné la semaine dernière. Comme toujours à Washington, cette bataille a été menée à coups de fuites organisées, de rumeurs orchestrées et de complots de coteries qui ont fait les délices des dîners de la capitale.

Que cette bataille ait été particulièrement dure et longue pour Mme Reagan ne signifie cependant pas qu'elle soit devenue toute-puissante. On pourrait parfaitement soutenir au contraire qu'on l'avait souvent vue gagner plus vite. De même qu'elle souhaite que Ronald Reagan parvienne à un accord de réduction des armements et veuille peser en ce sens n'a vraiment rien d'étonnant.

L'étonnant aurait été que Mme Reagan en soit moins consciente qu'un autre, qu'elle n'en parle pas autour d'elle et que cela ne se sache pas. De là à dire qu'elle pourrait d'elle-même décider de l'évolution des relations soviéto-américaines, il y a un pas — à ne pas franchir, car cette rumeur n'est qu'un indice supplémentaire de fin de règne.

B. G.



Dessin paru dans le *International Herald Tribune* daté 28 février-1er mars
« Nancy. — Où est passé le reste de moi ? »
Allusion à l'autobiographie de Ronald Reagan intitulée *the Rest of my Life* (le reste de ma vie)

M. Webster nouveau directeur de la CIA

Après le retrait de M. Robert Gates, précédemment désigné, le président Reagan a annoncé, mardi 3 mars, qu'il avait décidé de nommer à la tête de la CIA (services de renseignement) l'actuel directeur du FBI, M. William Webster. Sous réserve d'une confirmation de ce choix par le Sénat, M. Webster succédera à M. Casey, qui a démissionné au début de février de ses fonctions.

M. William Webster, qui a été désigné, mardi 3 mars, au poste de directeur de la CIA, a passé neuf ans à la tête du FBI (Sûreté fédérale), dont il a restauré l'image ternie notamment par le scandale du Watergate.

Bien que républicain, M. Webster, qui aura soixante-trois ans le 6 mars, avait été appelé par le président démocrate Jimmy Carter, en 1978, pour devenir le troisième directeur de l'histoire du FBI. Après avoir été avocat et juge de district dans le Missouri, il a été ensuite juge fédéral pendant sept ans.

Lorsque M. Webster est arrivé à la tête du FBI, sur lequel Edgar Hoover avait régné pendant quarante-huit ans, jusqu'à sa mort en 1972, cet organisme était alors sévèrement critiqué pour des méthodes jugées illégales pratiquées, entre autres, pour la surveillance d'opposants à la guerre du Vietnam et dans l'affaire du Watergate.

Sous la direction de son nouveau directeur, la Sûreté fédérale a retrouvé ces dix dernières années sa crédibilité. Le FBI a concentré son action sur le contre-espionnage, la répression du trafic de drogue, la corruption, la criminalité en col blanc et la lutte contre le terrorisme, dont M. Webster s'est fait l'un des plus ardents avocats. En 1984, le nombre d'actes terroristes commis aux Etats-Unis avait été réduit à treize contre cent en 1978.

M. Webster a rajeuni les cadres de l'organisation, renforcé leur loyauté et a augmenté le nombre d'agents issus des minorités ethniques, ainsi que le nombre de femmes. Sa désignation a été favorablement accueillie au Congrès, où il est considéré comme un *« grand professionnel »* présentant, en outre, l'immense avantage de ne pas traîner derrière lui un *« parfum d'Irangate »*.

La désacralisation d'un président

(Suite de la première page.)

Il y a, à peine remis de sa tentative de suicide, M. McFarlane, l'ancien conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, qui explique au *New York Times* que le président *« n'intégrait pas ce qu'il lui disait »*, qu'il n'a pas *« grand intérêt pour les affaires étrangères »* et que, pour en être vraiment écouté, il faut avoir su devenir riche.

Il y a le très néo-conservateur représentant de Georgie, M. Gingritch, qui résume l'avis général en décrétant : *« Il ne sera plus jamais le Reagan qu'il a été avant de tout gâcher. Il ne regagnera pas facilement notre confiance et notre foi. »* Il y a ces quelque 30 % d'Américains qui estiment, à en croire les derniers sondages, que leur président devrait envisager une démission, et encore le *Wall Street Journal* (Mon Dieu, gardez-moi de mes amis...) qui écrit : *« Ronald Reagan est un talent qui a besoin d'être fermement dirigé. »*

C'est, dans toute sa violence, la désacralisation d'un homme. Le moment le plus frappant de ce retournement d'un pays entier aura été un bref échange entre un journaliste et M. John Tower, le jour où celui-ci a présenté le rapport qui porte son nom. Question : *« Diriez-vous que le style de gouvernement du président est faible ?* Réponse : *« On peut dire que ce président se tient peut-être un peu trop à l'écart de l'application de* [sa] *politique. Beaucoup de gens ont critiqué son prédécesseur, le président Carter, pour trop s'impliquer dans les détails. Peut-être y a-t-il un juste milieu quelque part entre les deux. »*

Le conservateur républicain du Texas qu'est John Tower s'est donc permis de mettre dans le même sac le président qui est resté, pour ses concitoyens, le symbole largement honni d'une période d'incertitudes et celui qui avait, avec tant de succès, su incarner le *« retour de l'Amérique »*. Si ce parallèle dit mieux que tout à quel point la roue a tourné, il dit beaucoup d'autres choses aussi sur l'arrière-plan, les conséquences et les leçons politiques de la crise actuelle.

Dissemblables en tout, MM. Reagan et Carter ont en effet pour point commun involontaire d'avoir tous deux été portés à la Maison Blanche par un même désir des Américains d'exorciser deux décennies de traumatisme marquées par les assassinats de Martin Luther King et de John et Robert Kennedy, par la guerre et la défaite du Vietnam, par le Watergate, et enfin par la tension sociale des luttes en faveur de l'égalité raciale.

L'Amérique avait besoin de retour aux sources et de pureté, du pays profond contre la capitale fédérale, du citoyen-président contre le politicien professionnel, et ce fut Jimmy Carter, ex-gouver- neur d'un Etat, la Georgie, qui n'avait jamais envoyé quiconque à la Maison Blanche. Lorsque, avec l'interminable prise en otage des diplomates américains de Téhéran, l'Iran, déjà, eut brisé ce qui restait de prestige au démocrate Carter, la voie était libre pour un républicain sorti du rang, faisant lui aussi campagne contre Washington, et que personne non plus n'avait, au départ, pris au sérieux.

M. Reagan put l'emporter d'autant plus aisément que M. Carter avait proposé comme exorcisme l'introspection et l'expiation de péchés dont l'Amérique n'en pouvait plus de se repentir, alors que l'ancien gouverneur de Californie proposait un bien meilleur remède : proclamer qu'après tout l'Amérique était la meilleure, la plus forte, et n'avait de leçon à recevoir de personne.

A l'épreuve du feu

Dans la débâcle de l'« Irangate » et le souvenir, très présent, des déchirements de M. Carter, les Américains réalisent maintenant qu'on use peut-être sa candeur à mûrir dans les dédales de la politique washingtonienne, mais qu'un peu d'expérience et de métier n'est finalement pas un impardonnable défaut pour qui veut se faire élire président de la première puissance du monde.

Les traumatismes des années 60 et des années 70 sont désormais bien lointains, MM. Carter et Reagan ont l'un et l'autre failli à l'épreuve du feu : il y a tout à parier que la prochaine présidentielle américaine ne se fera pas contre Washington, que des créances politiques y seront requises, et qu'un retour des professionnels est amorcé.

Le parallèle Carter-Reagan introduit par ce sage de la politique américaine qu'est devenu, en une semaine, M. Tower pourrait bien préfigurer un assainissement du fonctionnement de la démocratie. A force d'oublier que les électeurs ne choisissent pas un président pour qu'il leur fasse partager toutes les affres du pouvoir mais pour qu'il gouverne et leur présente, le moment venu, son bilan, M. Carter avait fini par faire identifier le débat civique aux atermoiements d'une décadence.

Ce glissement convenait parfaitement à M. Reagan, qui a su faire croire que, du moment que le président jouait au président, il présidait. Or, si personne n'a jamais été aussi bon que lui dans ce rôle, et si peu de chefs d'Etat, à l'exception de dictateurs trop célèbres, ont su penser chacun de leurs gestes, de leurs mots, de leurs timbres de voix et de leurs apparitions en termes d'angles des caméras, d'heure de bouclage pour les journalistes, d'impression sur les foules, bref de propagande, moins encore ont su si bien faire prendre le paquet-cadeau pour le cadeau.

M. Reagan a certainement plus de sûreté et de charme que M. Carter, mais, à l'heure du bilan, contrairement à M. Carter, il n'a à présenter ni les accords de Camp David, ni le règlement du dossier du canal de Panama, ni le lancement de la déréglementation, ni une identification de l'Amérique à la défense des droits de l'homme qui avait fait mille fois plus de bien à la démocratie et de tort au totalitarisme que le débarquement à la Grenade.

M. Reagan parlait rigueur et il a présidé à un creusement jamais vu des déficits du budget et de la balance commerciale,il invoquait la force mais l'Amérique a fui Beyrouth quand on y tuait ses soldats à la veille d'une élection présidentielle ; il exhortait à la fermeté mais il tentait, avant une élection parlementaire, de vendre des armes contre des otages ; il redonnait — c'est induscutable — confiance à l'Amérique, mais en lui préparant une déception d'ampleur et un héritage économique en forme de dettes pour plusieurs générations.

M. Tower aurait pu avoir la totale honnêteté d'admettre que, à tout prendre, le souci du détail est préférable au laissez-faire et à l'illusion organisée. Ce qui l'a peut-être retenu d'aller jusque-là, c'est qu'il lui aurait alors fallu désigner d'autres coupables que M. Reagan et ses collaborateurs. Car, après tout, excepté les ventes d'armes à l'Iran, rien n'était secret et rien n'obligeait la salle — en Amérique comme à l'étranger — à applaudir le prestidigitateur. Le problème est que le spectacle était si réconfortant que les citoyens ne voulaient plus savoir, que les hommes politiques s'abstenaient très généralement de s'en prendre à M. Reagan de peur de risquer leur siège, et que la presse, à force de se faire huer quand elle criait au non-sens, avait fini (question de rapport de forces) par apprendre la prudence.

L'Amérique aura-t-elle réappris que la forme n'est pas tout, que le fond prime et qu'il vaut mieux, s'il faut choisir, qu'un président sache occuper son bureau plutôt que les écrans et lire ses dossiers plutôt que faire pleurer d'émotion ? Si les Américains ont si fortement réagi à l'« Irangate », c'est parce que la mystification a volé en éclats. On peut facilement prédire qu'aucun candidat ne se risquera, en 1988, à se vanter de ne pas trop travailler.

C'est déjà beaucoup. Pas assez pourtant pour contrebalancer un système de sélection des candidats obligeant à faire campagne à plein temps pendant dix-huit mois, en écartant ainsi les hommes politiques qui ont des responsabilités et les exercent.

BERNARD GUETTA.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

MEXIQUE

Importante manifestation antigouvernementale

Mexico (*AFP*). — Plusieurs centaines de milliers de travailleurs et d'étudiants ont manifesté, mardi 3 mars, dans le centre de Mexico, contre la politique économique du gouvernement, la dette extérieure et la baisse du pouvoir d'achat. La manifestation était organisée par le Bureau de concertation syndicale, un organisme qui regroupe une centaine de syndicats indépendants du régime, presque tous dirigés par des partis de gauche et par le Syndicat des employés du secteur électrique (SME), en grève depuis le 27 février.

Le SME, l'un des syndicats les plus combatifs du Mexique, réclame une augmentation des salaires de 23 % pour faire face à la hausse du coût de la vie, qui a dépassé 100 % ces derniers mois. Les pouvoirs publics ont refusé, pour l'instant, de satisfaire à cette revendication, soutenue par un nombre de plus en plus important d'organisations syndicales. Parmi les manifestants figurait aussi une forte représentation du Conseil étudiant universitaire (CEU), qui avait organisé la grève de l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM), paralysant pendant une vingtaine de jours, en janvier et février derniers, la plus importante université d'Amérique latine. Le rassemblement de mardi est, par son ampleur, l'une des plus grandes manifestations antigouvernementales qui se soit déroulée dans le pays depuis de nombreuses années.



Diplomatie

La visite de M. Chevardnadze en Australie

L'URSS s'efforce de rassurer les Etats du Pacifique sud sur ses intentions

CANBERRA
correspondance

La diplomatie et le commerce, tels sont, à en croire M. Edouard Chevardnadze, les seuls intérêts que l'Union soviétique entend promouvoir dans le Pacifique. C'est ainsi que le ministre soviétique des affaires étrangères a présenté son voyage, au cours d'une conférence de presse mercredi 4 mars à l'issue de deux jours d'entretiens avec les dirigeants australiens. Beaucoup de style, mais où est la substance ? était-on tenté de demander au premier membre du bureau politique du Parti communiste soviétique à se rendre en Autralie. Celui-ci a répondu à toutes les questions avec une rare virtuosité : c'est-à-dire sans jamais y répondre. Un exemple : à qui lui demandait si, dans le contexte actuel de la transparence, l'académicien Andréï Sakharov aurait le droit de se rendre à un congrès scientifique en Australie, M. Chevardnadze s'est longuement étendu sur la bonne forme actuelle de M. Sakharov, son haut moral, la reprise de ses activités à l'Académie des sciences et sa présence au forum *sur la paix.*

Cette visite donc – le point fort de la campagne de charme que les diplomates soviétiques mènent dans la région depuis la fameuse ouverture sur le Pacifique, proclamée dans son discours de juillet par M. Gorbatchev – était essentiellement une opération médiatique et le flou des propos qui en a émané l'attestait.

Le ministre soviétique marchait sur du velours : l'URSS est la seule *grande puissance a avoir signé* le traité de dénucléarisation du P[cifique Sud, une initiative de l'Australie. M. Hayden, ministre des affaires étrangères, est de ceux, par ailleurs, qui pensent qu'il faut répondre favorablement à la poussée sociétique dans la région, à condition toutefois que cette poussée soit *« constructive ».*

Alors, M. Chevardnadze a répété que l'URSS, en tendant la main à 'Australie et aux autres petits Etats de la région – par le biais d'accords de pêche, notamment celui conclu récemment avec Vanuatu – n'avait *« aucun sombre dessein en tête »*, *« aucune intention cachée ». « Seulement le souci de développer des liens commerciaux et touristiques avec cette zone »*, a-t-il souligné.

Les achats de blé et de laine

Le ministre soviétique n'a pas nié que la présence militaire de l'URSS dans le Pacifique Nord s'était accrue ces dernières années, mais il a soutenu que Moscou ne faisait là que répondre à une extention militaire de Washington dans la région. *« Les Soviétiques ne sont pas présents dans le Pacifique Sud »*, a déclaré M. Chevardnadze. *« Aucune implantation militaire de notre part n'est à craindre dans cette zone de l'océan. »* Et s'esclaffant : *« Nous n'avons pas de base militaire à Vanuatu ! »*

Les entretiens ont aussi porté pour une grande part sur le *« processus de démocratisation »* à l'œuvre actuellement en URSS, un sujet que M. Chevardnadze était plus anxieux d'expliquer aux Australiens.

Rassurés, en apparence, les Australiens ont donc accepté, mercredi matin, de passer à l'autre grand sujet qui leur tient à cœur : le blé. L'URSS est le plus grand acheteur du blé australien et un important consommateur de sa laine. M. Kerin, ministre de l'agriculture, a cherché auprès du ministre soviétique l'assurance que l'URSS continuerait d'être un gros client pour l'Australie, et donc de soulager le sort des fermiers australiens, très défavorisés par la chute des cours mondiaux et par la concurrence des Etats-Unis et de la Communauté européenne.

« La candeur, la bonne volonté et l'indépendance d'esprit », ces qualités que M. Chevardnadze, en partant, a dit avoir ressenties chez les dirigeants australiens, ont trouvé enfin dans cette décision leur plus parfaite expression : affirmant qu'il ne serait pas lucratif de conclure avec l'Australie un contrat de pêche, M. Hayden a toutefois déclaré à M. Chevardnadze qu'il était prêt à laisser des scientifiques soviétiques, sous la supervision de scientifiques australiens, enquêter eux-mêmes au large des côtes australiennes pour voir s'il était vrai que le poisson n'abondait pas près du continent australien.

SYLVIE CROSSMAN.

La proposition soviétique sur les euromissiles

Le PCF : la France a tout à gagner

« La France a tout à gagner à la réduction des armements. » Tel est le titre d'une déclaration du bureau politique du PCF consacrée à la paix et au désarmement et publiée, le mercredi 4 mars, dans *l'Humanité*. Rappelant la dernière proposition faite par les Soviétiques aux Américains de démantèlement complet, en cinq ans, des euromissiles (« option zéro ») et d'ouverture d'une *« négociation pour réduire les autres armements nucléaires »*, le bureau politique apporte son soutien à M. Mikhaïl Gorbatchev.

Le PCF réaffirme son accord avec les pacifistes sur les mots d'ordre *« ni Pershing, ni SS 20 »*, indique que *« la proposition soviétique rencontre un grand écho dans l'opinion publique internationale »*, mais souligne, qu'en France, *« le pouvoir proclame son inquiétude devant la perspective d'un accord de désarmement »*. Selon le bureau politique du PCF, les autorités françaises se prononcent *« pour le maintien à tout prix des armes nucléaires américaines en Europe. C'est ce qu'a confirmé le ministre des affaires étrangères, qui exprime l'opinion du président de la République et du premier ministre ».*

Insistant sur le fait que, selon lui, *« les arguments les plus fallacieux sont utilisés »*, le bureau politique rappelle dans sa déclaration, la phrase prononcée par M. François Mitterrand en Belgique en octobre 1983, *« le pacifisme est à l'Ouest, les euromissiles à l'Est »*, qui, affirme-t-il, allait dans le sens de ce refus.

Afrique

CENTRAFRIQUE : le procès Bokassa

« Il s'est mis à table, seul »...

« Un soir, alors que je venais de servir le repas aux enfants, Bokassa est arrivé et m'a ordonné de me faire remplacer à la cuisine par mon aide Jean. Il m'a emmené dans sa voiture, qu'il avait fait remplir de bouteilles d'alcool de qualité.

» On nous a conduits chez lui. Bokassa a fait décharger le véhicule et fait partir les autres, me laissant seul. Après quoi, il m'a demandé d'aller ouvrir un des réfrigérateurs qui se trouvaient dans la maison. J'ai obtempéré et je me suis rendu compte que je devais sortir un corps humain (mâle).

» Bokassa m'a donné une lame de rasoir pour nettoyer le cadavre. Ce que j'ai fait. Je l'ai farci au riz et au pain, j'ai soigneusement recousu le tout et l'ai mis dans le four. Bokassa m'a enfermé à double tour pour que je n'ai de contacts avec personne. L'odeur du corps qui cuisait avait rempli la pièce. Bokassa n'est revenu que le lendemain vers 8 heures. J'ai flambé le corps au gin pendant qu'il buvait. J'ai mis le couvert et il s'est mis à table, seul.

» Il a commencé son repas par les mains, puis les pieds. Il m'a même prié de me mettre à table et j'ai refusé. (...) Il m'a ramené chez moi et m'a remis une somme d'argent pour mon travail. »

M. Philippe Linguissa, qui était, à l'époque des faits, cuisinier de l'ex-empereur Jean-Bedel Bokassa, dont le procès se poursuit devant la cour criminelle de Bangui, n'a pu préciser à la cour la date à laquelle a eu lieu ce repas macabre.

» Depuis cette époque, en tout cas, M. Linguissa a perdu une partie de ses facultés physiques et *mentales : paralysé des jambes*, il a dû être conduit à la barre porté à bout de bras par des militaires. Sa déposition a néanmoins été jugée juridiquement valable par le procureur général, M. Faustin-Gabriel Ngbodou.

Bokassa a réfuté ce témoignage : *« Je n'ai jamais employé, même pas pour un jour, ce témoin. Je le vois pour la première fois. Est-ce que M. Linguissa a été consulté par mes ennemis politiques ? Est-ce qu'il a fait cette déposition pour justifier ce qui a été déjà dit sur moi ? Pour ma part, je n'ai jamais été et je ne serai jamais cannibale. »*

Au cours de la quarante-quatrième audience de ce procès, Bokassa n'a pas été capable, d'autre part, de répondre à la question des membres de la cour qui voulaient savoir quelle destination avait pris le sang que l'on prélevait sur des enfants dans des écoles en leur offrant des friandises.

La cour doit maintenant procéder au septième chef d'accusation retenu contre l'ex-empereur, relatif aux arrestations arbitraires et aux séquestrations. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

● **TCHAD : N'Djamena ignore la proposition du colonel Kadhafi.** – Selon Radio-Tchad, il n'y a *« rien à retenir »* de la proposition faite, lundi 2 mars, à Sebha (sud de la Libye), par le colonel Kadhafi, qui avait proposé de rencontrer le président tchadien, M. Hissène Habré, en Libye, à condition que *« les troupes françaises et américaines se retirent du Tchad ». « Si rencontre il devait y avoir*, a estimé la radio gouvernementale tchadienne, *le principal sujet de discussion ne pourrait être que l'occupation et l'agression du Tchad par la Libye. »* – *(AFP.)*

Asie

JAPON : la session parlementaire s'est ouverte avec un mois de retard

Une socialiste à l'assaut d'un monde politique masculin

TOKYO
de notre correspondant

C'est avec un mois de retard que la Diète japonaise a commencé ses travaux, mardi 3 mars. Un boycottage des débats et une bataille de procédure menés par les partis d'opposition sont à l'origine de cette paralysie du Parlement, qui rappelle celle qui contribua, en 1974, au départ du premier ministre Tanaka au lendemain du scandale Lockheed. Contre toute attente, et malgré la majorité confortable détenue par les libéraux démocrates, les partis d'opposition, unis comme ils ne l'avaient pas été depuis longtemps contre la réforme fiscale voulue par le gouvernement, ont marqué des points : beaucoup de membres du Parti libéral démocrate (PLD) critiquent le premier ministre Nakasone pour son manque de *leadership*, et tous sont préoccupés par la vague de fond qu'a provoquée le projet de réforme fiscale – non seulement de la part des syndicats et des mouvements de consommateurs – mais aussi des associations de supermarchés et de détaillants qui menacent de couper leur soutien financier au PLD. Un argument auquel ne manquent pas d'être sensibles les députés de la majorité.

La session parlementaire qui s'ouvre finalement s'annonce pour le moins houleuse : à l'ordre du jour non seulement la réforme fiscale mais aussi le budget militaire, qui, pour la première fois, excédera le seuil symbolique des 1 % du produit national brut, sont deux problèmes qui divisent majorité et opposition. L'offensive inattendue de celle-ci, galvanisée apparemment par sa défaite aux élections de juillet dernier, doit beaucoup à la détermination d'une femme, Mme Takako Doi, nouvelle présidente du Parti socialiste. Celle-ci entend mener la vie dure à M. Nakasone.

Mme Doi sera-t-elle pour les socialistes japonais un « papillon d'acier » capable de stimuler un parti en quasi-déroute, comme le fit la « dame de fer » anglaise avec les conservateurs britanniques ? La nouvelle présidente du PS, qui a doublé en japonais la voix de Mme Thatcher dans un documentaire, se moque gentiment de la manie de la presse de trouver des *« images parlantes ». « Disons que nous avons en commun d'être têtues et que nous passons pour des femmes fortes »*, nous dit-elle en riant.

Effectivement, Mme Doi n'a rien de la Japonaise réservée et soumise que l'Occident se plait à imaginer. Elle ne mâche pas ses mots à l'égard du premier ministre : *« M. Nakasone nous a trompés : il s'était engagé lors de la campagne électorale de juillet à ne pas introduire de réforme fiscale. Un tel style politique fondé sur le mensonge et le sophisme ne doit pas avoir cours dans une démocratie. »*

Elle affiche le calme serein des femmes qui ne cachent pas leur âge (cinquante-sept ans) et n'ont pas à prouver qu'elles sont *« libérées »*. Elle est pourtant une exception : c'est la première Japonaise à diriger un parti politique et, de surcroît, la principale formation d'opposition.

Dans un pays où 7 % des femmes accèdent à des postes de responsabilité, et où le monde politique leur est pratiquement fermé (5 % des parlementaires sont des femmes), la nouvelle présidente du PS n'ignore pas qu'elle évolue dans une société dominée par les hommes : *« Et croyez-moi, le PS est peut-être de ce point de vue la quintessence de cette société masculine. Cela dit, même si les femmes apparaissent en retrait, je pense que non seulement leur situation est en train de changer, mais encore que les hommes ne sont forts qu'en apparence. C'est pourquoi les femmes peuvent s'affirmer en période de crise. L'impasse où se trouvait le PS et mon élection en sont des exemples »*, poursuit Mme Doi.

Une « Madone pour le PS »

L'opération « Madone pour le PS », comme l'ont écrit certains journaux, n'a pas servi tout le monde – même au sein du parti de Mme Doi. Ainsi, son rival pour la présidence, M. Ueda, ancien chef du département de l'éducation du PS, n'avait-il pas été très courtois en déclarant : *« Faire d'une femme la candidate à la présidence du PS parce que celui-ci a perdu l'électorat des jeunes et des femmes, c'est comme manger un bol de nouilles instantanées quand on a faim : ça ne résout rien. »*

En tout cas, cette femme robuste et directe dans ses propos avait réussi, en un mois de présidence, à faire remonter de deux points la popularité de son parti. Elle-même est incontestablement populaire. Elle fait régulièrement la couverture des hebdomadaires, on la voit sur des cartes magnétiques pour les téléphones publics, et l'Association des tenanciers de salles de *pachinko* (sorte de billard électrique nippon) lui a décerné un prix pour avoir contribué à la promotion de ce jeu, dont elle est une grande adepte.

Catapultée de l'obscurité relative de la direction du PS, où elle assumait les fonctions de vice-présidente, aux premières lignes, Mme Doi entend prouver aussi qu'elle est capable de réformer son parti. Elle n'a accepté ses nouvelles fonctions, nous dit-elle, que parce que le PS était en crise. Pour l'instant, à défaut d'un programme, elle bénéficie d'une image et elle entend s'en servir comme d'un levier pour revigorer un parti en perte de vitesse continue, qui a essuyé en juillet dernier une défaite cuisante, perdant vingt sièges à la Chambre basse (le PS compte actuellement quatre-vingt-sept députés). Pour un parti malade d'idéologie, la présence à sa tête d'une personne qui n'appartient à aucun courant, et dont la carrière politique est marquée par des expériences dans des luttes concrètes, peut avoir un effet rafraîchissant.

Dans son bureau de la Diète, un univers hétéroclite envahi de livres, de dossiers, de plantes vertes et de bouquets de fleurs, avec, à côté de sa table de travail, un gigantesque panda en peluche (gagné, nous dit-elle, dans un concours de chant à la télévision) et un non moins énorme tigre, lui aussi en peluche (offert par les Tigers, l'équipe de base-ball du Kansai, au centre du Japon, d'où elle est originaire). Mme Doi paraît tout à fait détendue. Cette fille de médecin de Kobe, juriste et experte en droit constitutionnel, est aussi une anticonformiste : elle aime chanter *My Way* dans les bars, ou sortir inopinément de la Diète pour aller s'acheter des patates douces bouillantes à l'étal d'un marchant ambulant.

« Le PS ne va pas bien, j'en conviens, mais il a reçu un choc salutaire, estime Mme Doi. *Ces dernières années, notre parti est apparu de plus en plus obscur. Or l'opinion publique est attirée par les lieux où domine la clarté, et il s'est développé ainsi une sorte d'allergie au PS. »*

Mme Doi entend réaffirmer la ligne pragmatique que, non sans mal, son prédécesseur, M. Ishibashi, avait réussi à faire adopter au début de 1986. Il tentait ainsi de mettre le parti paralysé par son dogmatisme sur la voie social-démocrate. Néanmoins, sur le problème-clé de la défense japonaise, Mme Doi, qui est opposée à la participation du Japon au IDS, se veut réaliste : *« En tant que juriste, j'estime que les forces d'autodéfense* [l'armée japonaise] *sont anticonstitutionnelles, mais, si je me place sur le plan politique, leur existence est un fait dont on doit tenir compte. Je préconise certes la neutralité non armée du Japon, mais, dans l'immédiat, je me battrai pour éviter que notre pays réarme davantage »*, dit-elle.

PHILIPPE PONS.

M. Raimond en visite en Inde et à Tokyo

M. Jean-Bernard Raimond entame, mercredi 4 mars, un voyage qui le conduira en Inde pour une visite officielle de deux jours, puis au Japon, où il arrivera samedi. A New-Delhi comme à Tokyo, le ministre des affaires étrangères devait, en particulier, examiner avec ses interlocuteurs les conséquences des ouvertures asiatiques de l'Union soviétique sur le conflit afghan comme vis-à-vis de l'ensemble de la région Asie-Pacifique, indiquait-on de source française. M. Raimond a également l'intention d'*« expliquer la politique nucléaire française »* dans le Pacifique, avec laquelle l'Inde, notamment, est en désaccord. Il devait, en outre, aborder avec les Japonais – le premier ministre Yasuhiro Nakasone et son homologue, M. Tadashi Kuranari, en particulier – la question du déficit commercial de 21 milliards de francs que la France a avec le Japon et presser Tokyo de ne pas *« déséquilibrer l'ensemble des démocraties industrialisées »* par la fermeture de son marché intérieur, ajoutait-on de même source.

VIETNAM

Appel pour la création d'une commission d'enquête sur les droits de l'homme

Le Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme (1) a demandé, mardi 3 mars, que la Commission des droits de l'homme des Nations unies, actuellement en session à Genève, soit saisie d'un projet de résolution permettant la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner la situation des prisonniers politiques au Vietnam et a lancé un appel pour que ceux-ci soient jugés légalement. Le mouvement a notamment réclamé le droit de faire assurer la défense de ces prisonniers par ses avocats.

Le Comité a remis aux membres de la Commission des droits de l'homme un dossier comportant une carte des emplacements des camps de détention au Vietnam, et affirme, à l'aide de recoupements effectués en particulier dans la presse officielle vietnamienne, qu'ils sont peuplés d'environ cinq cent mille prisonniers politiques. Le président du mouvement, M. Vo Van Ai, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les affirmations de Hanoï faisant état d'un chiffre compris entre quatre et sept mille prisonniers était destiné à tromper l'opinion internationale. – *(AFP.)*

(1) 25, rue Jaffeux, 92230 Genevilliers.

هكذا من الأصل

BMW série 5

*Sauf BMW 518

ABS en série. Il y a des options que BMW préfère imposer.

Lorsqu'une voiture atteint avec la plus grande facilité les 200 km/h, la tenue de route et la sécurité du conducteur et de ses passagers touchent à l'essentiel. Aujourd'hui, avec le système ABS (antiblocage des roues) monté en série, les BMW 520i, 528i, 535i, 524d et 524td permettent à qui les conduit de faire face en toutes circonstances aux plus surprenants aléas de la route.

Désormais, au volant de ces cinq modèles de la série 5 BMW, il vous est possible et même conseillé de freiner à fond à très grande vitesse. En laissant au système électronique le soin de réguler la pression de freinage sur chacune des roues de votre voiture. Le refus de priorité, la fausse manœuvre en rase campagne d'un autre véhicule, sur l'autoroute le changement de voie brusque de la voiture qui vous précède, le nid de poule ou l'enfant qui traverse, autant d'obstacles de la dernière seconde qui, facilement évités par un système de freinage classique jusqu'à 40 km/h, le deviennent même à des vitesses supérieures et dans les conditions d'adhérence les plus difficiles.

Résultat : partout, sur toutes les routes, par tous les temps, vous profitez pleinement de la formidable réserve de puissance que vous procure le moteur BMW 6 cylindres en ligne et son dispositif d'injection électronique L-Jetronic. Et c'est la même tranquillité, la même aisance, le même confort de conduite qui vous accompagnent, que l'itinéraire emprunté vous soit connu ou non, de la plus petite route montagneuse de vos vacances au chemin qui vous conduit chaque jour à votre lieu de travail.

Car il est bien plus agréable de savoir que la vitesse maximum que l'on peut atteindre est de 212 km/h ou que l'on peut couvrir le kilomètre départ arrêté en exactement 29,8 secondes, lorsque l'on sait aussi qu'en toute situation, la force de freinage dont on dispose est toujours supérieure à celle de l'accélération. Pour finir de s'en persuader, on pourrait encore dire que toutes les BMW de la série 5 ont un train avant exclusif à double articulation des pivots de fusée qui leur permettent une tenue de cap exceptionnelle au freinage.

S'offrir une BMW de la série 5, c'est accéder définitivement, pour des centaines de milliers de kilomètres, à un exceptionnel niveau de sécurité.

MOTUL partenaire de BMW.

BMW SÉRIE 5	520i	524td	528i
Moteur	6 cyl./2 l inj.	6 cyl./2,4 l Diesel	6 cyl /2,8 l inj.
Puissance (ch)/couple	129/174 Nm	115/210 Nm	184/240 Nm
Consommation 90/120/ville	6,4/8,3/11,8 l	5,2/7/9 l	7/9/14.7 l
Vitesse maximum	190 km/h	180 km/h	215 km/h
Accélération de 0 à 100	11,4 s	12,9 s	8.4 s
En série	ABS	ABS	ABS



LE PLAISIR DE CONDUIRE.

Europe

ITALIE : la démission du gouvernement Craxi

Le premier ministre du boom économique

Le président du conseil italien Bettino Craxi a annoncé, mardi 3 mars, devant le Sénat la décision prise par son gouvernement de démissionner, compte tenu d'une *« aggravation de la crise politique »*.

Evoquant les difficultés d'entente entre les partis de la coalition, M. Craxi a souhaité une issue positive de la crise, tout en estimant que *« si l'accord ne se fait pas entre partis sur les grands problèmes non résolus, alors il appartiendrait aux citoyens de se prononcer dans les formes prévues par les lois de la République »*.

ROME
de notre correspondant

Un pays *« fourmillant d'entreprises »* qui a *« retrouvé sa sécurité »* après la vague de terrorisme et dont l'image s'*« affirme partout dans le monde »* : ainsi a été décrite le 3 mars, devant les sénateurs, par M. Bettino Craxi, l'Italie, qu'une *« crise des rapports politiques entre les cinq partis de la coalition »* a privé de son premier gouvernement à direction socialiste, après un peu plus de trois ans et demi d'exercice.

Quel bilan dresser du gouvernement Craxi ? Tout d'abord il a duré. Le coup d'essai d'un socialiste au palais Chigi aura, pour la longévité, été un coup de maître : seuls avant lui, les démocrates-chrétiens de Gaspieri et Moro avaient tenu aussi longtemps d'affilée.

Le mérite de la permanence d'une coalition ne saurait évidemment être mis au crédit de son seul chef. Et, de fait, la Démocratie-chrétienne affaiblie par trop d'*« affaires »* et sanctionnée aux dernières législatives de 1983, a adopté une attitude plutôt conciliante face à un président du conseil très incommode. Mais, à la vérité, s'il a toujours parlé haut et fort, confortant son image de « leader cactus ». M. Craxi n'a pas manqué, en réaliste, d'accorder à son puissant allié les satisfactions nécessaires à la poursuite de l'alliance : rupture en 1985 de la plupart des *« conseils rouges »* formés aux plans municipal et régional avec le PC une décennie plus tôt, et élections la même année du démocrate-chrétien Francisco Cossiga à la tête de l'Etat, en remplacement du socialiste M. Sandro Pertini.

La longévité de M. Craxi a été perçue comme un bien en soi dans un pays habitué à des gouvernements ne durant que moins d'un an en moyenne.

La lutte contre l'inflation

M. Craxi a par ailleurs été le premier ministre du boom économique italien. Certes, le redressement industriel avait débuté dès 1980. Mais c'est durant l'été 1983, que la reprise s'est confirmée. La chance de M. Craxi, aura été d'arriver à la tête du gouvernement, alors que les indicateurs s'orientaient vers le mieux. Un seul exemple : l'inflation. Qu'elle ait été ramenée à 6,1 % en 1986 contre 15 % en 1983 est considéré à juste titre comme le plus grand succès économique du cabinet sortant. Mais en 1980, elle était de 21 % : le mouvement de baisse était donc déjà amorcé.

C'est sur ce terrain pourtant que l'on situe d'ordinaire le seul véritable acte de volontarisme du leader socialiste : le décret du 14 février 1984 dit *« de la Saint-Valentin »*, par lequel le gouvernement limitait *autoritairement de trois points* la progression automatique de l'échelle mobile des salaires relativement à l'inflation.

Cette intervention dans un domaine considéré depuis quinze ans, dans la péninsule, de la compétence exclusive des syndicats a marqué le fin de la toute puissance des organisations ouvrières. Il n'est pas jusqu'au PC qui ne'en ait été profondément atteint puisqu'il s'est mêlé de promouvoir sur ce sujet, en juin 1985, un référendum qu'il a perdu. Victoire peut-être douteuse pour un socialiste, mais que nul ne peut lui contester, car on ne peut pas dire que la DC, habituée à plus de souplesse envers les communistes, l'ait vigoureusement soutenu. C'est bien ce jour de mars 1984, quand huit cent mille Italiens le conspuaient dans les rues de Rome, que Bettino Craxi a signé sa plus grande entrée *politique : les accords ultérieurs* passés avec les syndicats démontrent que ses adversaires les plus acharnés ont accepté ses raisons.

Une autre réalisation qui ne doit presque rien à M. Craxi est l'amélioration de la justice fiscale, « poussée » par le ministre républicain chargé des finances, M. Bruno Visentini. Des dégrèvements accordés aux salariés traditionnellement écrasés par le fisc et un début de taxation des catégories d'ordinaire épargnées (commerçants, artisans...) ont beaucoup frappé l'esprit public.

Pour le reste, le gouvernement de M. Craxi, toutes tendances confondues, aura surtout eu l'immense mérite de ne pas gêner la reprise. Rarement l'entreprise aura été autant à l'honneur. La reprise de la bourse, début 1985, aura été le symbole de cette *« Italie qui change et qui gagne »*, de ce *« deuxième miracle économique péninsulaire »*.

Le néo-nationalisme

M. Craxi gomme quelque peu dans ses bilans les chapitres moins reluisants. En économie, leprincipal est celui des finances publiques, dont l'abyssal déficit n'a qu'à peine été réduit. Autres échecs cuisants aussi : le chômage, qui demeure supérieur à 10 % ; une reprise de l'écart de progression entre les deux moitiés du pays, au détriment d'un sud qui, d'ailleurs « remonte » jusqu'à englober désormais la capitale ; l'état catastrophique des services publics et des infrastructures.

Les historiens, eux, croient pouvoir déjà assigner au gouvernement Craxi une réussite : l'amélioration de l'image l'Italie. Certes, les succès du *« made in Italy »* y entrent pour beaucoup. Mais on n'oublie pas non plus dans la péninsule cette nuit du 10 au 11 octobre 1985, sur l'aéroport de Sigonella en Sicile, où des soldats américains ont vainement tenté, mitraillette au poing, de se faire remettre par les carabiniers les terroristes qui venaient de détourner l'*Achille-Lauro*. Le refus de céder à une requête aussi urgente d'un allié, *qui, depuis plus de quarante ans, se* comportait en pays conquis dans la péninsule, a vivement frappé les imaginations.

C'est dans ce contexte de néo-nationalisme mesuré qu'il faut juger la satisfaction de l'Italie d'avoir été intégrée, le 1er mai 1986 à Tokyo, lors du sommet des grands pays occidentaux industrialisés, dans le directoire financier du groupe des Cinq.

Il est un dernier domaine de la vie publique où le bilan de M. Craxi demeurera également contrasté, celui de l'assainissement des pratiques politiques, sociales et morales. Ce gouvernement a intensifié la lutte contre la criminalité organisée. En même temps, au nom de certaines erreurs commises par des magistrats, le PS et son chef se sont placés à la pointe de ce combat sans merci contre l'ensemble du système judiciaire italien — l'affaiblissant gravement, alors même que la sécurité publique se dégrade. Dans certaines régions comme la Calabre et la Sardaigne, les pouvoirs constitués ne maîtrisent plus aujourd'hui l'emballement de la criminalité.

Le passage des socialistes à la tête de l'Etat aura d'autre part marqué un haut moment de la corruption publique, dans un pays où, pourtant, la démocratie-chrétienne avait placé la barre très haut. Dans certaines régions comme la Ligurie, l'essentiel de l'appareil socialiste est aujourd'hui sous les verrous, en raison de scandales plus ou moins retentissants. Pour le pire également, le Parti socialiste aura, en quarante-trois mois, mis les bouchées doubles.

JEAN-PIERRE CLERC.

RFA : la Cité hanséatique sans majorité de gouvernement

Le bourgmestre de Hambourg propose de nouvelles élections

BONN
de notre correspondant

Après avoir exploré en vain la possibilité d'une grande coalition avec les chrétiens-démocrates, le bourgmestre de Hambourg, M. Klaus von Dohnanyi, qui dirige depuis le 6 novembre dernier un Sénat minoritaire, s'est décidé mardi 3 mars pour de nouvelles élections anticipées dans la Cité hanséatique. Aucune majorité n'étant possible au sein du SPD local, ni pour une grande coalition ni pour un accord avec les Verts, c'est aux électeurs qu'il appartiendra en définitive de trancher, si les autres partis acceptent la dissolution de la Diète.

En l'espace de quelques semaines, les sociaux-démocrates se voient ainsi mis pour la deuxième fois au pied du mur dans un de leurs plus vieux bastions sur la question de leur alliance avec les Verts. Des élections anticipées vont en effet avoir lieu le 5 avril prochain en Hesse après l'éclatement, début février, du premier gouvernement régionale de coalition entre sociaux-démocrates et Verts.

La situation à Hambourg est cependant beaucoup plus compliquée qu'à Wiesbaden. Si les sociaux-démocrates de Hesse ont quelque peu préjugé de leurs forces en déclenchant avec leurs Verts une épreuve de force que personne ne souhaitait réellement, ils disposent, dans le camp écologiste, d'interlocuteurs modérés avec lesquels ils savent pouvoir travailler. D'un côté comme de l'autre, on s'attend, en cas de majorité SPD-Verts, à la reconduction de l'ancienne coalition.

Les sociaux-démocrates hambourgeois, qui sont confrontés à une tendance des Verts beaucoup plus radicales, n'ont puse résoudre, jusqu'à présent, à franchir le pas. Les discussions menées vendredi dernier avec le groupe parlementaire vert l'ont été pour la forme. Placé dans une situation similaire en 1982, le SPD avait réussi à reprendre suffisamment de voix à l'occasion d'élections anticipées pour obtenir une majorité absolue qui lui a permis de gouverner seul pendant quatre ans. Le 6 novembre dernier, M. Von Dohnanyi, *qui avait joué avec le feu* en faisant réprimer durement par sa police les manifestations antinucléaires de l'été, avait subi un échec retentissant. Perdant près de 10 % des voix par rapport à l'élection précédente, le SPD ne conservait que 41,7 % des voix contre 41,9 % à la CDU et 10,4 % pour les Verts.

Minces chances

L'espoir placé par le bourgmestre dans une coalition avec les démocrates-chrétiens allait trop à contre-courant pour ne pas être condamné à l'avance. En dépit des sacrifices auquels étaient prêts à consentir les dirigeants locaux de la CDU, qui y voyaient la possibilité de participer, enfin à la gestion de la cité, M. Von Dohnanyi,se heurtait à l'opposition non seulement de l'aile gauche du parti, mais aussi d'une fraction de son aile droite, proche des syndicats, qui ne pouvait admettre une alliance avec les amis du chancelier Helmut Kohl.

Les chances de M. Von Dohnanyi de renouveller son succès de 1982 étant minces, ses partisans reportent *leurs derniers espoirs sur une possi*bilité de coalition avec les Libéraux si ceux-ci parviennent, dans la foulée de leur succès aux législatives, à obtenir cette fois les 5 % nécessaires pour être représentés au Sénat. Dans tous les cas de figure, sauf celui d'une majorité absolue pour les partis de droite, un affrontement est à attendre au sein du SPD local entre partisans et adversaires d'un accord avec les Verts.

HENRI DE BRESSON.

SUÈDE : l'enquête sur l'assassinat d'Olof Palme

Spéculations sur une « piste iranienne »

Dans son supplément dominical, le quotidien américain *New York Times* a indiqué, dimanche 1er mars, qu'Olof Palme aurait pu être assassiné pour avoir décidé de faire cesser toute livraison illégale d'armes suédoises à l'Iran. Le gouvernement suédois était alors intervenu directement dans l'enquête.

Toutes ces affirmations ont été catégoriquement démenties dès dimanche par le premier ministre suédois, M. Ingvar Carlsson.

La presse suédoise est cependant revenue en détail, mardi 3 mars, sur l'hypothèse avancée par le *New York Times*. Selon le quotidien conservateur *Svenska Dagbladet*, une rencontre « secrète » entre Olof Palme et l'ambassadeur iranien Saïd Kalantarnia a eu lieu à Stockholm le 26 février 1986, deux jours avant le meurtre du premier ministre. Le contenu des discussions n'est cependant pas connu par le journal, qui ne précise pas non plus ses sources.

Augmentation du chiffre d'affaires

Par ailleurs, toujours selon le *Svenska Dagbladet*, une précédente *« entrevue d'affaires »* avait eu lieu un mois plus tôt aux Pays-Bas entre des représentants de la firme suédoise d'armement Bofors et des acquéreurs iraniens. Selon le quotidien conservateur, les entretiens ont porté sur la décision suédoise d'arrêter ses livraisons d'armes à l'Iran. Or *« les chiffres officiels d'exportations suédoises d'armes et de munitions ont augmenté sensiblement après la rencontre aux Pays-Bas »*.

De son côté, le quotidien libéral indépendant *Dagens Nyheter* a affirmé que *« le gouvernement iranien a effectué de fortes pressions économiques sur la société Bofors au cours des années 80 »*, soit bien après la décision officielle de 1978 de ne plus livrer d'armes à l'Iran.

D'autre part, dans une interview à la télévision régionale Vaest Nytt (ouest du pays), un marin suédois a déclaré lundi soir que la société nationale d'armements Zenit était également impliquée dans des livraisons d'armes illégales à des pays du Golfe.

A Copenhague, le Syndicat des marins danois — qui a contribué aux révélations sur les livraisons d'armes américaines à l'Iran — a annoncé qu'il présenterait dans la semaine *« des preuves flagrantes de livraisons illégales d'armes suédoises à des pays en guerre »*.

Les autorités suédoises ont, par ailleurs, révélé mardi qu'elles tentaient d'établir si les précédents gouvernements conservateurs ou sociaux-démocrates n'avaient pas contribué à maquiller des ventes d'armes et de munitions à l'Iran.

La législation suédoise, très stricte en matière d'exportation d'armes, interdit les livraisons d'armes ou de munitions à des Etats en guerre. Huit négociants d'armes du groupement industriel Nobel Industries, le plus important fabricant d'armes suédois, encourent des poursuites pour avoir vendu plus de 400 tonnes de poudre à canon à l'Iran, à la Syrie et peut-être à d'autres pays, a indiqué le parquet suédois. — *(AFP, Reuter.)*

FINLANDE : deux scrutins

La perspective de l'élection présidentielle en 1988 domine la campagne pour les législatives des 15 et 16 mars

Les 15 et 16 mars, les Finlandais vont élire leurs deux cents députés. Mais nombreux sont les candidats qui pensent surtout à l'élection présidentielle de l'an prochain.

Le consensus domine la vie politique pour le plus grand bien des habitants dont le niveau de vie ne cesse d'augmenter.

HELSINKI
(de notre envoyé spécial

En Finlande, les gouvernements *sont toujours de grandes coalitions* majoritaires au sein desquelles les « bourgeois », centristes et libéraux, cohabitent avec les sociaux-démocrates et souvent même avec les communistes. Le présent cabinet de centre gauche ne compte pas moins de quatre partis (social-démocrate, centriste, suédois et rural-populiste). Cette alliance, unique en Europe occidentale, repose, bien sûr, davantage sur des relations de confiance personnelles que sur des convergences idéologiques. Elle est, en outre, imposée par une Constitution qui exige la majorité qualifiée des deux tiers pour l'adoption au Parlement de textes relatifs à la fiscalité ou à la propriété privée. Le fameux consensus, un peu triste, a cependant ses avantages : il exclut, par exemple, toute expérience politico-économique périlleuse, de gauche ou de droite. *Les Finlandais* auraient tort de s'en plaindre puisque leur pouvoir d'achat a augmenté régulièrement depuis treize ans !

Les accrochages entres les partis peuvent néanmoins être très vifs, *mais, une fois ces parties de bras de* fer terminées, ils aboutissent généralement à des compromis respectés. Sauf en période préélectorale, où les croche-pieds politiques sont fréquents.

La campagne pour les élections législatives des 15 et 16 mars n'échappe pas à ce schéma, mais les coups fourrés ont été plus nombreux que d'habitude, car le scrutin intervient moins d'un an avant l'élection présidentielle. Les principaux partis, *surtout les centristes, sont obnubilés* par cette élection. Certains ont d'ailleurs déjà désigné officiellement leurs candidats pour 1988 : M. Paavo Väyrynen, actuel ministre des affaires étrangères, représentera le centre, M. Harri Holkeri les conservateurs et M. Kalevi Kivistö conduira l'Union démocratique populaire (communistes et socialistes de gauche). D'autres seront choisis dans les mois qui viennent, mais aucun ne peut raisonnablement inquiéter le chef de l'Etat, *M. Mauno Koivisto (social*-démocrate), dont l'indice de popularité reste très élevé. Il ne fait aucun doute qu'il briguera un second mandat et il attend l'été pour annoncer ses intentions en déplorant l'amalgame législatives-présidentielles.

Les sociaux-démocrates de M. Kalevi Sorsa, premier ministre depuis 1982, s'efforcent d'intéresser l'électorat à des thèmes qui, en principe, se prêtent bien à une campagne législative, tels que la démocratisation de l'entreprise, la participation et les réformes sociales. Leurs adversaires centristes (ex-agrariens), et M. Väyrynen en tête, répliquent par un programme résolument nationaliste, baptisé « Une ligne finlandaise », qui, outre la décentralisation et la défense traditionnelle des agriculteurs, met l'accent sur l'« idéologie centriste », qui est, aux yeux de M. Väyrynen, *« la seule idéologie authentiquement finlandaise »*, celles des autres partis étant *« importées »* de l'Est et de l'Ouest ! Le ministre des affaires étrangères a de hautes ambitions, et il est clair que s'il échoue aux présidentielles, comme c'est probable, il sera de nouveau sur les rangs en 1994. Il n'aura alors que quarante-huit ans...

Plusieurs inconnues

Les élections législatives ne devraient pas réserver de surprises majeures pour les « trois grands » *dont l'audience est relativement* stable. Les sociaux-démocrates (26 % des intentions de vote), les centristes (18,5 %) et, dans l'opposition, les conservateurs (21,8 %) devraient, à un ou deux points près, consolider leurs positions respectives. Toutefois, le scrutin comporte plusieurs inconnues. Le résultat des ruraux, qui avaient obtenu, contre toute attente, près de 10 % des voix en 1983, est difficilement prévisible du fait du caractère populiste de ce parti.

Autres points d'interrogation : le score des Verts et des communistes. Ces derniers, après vingt ans de querelles internes qui ont abouti finalement à l'exclusion de la minorité orthodoxe du PC finlandais, sont en perte de vitesse. La présence de deux listes concurrentes va affaiblir l'extrême gauche.

Quant aux écologistes, qui ont le vent en poupe, ils jouissent actuellement de 5 % des intentions de vote, soit 3,3 % de mieux qu'il y a quatre ans. Une chose paraît sûre : la gauche dans son ensemble sortira affaiblie du scrutin des 15 et 16 mars.

Si ces prévisions se confirment, les « bourgeois » estiment que les résultats devront se refléter dans la composition du futur gouvernement. Les centristes, qui éprouvent pour les sociaux-démocrates, avec lesquels ils coopèrent au gouvernement depuis une vingtaine d'années, des sentiments très particuliers faits d'amour et de haine mêlés (la réciproque est tout à fait valable) veulent réduire l'influence de la gauche au sein de la coalition. Le parti de l'ancien chef de l'Etat, Urho Kekkonen, accuse la social-démocratie d'avoir utilisé depuis cinq ans le pouvoir pour mettre la main sur les postes-clés de l'appareil de l'Etat.

En clair, M. Vayrynen se verrait fort bien à la place de M. Sorsa au lendemain des législatives. Il occuperait ainsi le devant de la scène... à quelques mois des présidentielles ! Mais les sociaux-démocrates ne sont pas disposés à s'effacer. Ils considèrent qu'il serait « malheureux » que le gouvernement *soit dirigé par un* candidat à la présidence. Une façon de contrer le ministre des affaires étrangères et de dire que M. Sorsa, qui n'est pas sur les rangs pour 1988, devrait être reconduit dans ses fonctions... Encore une fois, plus que la *campagne électorale*, c'est l'« après-mars » qui semble surtout préoccuper les milieux politiques.

Comme on le voit, l'enjeu du scrutin des 15 et 16 mars n'est pas uniquement le renouvellement des deux cents sièges du Parlement d'Helsinki !

ALAIN DEBOVE.

● **AUTRICHE : démission du chef du gouvernement tyrolien.** — M. Eduard Wallnöfer, chef du gouvernement régional du Tyrol, a annoncé, lundi 2 mars, sa démission pour raison de santé. Agé de soixante-treize ans, M. Wallnöfer, originaire du Sud-Tyrol (aujourd'hui italien), dirigeait la région depuis vingt-quatre ans. Il était membre du Parti populiste autrichien (OVP), formation largement dominante dans la région depuis 1945. Ce parti a désigné M. Aloïs Partl pour lui succéder.

URSS

Modification du statut des syndicats

Moscou *(AFP.)*. — M. Stepan Chalaev, cinquante-sept ans, a été réélu président du conseil central des syndicats soviétiques à l'issue d'un congrès qui a révisé les statuts, le rôle et l'action de cette organisation de masse, le premier en URSS par le nombre de ses membres.

Ce dix-huitième congrès a été placé sous le signe de l'autocritique à l'heure de la restructuration de l'économie et de la société prônée par le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev.

Une résolution sur la modification des statuts des syndicats a été adoptée à l'unanimité. Ce texte insiste sur *« l'indépendance »* de l'action syndicale pour *« défendre les droits légitimes et intérêts des travailleurs »* et son importance *« dans le processus de démocratisation de la société soviétique »*.

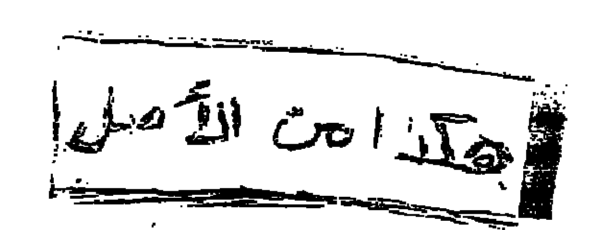
Ces statuts, qui devraient être publiés ces prochains jours, *« spécifient et élargissent les droits et devoirs des syndicalistes »*, selon la presse soviétique.

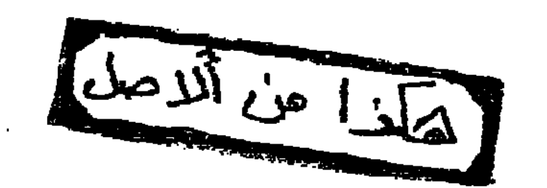
A l'ouverture du congrès, M. Gorbatchev avait énergiquement critiqué les organisations syndicales, qui ne défendent pas suffisamment, selon lui, les intérêts du monde du travail, et incité les quelque cent quarante millions de membres des syndicats à jouer un rôle plus actif dans le processus de réorganisation en cours en URSS.

M. Evsioukov a été libéré

Le dissident soviétique Serafim Evsioukov, qui cherche à émigrer depuis neuf ans, a été libéré mardi de l'hôpital psychiatrique où il avait été interné samedi 28 février, a annoncé sa fille Ludmilla. Serafim Evsioukov avait été arrêté avec sa femme (et sa fille) alors qu'ils manifestaient sur la place Pouchkine à Moscou réclamant le droit à l'émigration et la libération de leur fils, actuellement dans un camp de travail pour refus de faire son service militaire. La famille Evsioukov a annoncé son intention de continuer à manifester sur la place Pouchkine samedi, comme tous les samedis. — *(AP.)*

[M. Evsioukov avait été libéré une première fois à la mi-février de l'hôpital psychiatrique où il était détenu depuis l'été 1986. M. Jacques Chirac avait manifesté son intérêt pour son sort et celui de sa famille (*le Monde* du 3 mars).]





Europe

TURQUIE

L'aviation a bombardé des objectifs kurdes en territoire irakien

ISTANBUL
de notre correspondant

Trente avions turcs ont bombardé, mercredi 4 mars au matin, des *« camps, dépôts et abris du PKK »* (le Parti des travailleurs du Kurdistan), situés en territoire irakien, ont annoncé les autorités turques. On s'attendait depuis plusieurs jours à une telle opération qui rappelle celle effectuée le 15 août 1986 en trois endroits du territoire irakien. Cette dernière s'est soldée par la mort d' *« une centaine de séparatistes »*, selon la presse turque, *« deux cents civiles »*, selon les organisations kurdes. Elle avait provoqué une controverse du Parti populiste social-démocrate (SHP) sur la constitutionnalité d'une telle action.

Début septembre, une loi a légalisé les interventions au-delà de la frontière, visant à *« mettre hors d'action ou s'emparer des auteurs »* d'un attentat, après concertation avec le pays voisin intéressé. L'accord signé à Bagdad le 14 octobre 1984 prévoit que le droit de poursuite peut s'exercer en cas de nécessité impérieuse sur une profondeur de 5 kilomètres et pour une durée maximale de trois jours.

L'ancien premier ministre, M. Ecevit, avait mis en garde, il y a quelques jours, contre une telle opération militaire qui risquait, selon lui, d'impliquer la Turquie dans les conflits moyen-orientaux.

D'autre part, la politique menée en matière de sécurité dans les provinces de l'Est fait l'objet de vives critiques.

Le massacre de quatorze personnes, dont neuf femmes et enfants, le 23 février dans la province de Hakkari, a porté à trente-quatre morts et vingt-neuf blessés dans la population civile le bilan des opérations attribuées au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), depuis le début de l'année. Il a aussi déclenché dans la presse et dans les milieux politiques turcs une vague de critiques contre l'institution des *« protecteurs de villages »*, nouvelle cible du PKK.

Des « protecteurs » contestés

La création par le gouvernement de M. Ozal, en avril 1985, de milices armées, chargées de défendre les villages contre la reprise des actions armées du PKK à partir d'août 1984, renouait avec une tradition régionale aussi ancienne à la périphérie de l'Etat que celle des *« brigands »*, terme par lequel sont désignés ici les indépendantistes. En échange d'un salaire attrayant dans une région de chômage endémique, les protecteurs devinrent les agents de renseignement et les auxiliaires des forces armées régulières. Les critiques font valoir que leur nomination, laissée dans la pratique aux chefs de village, a réactivé le jeu traditionnel des clientèles, chefs de tribus rivales et gros propriétaires offrant leur soutien en échange de relations privilégiées avec le pouvoir. Armés, les protecteurs ne tardèrent pas à se rendre coupables de diverses exactions dénoncées par la presse, parfois même la plus proche du pouvoir, allant du vol de bétail et de l'enlèvement d'une jeune fille à des sévices corporels, et, dans un village, à l'assassinat sous la torture à en croire le représentant local du Parti social démocrate.

Pour un député local du Parti de la mère patrie (ANAP, au pouvoir), le déséquilibre créé par le réarmement d'une partie de la population, après le ramassage général des armes qui a suivi le coup d'Etat de 1980, risque de rejeter vers les sécessionnistes des familles en quête d'une protection que l'Etat semble ne plus leur garantir. Les craintes des dirigeants de l'opposition, droite et gauche réunies, de voir *« se rallumer le cycle des vendettas »*, élément important des affiliations régionales, ont été confirmées par les événements des deux derniers mois : le PKK s'attaque, en effet, désormais à tous les proches des protecteurs qu'il a mis en garde depuis deux ans contre le danger d'une collaboration avec le pouvoir. Malgré l'unanimité de l'opposition sur la nécessité de rendre entièrement aux forces régulières de l'Etat les fonctions de défense, le gouvernement a annoncé son intention d'augmenter le nombre de ces protecteurs de villages.

MICHEL FARRÈRE.

YOUGOSLAVIE

Dissonances judiciaires autour de la notion de dissidence

BELGRADE
de notre correspondant

Dobroslav Paraga, né en 1960, suit les cours de droit à la faculté de Zagreb, ville principale de la République fédérée de Croatie. Son mauvais état de santé n'est pas cependant la principale raison du retard qu'il a dans ses études. Dobroslav Paraga est, en effet, un dissident connu pour ses déboires avec les autorités. Il avait purgé, notamment, une peine de quatre ans de détention pour « propagande hostile », pour avoir recueilli des signatures en faveur d'une pétition demandant la libération des détenus politiques. Il est en ce moment en liberté, mais il aura à comparaître, le 3 mars, devant le tribunal de Zagreb pour répondre cette fois au délit de *« diffusion de fausses nouvelles, susceptibles de troubler l'opinion publique »*.

L'accusation reproche à Dobroslav Paraga une lettre adressée à *Nova Revija* et une déclaration faite à *Mladina*, deux publications paraissant à Ljubljana, capitale de la République fédérée de Slovénie, dans lesquelles il présente d'une façon « mensongère » les conditions de détention des prisonniers politiques en Yougoslavie.

Il a affirmé que les prisonniers subissent des sévices et des pressions « inhumaines » et « humiliantes ». Les deux journaux qui lui ont ouvert leurs colonnes n'ont pas été interdits à Ljubljana. Dobroslav Parague, lui, aura à répondre de ses allégations à Zagreb, conformément à l'article 197 du code pénal de Croatie, et il est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de réclusion.

Le cas Paraga est un exemple des divergences flagrantes existant dans l'interprétation de la loi en Yougoslavie, où certains faits et gestes politiques font courir de graves risques à une personne dans une République ou une région autonome, alors que, dans une autre, la justice ne les prend pas en considération.

Le procès Paraga est attendu avec un vif intérêt. Le Comité de défense de la liberté d'expression a adressé à la présidence et au procureur de la République de Croatie une lettre de protestation soulignant qu'il s'agit d'un *« procès monté »* et d'une *« tentative de punir et d'effrayer »* les adversaires politiques du régime. Bien que Paraga soit de nationalité Croate, elle est signée par une vingtaine des plus éminents intellectuels serbes parmi lesquels l'écrivain Dobrica Cosic dont les désaccords avec le parti prennent, ces derniers temps, une tournure inquiétante. L'accusé, de son côté, maintient que tout ce *qu'il avait écrit n'était que la* « vérité » et que lui-même fut soumis, pendant sa détention, à des agissements portant une *« grave atteinte au droit et à la dignité de l'homme »*. Il sera défendu par son père, Mᵉ Smiljan Paraga, du barreau de Zagreb, et par Mᵉ Srdja Popovitc, avocat politique yougoslave bien connu de Belgrade.

La Cour suprême menacée

Mais les dissidents ne sont pas les seuls à *« troubler l'opinion publique »* par leurs déclarations ou écrits. Dans l'état actuel du dossier, la Cour suprême de la République fédérée de Serbie est menacée de se voir, elle aussi, accusée de dissidence, à la suite du verdict qu'elle a prononcé dans l'affaire de l'historien Veselin Djuretic à propos de son ouvrage *les Alliés et le drame de guerre yougoslave* (*le Monde* des 3 et 4 novembre 1985 et du 1ᵉʳ janvier 1987).

Dans ce livre, Veselin Djuretic qualifie les Tchetniks, du Mouvement royaliste pendant la guerre, de « patriotes » et d'« antifascistes », alors qu'ils ne sont, pour l'historiographie actuelle, que des « traîtres ». Sa thèse a soulevé de virulentes protestations des organisations sociales, et, après une procédure longue et compliquée, son ouvrage fut interdit par le tribunal départemental de Belgrade. Le défenseur de Veselin Djuretic, Mᵉ Slobodan Perovic, a interjeté appel auprès de la Cour suprême de Serbie, contestant à la justice le droit de se prononcer sur un ouvrage scientifique.

Dans ses attendus, la Cour suprême a fait siens les arguments du tribunal départemental, à savoir que les Tchetniks furent des traîtres qui avaient collaboré avec l'occupant. Mais comme ces faits étaient déjà parfaitement connus de tous, la Cour est parvenue à la conclusion exactement inverse de celle du tribunal départemental, c'est-à-dire que, précisément pour cette raison, les allégations de Veselin Duretic *« n'étaient pas susceptibles de troubler l'opinion publique »*. Elle a donc ordonné la levée de l'interdiction de l'ouvrage, à la grande consternation des officiels et du procureur de Belgrade, qui, estimant que la Cour n'avait pas respecté la loi, lui a demandé de réexaminer le problème.

En tout cas, un quotidien de Belgrade a déjà reproché à la Cour suprême d'avoir, par son verdict, troublé à son tour l'opinion publique et cela *« plus gravement encore que les dissidents »*. Mais, quoi qu'il en soit, si le verdict de la Cour suprême n'est pas annulé, il pourra constituer un précédent jouant en faveur des dissidents, de plus en plus nombreux dans ce pays, et entraîner une profonde modification de l'une des lois les plus contestées du système politique yougoslave.

PAUL YANKOVITCH.

Proche-Orient

ISRAËL : l'affaire de l'espion J. Pollard

La justice américaine inculpe un officier supérieur israélien

JÉRUSALEM
de notre correspondant

L'affaire Pollard rebondit. L'arrestation à Washington en novembre 1985 d'un agent de la marine américaine, Jonathan Pollard, accusé d'espionnage pour le compte de l'Etat hébreu, avait passagèrement assombri les relations entre Israël et son grand allié. Jérusalem ayant présenté ses *« excuses »*, en soulignant que le recrutement de Pollard avait été une *« exception non autorisée et contraire à la politique traditionnelle d'Israël »*, la crise entre les deux pays fut rapidement désamorcée (*le Monde* du 3 décembre 1985).

L'affaire vient de renaître à la suite d'une décision israélienne plutôt malencontreuse qui irrite Washington. La semaine dernière, en effet, M. Itzhak Rabin, ministre israélien de la défense, a accordé de l'avancement au colonel d'aviation Aviam Sela, l'homme qui « recruta » Pollard. Ce militaire a reçu le commandement de la base aérienne de Tel Nof, près de Tel-Aviv, l'une des plus grandes du pays. Les Américains ont protesté par la voie diplomatique auprès d'Israël contre une décision contraire à son engagement de tenir pour *« responsables »* tous les officiels ayant trempé dans l'affaire Pollard. Ils ont aussi fait savoir que l'armée américaine *« boycotterait »* le colonel.

Washington a d'autant moins apprécié que, contrairement aux trois autres principaux personnages impliqués dans l'affaire, côté israélien — M. Rafael Eitan, le chef de l'équipe, M. Yosef Yagur, ancien conseiller scientifique à New-York, et Mᵐᵉ Irit Erb, une secrétaire, — le colonel Sela n'a guère collaboré à l'enquête qui a permis à la justice américaine de juger Pollard en juin dernier. M. Rabin a tenté d'apaiser Washington en soulignant qu'il n'avait pas accordé au colonel Sela les galons de brigadier général justifiés par ses nouvelles fonctions. Il reste que, pour les Etats-Unis, Israël a sinon promu du moins récompensé un militaire qui avait participé à des activités d'espionnage à leurs dépens.

La justice américaine a réagi, mardi 3 mars, en inculpant officiellement pour *« espionnage »* le colonel Sela. La décision a été prise à Washington par M. Joseph di Genova, procureur du district de Columbia. Sa portée immédiate sera plus politique que juridique, car les Etats-Unis ne peuvent obtenir l'extradition du colonel Sela, l'accord bilatéral israélo-américain dans ce domaine n'incluant pas les activités d'espionnage. Mais le militaire sera arrêté s'il s'aventure aux Etats-Unis. L'acte d'accusation rendu public mardi à Washington souligne que le colonel Sela *« a conspiré »* contre les Etats-Unis, *« a recruté et payé »* Pollard et *« a reçu »* de ce dernier *« des documents strictement confidentiels »*.

Ce n'est pas par hasard que la justice américaine a choisi d'inculper, dès mardi, le colonel Sela. Le verdict contre Jonathan Pollard devait, en effet, être prononcé à Washington dans la journée de mercredi. Les Israéliens voient dans cette fausse coïncidence un appel à la sévérité adressé au juge de district en charge de l'affaire. Pollard, trente-deux ans, risque une peine maximale de détention à perpétuité et son épouse, Anne Henderson-Pollard, vingt-six ans, une peine de dix ans de prison.

Selon un mémorandum secret rédigé par le secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, les informations fournies à l'Etat hébreu par Pollard ont, entre autres, permis à l'aviation israélienne de bombarder en octobre 1985 avec une plus grande efficacité le quartier général de l'OLP à Tunis.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LIBAN

Le projet de réforme politique suscite de vives réticences dans le camp chrétien

Une partie du camp chrétien a, d'ores et déjà, fait savoir qu'elle rejetait le projet d'accord politique élaboré la semaine dernière à Damas par les principaux dirigeants musulmans libanais pour mettre fin à onze années de guerre civile. Ainsi, sans même avoir pris connaissance de ce document, M. Samir Geagea, le chef de la milice chrétienne (Forces libanaises), a-t-il dénoncé, mardi 3 mars, l'initiative des dirigeants musulmans : *« Je ne crois pas que le moment soit venu pour un accord final ; on ne peut pas concevoir un accord politique à long terme avec des milliers de soldats étrangers au Liban »*, a-t-il déclaré. Il a ajouté : *« Ils* [les musulmans] *disent : « Nous nous sommes » mis d'accord entre nous, acceptez » l'accord », c'est inacceptable. »*

M. Geagea a souligné qu'il ne tolérerait aucune diminution des prérogatives du président de la République. Cette modification des pouvoirs du président figurerait dans le document établi à Damas. Il prévoirait aussi l'adoption du vote majoritaire au sein du conseil des ministres (annulant le droit de veto du chef de l'Etat) et l'élection du chef du gouvernement par le Parlement (au lieu de sa nomination par le président).

Le président Amine Gemayel n'a pas encore fait connaître son point de vue, mais on laisse entendre, dans son entourage, qu'il s'opposera à toute réduction de ses pouvoirs.

D'autre part, le chef du mouvement chiite Amal, M. Nabih Berri, a réitéré, mardi, son offre d'échanger un pilote israélien qu'il détient et quatre otages (trois Américains et un Indien) aux mains du Djihad islamique pour la libération de la Palestine contre des prisonniers libanais et palestiniens détenus en Israël.

A Damas, le président Hafez El Assad a reçu, mardi, M. Henry Servant, ambassadeur itinérant pour le Proche-Orient, qui lui a remis un message de M. Jacques Chirac — il s'agirait d'une *« lettre générale »* sur la situation au Liban et les relations bilatérales. — (*AFP, AP, Reuter.*)

● **ÉGYPTE : la défection de cinq aviateurs libyens.** — Les autorités égyptiennes ont autorisé cinq aviateurs (et non six, comme initialement annoncé) de l'armée libyenne, dont l'appareil s'était posé lundi 2 mars dans le sud du pays, à Abours-Simbel, à rester en Egypte. Les cinq militaires (deux officiers et trois sergents) ont été transférés sur une base non loin du Caire après qu'ils eurent sollicité l'asile politique. Des sources militaires égyptiennes ont assuré que les cinq hommes avaient décollé d'un aéroport libyen installé dans le nord du Tchad. La Libye a immédiatement réclamé à l'Egypte la restitution de l'appareil, un avion gros porteur C-130.

● **Le conflit du Golfe.** — L'Iran a fait état, mardi 3 mars, de nouvelles progressions de ses troupes au sud-ouest du « canal des poissons », sur le front Kerbala-5, en direction de Bassorah. L'Irak annonce de son côté avoir repoussé l'assaut et déclare *« s'attendre à une nouvelle attaque terrestre sur le front sud »*. Téhéran avait annoncé, le 26 février, la fin de l'offensive Kerbala-5 qui avait *« atteint tous ses objectifs »*.

D'autre part, l'imam Khomeiny a gracié mille huit cents prisonniers détenus dans le sud-est de l'Iran, selon l'agence de presse de la République islamique (IRNA), tandis que M. Kazem Radjavi, représentant du Conseil national de la résistance iranienne (opposition), affirmait, mardi, au cours d'une conférence de presse à Genève, que la situation des droits de l'homme s'aggravait en Iran.

Politique

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

POINT DE VUE

Le choix d'un progrès

par Jacques Toubon
secrétaire général du RPR

COMMENT préparer les Néo-Calédoniens à choisir leur destin autrement qu'en leur ouvrant les voies du progrès ?

Le gouvernement a choisi la politique de cette évidence, qui est aussi *celle de l'effort. Cet effort demande* d'autant plus de volonté et de moyens qu'il faut remonter le courant de la politique socialiste. Celle-ci allait à contre-sens du progrès et faussait ainsi d'avance les données du choix du peuple néo-calédonien à l'heure de l'autodétermination. Les *bons esprits socialistes qualifient* aujourd'hui de *«recul»* la politique du gouvernement actuel. En fait de recul, celui-ci a dû d'abord s'employer à réparer les dégâts qu'ils avaient faits.

Les exemples ne manquent pas. Ainsi, il avait été créé en 1982 un office *culturel canaque. Il a servi à* rémunérer les permanents et les agitateurs du FLNKS. Mais il n'y a pas trace de promotion de la culture canaque. Aussi vient-il d'être remplacé par un office de la culture océanienne ouvert à l'ensemble des cultures autochtones ou importées. *C'est en se tournant vers l'extérieur* que la Nouvelle-Calédonie trouvera sa place dans le Pacific sud, dont elle est un des centres naturels. Le nouvel office la lui donnera, même si cela ne fait pas plaisir au FLNKS.

Christian Nucci avait installé en 1982 un office foncier. Il n'a servi qu'à accumuler 50 000 hectares dont aucun n'a été redistribué et qui sont naturellement retombés en friche. C'était un beau progrès ! Depuis qu'a été mise en place la nouvelle Agence du développement rural qui s'est engagée dans une politique de réforme agraire, celle-ci a reçu plusieurs centaines de demandes d'attribution de terres dont la majorité proviennent de Mélanésiens. Elle met en œuvre une politique de distribution et de mise en valeur des terres. C'est un vrai progrès qui va desserrer le cadre étroit dans lequel vivent des tribus dans des vallées avec relativement peu de terres exploitables. Les jeunes Mélanésiens pourront aussi s'installer et s'étendre sur d'autres terres mieux placées et plus faciles à exploiter. Ce sera un grand progrès dans le développement de l'exploitation agricole.

Il a été fait au gouvernement le procès de vouloir étouffer les institutions régionales mises en place en 1985 parce qu'il avait annulé les budgets de deux régions, le Centre et les Iles, et que cette annulation avait des motifs politiques. Si cette décision était dirigée contre le FLNKS, *comment se fait-il que le budget de* la région Nord, dont le président est Jean-Marie Tjibaou, ait été approuvé et soit exécutoire ? La vérité est que ces deux budgets comprenaient des dépenses et des recettes qui n'étaient pas de la compétence des régions et qu'ils avaient été, volontairement, présentés en déficit. Si en métropole des budgets régionaux étaient présentés sur le même modèle, ils seraient pareillement refusés.

Loin de vouloir étouffer les régions, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour les développer, accroître la population sur les terres exploitables. Il s'emploie même à faire de Poindimié, sur la côte est, un centre urbain et économique qui équilibre la région avec celle de Nouméa.

Le rétablissement de l'ordre public depuis un an est encore plus spectaculaire. Entre 1981 et 1986, il y avait eu — officiellement — trente-quatre morts sur le territoire. Cette année, il n'y en eu qu'un. C'est un de trop certainement, mais il n'empêche que la situation est redevenue normale et que l'activité a pu ainsi être relancée. Pourtant, les effectifs de maintien de l'ordre ont baissé sensiblement. Il n'y a plus que 5 800 personnes affectées d'une façon ou d'une autre au maintien de l'ordre. Il y en avait 6 500 au début de l'année 1986. Certains disent que la tension s'est accrue et que le désordre se développe. C'est exactement le contraire qui se passe. Il est facile de le constater sur le terrain.

Il faut également rétablir la vérité sur le « dialogue ». Il paraît qu'il n'y a plus de dialogue et qu'avant il y avait dialogue. Or le premier ministre, quand il est allé en Nouvelle-Calédonie, a reçu longuement les responsables du FLNKS et les trois présidents de régions indépendantistes. Bernard Pons n'a pas cessé, jusqu'en décembre, de se concerter avec les représentants de toutes les communautés pour la préparation du *futur scrutin d'autodétermination.*

Le président de la République se plaint du recul du dialogue. C'est *pourtant bien lui qui, au mois de mai,* a refusé de recevoir les trois parlementaires du territoire et le président de la région Sud. Je n'ai pas encore compris pourquoi le dialogue devait être unilatéral avec le FLNKS et en quoi le fait de parler uniquement avec le FLNKS pouvait faire progresser *l'apaisement, la concertation*, l'amélioration des relations entre les communautés.

Qui a rompu le dialogue en décembre si ce n'est le FLNKS, dont les représentants ont dit à Bernard Pons : *« Votre projet de référendum d'autodétermination ne nous intéresse pas. Pour nous, seuls les Canaques ont le droit de voter. Ce n'est pas la peine de faire votre référendum. Quel qu'en soit le résultat, c'est l'indépendance que nous voulons, et la seule chose dont nous voulons discuter avec vous c'est ce que la France continuera à nous donner après l'indépendance. »* Il est donc bien clair que le gouvernement n'a pas rompu le dialogue mais que le FLNKS, refusant de se laisser « enfermer » dans un processus de caractère démocratique, veut rester en dehors pour le contester et poursuivre un processus différent fondé sur la violence, l'intervention étrangère et celle de l'ONU.

Nous ne changerons pas pour autant notre politique, qui est fondée sur deux idées : autodétermination et concertation à la fois sur le développement économique et social et sur le contenu du référendum lui-même, qui tracera le statut ultérieur du territoire si les Calédoniens décident de rester français.

Cette politique d'autodétermination et de dialogue est fondée sur un principe : seul le peuple a le droit de choisir son destin. Nous lui offrons le *choix du progrès.*

Suggestion

Le casse-tête calédonien divise donc la majorité parlementaire chaque jour davantage. Non seulement les barristes prennent de *plus en plus leurs distances* vis-à-vis de la politique préconisée par le ministre RPR des DOM-TOM, M. Bernard Pons, ainsi qu'en témoignait lundi la prise de position de M. Bernard Stasi, député UDF-CDS de la Marne, en faveur d'un report du référendum d'autodétermination prévu l'été prochain dans le territoire, mais voilà que des divergences apparaissent au sein même de l'UDF.

Le secrétaire général du Parti radical, M. Didier Bariani, par ailleurs secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a en effet, affirmé mardi 3 mars, avec assurance, que le gouvernement maintiendrait son cap sans se préoccuper des *« pressions »*. Ce coup de menton risque d'apparaître pour le moins désobligeant à ses partenaires politiques, même si M. Bariani se défend de les avoir visés.

Toute la question est de savoir, bien entendu, si les élus de la majorité qui rejoignent, au fond, les craintes exprimées par M. François Mitterrand sur les conséquences des choix gouvernementaux, iront jusqu'à se désolidariser du RPR au moment du vote du projet de loi électorale défendu par M. Pons, dont la discussion interviendra au début de la session parlementaire d'avril. Rien n'est moins sûr.

En attendant, force est de constater, au vu du courrier reçu par *le Monde* à ce sujet, que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie préoccupe aussi une bonne partie de l'opinion publique, et qu'au-delà des réaction ordinaires, recoupant les clivages politiques « pour » ou « contre » les thèses en présence, nos correspondants ne sont pas avares de suggestions.

Ainsi M. Mas Vintejeux, historien des sciences (Paris) se rallie-t-il chaleureusment au point de vue soutenu dans nos éditions du *27 février par Claude Magiol, ce* haut fonctionnaire astreint au pseudonyme par devoir de réserve, qui plaidait pour la construction d'un territoire *« autonome et confédéré »*. Selon ce lecteur cette proposition représente *« un chef d'œuvre d'intelligence et de bon sens »*.

« Un Commonwealth à la française »

L'idée d'une éventuelle partition du territoire semble également faire son chemin dans les esprits. De l'avis de M. Robert Bergeron, homme d'affaires implanté à la fois en Nouvelle-Calédonie, aux Caraïbes et à Hong-Kong, il n'y a pas d'autres solution pour sortir de l'impasse : *« En campant sur leurs position, les indépendantistes creusent un peu plus le fossé avec les autres ethnies calédoniennes,* estime-t-il. *Cela ne peut pas déboucher sur un avenir réjouissant. Espérons au moins que cet entêtement accélèrera la préparation des esprits à la partition.*

» Il est de plus en plus manifeste que les canaques indépendantistes refusent l'intégration, ou se sentent bien incapables de s'intégrer, et c'est bien pour cette raison que le dossier des développements séparés, dans des zones séparées, devrait être traité tout de suite, ou après les réultats du référendum. Il existe bien d'autres îles coupées en deux : Saint-Domingue, Haïti, Chypre, et d'autres pays où l'on peut comparer les développements, les deux Corée ou les deux Allemagne... »

Sans aller jusqu'à là, le professeur Pierre Max, de Paris, insiste, *en tant que « voix gaulliste » et en se référant à la décolonisation pratiquée par le fondateur de la* Vᵉ *République, sur la nécessité de « ne pas confondre la Calédonie avecSaint-Pierre-et-Miquelon, peuplée seulement de Français de souche, ni avec la Réunion, qui était vierge d'habitants lors de sa découverte » : « La Calédonie,* dit-il, *était déjà peuplée, comme on dit, d'« autochtones », qui ont tout de même quelques droits sur leur terre. Faire entendre raison, c'est protéger les droits de ces « autochtones » mais c'est aussi faire admettre aux Mélanésiens que les Français installés depuis longtemps en Calédonie ont aussi le droit d'y vivre et prospérer ».*

Dans le numéro un d'une nouvelle *Lettre d'information*, consacrée aux *« réalités du Pacifique »*, ce professeur soutient une autre proposition faite, celle-ci, par un fervent partisan de la cause mélanésienne, l'ethnologue Jean Guiart, qui conseille *d'« obliger les deux camps à se mettre autour d'une table et à trouver, entre eux, une solution de partage du pouvoir local »* sur la base d'un *« partage à égalité des postes politiques entre les Mélanésiens et tous les autres pour une période probatoire de dix ans, à la fin de laquelle, pourrait avoir lieu un référendum pour l'indépendance si tout le monde en était d'accord »*, et *« d'une nouvelle définition du territoire qui deviendrait une collectivité indépendante liée à la République, donnant à ce terme la connotation d'un Commonwealth à la française »*.

En revanche, il est un point sur lequel tous nos correspondants sont d'accord : le boycottage du référendum par les canaques rendrait cette consultation sans grande valeur dans la mesure où le problème resterait entier. Constat d'évidence, qui renvoie aux inquiétudes qu'inspirent les orientations du gouvernement.

A. R.

Le Forum du Pacifique sud demande l'ajournement du référendum sur l'indépendance

Auckland. — Le Forum du Pacifique sud a demandé, dans un message adressé au gouvernement français, mardi 3 mars, à l'issue d'une réunion de onze de ses treize ministres des affaires étrangères (Tonga et Kiribati n'y étaient pas représentés), d'ajourner le référendum prévu en juillet prochain sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et d'engager un dialogue pour examiner le dossier.

Le docteur James Maraj, secrétaire fidjien aux affaires étrangères, a dit, au cours d'une conférence de presse, que le Forum avait reçu, le week-end dernier, une lettre de Paris invitant le groupe à envoyer des délégués en Nouvelle-Calédonie. Il a ajouté que l'invitation serait acceptée, mais sans avancer de date pour la visite. Le docteur Maraj a dit que la lettre contenait aussi des précisions sur les dispositions législatives devant permettre la tenue du référendum, mais que les participants à la réunion d'Auckland s'étaient inquiétés de ce que *« la politique française tende vers le maintien de la Nouvelle-Calédonie comme partie de la République française »*.

De son côté, le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange, à qui on demandait si l'action du Forum avait une chance d'aboutir à un dialogue constructif avec la France, a répondu qu'on *« pouvait l'espérer. C'est une vue largement partagée que nous devons parler plutôt que crier »*. La gravité du problème, a-t-il encore déclaré, impose *« des discussions sérieuses »*. — (*AFP, Reuter.*)

En Ile-de-France

M. Fourcade veut rassembler « tout ce qui n'est pas RPR » dans la majorité

M. Jean-Pierre Fourcade a pris l'initiative de rassembler les « modérés » d'Ile-de-France. Sénateur UDF des Hauts-de-Seine, maire de Saint-Cloud, et premier vice-président du conseil régional, l'ancien ministre a adressé, fin janvier, une lettre à deux cent vingt personnalités régionales (parlementaires nationaux et européens, conseillers régionaux et généraux et maires de grandes villes) pour les inviter à une assemblée constitutive, jeudi 5 mars au siège du conseil régional.

Pour M. Fourcade, il existe dans les huit départements d'Ile-de-France *« un courant de divers droite non-inscrits qu'il faut mobiliser »*. S'y ajoute le souvenir des élections sénatoriales de septembre dernier, qui ont été marquées aussi bien dans les Yvelines que dans l'Essonne, la Seine-Saint-Denis ou encore le Val-d'Oise, des divisions internes à ce courant. Cette constation justifie, selon M. Fourcade, la constitution d'une association regroupant *« tout ce qui n'est pas RPR »*.

Il s'agit de préparer les prochaines échéances électorales « ensemble » à commencer par l'élection présidentielle. Pour cette dernière, si le nom de M. Raymond Barre n'est pas cité, aucun des destinataires de la lettre de M. Fourcade ne croit se tromper sur les motivations de l'expéditeur. Cette structure du rassemblement qui vise à mettre fin à *« la satellisation »* des *« modérés »* d'Ile-de-France est conçue un peu sur le modèle de ce qu'a réalisé M. Jean François-Poncet en Aquitaine.

L'initiative prise par le vice-président du conseil régional n'a pas suscité que des approbations dans les rangs de l'UDF Ainsi une réunion des conseillers UDF de Paris, tenue jeudi 26 février, a permis l'expression des réticences. Certains membres du PR comme M. Roger Chinaud, également sénateur, ne souhaitaient pas répondre positivement à l'invitation de M. Fourcade. Côté CDS, les défenseurs de cette initiative étaient quelque peu mal à l'aise pour plaider la participation. Du coup, M. Jacques Dominati, responsable des élus UDF parisiens, devait rencontrer M. Fourcade mercredi 4 mars pour évoquer un report de la réunion du lendemain et demander une organisation collégiale afin que chaque département soit représenté.

Certains élus CDS se demandent si *« l'initiative indivieulle »* du maire de Saint-Cloud n'est pas de nature à *« casser »* en tous les cas à *« hypothéquer »* un rassemblement ultérieur par les remous qu'elle provoque dès maintenant.

A. Ch.

M. André Rossinot veut « ouvrir l'ère du printemps radical »

Le Parti radical, dont le comité exécutif s'et réuni le mardi 3 mars, a décidé de *« se manifester sous ses propres couleurs »*, selon la formule de son président, M. André Rossinot. *« Ouvrir l'ère du printemps radical »* se justifie, a expliqué le maire de Nancy, par l'utilité qu'il y a à ce que les radicaux expriment davantage leur *« philosophie »* et leurs *« propositions »* pour remplir deux objectifs : *« élargir la majorité et être un ferment d'union pour toute la majorité »*.

Pour préparer *« un nouveau projet radical »* qui devrait être prêt à l'été, un questionnaire sera adressé aux fédérations, qui se réuniront le 21 mars — premier jour du printemps — en même temps que les commissions nationales du Parti. La synthèse des propositions sera rendue publique à l'occasion d'une université de printemps fixée au 8 mai à Chamonix, M. Rossinot précisant qu'il préférerait *« prendre de l'air et de l'altitude »* plutôt que de *« tomber dans la cacophonie »* des universités de l'été 1986.

Les propositions des radicaux devraient être complétées par des interventions de personnalités extérieures au parti. L'ensemble du projet doit permettre, a précisé M. Rossinot, *« d'aborder le dialogue avec l'UDF et la majorité pour transformer la majorité parlementaire en majorité présidentielle »*.

Evoquant la dernière session parlementaire, M. Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, a insisté sur la nécessité d' *« une gestion parcimonieuse »* du temps au regard du nombre de textes que le gouvernement soumettra aux députés et sénateurs. A propos du projet de référendum en Nouvelle-Calédonie dont M. Bernard Stasi, député UDF de la Marne et vice-président du CDS a souhaité le report (*le Monde* du 4 mars), M. Didier Barani, secrétaire général du Parti radical et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a observé que le calendrier prévu par le gouvernement *« est respecté »*. Tout en reconnaissant à M. Stasi *« le droit à titre personnel d'avoir ses opinions »*, M. Bariani a tenu *« à témoigner de la volonté du gouvernement de s'en tenir sur le fond et sur la forme au calendrier prévu »*. Il a précisé, en outre, en faisant allusion à la conférence des pays du Pacifique sud réunie à Auckland en Nouvelle-Zélande, que *« tous ceux qui de l'extérieur voudraient peser »* sur la décision du gouvernement échoueront, car le gouvernement *« ne cédera à aucune pression »*.

Enfin, M. Jean-Thomas Nordmann, porte-parole du Parti radical, a souhaité que la France *« fasse fructifier ce capital de crédibilité »* qu'elle a acquis avec le jugement de Georges Ibrahim Abdallah. *« La France arrête les terroristes et les condamne »*, cette observation *« revalorise notre pays »*, a-t-il estimé, avant d'expliquer que le gouvernement *« a* [donc] *des chances à exploiter »*, notamment en prenant l'initiative d'une mobilisation des pays européens.

A. Ch.

Avant la rentrée parlementaire

Les députés socialistes affûtent leurs armes

Les députés socialistes continuent même pendant l'intersession parlementaire, de se réunir tous les quinze jours pour faire le point de l'actualité et nourrir leur réflexion sur les sujets qu'ils auront à débattre à l'Assemblée nationale le printemps prochain. Ainsi, le mardi 4 mars, M. Michel Coffineau, député du Val-d'Oise, a-t-il affirmé que M. Philippe Séguin ne *« maîtrise pas »* le dossier de la Sécurité sociale et se contente, *« comme un personnage de dessin animé, de creuser un trou pour en boucher un autre »*.

M. Jean Le Garrec, député du Nord, qui rendait compte des travaux du groupe, a annoncé que les députés du PS allaient engager une série de contacts avec l'ensemble des professionnels de la santé pour *« mesurer les conséquences sur le terrain des choix du gouvernement »* et engager la réflexion des élus socialistes sur ce difficile dossier.

De même, M. Bernard Schreiner, député des Yvelines, analysant la situation dans l'audiovisuel, a estimé que la Commission nationale de la communication et des libertés s'était *« disqualifiée »*. Il a aussi manifesté son *« inquiétude »* sur la possibilité d'équilibrer financièrement l'ensemble du système audiovisuel mis en place.

Enfin, M. Guy Malandain, député des Yvelines, a analysé les conséquences de la désinflation sur le financement du logement. Les députés du PS vont préparer une proposition de loi permettant d'abaisser le coût des remboursements pour ceux qui ont emprunté lorsque les taux des prêts étaient au plus haut, c'est-à-dire en 1980, 1981 et 1982.

Les élus socialistes ont commencé, d'autre part, une série d'auditions sur les problèmes internationaux. Ils ont entendu, mardi, M. Pierre Guidoni, ancien député et ancien ambassadeur de France à Madrid, sur la situation au Proche et au Moyen-Orient. Le 10 mars, ils écouteront M. Claude Cheysson, membre de la Commission de Bruxelles, sur l'Europe. Ils veulent aussi préparer très attentivement le débat sur la loi de programmation militaire, dans lequel M. Michel Rocard souhaite intervenir. Les commissaires socialistes à la défense vont immédiatement se mettre au travail, et une ou deux réunions du groupe, dans son ensemble, seront entièrement consacrées à ce sujet. Une partie des députés du PS sont, en effet, inquiets de l'incidence financière des choix faits dans ce projet de loi.

Th. B.

Les barristes réaffirment leur opposition à la réduction du mandat présidentiel

M. Charles Millon, député UDF de l'Ain, exprime dans l'éditorial du dernier numéro du journal barriste *Réel*, daté du 2 mars, l'opposition de ses amis à toute réduction du mandat présidentiel.

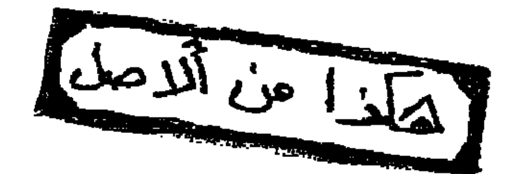
Dans ce texte, M. Millon nie le fait que la réduction de la durée du mandat présidentiel pourrait permettre à l'avenir, d'échapper à une nouvelle « cohabitation ». *« Tout arrive,* explique-t-il, *les zélateurs de la cohabitation en découvrent aujourd'hui les méfaits. Ils pensent pouvoir éviter la cohabitation institutionnelle en réduisant à cinq ans, durée normale du mandat des députés, la durée du mandat présidentiel. Mais ils oublient que la durée du mandat présidentiel, quelle qu'elle soit, est précaire, car la démission ou le décès ne peuvent être exclus. »*

En outre, M. Millon fait observer que le septennat n'est *« pas trop long »* : *« Observons, tout d'abord, que les présidents, une fois en place, ont rarement estimé que sept ans était une durée trop longue. La plupart ont avancé, avec plus ou moins de succès, l'idée que c'était même trop court. Si sept ans, c'est trop long, que dire alors de deux fois cinq ans, conséquence prévisible de la réforme, si elle était votée ? »*

En conclusion, ce proche de M. Barre affirme que l'unique certitude à retirer de l'initiative de M. Giscard d'Estaing serait que le seul bénéficiaire de cette réforme serait, en définitive, M. François Mitterrand : *« La réduction de la durée du mandat présidentiel, en l'état actuel du calendrier, compte tenu de l'âge du candidat éventuel, François Mitterrand, du handicap que représenterait pour lui le fait d'avoir à en redemander pour sept ans, n'aurait qu'une conséquence : favoriser un seul candidat, le président sortant. Nos institutions actuelles sont bonnes. Elles ont fait la preuve de leur efficacité. Il suffit que les élus du peuple, et d'abord le premier d'entre eux, sachent tirer les conséquences des scrutins qui leur sont défavorables, ce qui reste la base de la démocratie. Nos institutions forment un bloc. Tout changement notable affecterait leur cohérence et leur efficacité. Dans la période actuelle, le projet de réduction de la durée du mandat présidentiel favoriserait les manœuvres partisanes. La France et les Français ont, en ce début de printemps 1987, d'autres priorités. »*

● **M. Edgar Faure**, sénateur du Doubs, ancien président du Conseil, *ancien président de l'Assemblée* nationale, a été nommé à la tête de la Mission de commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en remplacement de Michel Baroin, décédé au cours de la nuit du 4 au 5 février dans un accident d'avion survenu au Cameroun, a-t-on appris le mercredi 4 mars à l'issue du conseil des ministres.

RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission a altéré le sens du compte-rendu consacré à la manifestation des anciens harkis devant la préfecture d'Angoulême (Charente) dans nos éditions du 26 février. Le préfet de Charente, M. Henri Hugues, n'a pas refusé de recevoir la délégation de l'Association nationale des anciens supplétifs rapatriés d'Algérie, comme nous l'avions indiqué. Ce groupe de Français musulmans avait préféré attendre le retour du commissaire de la République, qui était absent, plutôt que d'être reçu par son directeur de cabinet. Dès son arrivée, M. Hugues leur avait accordé un entretien.



Politique

Du simple particulier à la volonté générale

Variations sur le rôle du Conseil constitutionnel

La Constitution n'est pas qu'un texte, ou, si l'on veut, une *« partition »*. La Loi fondamentale est *« aussi, et surtout, son interprétation »*, au sens musical, et donc créateur, du terme. Pierre Avril, professeur à l'université de Paris-X Nanterre, qui introduit par cette comparaison sa contribution au dossier consacré par la dernière livraison de la revue *le Débat* à la Constitution et à l'institution chargée au premier chef d'en assurer le respect, le Conseil constitutionnel, nous livre du même coup la clé de bien des publications consacrées au même moment au même sujet.

Variations riches et nombreuses dans *le Débat*, variations encore (quelquefois par les mêmes auteurs) dans les deux derniers numéros de la revue *Commentaire* : la matière ne manque pas. La plupart des universitaires spécialistes et quelques politiciens font entendre leur voix dans ce concert.

Au nombre des discordances et points de vue variés constamment exprimés un peu partout sur les juges constitutionnels du Palais-Royal ou sur l'« avenir » de la Constitution, on relève un vaste échange sur l'hypothèse de recours – impossibles pour le moment – de justiciables à qui il serait permis d'invoquer devant les tribunaux ordinaires l'exception d'inconstitutionnalité.

Pour Maurice Duverger, par exemple (dans *le Débat*), *« cette ouverture de l'Etat de droit aux citoyens ne ferait qu'aligner la démocratie française sur les démocraties allemande, italienne, espagnole, grecque, portugaise : c'est-à-dire sur toutes celles dotées de Constitutions postérieures à la seconde guerre mondiale qui se sont engagées dans la voie ouverte aux Etats-Unis voici plus d'un siècle et demi »*.

Mais la voie américaine n'est-elle pas, compte tenu de réalités juridiques et politiques fondamentalement différentes, une voie de garage pour qui croirait pouvoir l'emprunter à la légère ? Toujours est-il, souligne encore Maurice Duverger (dans *Commentaire*, cette fois), que sur quatorze juristes consultés par cette publication, huit repoussent cette idée, alors que quatre s'y rallient et que deux, plutôt favorables en apparence, ne prennent pas position.

Toujours est-il, d'autre part, qu'en dépit de timides tentatives esquissées ici ou là et sans suite par tel tribunal cette évolution, qu'appelle aussi de ses vœux dans *le Débat* Laurent Cohen-Tanugi, avocat dans un cabinet international et auteur du *Droit sans l'Etat*, ne paraît pas imminente. Ne serait-ce que parce que le *statu quo* sera sans doute la résultante la plus probable des forces politiques contraires qui s'affrontent presque en permanence, de plus ou moins bonne foi, à propos du Conseil constitutionnel.

Du « simple particulier » à... la volonté générale : sur ce sujet, il est un autre thème d'interrogation constante et de polémique intermittente : le Conseil constitutionnel est-il colégislateur ou extérieur au processus législatif ?

Il est colégislateur, répond sans hésitation dans *le Débat* Michel Troper (université de Paris-X Nanterre). Dans la *Revue de science administrative de la Méditerranée occidentale*, que publie l'institut régional d'administration de Bastia, on trouvera aussi, sous la plume de Dominique Rousseau, professeur à l'université de Montpellier-I, une affirmation identique et une démonstration poussée jusqu'à l'extrême puisque, pour cet auteur, le Conseil constitutionnel participe, indirectement ou directement, *« à la confection du contenu même des lois »*.

De là à penser, comme Dominique Rousseau, que le Conseil constitutionnel a *« le pouvoir d'imposer aux lois leur contenu, d'imposer au Parlement sa pensée législative »*, il n'y a qu'un pas. Pour le franchir, pour établir que *« la loi, désormais, ne tire plus sa souveraineté du Parlement »*, Dominique Rousseau invoque une affirmation du Conseil constitutionnel (décision du 23 août 1985) selon laquelle *« la loi votée n'exprime la volonté générale que dans le respect de la Constitution »*.

S'appuyant sur la même phrase, un membre éminent du Conseil constitutionnel, Georges Vedel, qui a pris pour rédiger l'avant-propos de la réédition récente d'un ouvrage du juriste Charles Eisenmann sa plume de doyen honoraire de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris – obligation de réserve oblige – réplique à la présentation *« naïve ou savante »* du contrôle de constitutionnalité *« comme aboutissant à faire prévaloir la volonté du juge contre la volonté générale et, à la limite, comme faisant échec à la démocratie »*. *« En réalité,* écrit Georges Vedel, *la représentation nationale exprime bien la volonté générale, mais seulement dans les conditions prévues par la Constitution et dans les matières dévolues par celle-ci au législateur. Hors de ces limites, la volonté générale ne peut s'exprimer que dans une procédure de révision constitutionnelle qui est précisément agencée pour que, sur des points fondamentaux, l'assentiment démocratique soit indiscutable. »*

Aventures et mésaventures de la volonté générale : tel n'est-il pas, finalement, le titre caché des variations que brodent en permanence instrumentistes, critiques et spectateurs de la partition constitutionnelle ?

MICHEL KAJMAN.

★ *Le Débat*, janvier-mars 1987, numéro 43, 192 pages, 68 francs, Gallimard.

Commentaire, numéro 35 (automne 1986) et 36 (hiver 1986-1987), respectivement 207 et 237 pages, 70 et 80 francs. Julliard.

Revue de science administrative de la Méditerranée occidentale, quatrième trimestre 1986 et premier trimestre 1987, numéros 16 et 17, 152 pages, 130 francs, quai des Martyrs-de-la-Libération, 20200 Bastia.

La justice constitutionnelle et la Haute Cour constitutionnelle d'Autriche, par Charles Eisenmann. Préface de Hans Kelsen à l'édition de 1928. Avant-propos de Georges Vedel à la réédition de 1986. Economica-Presses universitaires d'Aix-Marseille, 383 pages, 200 francs.

Validation des élections sénatoriales en Guadeloupe

Le Conseil constitutionnel a examiné, le mardi 3 mars, et rejeté deux requêtes qui tendaient à l'annulation des élections sénatoriales du 28 septembre 1986 dans le département de la Guadeloupe. L'élection de MM. Henri Bangou (apparenté PC) et François Louisy (PS) était contestée par MM. Léopold Hélène (RPR) et Léopold Edouard Deher-Lesaint (écologiste), tous deux candidats malchanceux à ces élections.

« Pour déplorables, constate le Conseil constitutionnel, *qu'aient été les tentatives de pression faites auprès de certains électeurs des communes de l'île de Marie-Galante par la remise de dons en argent accompagnée de suggestions de vote, il résulte de l'instruction que cette manœuvre a été déjouée par l'intervention des autorités administratives et est restée sans incidence sur le déroulement et les résultats du vote. »*

Cette remarque concerne les faits pour lesquels M. Nathalien Etna, maire (divers droite) de la commune des Vieux-Habitants, coauteur (mais non signataire) de la requête de M. Hélène, lui aussi candidat de la majorité aux élections du 28 septembre 1986, a été inculpé le 15 décembre 1986 de *« tentative d'obtention de suffrages par dons »* (*le Monde* du 20 décembre 1986.)

Le Conseil constitutionnel a, d'autre part, considéré que la commission chargée de l'acheminement des documents électoraux avait à bon droit refusé de transmettre ceux de M. Deher-Lesaint, déposés hors délais et que les dimensions irrégulières des bulletins de vote portant les noms de MM. Bangou et Louisy n'étaient pas *« de nature, eu égard aux mentions figurant sur ces bulletins, à créer une confusion auprès des électeurs »*. Le Conseil estime, en conséquence, ces bulletins *« ont (...) été à bon droit décomptés comme valables »*.

Avec cette décision de rejet, le Conseil constitutionnel a achevé l'examen des six requêtes dont il avait été saisi après les élections sénatoriales du 28 septembre 1986.

M. K.

Leurs ennemies les bêtes

SAINT-BRIEUC
de notre correspondant

Une urne vide, des tables sans bulletins de vote, des électeurs absents : à Squiffiec (Côtes-du-Nord), le premier tour des élections municipales, le dimanche 1er mars, s'est soldé par un taux d'abstentions de 100 %, en raison du conflit qui oppose les élus locaux à l'administration à propos de l'implantation sur le territoire de la commune d'un chenil-refuge de la Société protectrice des animaux (SPA).

En juillet 1985, la SPA des côtes d'Armor avait acheté un vaste terrain, à Squiffiec, pour y transférer son refuge de Prat, à une quinzaine de kilomètres de là, où son bail venait à expiration. En outre, la SPA, qui a un contrat de ramassage des animaux avec une centaine de communes dans cette partie du département, avait besoin de plus d'espace. Un comité de défense des riverains s'est élevé, aussitôt, contre les nuisances qui pouvaient provenir du refuge. Un référendum est organisé, et 90 % des habitants consultés disent « non » au chenil. Le préfet ordonne de surseoir aux travaux de construction du refuge.

Changement de préfet, changement d'attitude. En octobre dernier, la SPA est autorisée à reprendre ses travaux, mais le maire de Squiffiec invoque un non-respect du permis de construire et porte l'affaire devant le tribunal administratif, lequel, en janvier dernier, juge que le chenil, dont il rappelle l'utilité, n'est pas de nature à porter atteinte à l'environnement. Les avis des administrations concernées et l'étude d'impact vont dans le même sens.

Les travaux ayant repris, avec l'autorisation du préfet, le conseil municipal de Squiffiec estime son autorité bafouée, et les conseillers, majorité et opposition confondues, donnent leur démission. Ils appellent les électeurs à boycotter les élections qui doivent s'ensuivre. Deux électeurs seulement sont venus au bureau de vote, tenu, dimanche, par le maire et des conseillers démissionnaires. Faute de candidats et, donc, de bulletins de vote, ils ont fait demi-tour.

JEAN VIDEAU.

● **M. Chirac et le Limousin.** – Le « désenclavement » routier du Limousin et son développement économique ont été évoqués à l'hôtel Matignon, le mardi 3 mars, au cours d'un entretien du premier ministre, lui-même élu de la région, avec une délégation du conseil régional conduite par son président, M. Robert Savy (PS), et comprenant des conseillers communistes et RPR. M. Jacques Chirac, selon M. Savy, a évoqué *« la possibilité »* d'un accroissement des crédits routiers d'environ 100 millions de francs de la part de l'Etat, à condition que la région *« fasse elle-même, de son côté, un effort »*.

● **Congrès de la LCR du 28 au 31 mai.** – *Rouge*, l'hebdonadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) annonce, dans sa dernière livraison, que le comité central de cette organisation trotskiste a fixé la tenue du VIIIe congrès de la LCR aux 28, 29, 30 et 31 mai. Celui-ci se déroulera dans la région parisienne. Le débat préparatoire à ce congrès portera notamment, indique *Rouge*, *« sur les problèmes posés par la construction d'un parti révolutionnaire en France »* au moment *« où le mouvement ouvrier se trouve placé face à un vaste débat de redéfinition »*.

● **Relaxe d'une dirigeante de la Jeunesse communiste.** – Le Mouvement de la jeunesse communiste de France (MJCF) s'est félicité, mardi 3 mars, du jugement du tribunal de Nanterre, relaxant Mme Laurence Bernier, membre du secrétariat national du MJCF, ainsi que M. Belkacem Kekgen. Ces deux jeunes communistes étaient poursuivis pour avoir peint, en mai 1986, des mots d'ordre réclamant la libération du dirigeant noir sud-africain, Nelson Mandella (*le Monde* du 25 février), sur le parvis de la mairie de Clichy (Hauts-de-Seine). Le MJCF estime que ce jugement est une *« belle victoire pour tous les anti-apartheid »*.

Les secrets de Robert Pandraud,

ROBERT PANDRAUD reste un homme indéchiffrable. Peut-être, tout simplement, parce qu'on ne devient pas le « premier flic de France », vivante mémoire de tant de secrets embarrassants, sans maîtriser à la perfection l'art du camouflage.

Mais, de même que la seiche se protège en projetant des écrans d'encre, il arrive que certains caractères se complaisent dans le flou par précaution d'autodéfense autant que par calcul. Surtout quand la vie leur a appris le sens du relatif, la valeur du doute, l'utilité du pragmatisme sans illusion ni conviction.

Il y a du misanthrope chez Robert Pandraud. C'est cette distance vis-à-vis de tous les engagements qui a fait de cet *« agnostique libéral »* – selon l'expression d'un de ses proches – un parfait commis de l'Etat sans... états d'âme, cette échine souple sans être docile, successivement mise au service des gouvernements pompidoliens, giscardiens et chiraquiens, avec une brève cohabitation involontaire avec les socialistes. Un homme plus lucide que beaucoup d'autres qui avoue sa soumission aux circonstances : *« Beaucoup d'événements n'ont pas de logique. C'est l'histoire qui finit par donner une motivation à ce que vous n'avez souvent décidé que par réflexe. Et après tout, ce n'est pas une mauvaise formule. »*

Ces avantages du fatalisme et de la neutralité, ainsi que les inconvénients des ambiguïtés et des soupçons qu'ils suscitent, Robert Pandraud les a appris très tôt.

Sa première leçon de prudence, il la reçoit le 20 juillet 1944. La guerre touche presque à sa fin. Tout autour du Puy-en-Velay, sa ville natale, les maquisards harcèlent l'armée de Vlassov, ce renégat soviétique passé au service de Hitler. Un ramassis de mercenaires. Robert Pandraud a alors seize ans. Aujourd'hui encore, il revoit *« ces mecs de type basané, couverts de petite vérole, avec leurs chariots venus de l'Est. Il y avait des Tatars, des Caréliens, des Arméniens... »* Normal qu'il s'en souvienne : il a failli en mourir. Car au détour d'une rue, au centre du Puy, il se trouve, par hasard, coincé entre un groupe d'éclaireurs de ces troupes bigarrées et un commando de maquisards, surpris alors qu'il était venu en ville faire le plein... de tabac. Les « voltigeurs » de la Wehrmacht le prennent pour un « terroriste » et l'interceptent. Il échappe *in extremis* à la « bavure » grâce à l'intervention d'un officier allemand : *« Cet homme m'a sauvé la vie : il a empêché ces Russes de me fusiller. »*

« Terroriste », lui ? Depuis le début de la guerre, comme presque tous les enfants de son âge, Robert Pandraud se contente de rêver de l'école buissonnière et des attraits des grandes villes. La visite de Pétain au Puy, l'appel du 18 juin, ne lui laisseront pas un grand souvenir. Au lycée du chef-lieu, que la guerre transforme tantôt en hôpital de réserve, tantôt en centre d'accueil pour les réfugiés, l'atmosphère n'est pas des plus studieuses : *« Je n'étais pas un élève exceptionnel d'un lycée qui ne l'était pas. »* Robert Pandraud n'est jamais le dernier à donner le signal des chahuts. Il s'ébroue de la tutelle de son père, directeur d'école, prisonnier pendant quatre ans, et de sa mère, institutrice elle aussi. Mais ses études s'en ressentent et Robert Pandraud prend conscience, à la Libération, de certaines limites personnelles : *« J'ai très vite compris ce que je ne pourrais pas devenir. »* Il découvre aussi que *« la seule véritable inégalité est géographique »*. Maudits soient les provinciaux ! C'est le montant des bourses offertes aux étudiants qui va déterminer son itinéraire.

MELLOUL/SYGMA

En 1975, directeur général de la police.

Si après le bac il choisit Sciences-Po à Paris, c'est d'abord *« parce que les bourses y étaient plus élevées »* qu'ailleurs. D'origine rurale et modeste, la famille Pandraud – qui porte le nom d'un hameau de la commune de Saint-Germain-Laprade – ne roule pas sur l'or.

« Les socialistes les plus odieux... »

Robert Pandraud ne se guérira jamais de ce handicap de provincial « monté » à l'assaut de la capitale. Depuis lors, il règle ses comptes avec *« les dynasties de fils de bourgeois avec bagnoles, les gosses de riches qui vivent la dolce vita »*. Il hait, en particulier, les héritiers socialistes *« qui gueulent contre la sélection dans les écoles. Moi, l'examen le plus difficile que j'ai passé, c'est celui de l'entrée en sixième ! Les socialistes les plus odieux sont ceux du seizième arrondissement, ceux qui doivent tout à leurs parents ou à leur famille »*. Il déteste les privilèges, les passe-droits et le piston.

Sa charge est d'autant plus virulente que Robert Pandraud avait tout, au fond, pour devenir un bon militant de gauche, voire d'extrême gauche si l'on en juge par les témoignages des membres de l'amicale des anciens élèves du lycée du Puy qui se souviennent de l'avoir vu vanter l'anarchie en vendant à la criée *le Cri du peuple*.

La foi républicaine et laïque de ses parents, qu'il partage, aurait pu lui ouvrir la voie socialiste de la SFIO, sur laquelle, il s'est un peu avancé. Il en garde... une réputation de franc-maçon. A tort : *« Je n'ai jamais été dragué, ni par un franc-maçon ni par un pédé ! »*

C'est à l'ENA, qui rabote les hargnes provinciales et réduit les complexes d'infériorité, que Robert Pandraud apprend la valeur des mises en sourdine et noue ses premières amitiés politiques, notamment avec Michel Aurillac. Désormais, il fera de la discrétion une règle de conduite puis de carrière. Son ambition, c'est la préfectorale.

De 1953 à 1967, il fait l'apprentissage du métier d'administrateur. De poste en poste, des Hautes-Alpes à la région parisienne, il baigne dans les contingences, souvent peu exaltantes, de la vie publique au jour le jour, et il en tire quelques enseignements pratiques qui développeront son sens du pragmatisme.

Il découvre, par exemple, que *« les ministres sont injoignables le dimanche »* ; il retient qu'il ne sert à rien, généralement, de refuser une démission : *« Personne n'est irremplaçable. La démission et le suicide sont les deux seuls droits imprescriptibles. »*

Les leçons de la préfectorale

Son propre comportement engendre parfois les soupçons les plus fous : à Auch, au lendemain des événements du 13 mai 1958 à Alger, son préfet le pense à la tête d'un putsch local et le prie discrètement de l'épargner, lui et sa famille, quand il s'agira de prendre d'assaut la préfecture. *« Tout ça,* dit-il, *parce que chaque soir je jouais à la belote avec le commandant du régiment de parachutistes, le chef des Renseignements généraux et le responsable de la SNCF... »*

Robert Pandraud rencontre sérieusement les problèmes de sécurité publique à Nancy, entre 1958 et 1962. Directeur de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, il supervise le travail de la police aux prises avec les fractions rivales du réseau indépendantiste algérien. Il traque ensuite l'OAS, avec difficulté, pour réaliser bientôt que la vérité crève souvent les yeux : *« Le chef local des partisans de l'Algérie française n'était autre,* raconte-t-il dans un sourire, *que le colonel qui dirigeait le conseil de révision... »* C'est là, en tout cas, qu'il prend goût aux opérations de police.

De cette école de la préfectorale, Robert Pandraud le sceptique garde une conviction, qu'il résume dans un aphorisme : *« Ce n'est pas le bon sens qui est la chose au monde la mieux partagée, c'est la connerie ! »*

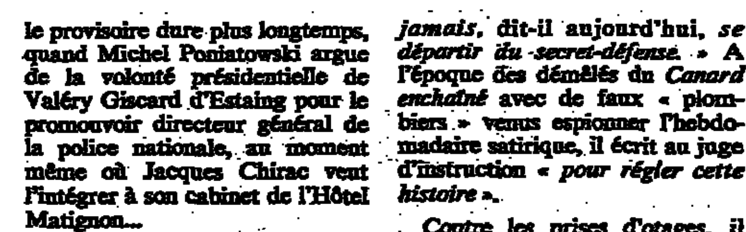
Son arrivée place Beauvau, en 1968, il la doit essentiellement, toutefois, à son âge. Il a alors quarante ans, et le ministre de l'intérieur de Georges Pompidou, Christian Fouchet, désire rajeunir le corps des directeurs de la « Grande Maison ». Mais Robert Pandraud est, sans le savoir, victime d'un quiproquo. Un autre jeune sous-préfet est, en effet, convoqué le même jour place Beauvau, mais il y arrive avec un peu de retard. Comme le ministre ne saurait attendre, Robert Pandraud est introduit le premier dans le bureau de Christian Fouchet, qui ne le connaît pas et croit avoir affaire au second. C'est comme cela qu'il est nommé sous-directeur du personnel au lieu de recevoir la charge de sous-directeur des affaires politiques, dont hérite le retardataire...

Un empire souterrain

Peu importe. Robert Pandraud est dans la place, il va peu à peu l'investir complètement pour y atteindre le haut de l'échelle.

Les événements de mai 68, qu'il vit de l'intérieur du cercle des pouvoirs, ne font que conforter ses jugements personnels sur la médiocrité de la vie politique : *« J'ai vu alors un ministère de l'intérieur en pleine décomposition, un Etat fragile, une absence totale de responsabilisation, un préfet de police qui n'osait plus prendre ses responsabilités et se réfugiait derrière son ministre, lequel se couvrait en renvoyant au premier ministre, qui lui-même envoyait les membres de son cabinet sur le terrain pour pouvoir être informé de la situation. C'était Stendhal à la bataille de Waterloo ! »* Mais il y a longtemps, déjà, que Robert Pandraud a pris son parti de faire son propre « boulot » sans se préoccuper des responsabilités d'autrui : *« Depuis ces jours-là, je dis que chacun doit faire son travail et ne pas s'immiscer dans les affaires des autres. »* L'adolescent du Puy tenté par l'anarchisme s'est métamorphosé en homme d'ordre. *« Par action civique »*, Robert Pandraud participe à la manifestation gaulliste du 30 mai 1968 sur les Champs-Elysées.

Stop ! Circulez, il n'y a plus rien à voir ! A partir de là, Robert Pandraud construit son empire souterrain. Sens interdit. Secteur tabou. S'il accepte aujourd'hui d'en parler, ce n'est que de façon superficielle. A l'en croire, son seul rêve demeure encore, alors, d'être préfet de Limoges, et sa carrière se résume à un ballottement incessant. Discipliné, Robert Pandraud : il ne rechigne pas quand, en 1973, Raymond Marcellin lui refuse, justement, la préfecture de Limoges, pour lui confier la direction du personnel et du matériel de la police. Serviable : il accepte sans barguigner de ne pas déménager en mars 1974 quand, nommé ministre de l'intérieur, Jacques Chirac – qu'il a connu quelques années plus tôt au cours d'une mission à Alger – lui demande de devenir son directeur de cabinet. Dévoué : il fait une croix une nouvelle fois sur la préfecture de Limoges quand en mai de la même année Jacques Chirac le prie de se mettre provisoirement au service, dans les mêmes fonctions, de Michel Poniatowski. Stoïque : en 1975, il accepte que le provisoire dure plus longtemps, quand Michel Poniatowski argue de la volonté présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing pour le promouvoir directeur général de la police nationale, au moment même où Jacques Chirac veut l'intégrer à son cabinet de l'Hôtel Matignon...



Les « voltigeurs » de la Wehrmacht le prennent pour un « terroriste ». Il échappe* in extremis *à la bavure grâce à l'intervention d'un officier allemand.

Voilà pour la face visible de son personnage de serviteur zélé de l'Etat.

En vérité, du printemps 1968 au printemps 1974, de la sous-direction du personnel à la direction du personnel et du matériel de la police, en passant par le poste de directeur central de la sécurité publique, Robert Pandraud a tout appris du puzzle de l'intérieur, dans ses moindres méandres : les difficultés et les aspirations des policiers, grands et petits, les rivalités syndicales, les chapelles politiques, les luttes intestines entre services, les rapports ambigus de la police et de la politique.

Au contact de ce microcosme fascinant, il est lui-même devenu flic dans l'âme. Et quand, sous la protection de Jacques Chirac d'abord, de Michel Poniatowski ensuite, il accède enfin aux plus hautes responsabilités, il va épanouir cet acquis professionnel, surtout de 1975 à 1978, aux fonctions de directeur général de la police nationale.

Tous les témoignages concordent pour souligner, dès lors, son omnipotence. Homme orchestre, il tire toutes les ficelles, fait et défait les carrières, joue à son profit des querelles de clans, attise les concurrences syndicales pour mieux contrôler l'ensemble des services, favorise l'implantation des syndicats de droite, flatte les chefs ou la base suivant ses besoins du moment.

Rien d'important ne se passe à l'intérieur de la « Grande Maison » sans qu'il le sache, et il finit par mettre tout le monde dans sa poche.

Une obsession l'habite : efficacité d'abord. Il incite les policiers à apprendre à bien tirer. *« Dans les conditions difficiles et périlleuses du métier qui est le nôtre, il est nécessaire que, dans tous les cas où le feu doit être ouvert, ce soit le policier qui ait le dernier mot,* déclare-t-il en juin 1976, à Angers, au congrès du Syndicat national indépendant et professionnel des CRS. *Et quand je dis le dernier mot, je veux dire régler définitivement le problème. »*

Pas de quartier ! Il n'hésite pas lui-même à donner l'ordre d'ouvrir le feu en cas de nécessité, comme il le fait en 1976, pendant l'affrontement sanglant des viticulteurs du Languedoc et des forces de l'ordre dans la garrigue de Montredon-des-Corbières. Il recommande à ses subordonnés de multiplier les infiltrations dans tous les milieux et d'étendre le recours aux indicateurs. Il autorise certaines écoutes téléphoniques. Il couvre les policiers qui fréquentent le « milieu » pour les objectifs du service. Peu lui importe que certains l'accusent de pratiquer la *« police des voyous »*. Lui aussi, il invoque, si nécessaire, l'impératif du « secret-défense » pour protéger ses services. *« En certaines matières, il ne faut jamais,* dit-il aujourd'hui, *se départir du secret-défense. »* A l'époque des démêlés du *Canard enchaîné* avec de faux « plombiers » venus espionner l'hebdomadaire satirique, il écrit au juge d'instruction *« pour régler cette histoire »*.

Contre les prises d'otages, il obtient qu'on n'autorise plus les remises de rançons. Contre le terrorisme, il n'hésite pas à aller jusqu'aux limites extrêmes de la légalité, et il ferme les yeux si certains de ses exécutants les outrepassent, car il y va de la survie de la démocratie : *« Face au terrorisme, tous les moyens sont bons, car le terrorisme pousse jusqu'à l'absurde les limites de la démocratie. »*

En Corse, avec le plein accord de Michel Poniatowski, il laisse le champ libre aux « justiciers » du groupe Francia contre les poseurs de bombes du FLNC, même quand ces alliés de circonstance en font parfois un peu trop.

Pour les mêmes raisons, il soutient sans réticence aucune toutes les activités des services spéciaux : *« La conception de Pandraud est que l'arme secrète est un élément indispensable de la capacité de défences d'un Etat moderne,* explique l'un de ses proches. *La France a autant besoin de ses services secrets que de sa diplomatie. Il n'y a pas d'action possible si l'on n'a pas de services secrets efficaces. »*

Sur ce terrain, l'intérêt professionnel de Robert Pandraud ne se borne pas, d'ailleurs, aux frontières de l'Hexagone. A la même époque, il se concerte régulièrement, mais discrètement, avec l'ancien secrétaire général du SAC (Service d'action civique), Pierre Debizet – ex-partisan de l'Algérie française et l'adversaire de Charles Pasqua, – réhabilité

Enquête

patron de la « Grande Maison »

par Georges Pompidou et affecté alors en qualité de conseiller auprès du gouvernement du Gabon. Histoire de suivre de près tous les dossiers africains. Il coopère également de façon très étroite avec la police du roi Hassan II du Maroc. Une coopération qui se poursuit aujourd'hui, officiellement consacrée à des question purement techniques, ce qui n'exclut pas les « échanges » de services politiques.

« *Que l'on dise qu'il est un trouble personnage, amoureux de la manipulation permanente, ou qu'on voie en lui un interlocuteur valable et intelligent, habile manœuvrier, le meilleur directeur général de la police, on peut lui reconnaître une chose au moins : il a toujours tenu son rang* », écrivent les observateurs spécialisés (1).

Mais il convient surtout de reconnaître à Robert Pandraud l'exploit d'avoir accompli un tel parcours sans avoir jamais défrayé la chronique.

Pionnier de la cohabitation

Quand certains membres du milieu corse affirmeront avoir été sollicités pour prêter main-forte à la police contre le FLNC, Robert Pandraud ne se sentira pas visé. Aujourd'hui encore, il nie avoir préconisé ou simplement souhaité une pareille connivence : « *J'ai des principes de prudence. Je n'ai jamais utilisé la mafia corse. Une fois qu'on entre dans un tel engrenage, on ne sait jamais comment ça se termine...* »

Sa réputation de « grand patron » de la police, lourd de mille secrets, est si bien établie, après ces trois années passées à la direction générale de la police nationale, que le successeur de Michel Poniatowski place Beauvau, le maire de Carnac, Christian Bonnet, préfère le tenir à distance.

« Bob » Pandraud — il a gagné ce diminutif — a alors cinquante ans. L'âge de Joseph Fouché sous l'Empire. Comme le célèbre duc d'Otrante, qui servit Napoléon avec autant d'ardeur qu'il avait secondé Robespierre, il va sans difficulté changer de maître politique. Non sans avoir préparé ses arrières en se faisant nommer d'abord en 1978 directeur général de l'administration de « son » ministère — faute d'avoir pu intégrer le Conseil d'Etat au tour extérieur, — puis, quelques jours avant l'installation de François Mitterrand à l'Elysée, au lendemain de la victoire de la gauche, en 1981, inspecteur général de l'administration.

S'il a clairement choisi son camp, surtout depuis que les socialistes envisagent de gouverner avec les communistes, il demeure toutefois « *curieux de tout* », et surtout de voir comment va s'y prendre le premier ministre socialiste de l'intérieur, Gaston Defferre. C'est ainsi que Robert Pandraud devient un pionnier de la cohabitation avant la lettre. Il demeure place Beauvau, et ses premiers contacts avec le maire de Marseille sont courtois.

A l'écouter encore, on a l'impression qu'il serait peut-être resté au ministère si Gaston Defferre lui avait accordé un emploi à la mesure de ses capacités. Perspective vite bouchée : la seule mission qui lui fut alors confiée lui commandait d'étudier le régime des terres du littoral de la Gironde soumises au flux de la marée... On lui proposa bien, ensuite, un poste de trésorier payeur général, mais il s'agissait d'un emploi de débutant. L'affront ainsi consommé, Robert Pandraud rejoint en 1982 le « cabinet de résistance » mis en place par Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris.

Fouché chiraquien

Dans ce nouvel emploi, le Fouché chiraquien va de nouveau œuvrer sur un double registre. Secrétaire général adjoint de la Ville de Paris, puis, à partir de 1983, directeur de cabinet de Jacques Chirac, il alterne l'administration et la politique en s'entourant de deux collaborateurs aussi discrets et polyvalents que lui, Daniel Natalfski, ancien membre du cabinet de Raymond Barre à l'hôtel Matignon, et Michel Roussin, ancien directeur de cabinet de l'ancien chef du SDECE, Alexandre de Marenches.

Les témoignages, une fois encore, sont concordants : de l'Hôtel de Ville de Paris, l'ombre de Robert Pandraud continue de peser sur les rouages et le fonctionnement des services de la place Beauvau. Dans une interview retentissante parue dans *le Monde* du 14 septembre 1982, le secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, Bernard Deleplace, membre du Parti socialiste, affirme que l'ancien directeur général de la police « *tire toujours les ficelles à la Grande Maison* » grâce à « *80 % des cadres de la police qui lui doivent leur carrière* ».

Mythe ou réalité ? Fidèle, comme d'habitude, à sa méthode d'autoprotection, Robert Pandraud se montre évasif sur cette période. Il tient à minimiser. Il ne dément pas avoir gardé à l'Hôtel de Ville de fréquents rapports avec ses anciens collègues de la place Beauvau, « *mais, s'ils venaient me voir*, assure-t-il, *c'était surtout pour boire l'apéro ou me demander des logements ou des emplois* ». Il ne nie pas que certains dossiers arrivaient plus vite sur son bureau que sur celui de Gaston Defferre, « *mais, si j'étais parfois mieux renseigné que lui*, dit-il sans sourire, *c'est sans doute que chaque matin je lisais les journaux beaucoup plus tôt que lui...* ».

Il se défend, également, d'avoir inspiré les organisateurs de la manifestation policière du 3 juin 1983 dirigée contre le pouvoir socialiste. C'est donc pure coïncidence si cette manifestation « spontanée » avait été soigneusement organisée par des policiers syndicalistes travaillant pour l'Hôtel de Ville de Paris. L'un de ces manifestants témoigne même, aujourd'hui, que, dès le mois de novembre 1982, Robert Pandrand avait dissuadé le chef de file du Syndicat indépendant de la police nationale, Rémy Halbwax, d'organiser dans les rues de Paris, contre Gaston Defferre, une « manif » de policiers « *en civil et képi* ». Il précise que ce contestataire s'était entendu dire que le port du képi aurait suffi à attester l'« *acte de désobéissance* ».

En revanche, Robert Pandraud reconnaît volontiers le rôle qu'il a joué dans l'assistance apportée par le cabinet de Jacques Chirac aux adversaires des socialistes en Nouvelle-Calédonie : « *Comme Pierre Joxe avait refusé de détacher des fonctionnaires auprès du gouvernement territorial légitime présidé par Dick Ukeiwé, nous avons organisé une noria pour aider nos amis du RPCR.* »

Rival potentiel

C'est au cours de cette « opération Calédonie française » que Robert Pandraud et Charles Pasqua travaillent pour la première fois pleinement de concert : le premier met en musique ce que le second orchestre au Sénat avant de se rendre lui-même sur le territoire pour y clamer que « *la défense de Bastia commence à Nouméa* ». Entre la partition de l'un et celle de l'autre, le partage est clair, la complémentarité évidente.

Mais c'est à cette même époque que prend sa source le trouble qui entoure aujourd'hui les relations réciproques de ces deux piliers de la Chiraquie. Car, lorsqu'il décide de faire le pas qui va le propulser dans l'arène politique, autour de laquelle il gravite avec condescendance depuis trente ans, ce pas vers l'onction du suffrage universel, qu'il franchit le 16 mars 1986 en conduisant la liste du RPR aux élections législatives en Seine-Saint-Denis, Robert Pandraud se pose, *ipso facto*, en rival potentiel de Charles Pasqua, auquel est dévolu, de longue date, en cas de défaite de la gauche, le portefeuille de ministre de l'intérieur.

Bien entendu, il se défend d'avoir jamais eu la prétention de convoiter les plates-bandes du grognard en chef du RPR. Le seul désir de Robert Pandraud n'est autre désormais — c'est juré — que celui de mener une vraie carrière parlementaire. Ah ! quel plaisir d'aménager les terrains vagues entre Bobigny et Villepinte ! « *J'ai eu tout ce que je pouvais d'une carrière administrative et j'ai suffisamment servi pour ne plus avoir d'ambitions ministérielles. Je serais ravi de continuer à être député de la Seine-Saint-Denis.* »

Avant d'être nommé ministre de la sécurité, Robert Pandraud s'est beaucoup investi, en effet, dans cet ancien fief de la banlieue « rouge ». Il n'avait d'ailleurs pas le choix, puisqu'il y était totalement inconnu. Elu grâce à la proportionnelle, à une grosse campagne publicitaire, à des thèmes qui n'avaient rien à envier à ceux du Front national, et grâce aussi à un important appui financier des milieux patronaux — évalué dans son entourage à plus de 5 millions de francs, — Robert Pandraud laisse à son épouse Ginette, qui partage sa vie depuis 1956, le soin de gérer, sur le terrain, ce placement électoral. C'est elle qui assume les ingrates tâches d'assistance sociale exigées de tout député lambda. Pour sa part, il n'assure que le strict minimum de ses obligations locales afin de ne pas perdre, au prochain scrutin législatif, le bénéfice de l'investissement.

En attendant, place Beauvau, le ministre de la sécurité, qu'il l'ait souhaité ou non, partage le même marigot que « Crocodile Charlie »... Et ça fait des clapotis !

« Mes rapports avec Charles sont cordiaux. Après un an de cohabitation, nous n'avons jamais été aussi près l'un de l'autre. »

Instruits, par expérience, des dangers de toute dyarchie, surtout dans la conduite d'un ministère aussi complexe, les deux compagnons de Jacques Chirac avaient pourtant pris, dès leur installation, un maximum de précautions pour ne pas avoir à subir, espéraient-ils, les affres de la cohabitation agitée subie avant eux par ce couple instable que formèrent, un temps, Gaston Defferre et Joseph Franceschi. Afin de se protéger des risques de rumeurs, ils avaient opté publiquement pour la transparence. Une même attachée de presse, Michèle Ferniot. Deux bureaux mitoyens et une règle d'or : chacun des deux peut entrer à n'importe quel moment dans la pièce de l'autre. Sans frapper ni prévenir.


VINCENT LELOUP/COLLECTIF
« Bob et Charlie », souriants, arrivant à l'hôtel Matignon pour un conseil de cabinet (avril 1986).

Charles Pasqua et Robert Pandraud avaient pris aussi l'habitude d'imposer aux photographes leur double silhouette massive. On les a vus gagner ensemble, à pied, l'Elysée le jour du conseil des ministres, d'une même démarche chaloupée. On les a surnommés « Starsky et Hutch », « Smith et Wesson »... En vain.

Ces exorcismes ont été inefficaces. On n'empêche pas les rivalités de cabinets. On n'empêche pas les « usagers » de tenter de les exploiter. On ne peut séparer totalement la politique et la technique. On ne peut museler toutes les rumeurs dans un milieu professionnel dont la vocation est souvent de les faire naître...

Sans doute la réalité est-elle plus nuancée que celle décrite avec sévérité par Bernard Deleplace : « *Aujourd'hui, la situation de la police est plus catastrophique qu'à l'époque du bicéphalisme Defferre-Franceschi. J'avais demandé à M. Mitterrand de mettre fin à la mission de M. Franceschi parce que la police allait dans tous les sens ; maintenant, c'est Pandraud qui fait les ravages les plus importants. C'est dramatique.* »

La spectaculaire capture des dirigeants d'Action directe, résultat exemplaire de la coordination entre les différents services de police, est venue fort opportunément contredire cette impression, alimentée, quelques jours auparavant, par les polémiques intestines survenues à Marseille.

Il n'en demeure pas moins que le climat qui règne actuellement au ministère de l'intérieur n'a rien d'idyllique. Sinon pourquoi s'interrogerait-on, à l'hôtel Matignon même, avec des frissons dans le dos, sur le fonctionnement du tandem de la place Beauvau ? Intoxication ? Campagne de déstabilisation ?

Si c'est le cas, les coupables ne se situent pas à l'extérieur de la « Grande Maison ». Tel collaborateur du ministre de l'intérieur met en cause la responsabilité de tel adjoint du ministre de la sécurité dans les « fuites » visant à impliquer Charles Pasqua dans la délivrance du « vrai-faux » passeport accordé à Yves Chalier.

Tel conseiller du premier ministre, interrogé sur les rapports de Charles Pasqua avec les milieux corses des jeux apparus en toile de fond de la même « affaire », nous répond à brûle-pourpoint : « *Et vous, avez-vous enquêté sur les liens de M. Pandraud avec ce milieu des jeux ?* »

Tel policier prétend même que, si l'on s'en donnait la peine, on retrouverait, derrière la dualité entre le ministre de l'intérieur et son compère chargé de la sécurité, au-delà de l'imbroglio Chalier, une résurgence d'une rivalité ancestrale entre deux clans corses spécialisés dans l'exploitation des cercles de jeux et des machines à sous. Reviennent dans la conversation les noms des familles Francisci et Andréani, qui défrayaient la chronique il y a quelques années. Pour couronner le tout, certaines personnes, généralement bien informées, soutiennent que Jacques Chirac sait à quoi s'en tenir sur la qualité de « son » couple de la place Beauvau depuis... le 19 mars ! C'est, en effet, à l'entourage de Robert Pandraud que ces sources imputent aujourd'hui la responsabilité de la rumeur selon laquelle le président de la République, à l'époque, n'aurait pas voulu de Charles Pasqua au gouvernement...

On a beau être blindé, certaines piqûres agacent quand elles deviennent trop fréquentes. Victime de son peu de penchant pour la transparence — réflexe professionnel, — Robert Pandraud se trouve donc contraint de confirmer ce que dit l'attachée de presse de Charles Pasqua en présence des deux candides journalistes de passage : « *Entre eux, il ne passerait pas une feuille de papier à cigarettes* ». Il le répète sur tous les tons. Autoritaire : « *Je veux casser ce genre de rumeurs !* » Affectueux : « *Mes rapports avec Charles sont cordiaux.* » Suave : « *Après un an de cohabitation, nous n'avons jamais été aussi près l'un de l'autre dans nos analyses. Nous aboutissons aux mêmes résultats par des approches différentes.* »

Tiens, voilà d'ailleurs Charles Pasqua qui vient encore de passer la tête par la porte entrebâillée. Pour la troisième fois en une heure. Personne ne pourra dire que ces deux-là ne sont pas complices ! Robert Pandraud n'en finit pas de jurer de sa solidarité : « *Nous sommes d'accord dans nos pensées et même nos arrière-pensées !* » C'est tout dire, n'est-ce pas ?

PHILIPPE BOGGIO
et ALAIN ROLLAT

(1) *P... comme police*, d'Alain Hamon et Jean-Charles Marchand. Editions Alain Moreau.

Société

Selon la police et la gendarmerie

En France la criminalité a diminué de 8,02 % au cours de l'année 1986

Le total des crimes et délits constatés en 1986 a baissé de 8,02 % par rapport à 1985 (nos dernières éditions). C'est la plus importante diminution depuis 1972, après un ralentissement de la hausse de la criminalité en 1983 et 1984, puis une légère baisse de 2,78 % en 1985. Soulignant, devant la presse, les *« résultats encourageants »* obtenus *« dans un cadre statistique inchangé »* — la réunion des faits constatés par la police et la gendarmerie nationale, — M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, s'est cependant refusé à *« céder à l'optimisme béat »*.

M. Pandraud, qui s'exprimait aux côtés de M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, a notamment précisé que *« les efforts de la gendarmerie et de la police n'épousent pas, heureusement, le calendrier politique »*. Cette « première » statistique est également une nouveauté par son organisation — policiers et gendarmes inhabituellement côte à côte — par sa présentation — fort complète et détaillée — et par la caution scientifique que lui apporte un administrateur de l'INSEE détaché auprès de la direction centrale de la police judiciaire.

Le langage des chiffres

Les statistiques 1986 de la criminalité et de la délinquance appellent trois commentaires. Elles renforcent le renversement de tendance constaté, pour la première fois en 1985 ; elles mettent en évidence le rôle de la prévention afin d'enrayer la petite délinquance ; elles soulignent la nécessité d'améliorer l'outil statistique utilisé.

● **Le renversement de tendance.** — Après une hausse moyenne de 10 % par an de 1972 à 1982, le nombre de crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie n'a progressé que de 4,4 % en 1983, de 3,3 % en 1984, puis a baissé de 2,78 % en 1985, pour arriver à cette chute de 8,02 % en 1986. Le tassement d'une courbe exponentielle depuis pratiquement vingt ans, sensible de 1983 à 1985, s'accentue donc, comme le souligne la baisse de la grande criminalité dont la hausse avait été continue depuis 1972.

Sur la longue durée, cette évolution relativise les polémiques menées, en février 1986, par M. Robert Pandraud contre les chiffres relativement favorables brandis par M. Pierre Joxe, accusés de constituer *« une tentative de travestissement de la réalité* [qui] *repose sur des statistiques partielles »*. De fait, le mode de calcul est resté pratiquement inchangé depuis qu'à partir de 1972, la direction centrale de la police judiciaire centralise l'ensemble des indices statistiques de la criminalité annuelle.

La tendance se confirmant et s'accentuant, reste à l'interpréter. Sans doute les explications démographiques, sociologiques, économiques se mêlent-elles, le fait marquant étant la forte régression de la délinquance qui, constituant la grande majorité des faits constatés, témoigne autant d'un état de la société française que du zèle des services de police ou de gendarmerie. Vieillissement de la population, achèvement d'une mutation urbaine brutale, adaptation aux reconversions de la crise économique : avec la baisse d'une criminalité et d'une délinquence qui avaient crû de 93 % entre 1973 et 1982, c'est aussi un nouveau paysage français qui commence à prendre forme. Ce que *confirme la similitude des tendances* à la baisse constatées par la gendarmerie et par la police, en d'autres termes en zone rurale comme en zone urbaine.

Les «points noirs» n'en sont que plus apparents. D'abord, le trafic de stupéfiants, qui double d'une année sur l'autre, la toxicomanie constatée augmentant par ailleurs de 58,57 %. Puis les recels, imbriqués en général à la criminalité organisée (+ 12,62 %), les vols à main armée d'établissements financiers, le proxénétisme par souteneur, les cambriolages de résidences secondaires et les viols. Si l'on excepte le cas particulier de la drogue, on retrouve ici un tableau criminel plus classique, confirmant, en retour, la relation entre la petite délinquance et la mutation de la société française.

● **Le rôle de la prévention.** — Les catégories qui diminuent le plus fortement — les vols en général, vols avec violence, vols à la roulotte, vols d'automobile, de deux roues etc. — sont les infractions «de voie publique», sensibles aux efforts dissuasifs de la pré sence policière sur le terrain. L'effet des créations d'emplois dans la police nationale, avec une formation plus approfondie et plus longue, se fait sentir : 10 000 dans la police nationale en 1982, auxquels s'est ajouté, en 1986, un spplément de 920 créations ainsi que l'appel aux policiers auxiliiares (appelés du contingent) pour un effectif de 600 en 1986, porté à 1 200 en 1987. A l'évidence, une police qui s'affiche, qui reste proche des quartiers, empêche plus facilement les délits qui ne peuvent être commis qu'au grand jour.

La baisse plus forte entre le premier semestre 1986 et le second (– 5,76 % par rapport au premier de 1985, – 10,18 % par rapport au second), que M. Pandraud souligne légitimement, afin de la mettre au crédit de la nouvelle majorité, renforce cette démonstration. La forte mobilisation policière dans Paris, avec le renfort massif de la gendarmerie, suscitée par ls attentats de septembre, a sans doute joué un rôle ; de même que la multiplication des contrôles policiers facilitée par la nouvelle loi sur les contrôles d'identité, qui se traduit *a contrario* par l'augmentation des délits à la police des étrangers (+ 13,5 %) et de l'usage de faux documents d'identité (+ 16 %).

● **L'amélioration des statistiques.** — Cependant, ces statistiques restent imparfaites. Dans un essai paru en 1985, M. Philippe Robert, responsable du principal centre de recherches du ministère de la justice, en avait fait la démonstration (1). En rappelant d'abord cette évidence : elles ne disent pas l'état réel des crimes et des délits, mais l'état de leur perception par les services de police et de gendarmerie. Elles groupent tous les faits bruts constatés par procès-verbal transmis au parquet. Elles peuvent donc *surestimer un phénomène* — puisqu'il s'agit de crimes et délits présumés, indépendamment du sort que leur réservera la justice — ou en sous-estimer un autre — parce que dans leur activité quotidienne, policiers et gendarmes ne l'auront peu ou pas appréhendé.

De plus, la photographie ainsi obtenue reste trop globale. Le décompte artisanal — tout simplement manuel — opéré par les services de police y est pour beaucoup, l'informatique n'ayant commencé à intervenir progressivement qu'en 1985. Mais les catégories retenues *sont aussi en* cause qui, par leur imprécision, font de ces chiffres un instrument peu utile à l'orientation de l'activité future des policiers et des gendarmes, ce qui devrait logiquement être leur finalité première.

Sans apporter de révolution radicale, l'année 1986 constitue, de ce point de vue, un progrès. D'abord par la simultanéité et l'harmonisation de la présentation des résultats de la police et de la gendarmerie, ensuite, par leur «mise en musique» confiée à M. Claude Chiaramonti, administrateur de l'INSEE. Responsable de l'homogénéisation *de la collecte des résultats*, ce statisticien souhaite améliorer un système qu'il juge tout à la fois *« fruste »* et *« robuste »*. *« La dispersion d'un millier de points de collecte est une garantie statistique contre les manipulations*, explique-t-il. *Mais il ne faut plus se contenter d'un simple comptage. Des banques de données sont envisagées, afin de se servir des chiffres pour mieux définir le travail des services »*.

Les imperfections ne manquent pas. Ainsi les homicides et les tentatives d'homicides sont confondus, ne permettant pas de savoir combien de morts réels sont, au bout du compte, imputables à la criminalité. Les chiffres concernant la drogue ne distinguent que le trafic et l'usage. Résultat : un drogué interpellé avec deux doses sera classé dans les deux catégories, l'une étant attribuée à sa consommation, l'autre à la revente, donc au trafic. En 1988, les programmes informatiques distingueront : trafic, usage, revente, consommation, séparant ainsi le dealer du consommateur, et ceux-ci du trafiquant.

Les pesanteurs des administrations obscurcissent également les résultats, Le Gers est ainsi curieusement le département où la criminalité augmente le plus en 1986, devant les deux départements corses. Tout simplement parce que le parquet d'Auch a été récemment renforcé et a pu ainsi enregistrer des procès verbaux qui s'étaient accumulés les années précédentes. Des comptages augmentent par de tels artifices tandis que d'autres diminuent — ainsi les chèques sans provision et les vols de deux roues — en *proportion* de la lassitude des victimes à porter plainte.

Ces infractions à la législation sur les chèques qui constituent un contentieux important — elles ont atteint... 17 % du total des crimes et délits en 1984 ! — ont d'ailleurs joué un mauvais tour aux statistiques de 1985. L'encombrement des Parquets, notamment à Paris, ainsi que l'attitude plus passive des victimes quand il s'agit de petites sommes, ont suscité dans ce domaine une très forte chute qui oblige à nuancer la légère baisse globale de la délinquance alors constatée. Sans doute l'évolution des mentalités conseillerait-elle de ne pas compter, dans des statistiques criminelles, les simples chèques sans provision, qui représentent encore 240 134 faits constatés en 1986, malgré une régression de 24,41 % par rapport à 1985.

EDWY PLENEL.

(1) Philippe Robert, *les Comptes du crime*, le Sycomore, 1985, 98 F.

Les statistiques

Voici l'évolution constatée par l'ensemble des services de police et de gendarmerie en France en 1986 :

	1985	1986	1985/1986
Criminalité globale	3 579 194	3 292 189	– 8,02 %
Grande criminalité	65 861	62 008	– 5,85 %
Criminalité moyenne	581 314	555 052	– 4,52 %
Délinquance	2 932 019	2 675 129	– 8,76 %

La criminalité constatée dans les circonscriptions de police de plus de 100 000 habitants diminue dans trente villes sur trente-six. Elle baisse dans quatre-vingt-un départements et progresse dans les quinze autres.

Dans les grandes villes, les baisses les plus fortes en pourcentage sont celles de Grenoble (27,03 %), Nancy (– 21,39 %), Montpellier (– 19,12 %), Rennes (– 18,73 %), Reims (– 18,34 %) et Toulon (– 16,90 %). A Paris, la baisse est de 9,56 %. Elle avait été de 11,08 % en 1985 et de 2,49 % en 1984, première année où elle se faisait sentir depuis 1972.

Dans les départements, les baisses les plus fortes sont celles de la Meuse (– 24,71 %), de la Haute-Saône (– 22,26 %), du Tarn-et-Garonne (– 21,47 %), des Deux-Sèvres (– 20,75 %) et de la Nièvre (– 19,95 %). A l'exception de la Corse (+ 14,71 % en Corse-du-Sud, + 12,90 % *en Haute-Corse), la criminalité est en recul dans* toutes les régions, variant de 2,4 % dans le Limousin à 15,5 % en Bourgogne.

Les félicitations et les craintes de M. Joxe

M. Pierre Joxe est, bien entendu, heureux de la baisse de la délinquance et de la criminalité constatéepar les récentes statistiques (*le Monde* du 4 mars). Il en félicite *« les policiers et les gendarmes, dont le travail a permis d'aboutir à ce résultat »*. Toutefois, au cours du point de presse qui a suivi, le mardi 3 mars, la réunion du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. Joxe a fait remarquer que les chiffres de 1986 confirmaient *« l'évolution commencée à la fin de 1984 quand s'était esquissé le renversement de la tendance »*, c'est-à-dire quand la délinquance avait cessé de croître régulièrement.

Pour l'ancien ministre de l'intérieur, *« l'action menée en matière d'équipement et de modernisation, grâce à la loi de programme votée à l'été 1985, qui a permis d'améliorer la motivation de policiers, a contribué »* à cette amélioration.

M. Joxe s'inquiète néanmoins pour l'avenir, car il constate que le nouveau gouvernement a mis, en partie, en cause *« l'effort entrepris ces dernières années en matière de prévention »*. Or M. Joxe craint que, sans un maintien et même une amplification de celui-ci, *« cette bonne évolution ne continue pas »*.

Le tremblement de terre d'El-Asnam

Une lettre de M. Marcel Giammarinaro

Après la publication, dans *le Monde* du 4 février, d'une lettre de M. Thierry Roussel relative à un article antérieur consacré à « L'exploitation financière du tremblement de terre d'El-Asnam », M. Marcel Giammarinaro, mis en cause dans cette lettre a adressé le droit de réponse suivant :

« Il est exact que Thierry Roussel a déposé une plainte de chantage contre moi ; il n'en est pas moins vrai que celle-ci ne constitue qu'une vue de l'esprit et n'a aucun fondement juridique. Les juges se prononceront sur ce point.

» A l'évidence, le fait de mettre en œuvre des mesures de coercition à l'encontre d'un débiteur, de saisir les autorités judiciaires et administratives, de se constituer partie civile dans une instance pénale, de demander la conversion du règlement judiciaire en liquidation de biens, de demander l'extension du passif aux biens propres du dirigeant, n'a jamais constitué un chantage.

» Dans cette affaire il y a un passif de 200 millions de francs. Qui doit les payer ? Est-ce le « maître chanteur » représentant les victimes ou les dirigeants de la société en liquidation de biens ?

» Depuis trois ans que cette scandaleuse affaire existe, aucune décision judiciaire du tribunal de commerce n'est intervenue. Par ailleurs, je représente les intermédiaires qui ont été abusés depuis le début du marché algérien : le montage juridique qui devait leur garantir leurs honoraires commerciaux (commissions) s'est révélé fallacieux et il a couvert une série de sociétés-écrans qui ont empêché le versement des honoraires dus.

» Voilà en raccourci ce que j'ai découvert en acceptant d'aider les victimes de la faillite de Baticlub qui depuis trois ans voyaient leurs intérêts bafoués.

» En outre, prétendre que j'ai commis un chantage sous le prétexte que je pouvais agir à titre personnel au nom de la procédure collective, alors que précisément j'ai protesté auprès du juge commissaire du tribunal de Nanterre contre l'attitude passive du syndic, constitue un non-sens évident. La saisine d'office du tribunal de Nanterre engageant la responsabilité de Seal Baticlub, après ma requête, en est la démonstration.

» En fait de chantage, c'est le crime de lèse-majesté que l'on me reproche. »

EN BREF

● **Klaus Barbie a quitté l'hôpital et réintégré sa cellule.** — Klaus Barbie, qui était en traitement à l'hôpital Lyon-Sud, a quitté cet établissement, mardi 3 mars, et a regagné sa cellule de la prison Saint-Paul à Lyon. Klaus Barbie avait été transporté dans cet hôpital le 29 janvier dernier. Après une longue série d'examens, il y avait subi une opération de la prostate le 5 février.

● ***Beate Klarsfeld* refoulée du territoire syrien.** — Mme Klarsfeld, arrivée en Syrie le 2 mars dans la soirée et retenue dans les locaux de l'aéroport de Damas, a finalement dû reprendre un vol vers Paris, mardi 3 mars. Munie d'un visa touristique en bonne et due forme, Mme Klarsfeld entendait demander aux autorités syriennes l'extradition d'Aloïs Brunner, l'ancien adjoint d'Eichmann (*le Monde* du 4 mars).

Au tribunal de Paris

M. Le Pen contre M. Demarquet

Assistera-t-on quelque jour à un face-à-face entre M. Jean-Marie Le Pen et son ancien «jumeau politique», M. Jean-Maurice Demarquet ? Ce ne fut en tout cas pas le mardi 3 mars, où le président du Front national était partie civile contre lui, dans un procès en diffamation qui vise aussi *le Nouvel Observateur* et Europe 1, et qui porte encore sur les déclarations faites par M. Demarquet au lendemain de l'entretien publié dans *le Monde* du 16 octobre 1985. Lors de cet entretien, M. Demarquet évoquait les circonstances de la mort de Hubert Lambert dont M. Le Pen fut le légataire universel.

Pour cet entretien, M. Le Pen a aussi porté plainte contre *le Monde* et contre M. Demarquet, mais ce procès est actuellement fixé au 11 mai. Aux yeux de M. Demarquet, c'est cette affaire qui est importante et c'est pour elle qu'il entend se réserver.

En attendant, en l'absence de M. Le Pen, M. Demarquet est *apparu comme un prévenu assez* pacifique. Il admet volontiers avoir répondu le 16 octobre 1985, avant «L'heure de vérité», où allait être reçu le soir même sur Antenne 2 M. Le Pen, aux questions de Jean-Pierre Elkabbach et Jean-Louis Calderon qui l'avaient invité à l'émission «Découvertes», mais sans accuser précisément M. Le Pen d'avoir hâté le décès de H. Lambert, *le 25 octobre 1976*.

Il n'en était pas moins indiqué que le malade — dont M. Demarquet a bien précisé qu'il n'était pas le médecin traitant — était un alcoolique, que sa fin avait pu être accélérée dès lors qu'on lui faisait boire encore de l'alcool. Sur quoi avait été posée la question : *« Qui pouvait alimenter Hubert Lambert en alcool ? Qui avait la possibilité de l'empêcher de boire ? »*

Tout cela, M. Demarquet en convient, en ajoutant seulement que de toute façon le dossier médical d'Hubert Lambert existe, et que, médecin lui-même, il a sur ce chapitre son idée, une idée qu'il se réserve d'exploiter avant même le procès fait au *Monde*, mais dès celui qui lui a été intenté par M. Le Pen pour violation du secret médical.

En revanche, M. Demarquet a assuré qu'il ne fut pour rien dans la publication par *le Nouvel observateur* du 18 octobre 1985 d'un autre article où étaient reprises les mêmes accusations car, assure-t-il, il n'a reçu aucun journaliste de cet hebdomadaire à cette époque. Dans ces conditions, le débat ne pouvait être très passionnant : il se déroula dans une salle à peu près vide.

Me Olivier Samyn, avocat de M. Le Pen, a fait valoir que la diffamation apparaît certaine dans les deux cas. *« Même en déclarant qu'il n'affirme pas que c'était « forcément » M. Le Pen qui avait contribué à la mort de Hubert Lambert, M. Demarquet impliquait quand même le président du Front national. En outre, il assurait que ce dernier avait fait pression sur lui pour qu'il ne révèle pas les circonstances du décès. »*

Pour Mme *Monique Bernard*, représentant du ministère public, de telles insinuations permettent de retenir la diffamation. De leur côté, les journalistes en cause, soumis aux lois du genre qu'est l'interview exclusive d'un homme en vue, n'en ont pas moins posé des questions qui apparaissent à Mme Bernard comme tendant toujours à alimenter l'accusation.

Ce ne fut évidemment pas l'avis de Me Isabelle Mathyssens, ni celui de Me Martine Jodeau-Grynberg qui défendaient respectivement *le Nouvel Observateur* et les journalistes d'Europe 1. La *première, tout en* assurant que *le Nouvel Observateur* n'a pu écrire sans que ses collaborateurs aient rencontré M. Demarquet, a soutenu que M. Le Pen ne fut pas pour autant diffamé, car il ne fut pas accusé explicitement.

Sa consœur devait situer l'affaire sur un autre plan par cette simple question : *« Doit-on interdire à des journalistes de poser des questions et des questions de faits ? Car Jean-Pierre Elkabbach et Jean-Louis Calderon n'ont pas fait autre chose. »*

Quant à Me Albert Vignoles, avocat de M. Demarquet, il fut encore plus concis, assurant que son client se montra *« prudent »* en émettant une *« opinion d'ordre général qui ne visait pas particulièrement M. Le Pen »*. Jugement le 31 mars.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Une nouvelle réforme de l'instruction judiciaire

(Suite de la première page.)

Elle sera donc supprimée, sauf *« si l'inculpé en fait la demande »*. Cette réforme pourrait être discutée lors de la prochaine session parlementaire. C'est en tout cas ce que souhaite M. Chalandon. En contrepartie, le garde des sceaux crée un « référé de la liberté ». Chaque fois qu'un prévenu sera placé sous mandat de dépôt, c'est-à-dire incarcéré, il pourra faire appel dans les vingt-quatre heures de cette décision. Trois magistrats du tribunal de grande instance diront alors si le juge a eu raison ou tort d'envoyer l'inculpé en prison.

Cette nouvelle procédure de référé ne sera pas suspensive. Donc, le prévenu restera incarcéré tant que les trois magistrats du tribunal ne se seront pas prononcés sur son sort. Ils le feront à huis clos, *« à la première audience utile »* et *« au plus tard le deuxième jour ouvrable qui suit le jour du dépôt de la requête »*. Cette procédure de référé laisse aux inculpés la possibilité de demander ensuite leur mise en liberté à la chambre d'accusation. Pour les mineurs, les magistrats chargés de ce « référé de la liberté » seront obligatoirement des juges des enfants, des juges d'instruction spécialistes de la délinquance juvénile ou des magistrats ayant, par le passé, occupé de telles fonctions.

« Une formule très souple »

Le second volet de la réforme Chalandon a trait à la possibilité donnée aux juges d'instruction de travailler à trois. Prévue par une loi du 10 décembre 1985, qui ne devait entrer en vigueur que le 1er mars 1988, cette réforme pose, selon M. Chalandon, *« de difficiles problèmes d'application »*. Elle nécessiterait en effet, à ses yeux, *« la création de cent cinquante emplois de juge et une centaine d'emplois de greffier »*.

Le garde des sceaux ne renonce pas complètement à cette réforme, mais il la souhaite moins systématique. Les juges d'instruction ne pourront travailler à deux ou plusieurs que *« lorsque l'importance ou la complexité de l'affaire le justifie »*. La décision d'instituer une instruction collégiale sera prise par le président du tribunal *« dès l'ouverture de l'information ou au cours de celle-ci »*. Le premier juge d'instruction désigné pour s'occuper d'un dossier gardera néanmoins un rôle prépondérant. C'est lui qui *« répartit les tâches et coordonne le déroulement de l'information »*. De plus, lui seul *« a qualité pour statuer en matière de détention provisoire et de contrôle judiciaire et pour clôturer l'information »*.

« Cette formule très souple, commente la chancellerie, *permet de remédier à la solitude du juge d'instruction dans les affaires très complexes, notamment en matière de délinquance économique ou financière, ou dans les affaires comportant des risques pour sa sécurité : affaires de terrorisme et de grand banditisme. »*

M. Chalandon veut profiter de cette loi sur l'instruction pour amorcer la réforme de l'ordonnance de 1945 relative aux jeunes délinquants. L'avant-projet de loi rédigé par la chancellerie comporte ainsi deux dispositions destinées à *« élargir les pouvoirs du juge des enfants et lui permettre de répondre plus efficacement à la délinquance juvénile »*.

Première disposition : le juge des enfants pourra envoyer seul, sans devoir en référer au tribunal pour enfants, les mineurs dans un établissement d'éducation, de formation ou de soins. Actuellement, il ne peut prononcer une telle mesure qu'à titre provisoire.

Seconde innovation : le juge des enfants pourra « ajourner », c'est-à-dire retarder l'application des mesures décidées à l'encontre d'un mineur délinquant. En contrepartie, il pourra, pendant ce délai, lui imposer un traitement ou une activité destinée à réparer le tort causé aux victimes. Au terme de ce délai d'épreuve, le jeune délinquant pourra, le cas échéant, être exempté de peine.

Dernier volet de ce projet à facette : la commission qui, auprès de la Cour de cassation, indemnise les personnes abusivement détenues avant leur procès pourra travailler en sous-commissions et ainsi rendre des décisions plus rapides.

BERTRAND LE GENDRE.

هكذا من الأصل

Société

Les pièges de la justice corse

Magistrats sous surveillance

Discrédit sur la justice bastiaise : une réalité depuis quelques jours, un enjeu depuis des mois. Une mission, sur ordre de la chancellerie, est venue de Paris, lundi 16 février, inspecter les cabinets d'instruction du tribunal de grande instance de Bastia. L'enquête qui débute va durer plusieurs semaines, mais quatre jours seulement après l'arrivée des inspecteurs, la presse locale en a eu connaissance : des magistrats sont soupçonnés d'avoir gonflé leurs notes de frais.

Les journalistes ont été informés de manière exceptionnellement rapide. Il est vrai que les abus éventuels dont on soupçonne certains magistrats jettent le discrédit sur l'institution judiciaire de Bastia, qui devient une cible pour ceux que cette justice gêne : au cours des derniers mois, le tribunal de Bastia a marqué des points importants contre les indépendantistes, mais aussi contre des fraudes en matière électorale (une quarantaine d'inculpations dont celle du maire de Bastia) et, enfin, contre le grand banditisme, en particulier contre la bande dite de La Brise de mer (1), dont les relations avec certains notables sont de plus en plus suspectes.

« Monsieur le juge, vous êtes un voleur »... L'homme d'une cinquantaine d'années, un bras plâtré, l'autre brandissant un journal, invective un magistrat du tribunal de Bastia, en plein marché, dimanche 22 février. Il a été condamné à une peine de trois mois de prison avec sursis et à une amende de 5 000 F.

Cette scène inhabituelle témoigne du climat régnant en ville ces jours-ci. L'homme au bras plâtré est ami intime d'un comptable, M. Pascal Raffaelli, inculpé dans l'affaire de La Brise de mer et incarcéré depuis le 21 octobre. Le juge visé est celui qui, en octobre dernier, a délivré la commission rogatoire ouvrant l'information contre X pour association de malfaiteurs, dans cette même affaire.

La mission d'inspection dirigée à Bastia depuis le 16 février par M. Mangin, assisté de deux collaborateurs, concerne huit personnes dont six magistrats. Que soupçonne-t-on ? En bref, un trop grand nombre de voyages entre l'île et le continent, facturés à l'administration, pour l'acheminement *« par porteur spécial »* — c'est l'expression exacte — des scellés et autres pièces à expertiser. Ces voyages étaient-ils tous justifiés ? Ou, à l'inverse, ont-ils « couvert » des déplacements d'ordre personnel ? Il faut attendre la fin de la mission Mangin pour le savoir.

Le principe du transport de scellés ou autres plis par un porteur spécial, qui doit être un officier de police judiciaire, est admis par tous. Cette pratique — légale — est liée à l'insularité : la Corse ne disposant pas de laboratoire, il faut faire expertiser certaines pièces sur le continent. Envoyer ces pièces par la poste ? Cela s'est fait, mais non sans pertes, si l'on en croit une lettre envoyée par un magistrat de Bastia à son supérieur le plus élevé, le 5 juillet 1986 : *« Des incidents renouvelés en matière de transmission postales m'avaient (...) conduit à faire acheminer, par porteur spécial, les scellés et armes, malgré le coût du résultat. »*

Un souci d'ordre

Ce magistrat est l'un de ceux qui est actuellement visé par l'inspection. M. Mangin doit donc vérifier s'il y a eu — ou non — « détournement » de la procédure légale du transport par porteur spécial. En clair, plusieurs question se posent au tribunal de Bastia : certains ont-ils dissimulé un voyage uniquement privé, d'autres ont-ils multiplié des transports de pièces, alors qu'ils auraient pu les grouper ? Le tribunal d'Ajaccio utilise, lui aussi, cette procédure légale. Le nombre de déplacements à partir de Bastia est-il plus important que celui qui est enregistré à partir d'Ajaccio ?

Une semaine avant l'arrivée de M. Mangin à Bastia, le 16 février, les plus hautes autorités judiciaires de Corse s'étaient rendues à la chancellerie, munies d'un premier état de la situation. La question d'un *« détournement »* possible de la procédure légale y était posée. La chancellerie a normalement répondu à cette préoccupation en envoyant une inspection.

Ce premier état de la situation au tribunal de Bastia avait lui-même été adressé à la hiérarchie corse par le président de ce tribunal, M. Michel Zavarro, arrivé à ce poste le 8 septembre 1986. Dans un premier temps, ce dernier s'attache à mettre de l'ordre dans le fonctionnement de l'institution. Il n'a pas à connaître — et il ne connaît pas — les dossiers d'instruction en cours, dont celui de La Brise de mer. Il souhaite globalement de meilleurs résultats que ceux de ses prédécesseurs.

Que s'est-il dont passé pour qu'une affaire de stricte discipline devienne, en quelques jours, l'occasion d'une déstabilisation sans précédent de l'institution judiciaire, à Bastia, au moment où des actions dures sont menées contre le grand banditisme et le terrorisme ?

Depuis quelques mois, les attentats terroristes contre policiers et magistrats se multiplient. La voiture de M. Michel Zavarro lui-même, immatriculée dans le Var, a été plastiquée le 16 octobre à Bastia. Celui-ci a reçu de nombreux témoignages de sympathie, dont il a remercié les auteurs dans un communiqué publié par la presse locale, le 24 octobre. *« Le président et Madame, née Benedetti »*, y lisait-on ; précision jugée utile, l'épouse de M. Zavarro étant corse. Ce même jour, dans l'hebdomadaire *U Ribombu*, l'ex-FLNC, d'une manière exceptionnellement rapide, déclinait dans un communiqué toute responsabilité dans l' *« action Zavarro »* et, même, suggérait à l'intéressé de rechercher l'origine dans l'entourage du tribunal...

DANIELLE ROUARD.

(1) Du nom du café où se réunissaient les membres de la bande.

Notables et truands

Depuis la descnete, à l'automne dernier, des enquêteurs parisiens du ministère des finances et du ministère de l'intérieur en exécution de la commission rogatoire délivrée à la mi-octobre par M. Michel Huber, juge d'instruction à Bastia (plainte contre X, pour association de malfaiteurs), des membres supposés de la bande de truands dite de la *Brise de mer* ont été emprisonnés.

Des établissements supposés appartenir à la bande sont menacés de fermeture. Il en va ainsi du *Challenger*, un établissement de nuit situé à l'Ile-Rousse (Haute-Corse) dont le coût d'investissement est évalué par les enquêteurs à dix millions de francs. Une procédure est ouverte au tribunal de commerce de l'Ile-Rousse, elle concerne une éventuelle mise en liquidation pour rembourser les créanciers du *Challenger* qui réclament deux millions de francs.

Les interventions judiciaires peuvent ainsi se traduire, pour la *Brise de mer* en sanctions financières auxquelles peuvent s'ajouter des sanctions pénales : le parquet de Bastia a, en effet, ouvert une procédure pénale pour qualification illicite d'un débit de boissons. Il s'agit de l'épisode le plus récent d'une longue action judiciaire qui s'était soldée, en juin 1986, par la relaxe, en appel, du gérant de la SARL *le Forum* qui possède *le Challenger*. Ce dernier, poursuivi pour défaut de déclarations préalable à la mairie, avait produit *in extremis*, un récépissé de déclaration préalable à l'ouverture de son night-club en mairie de l'Ile-Rousse. Une déclaration qui était restée jusqu'à présent introuvable.

Deux conversations téléphoniques, les 14 et 15 janvier dernier, dont l'enregistrement a été saisi en exécution de la commission rogatoire ont été versés au dossier de l'affaire.

La première conversation a eu lieu entre un comptable de la société qui gère *le Challenger* et l'un des avocats parisiens qui s'intéressent à la société Forum. Ce jour-là, le comptable se trouve au *Challenger*, d'où il téléphone. Il appelle l'avocat en question.

Au centre de la conversation : la menace de fermeture du *Challenger* que font peser les deux procédures ci-dessus évoquées. Le comptable : *« Bonsoir maître, ce matin j'étais au tribunal de commerce d'Ile-Rousse... Je me suis arrangé pour qu'on soit certain d'avoir la poursuite de l'exploitation. Seulement on me dit : attention le procureur veut la peau de la société »*. Il s'agit du procureur du tribunal de Bastia et, plus exactement, du premier substitut chargé de l'affaire. *« Il risque, lui,* poursuit le comptable, *de demander la fermeture. Alors, comment peut-on faire pour se prémunir contre l'intervention du procureur ? Tout est là, car moi, tout ce qui concerne le tribunal de commerce, je peux. Le procureur, je ne peux pas. »* En clair, le comptable aussure qu'il peut contrôler le tribunal de commerce et surtout sa décision concernant l'exploitation du *Challenger*, mais il ne peut pas agir sur le procureur de Bastia.

L'avocat lui répond en lui annonçant qu'une enquête, sur le tribunal de Bastia, va être déclenchée, mais que tous les obstacles ne sont pas pour autant levés : *« Malheureusement, quelles que soient les possibilités que j'ai à la Chancellerie, çà ne redescendra pas en cascade dans un cas comme çà (...). Il va y avoir une enquête sur la manière dont la justice est rendue autour de ces affaires. Mais ces enquêtes, çà se met en place lentement, d'autant plus qu'il faut remplacer l'enquêteur qui est un ancien socialiste d'extrême-gauche »*.

Il faut préciser, ici, que *« l'enquêteur »* est l'inspecteur général de la magistrature, M. Mangin, qui doit prendre sa retraite au mois d'avril. C'est ce même M. Mangin qui se trouve depuis le 16 février en inspection à Bastia en compagnie de deux de ses collaborateurs *(lire ci-dessus)*.

L'avocat espérant la nomination d'un autre magistrat ajoute : *« Mais je n'obtiendrai jamais, compte-rendu de la voie hiérarchique, que çà redescende jusqu'au procureur général qui est l'intermédiaire obligatoire jusqu'au procureur. Donc, effectivement, le substitut d'audience va avoir une certaine liberté (...). Ce qui est grave, on a vu dans l'article qui était paru dans le Monde, c'est qu'il avait annoncé à l'avance que le procureur général avait dit : « Il faut les poursuivre financièrement, etc. »* (*le Monde* du 10 juillet 1986).

Son interlocuteur répond : *« Oui, j'ai été embêté moi-même, je suis resté en garde à vue toute une journée »*. L'avocat confirme ses préoccupations : *« Il faut parier que le substitut d'audience, sur les instructions du procureur général, en profite pour demander la fermeture pour d'autres motifs »*. Les deux interlocuteurs tombent d'accord. Le comptable : *« Voilà, c'est çà. Toute notre crainte, vient de là »*.

Les deux hommes évoquent, ensuite, la décision que devrait prendre sous peu le tribunal de commerce. Le premier s'inquiète de la position du juge commissaire qui *« est en relation avec le substitut »*. L'avocat : *« Il faut que j'arrive à bloquer du côté du juge commissaire »*. Le comptable : *« Ça je peux »*, mais il ajoute que le problème se situe *« après »*. L'avocat lui répond alors : *« Je comprends, je vais m'en préoccuper effectivement »*.

Un greffier tire les guides

La deuxième conversation porte sur le fonctionnement du tribunal de commerce de l'Ile-Rousse. Le comptable, toujours à partir du *Challenger*, s'adresse à un autre avocat dont le cabinet est installé à Nice. Celui-ci, qui n'est pas mandataire dans l'affaire, a des responsabilités politiques locales. C'est sans doute en cette qualité qu'il est sollicité puisqu'il n'est précisément pas l'avocat du *Forum* qui gère le *Challenger*.

Le comptable : *« Je vous appelle pour vous expliquer que je m'occupe de cette société depuis quelques temps, alors j'ai mis de l'ordre, tout va bien, on a des bilans qui tiennent la route »*. S'agit-il d'une mise à jour technique ? Les enquêteurs fiscaux seuls peuvent le dire. Il poursuit : *« J'étais ce matin au tribunal »* [de commerce]... Il précise alors le rôle d'un greffier de ce tribunal : *« Il tire un peu les guides de tout çà ; il me dit qu'il n'y a pas de problème sur le plan du tribunal (...) qu'on aura donc l'autorisation de poursuivre l'exploitation, mais par contre, qu'on risque d'être bloqué par le procureur ;* il me dit : *« Voyez vos avocats parce que le procureur lui aussi veut la fermeture de la boite (...). Moi, si je peux au point de vue du tribunal, je ne peux rien au point de vue du procureur. »*

L'avocat qui n'avait pas sollicité cet appel, va répondre très prudemment : *« Je ne connais pas les interférences fiscales et commerciales de la société, par contre, j'ai connu de la situation pénale. »* Les deux hommes conviennent ensuite de se joindre de nouveau le lendemain.

Ces conversations téléphoniques illustrent, à tout le moins, le climat dans lequel les magistrats bastiais sont amenés à travailler, en particulier, lorsqu'ils instruisent les affaires concernant la *Brise de mer* et ses liens supposés avec les notables. L'originalité que semble avoir cette bande de truands est précisément de s'intéresser de près aux institutions politiques, économiques et judiciaires. Bastia n'est pas Palerme. Mais ce début de processus paraît inquiétant.

D.R.

Me Mazurier et l'affaire Abdallah

Le conseil de l'ordre s'informe

Au cours de sa réunion hebdomadaire, sous la présidence du bâtonnier Mario Stasi, le conseil de l'ordre des avocats à la cour de Paris a décidé, mardi 3 mars, de s'informer sur le cas de Me Jean-Paul Mazurier, présenté comme ayant pu agir pour le compte d'un service de renseignements alors qu'il avait en charge, à Lyon, la défense de Georges Ibrahim Abdallah, inculpé à l'époque d'association de malfaiteurs, détention d'armes et usages de faux documents administratifs.

Le conseil a confié à deux de ses membres, Mes Christian Charrière-Bournazel et Jean-Paul Agron, le soin d'entendre, dès mercredi, Me Mazurier, afin de savoir si celui-ci admet ou réfute le rôle qui lui est prêté et sur lequel le conseil de l'ordre déclare qu'il n'a, pour l'instant, aucune autre indication que celles qui ont été fournies par la presse.

C'est à la lumière de ce rapport, qui pourrait être déposé dès le mardi 10 mars, que le conseil de l'ordre décidera des suites à donner à cette affaire.

Me Jean-Paul Mazurier, inscrit au barreau de Paris depuis le 17 septembre 1980, exerce ses activités dans le cadre d'une société civile professionnelle. Il était apparu publiquement dans la défense de Georges Ibrahim Abdallah le 3 juillet 1986, lors du procès pour association de malfaiteurs, devant la sixième chambre du tribunal de Lyon, où il se trouvait alors aux côtés de Me Jacques Vergès.

J.-M. Th.

Un sondage CSA-« le Parisien »

78 % des Français approuvent la condamnation d'Abdallah

Dans leur grande majorité (78 %), les Français sont satisfaits de l'arrêt rendu par la cour d'assises de Paris à l'endroit de Georges Ibrahim Abdallah, qu'ils se reconnaissent socialistes (81 %) ou proches de la majorité (85 %). Tel est l'un des résultats du sondage CSA-*le Parisien*, publié le 4 mars et réalisé auprès d'un échantillon de mille personne dès le 2 mars.

Cette satisfaction se double d'un appel à la fermeté, 60 % des sondés considèrent que le président de la République ne devrait pas user de son droit de grâce pour éviter de nouveaux attentats (65 % d'hommes, 54 % de femmes). De même, 86 % des personnes consultées estiment que, face au terrorisme, la fermeté est la meilleure solution (97 % des adhérents du Front national, 73 % des communistes).

Enfin, 46 % des Français refuseraient la libération des terroristes détenus dans les prisons françaises, même si cela pouvait permettre une issue heureuse pour les otages français retenus au Liban, contre 41 % qui seraient favorables à un tel « échange » (13 % ne se prononcent pas).

Une manifestation nationale sur le code de la nationalité

Les risques de la rue

La réforme du code de la nationalité n'est pas enterrée. Bien que mise entre parenthèses par le gouvernement, elle peut resurgir à tout moment et être proposée au vote des sénateurs et des députés. C'est du moins l'avis de quelque deux cents organisations — politiques, syndicales, antiracistes, caritatives ou religieuses — qui organiseront, le dimanche 15 mars à Paris, une manifestation nationale pour réclamer le retrait du projet de loi.

La liste des signataires de l'appel, publiée il y a plusieurs mois déjà, est impressionnante. On voit rarement côte à côte le PCF, le PS et la Nouvelle Action royaliste, le Service interdiocésain des travailleurs immigrés, le Comité national d'action laïque, le Planning familial et des défenseurs de l'homosexualité... Mais plusieurs des organisations signataires ne représentent qu'un nombre modeste d'adhérents, et seule une poignée d'autres ont pris une part active à l'organisation de la manifestation du 15 mars. Il s'agit notamment de la Ligue des droits de l'homme, de SOS-Racisme, du Conseil des associations immigrées en France, avec l'appui du MRAP, de l'UNEF-ID, de la CFDT, de la FEN et du PS.

Le simple fait de citer les uns et pas les autres est source de conflit : dans la nébuleuse « antiraciste », où les grands voisinent avec les tout petits, la bataille contre la réforme du code de la nationalité n'a pas éteint les querelles de chapelles. C'est cependant une divergence de stratégie qui vient de conduire une association très active, France Plus, accompagnée de deux autres petits groupes, Nanterre 2000 et Stop Galère, à claquer la porte au dernier moment, refusant de s'associer au défilé du 15 mars. Selon son président, M. Arezki Dahmani, la manifestation avait été décidée à la fin de l'année dernière. Or, il s'est passé un certain nombre de choses depuis : échaudé par le mouvement étudiant, M. Chirac a fait machine en arrière sur le code de la nationalité ; le garde des sceaux, M. Chalandon, a engagé une série de consultations et laissé entendre que le projet de loi devait être revu de fond en comble, sinon oublié.

Une bataille symbolique

« La manifestation nationale est notre dernière cartouche, affirme M. Arezki Dahmani. *Pourquoi la gâcher alors que le projet n'est pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée ? Et si cette manifestation est un échec, cela encouragera, au contraire, les ultras de la majorité à revenir à la charge. »* France Plus, qui accuse d'autre part SOS-Racisme d'avoir tiré un peu trop la couverture à lui, aurait préféré transformer la manifestation du 15 en journée nationale de débats, avec dépôt de pétitions.

« D'accord, ce ne sera pas la manif du siècle, admet M. Julien Dray, dirigeant de SOS-Racisme. *Mais si nous sommes trente mille dans la rue le 15 mars, on verra qu'existe un front uni contre la réforme du code. Dans ce round d'observation, il faut maintenir la pression. »*

Même son de cloche à la Ligue des droits de l'homme où l'on souligne que le projet de loi n'est nullement retiré : M. Chirac l'a fait savoir à plusieurs interlocuteurs, ces derniers jours, évoquant des sondages selon lesquels une majorité de Français pensent que l'acquisition de la nationalité devrait être un choix volontaire dans tous les cas même pour les enfants d'étrangers nés en France. *« Publiquement, le gouvernement ne dit rien mais entretient l'ambiguïté,* remarque M. Bernard Wallon, l'un des animateurs de la Ligue. *Et, pendant ce temps, le Front national lance une campagne pour réformer le code dans un sens très restrictif. Il faut que le projet soit officiellement retiré du bureau des deux Assemblées »*.

Amendé à plusieurs reprises, raboté, assoupli, le projet gouvernemental risque, en fin de compte, de ne concerner qu'un nombre limité d'enfants d'étrangers. Beaucoup en conviennent, dans les deux camps. Mais cette bataille est devenue éminemment symbolique. Tiraillé entre les « durs » de sa majorité et les centristes, gêné aussi bien par les propos incendiaires du Front national que par les propos prudents de M. Barre, toujours à la merci d'une initiative inattendue de M. Mitterrand, le premier ministre ne sait apparemment pas encore ce qu'il va faire. Réussie ou non, la manifestation du 15 mars peut avoir des effets diamétralement opposés.

ROBERT SOLÉ.

RELIGIONS

Des enchères pour des vocations

Une exceptionnelle série de ventes publiques aura lieu à partir de l'automne prochain à New-York. L'archevêque des Los Angeles va mettre aux enchères une collection de tableaux, de tapisseries et de quinze mille volumes religieux appartenant à son diocèse, *« le plus grand ensemble en termes de valeur et de quantité à jamais avoir été proposé sur le marché »*, indique M. Stephen Lash, vice-président de la salle des ventes Christie's de New-York.

Parmi ces ouvrages précieux, une rare copie de la Bible de Gutenberg datant du quinzième siècle, estimée à plus de 2 millions de dollars.

Le produit de cette vente ira à la formation des futurs prêtres du diocèse : apparemment du pain bénit pour les intégristes qui vont à nouveau crier à la braderie du patrimoine de l'Eglise ! En fait, cette collection avait été léguée à un séminaire californien par la veuve d'un magnat du pétrole, qui avait seulement souhaité que ces ouvrages et objets d'art restent intacts au moins pendant vingt-cinq ans après sa mort, en 1958.

H. T.

SPORTS

HOCKEY SUR GLACE

La fin d'une saison languissante

Finale en beauté pour le club de hockey sur glace de Saint-Gervais-Megève, qui, lors de son dernier match du championnat de France 1986-1987, lundi 2 mars, a triomphé de Chamonix (12 à 2). Les Aigles du Mont-Blanc ont dominé les trente-six matches de la saison ne concédant que deux défaites dont une à Bercy face à l'équipe parisienne des Français-Volants. Ces derniers réalisent une fin de championnat honorable et se classent deuxièmes devant Gap. Dans le bas du tableau, l'équipe de Rouen a évité de justesse la relégation en division inférieure en s'imposant, mardi 3 mars, face à Amiens (8 à 2). Ce sont donc les joueurs de Viry-Essonne qui quitteront la division 1 « A », laissant ainsi les honneurs de représenter la région parisienne au seul club des Français-Volants lors de la prochaine saison. Le championnat 1987-1988 devrait d'ailleurs connaître quelques modifications afin d'éviter de traîner en longueur comme celui de cette année, le titre national pourrait se jouer sur un seul match après une saison en deux temps où la formule de round-robin avec double matches aller-retour dominerait.

● **FOOTBALL : Coupe du monde 1994.** — Sept pays se sont portés candidats à l'organisation de la Coupe du monde de football de 1994. Il s'agit du Brésil, des Etats-Unis, de l'Algérie, du Bénin, du Chili, du Maroc et de la Corée du Sud.

Coupe de France. — Les trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France disputés en un seul match sur terrain neutre les 21 et 22 mars opposeront plusieurs clubs de première division entre eux : Racing-Bordeaux, Brest-Nantes, PSG-Nancy, Toulouse-Toulon et Lens-Le Havre.

● **Le drame du Heysel : liberté provisoire pour des « hooligans ».** — Les vingt-six jeunes Britanniques impliqués dans les événements du stade du Heysel en mai 1985, placés en détention préventive, mardi 3 mars au matin, par un tribunal londonien, ont été remis en liberté provisoire dans la même journée, après appel devant une juridiction supérieure.

● **TENNIS : Tournoi de Key Biscayne.** — Yannick Noah s'est qualifié, mardi 3 mars, pour les quarts de finale des Championnats internationaux de Key-Biscayne (Etats-Unis) en triomphant de l'Américain Johan Kriek. (4-6, 6-2, 6-3, 7-6). Martina Nevratilova s'est qualifiée pour les demi-finales en éliminant la Française Nathalie Tauziat en deux sets (6-1, 6-1).



هكذا من الأصل

Société

Poursuivi pour « provocation à l'avortement »

Le Planning familial obtient un non-lieu

La Confédération nationale du mouvement français du planning familial (1) s'inquiète pour son avenir : trente pour cent de ses subventions ont été supprimées en 1986, et, comme l'expliquaient ses représentantes, mardi 3 mars, lors d'une conférence de presse, il en sera probablement de même en 1987. Signes tout aussi préoccupants : deux recours en justice contre le Planning familial pour *« publicité et provocation à l'avortement »*. L'une de ces affaires vient de se conclure, lundi 2 mars, par un non-lieu.

Les faits remontent à octobre 1985. Une jeune femme qui a dépassé le délai légal pour une IVG (en France dix semaines), mais déterminée à avorter, s'adresse à la permanence du Planning familial. Là comme dans toutes les permanences du mouvement, après un long entretien, on donne à la jeune femme l'adresse d'une clinique en Angleterre où la loi permet l'avortement jusqu'à vingt-deux semaines. Son ami, qui n'a que dix-sept ans, ne veut pas la laisser partir seule et fugue pour l'accompagner. Ils sont arrêtés par la police de l'air et des frontières ramenés, à leur foyes. Les parents ne donnent pas suite, mais le ministère public décide de porter plainte contre la représentante du planning familial pour avoir donné des adresses de cliniques en Grande-Bretagne, et cela en vertu de l'article 647 du code de la santé qui interdit toute publicité pour l'avortement, un texte en contradiction avec l'article L. 162-3 du code de la santé qui oblige le médecin à informer les patientes. C'est ce qu'ont fait valoir les militants du Planning familial, appuyés par des médecins, des assistantes sociales et des magistrats qui ont écrit au juge d'instruction. Le Planning attend de connaître les suites qui seront données à la deuxième affaire : une plainte de l'union départementale des associations familiales de Lyon contre le mouvement pour le même motif de *« publicité et provocation à l'avortement »*.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) 4, square Saint-Irénée, 75011 Paris. Tél. : 48-07-29-10.

● **Algérie-France : nomination de médiateurs pour les couples binationaux.** — L'Algérie et la France ont nommé chacun un médiateur, mardi 3 mars, pour se pencher sur les dossiers des enfants de couples binationaux en attendant la signature d'une convention entre les deux pays. Il s'agit pour la France de M. Claude Allaer, premier président de la cour d'appel d'Angers, et pour l'Algérie de Mᵉ Belloula, bâtonnier d'Alger.

Un service d'information nucléaire

L'atome sur minitel

Pour qu'une *« information rapide, actualisée et facilement accessible au public »* dans le domaine nucléaire soit disponible à tout un chacun, les ministres de l'industrie et de la santé, M. Alain Madelin et Mme Michèle Barzach, ont annoncé, mardi 3 mars, la mise en service immédiate d'un magazine d'information nucléaire sur minitel. Ainsi sera-t-il possible, grâce à Magnuc(1), de connaître à tout moment l'état de la radioactivité dans les différentes régions, les conditions de fonctionnement des installations nucléaires et les réponses aux questions essentielles dans le domaine de la sûreté.

Mme Barzach et M. Madelin espèrent ainsi donner *« plus de transparence »* à l'information, et éviter qu'une part du public *« ne se réfugie, comme après l'accident de Tchernobyl, dans l'irrationnel »*. *« La rétention de l'information*, ont-ils dit, *engendre un véritable marché noir où circulent des denrées de valeur douteuse. »* Or *« l'information est nécessaire pour répondre aux besoins du public, assurer la légitimité de l'énergie nucléaire et se conformer aux exigences de la démocratie »*. *« Rien ne doit donc être dissimulé. »*

Prenons acte de l'intention, même si le serveur, interrogé sur la centrale nucléaire de Belleville, affiche : *« Centrale en construction, rien à signaler. »* Sans doute s'agit-il d'une erreur de jeunesse dans la mesure où un défaut d'étanchéité, constaté courant décembre dans l'enceinte de confinement de Belleville-1, n'apparaît pas dans les données fournies par le minitel. Rétention d'information ? Certainement pas, d'autant que ce problème a été récemment évoqué dans un *« bulletin sur la sûreté des installations nucléaires »*...

Cela prouve que ce nouveau service sur minitel a ses limites et qu'une bonne information nécessite de nombreuses sources. En particulier auprès du Conseil supérieur de sûreté et d'information nucléaire dont le rôle et la composition — six représentants du monde de l'information et de la communication au lieu d'un (2) — viennent d'être modifiés par décret paru au *Journal officiel* du 3 mars (*le Monde* du 24 décembre 1986). Outre ses missions traditionnelles de sûreté, le Conseil aura la responsabilité de *« l'ensemble des questions touchant à l'information du public et des médias et relatives à la sûreté des installations nucléaires »* ainsi qu'à *« l'information du public en cas d'incident ou d'accident survenu dans une installation nucléaire relevant du ministre de l'industrie »*.

J.-F. A.

(1) Composer le 36-14, puis taper le code Magnuc. D'autre part, depuis le 1er décembre, un service permanent sur la radioprotection, dépendant du ministère de la santé, peut être consulté de 13 heures à 18 heures par téléphone : (1) 39-76-78-18.

(2) M. Pierre Desgraupes est vice-président du Conseil supérieur de sûreté et de l'information nucléaires. Sont aussi membres de ce conseil, MM. Serge Berg (AFP), Michel Chevalet (TF 1), Robert Clarke *(le Matin)*, Dominique Genée (président de l'Institut français de reherche économique et sociale) et M. Michel Tardieu *(Nouvel Economiste)*.

La météo en vidéo

La Météorologie nationale est désormais en mesure de diffuser, chez les abonnés gros utilisateurs de prévisions météorologiques (armée de l'air, grandes coopératives agricoles, sociétés de travaux publics, etc.) munis d'écrans vidéo spéciaux, des images régionales, nationales ou européennes en couleurs et animées du temps qu'il va faire, à échéance maximum de cinq jours.

Ces images sont issues de la combinaison de trois sources d'information (satellites, réseau radar pour les précipitations et modèles numériques). Déjà une soixantaine de stations régionales de la Météorologie nationale ont été dotées, depuis 1981, de ce système Météotel.

Education

Un assouplissement de la carte scolaire

La liberté de choix du collège sera étendue à soixante-dix-sept départements

Un nombre accru de parents pourront choisir entre plusieurs collèges pour l'inscription en sixième de leurs enfants à la rentrée prochaine. Le ministère de l'éducation nationale s'apprête à publier une circulaire prévoyant la généralisation à soixante-dix-sept départements (sur les quatre-vingt-quinze de France métropolitaine) des expériences d'assouplissement de la sectorisation. Cette dernière veut qu'un élève de l'enseignement public soit affecté d'autorité dans un établissement scolaire déterminé par son domicile.

Un autre texte prévoit une procédure de modification des secteurs scolaires existants, dans la perspective d'une réorganisation plus complète étendue aux lycées.

M. Monory s'est toujours montré réticent à l'idée d'une « désectorisation sauvage » qui, en attisant brutalement la concurrence entre établissements, transformerait les moins prisés en ghettos, et viderait les écoles rurales, tandis que les établissement les plus prestigieux seraient assaillis de demandes impossibles à satisfaire.

Prudent, le ministre a donc adopté une ligne pragmatique.

Les expériences d'assouplissement à l'entrée en sixième inaugurées par M. Alain Savary dans cinq départements en 1984, puis étendues par M. Jean-Pierre Chevènement à douze départements, seront généralisées dans les soixante-dix sept départements retenus.

D'autres secteurs ont été délimités où les parents pourront choisir entre deux et cinq collèges. Au total, quelque cinq cents collèges (sur sept mille deux cents) seront concernés à la rentrée prochaine. Les recteurs et inspecteurs d'académies, en liaison avec les élus locaux, ont délimité les secteurs de liberté dont la liste sera annoncée localement.

De même, les procédures d'examen des demandes de dérogations, et en particulier les critères d'acceptation des dossiers, seront définis de manière déconcentrée sous la responsabilité des autorités académiques mais en concertation avec les parents d'élèves et les collectivités territoriales qui sont désormais compétentes pour la construction, le fonctionnement des établissements, et pour les transports scolaires. Les chefs d'établissement et les enseignants devront être informés.

En évitant de fixer un cadre national à cette opération, le ministre souhaite qu'elle s'adapte à des situations locales très diverses. La désectorisation n'a pas été imposée aux départements ruraux qui, pour la plupart, la rejetaient. Dans les zones urbaines, on a évité des mouvements trop prononcés de la population scolaire, en excluant du choix possible les établissements les plus demandés.

A Poitiers, ville chère à M. Monory, les parents auront le choix entre quatre collèges, mais l'établissement de prestige du centre-ville ne sera pas « désectorisé ». A Paris, seuls quatre secteurs situés dans des arrondissements périphériques (12e, 14e, 18e et 20e) dont 15 % des élèves entrent en sixième, seront concernés. Les parents de la capitale seront avertis à la mi-mars, et devront exprimer leurs vœux entre le 30 mars et le 3 avril.

Puis une commission d'harmonisation se réunira, et les affectations définitives seront communiquées fin mai. *« Transparence et concertation »* seront les maîtres mots de l'opération, promet le ministère.

Le schéma retenu, réaliste et progressif, décevra les « libéraux » qui rêvaient de transposer à l'enseignement public la liberté de choix en vigueur pour les établissements privés.

On est loin de la promesse contenue dans la plate forme RPR-UDF de 1986, de la *« liberté pour chaque parent de choisir l'école de ses enfants »*. Mais en ouvrant prudemment le robinet de la concurrence entre les collèges, l'éducation nationale va inciter ces derniers à affirmer leurs spécificités (équipes pédagogiques, méthodes actives péri-scolaires), et à l'afficher à la manière des établissements privés.

Il restera à donner à tous les parents les moyens d'être informés sur ces caractéristiques, si l'on veut substituer un choix raisonné aux rumeurs plus ou moins fondées qui circulent sur les performances ou les échecs de tel ou tel collège. Un travail de longue haleine sur une institution qui vit largement sur le beau mythe de l'« égalité des établissements ».

PHILIPPE BERNARD.

Conseils de classe après le 15 juin

Plusieurs retouches destinées à allonger la durée réelle de l'année scolaire sont opérées cette année. La session de juin 1987 du baccalauréat a été reculée d'une semaine (24, 25 et 26 juin), avec recul identique de la date de la rentrée (le 8 septembre), et le ministère veut inciter les lycées à ne pas fermer leurs portes pendant les épreuves. Il utilisera pour cela un arrêt du Conseil d'Etat du 28 janvier dernier qui, sur un recours de parents d'élèves, annule la décision prise en 1983, au collège Stéphane-Mallarmé de Paris, de cesser les cours trois semaines avant la fin officielle de l'année scolaire.

Les conseils de classe devront avoir lieu après le 15 juin dans les classes qui ne sont pas des paliers d'orientation (sixième, quatrième, seconde et première).

D'autre part, des simplifications sont apportées aux procédures d'orientation. L'examen d'appel, réclamé par seulement un tiers des familles contestant les décisions d'orientation, est supprimé, seul subsistant le passage devant une commission d'appel. Enfin, est également supprimée la procédure d'homologation obligatoire depuis 1977 pour le passage d'un établissement privé à l'enseignement public. Les décisions de passage, de redoublement ou d'orientation prises dans le privé seront désormais valables automatiquement dans le public.

Spécial-bac sur minitel

SAINT-ÉTIENNE
de notre correspondant

OCCUPER le créneau télématique, telle est, depuis le démarrage de son vidéotex Astrée en septembre 1985, la volonté de l'université de Saint-Etienne. Elle propose maintenant aux candidats bacheliers, qui désirent contrôler leurs connaissances, un questionnaire à choix multiples, accessible sur le réseau kiosque du minitel (36.15, code Astrée). Ce Spécial-bac regroupe plus de trois cents questions dans huit disciplines : physique, chimie, géographie, histoire, économie, sciences naturelles, espagnol, italien, que rejoindront très prochainement les mathématiques et l'anglais. En permanence : cinquante questions par discipline.

Afin de moduler ce QCM suivant l'évolution de l'année scolaire, chaque mois sont basculées cinq séries de questions renouvelées tous les trimestres. L'équipe d'enseignants, pour la plupart agrégés, qui l'a mis sur pied, est bien décidée à s'élargir au plan national, l'objectif étant l'affichage de mille questions d'ici juin prochain. Si, dans le domaine des QCM, la concurrence est forte, le Spécial-bac stéphanois a, pour lui, un atout appréciable : il présente moins de chiffres que les autres, et dans un souci pédagogique les questions ont été élaborées de telle façon qu'elles font appel à une logique. D'ores et déjà, le lycée de Portail-Rouge de Saint-Étienne a décidé d'en faire profiter ses élèves. Ceux-ci peuvent l'interroger, grâce au matériel dont leur établissement s'est équipé : seize minitels et une unité de téléchargement fabriquée par la société stéphanoise Université télématique Susan, qui permet d'enregistrer une banque de données et de la rediffuser gratuitement sur seize minitels à la fois. Ce lycée met cette installation à la disposition de tous les établissements, publics et privés. Cette expérience devrait être imitée par d'autres lycées de la région Rhône-Alpes.

D'autres questionnaires à choix multiples devraient apparaître à l'avenir sur le vidéotex Astrée de l'université de Saint-Etienne, pour le BTS d'opticien, des CAPES et des agrégations.

DANIEL MARTINANGE.

— Renseignements : université de Saint-Étienne, CELAIO, tél. : 77-25-22-02.

CATASTROPHES

● **Victimes et dégâts après un séisme en Nouvelle-Calédonie.** — Un violent séisme de magnitude 6,5 s'est produit dans le nord-est de la Nouvelle-Zélande le 2 mars à 14 h 15 heure locale (soit 4 h 15 heure française). La zone la plus touchée est celle de la baie de Plenty (à environ 250 kilomètres au sud-est d'Auckland), où l'on ne compte plus les routes et les ponts coupés, les vitrines et les vitres brisées, les constructions dangereusement lézardées ou à demi effondrées. Il y a aussi un barrage fissuré. Quatre cent mille personnes vivent dans cette région, on dénombre un mort, vingt-cinq blessés, et trois mille sans abri. Depuis la secousse principale, les « répliques », parfois presque aussi violentes, se succèdent par centaines, par moment au rythme d'une par minute. Ce qui incite les habitants à vouloir à tout prix rester hors des maisons encore debout. En 1931, un séisme avait tué 256 personnes sur la côte orientale de l'île du Nord. — *(AFP, UPI).*

ESPACE

Un satellite franco-américain pour l'étude des océans

Le gouvernement français vient d'autoriser le Centre national d'études spatiales (CNES) à engager le programme franco-américain d'océanographie spatiale Topex-Poséidon. Ce programme porte sur le lancement par Ariane en 1991 d'un satellite américain sur lequel seront embarqués deux appareils français (Doris et Poséidon) et qui est destiné à l'observation de la surface océanique depuis une altitude d'un peu plus de 1 300 kilomètres. Grâce à cet ensemble, les chercheurs des deux pays espèrent mieux cerner les phénomènes qui régissent les échanges océans-atmosphère et, partant, mieux comprendre la climatologie de la planète. Pour ce programme, la France engagera quelque 750 millions de francs tandis que les Etats-Unis investiront environ 2,5 milliards de francs.

Fin des écoles en breton

BREST
de notre correspondant

Les écoles en breton sont sur le point de mettre la clé sous la porte. Selon les responsables de l'association Diwan (Le germe), fondée il y a dix ans, l'intégration dans l'éducation nationale est remise en cause. *« C'est un échec non seulement pour nous,* dit le président, M. André Lavanant, *mais pour beaucoup de gens en Bretagne. »*

En 1985, Diwan avait obtenu des pouvoirs publics qu'ils reconnaissent le *« le caractère spécifique »* (1) de l'enseignement pratiqué dans ces écoles et que l'éducation nationale intègre tous les maîtres. Mais, en décembre de la même année, le Conseil constitutionnel annulait cette décision pour vice de forme.

L'Etat revoyait alors sa copie et proposait l'intégration des trente et un instituteurs, en trois ans. Or, en novembre 1986, il n'était plus question d'en intégrer trente et un, mais dix-sept. Diwan donnait tout de même son accord. Mais sans résultat puisque les responsables ont eu fortuitement connaissance d'un courrier adressé par le ministère au recteur d'académie et aux termes duquel, selon M. André Lavanant, *« il n'y a plus d'intégration qui tienne »*.

L'association doit 1 million de francs et sa trésorerie est nulle. Déjà,dix écoles ont du fermer ces dernières années. En février, elle n'a pu payer les quarante salariés des dix-sept écoles primaires et des treize écoles maternelles installées dans trois départements (Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord) que grâce à un arrangement avec les banques. Elle a annoncé aux salariés qu'une procédure de licenciement concernant cinquante-quatre personnes sera engagée. Elle lance maintenant un SOS aux élus bretons.

Au Pays basque, la situation est identique. Ce qui a provoqué, le 21 février, une manifestation de deux cent cinquante personnes à Saint-Jean-de-Luz à l'appel de l'association Seaska qui regroupe la plus grande partie des « ikastolas » (écoles privées en langue basque).

GABRIEL SIMON.

(1) Au départ, l'enseignement se fait uniquement en breton, et le français est progressivement introduit dans les programmes.

MÉDECINE

● **SIDA : l'OMS déconseille le dépistage aux frontières.** — A la suite d'une réunion des représentants de douze pays, l'OMS conclut que le dépistage des anticorps du SIDA chez les voyageurs internationaux n'est pas susceptible de freiner l'extension de l'épidémie. *« Cette mesure,* estime le docteur J. Mann, responsable à l'OMS du programme SIDA, *ne servirait à rien et n'aboutirait qu'à un gaspillage des ressources ».* Les experts de l'OMS entendent exprimer, en outre, et solennellement, leur désapprobation et leur inquiétude devant l'ensemble des mesures coercitives prises ou envisagées par divers pays.

● **Pas de discrimination contre les malades atteints de SIDA.** — La Cour suprême des Etats-Unis a décrété, mardi 3 mars, que la loi protégeant les handicapés contre toute discrimination en matière d'emploi s'applique également aux personnes atteintes de maladies contagieuses. Cette décision, très attendue, a été prise à la suite de requêtes concernant les sujets atteints de SIDA, ou présentant un test positif au virus. La décision de la Cour suprême s'applique aux entreprises, à l'administration, à l'armée et aux écoles.

Le Monde
EDUCATION

La Sorbonne, palais anachronique

Il y a cent ans, un jeune architecte inconnu, Henri-Paul Nenot, reconstruisait la Sorbonne. Un livre et une exposition retracent l'histoire de cette entreprise somptueuse et rapidement inadaptée.

TRENTE mille personnes pénètrent chaque jour dans l'un des monuments les plus illustres et les plus symboliques de la capitale : la Sorbonne. Les étudiants de quatre universités différentes y côtoient les fonctionnaires du rectorat de Paris, des groupes de visiteurs et les invités des manifestations culturelles qui se déroulent en ce palais. Pourtant, hormis les souvenirs épiques de mai 68, bien peu seraient capables de relater l'histoire du glorieux monument. Cette ignorance sera désormais sans excuse. Une exposition (1), étayée par les archives retrouvées naguère dans les caves, et l'édition d'un ouvrage collectif auquel vingt historiens ont participé (2) vont tout nous apprendre sur la reconstruction, il y a exactement cent ans, de cette maison sept fois séculaire.

C'était au temps où la IIIe République naissante, celle de Jules Ferry et de Léon Gambetta, voulait célébrer dans la pierre l'alliance de la science laïque et de la patrie. Il s'agissait aussi de rattraper, par rapport aux universités prussiennes, le retard intellectuel et technique auquel on attribuait la défaite de 1870.

On décida de raser progressivement les vénérables bâtisses qui avaient abrité les « collèges » d'antan et même les nobles bâtiments édifiés par Richelieu. A leur place, sur ces deux hectares sacrés dévalant vers la Seine, on souhaitait concentrer une véritable force de frappe, tout ce que la France comptait de plus brillant dans le domaine des lettres et des sciences. Et cela sans jamais arrêter les cours. Comble d'audace, on choisit, pour relever le défi, un jeune architecte quasi inconnu, nommé Henri-Paul Nenot.

Des dizaines de peintres et de sculpteurs

Il fallut vingt ans de préparation, puis de travaux (1881-1901), pour élever la nouvelle Sorbonne. Ce qui fut l'équivalent de nos « grands chantiers » d'aujourd'hui engloutit 22 millions de francs-or. Mais on ne lésina sur rien. Ni sur les matériaux, ni sur la décoration intérieure, ni sur le confort, ni même sur les exigences techniques des chers professeurs. Un exemple : les pierres du double escalier monumental qui conduit aux salons d'apparat ont été assemblées à sec, sans mortier ni crampon. Un chef-d'œuvre de précision. L'immense maison a été dotée d'un système de climatisation ultra-compliqué, qui permettait de chauffer ou de rafraîchir, à volonté et séparément, chaque salle de cours et chaque laboratoire.

Il n'est pas un élément du mobilier, pas une travée d'amphithéâtre, pas une poignée de porte qui n'aient été minutieusement dessinés et exécutés. Des dizaines de peintres et de sculpteurs furent mandés pour décorer le palais. Taillées dans le marbre ou peintes sur des toiles marouflées, leurs allégories attendrissante, qui chantent les vertus du savoir républicain, s'étalent partout. Après l'Hôtel de Ville, la Sorbonne offre aujourd'hui le kaléidoscope le plus complet des styles du dix-neuvième finissant.

Mais l'architecte eut surtout à dépenser des trésors de diplomatie et d'ingéniosité pour installer les chaires scientifiques dans la partie sud du grand ensemble. Chaque professeur voulait montrer à ses élèves le *nec plus ultra* de l'époque. Il fallut loger une machine à vapeur, des chenils pour animaux d'expérience, des serres, des appareils électriques. Les physiologistes exigèrent une asepsie rigoureuse, les chimistes des installations de sécurité pour la manipulation des toxiques. Les astronomes un observatoire à coupole, les physiciens une tour doublée d'un puits leur permettant d'étudier la chute des corps sur 60 mètres de hauteur.

Froid et pénombre

Amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, bibliothèques, bureaux, *appartements du recteur, salons de* réception, Henri-Paul Nenot réussit à disposer ces éléments disparates autour de la splendide chapelle baroque qu'il n'était pas question de jeter à terre. Non seulement ce tour de force ne lui valut ni gloire ni fortune, mais son travail fut ensuite vertement critiqué. Pis, il fut rendu inutile par l'évolution des disciplines scientifiques. Trente-cinq ans après l'inauguration, les professeurs de sciences émigrèrent avec armes et bagages vers d'autres locaux.

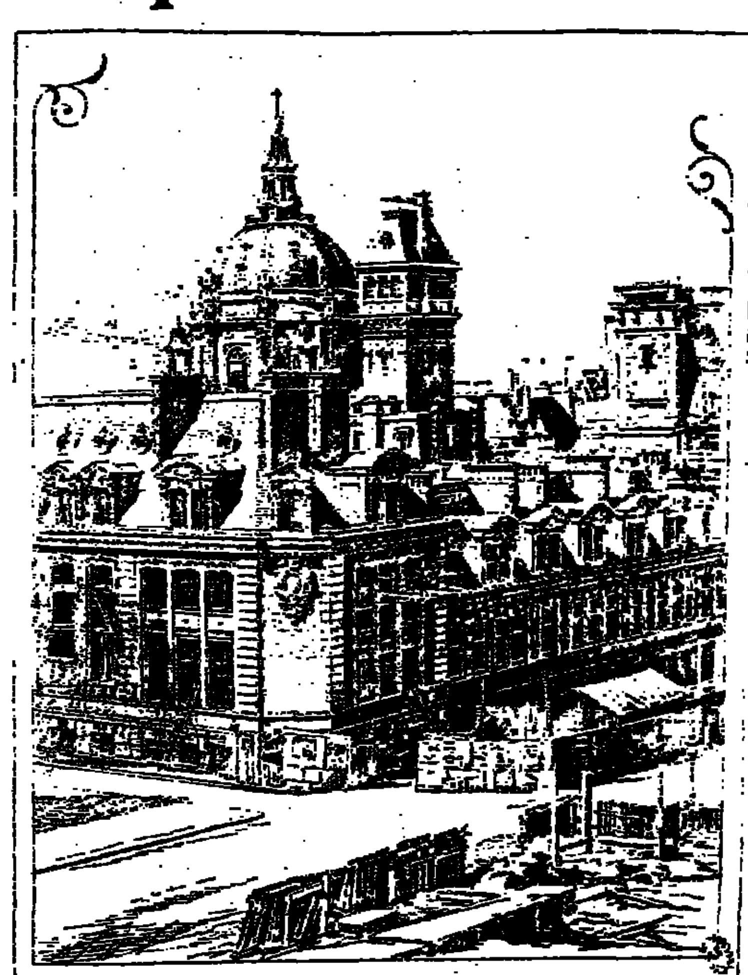
Dans les vieux amphis de la Sorbonne ne viennent aujourd'hui noircir leurs carnets de notes que des littéraires, des historiens et des sociologues. Un banc poussiéreux et une tablette de bois, quand elle existe, sont censés leur suffire. Mais dans certaines salles mal chauffées où règne la pénombre, les agrégatifs griffonnent encore sur leurs genoux comme au Moyen Age. La moindre projection de diapositives est une entreprise hasardeuse. Quant aux bureaux des professeurs, ils ressemblent souvent à des placards. La bibliothèque, déjà insuffisante il y a un siècle, n'offre pas un siège de plus. Des onze cours qui garantissaient un excellent éclairage naturel à toutes les salles, trois seulement ont évité d'être envahies par des bâtiments plus ou moins provisoires. Bref, comme les statues des grands ancêtres et les fresques édifiantes, l'auguste palais accuse ses cent ans.

Certes, on vient de dépenser 40 millions de francs pour moderniser le chauffage, les ascenseurs et le téléphone. Mais l'essentiel des travaux est réservé aux pièces de réception qui font un peu figure de vitrine pompeuse et nostalgique. Trois siècles après Richelieu et cent ans après Jules Ferry, faut-il, une fois encore, reconstruire la Sorbonne ?

MARC-AMBROISE RENDU.

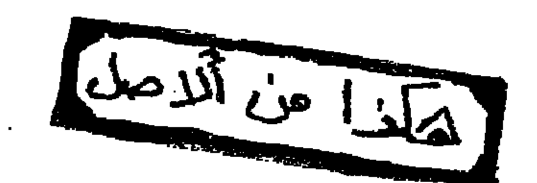
(1) « La construction de la nouvelle Sorbonne », exposition, du 5 mars au 20 avril, chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne.

(2) *La Sorbonne et sa reconstruction*, sous la direction de Philippe Rivé, Edit. La Manufacture, 231 p., 250 F.



Mise en chantier en 1892

Vingt-huit architectes ont concouru pour la reconstruction de la Sorbonne. Le lauréat, Henri-Paul Nenot, vingt-neuf ans, prix de Rome et ancien élève de l'Ecole centrale, n'avait encore rien construit. Dès la proclamation du résultat, le jugement de l'architecte Anatole de Baudot, dans *Génie civil*, est sévère : la clarté du plan, estime-t-il, n'est que feinte, *« les services les plus importants sont sacrifiés ; le programme n'est pas suivi ».*



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Rencontre avec Martin Scorsese et Richard Price

La couleur de l'argent, toute une histoire

Il y a vingt-cinq ans, Paul Newman, beau comme un Dieu, devient Eddie (Fast) Felson, traînant d'une salle de billard à l'autre dans le film de Robert Rossen, l'Arnaqueur, *un classique. Dans* The Color of Money, *de Martin Scorsese, qui sort le 11 mars, l'acteur vieilli mais de plus en plus beau, possède une belle voiture blanche et vend du whisky. Il a une maîtresse barmaid. Le billard lui manque. Il s'en rend compte quand il croise un jeune surdoué, Tom Cruise, qui, comme il l'a fait naguère, traîne d'une salle de billard à l'autre, accompagné de sa girl friend. Une jeune fille sans timidité. Et c'est le match terrible, haletant, éternel entre l'homme au bord de la vieillesse et l'adolescent qui a toute la vie devant lui.*

L'histoire du tournage est plus compliquée que celle du film. Elle a commencé il y a bien longtemps, plus de deux ans, chez Paul Newman, avec Martin Scorsese et le scénariste, Richard Price.

RICHARD et moi, dit Martin Scorsese, *sommes arrivés en blue-jeans et blazer noir, crevés par le décalage horaire. Paul nous a emmenés sur sa véranda, il faisait un soleil d'or, nous étions au bord de l'étouffement : Deux Nosferatu.* » Richard Price, le scénariste, enchaîne : « *Marty était là avec son spray nasal, moi je fumais comme un pompier et toussais comme un malade. Les deux clowns new-yorkais avec Monsieur Hollywood Coppertone. On se serait cru dans un film de Jim Jarmush.* » Scorsese reprend : « *Et Paul a commencé à nous parler du plaisir sensuel qu'il éprouve à manger un melon sous la douche. Richard et moi, on se regardait en se disant : « Mais de quoi il nous parle, celui-là ? » Et en même temps, la situation était délicate : c'était quand même Paul Newman...* »

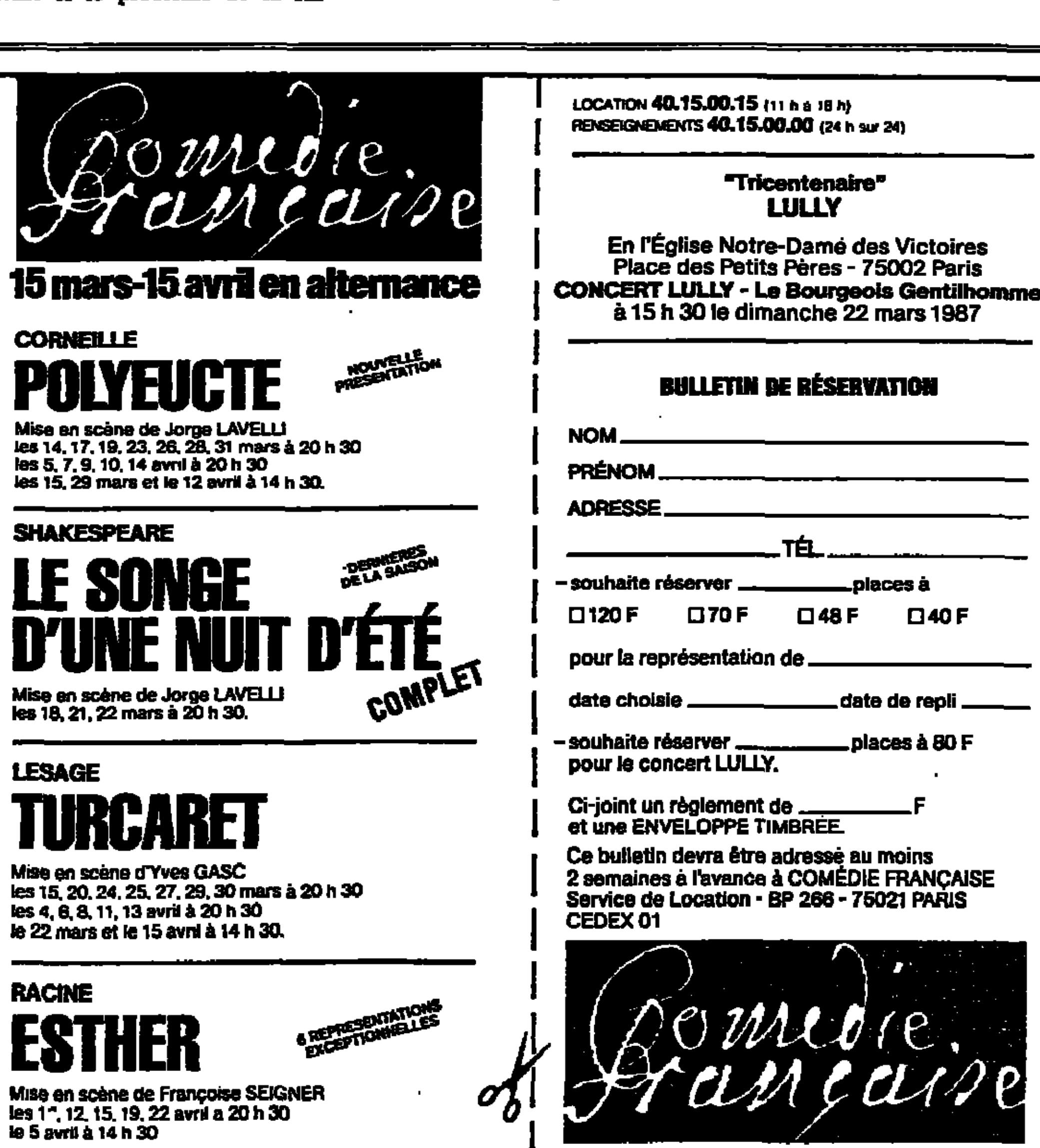
Newman reconnaît que la publication du roman de Walter Tevis lui a remis Eddie Felson en mémoire. « *Contrairement à un Butch Cassidy, Eddie Felson n'était pas terminé. Je me demandais ce qu'il pouvait être devenu. Le personnage m'était physiquement familier.* » Scorsese l'interroge : « *Qui est déjà sur le coup ? — Personne. Vous et moi. Nous avons déjà un scénario. J'ai des réserves dessus mais je vous l'envoie quand même. Lisez-le.* »

Scorsese lit, en aime bien les trente premières pages, mais pas la suite. Trop de références à *l'Arnaqueur*, trop de flash-back. Le film ne se tient pas à lui tout seul. Il faut avoir vu le premier pour comprendre le deuxième. « *Il y a un très grand potentiel là-dedans, mais il faudrait un autre scénariste.* » Paul Newman avoue alors qu'il travaille sur le projet depuis un an, que la moindre des choses serait de donner une deuxième chance au scénariste original, de lui demander une nouvelle mouture. Scorsese ne l'aime pas. Il se met au travail avec Richard Price...

« *Au départ*, dit Richard Price, *j'avais envie qu'il ne joue plus au billard. Il veut rester dans cet univers-là ? Il ne lui reste plus qu'à devenir le commanditaire, le financier. Au lieu d'être le roi des voleurs, il en devient le coach. L'être le plus amoral, le plus cynique, le plus vicieux, le plus vénal. En un mot, il serait devenu George C. Scott, son ennemi numéro un dans* l'Arnaqueur. *Et puis il tombe sur Vincent — Tom Cruise, — un personnage qui ressemble à ce qu'il était dans le premier film, et, sous prétexte de l'entraîner, l'exploite. Mais ce faisant, il redécouvre son mordant, son tranchant, sa raison de vivre.* » Scorsese poursuit : « *Ça devient un rapport père-fils, maître-disciple, le vieux guerrier et le jeune étalon. Le symbolisme de la queue de billard devient d'une évidence aveuglante... Et je me suis aperçu que Felson devait reprendre goût au jeu, qu'il devait surtout s'en rendre compte. Comme un vieux metteur en scène qui ne met plus en scène mais produit les films des autres, et qui crève d'envie de se retrouver encore une fois derrière la caméra.* »

Scorsese pousse Richard Price dans une direction qui lui est chère : celle de la rédemption.

Première réaction de Newman : « *Hum, c'est intéressant. Explorez.* » Richard Price commente : « *Je pensais que ça voulait dire : on y va. J'étais naïf. Etre d'accord avec un angle ne signifie pas qu'on s'engage. Ce n'était pas son fric et, de toute manière, à ce stade-là, il n'y avait pas de film.* »


Paul Newman dans The Color of Money.

Là-dessus, Richard Price entreprend de s'initier au billard. Il s'introduit dans le milieu des arnaqueurs de la 14e rue, à New-York, prend la route, hante les salles de billard d'Atlantic-City, du Kentucky, de Virginie, apprend le fonctionnement de l'arnaque de haut-vol. De temps à autre, il vient au rapport. Au bout du voyage : quatre-vingts pages tapées serré. Scorsese aime. Newman pas du tout. « *Trop dur.* »

« *Newman*, poursuit Richard Price, *n'aime pas jouer les maléfiques à la de Niro, les gens au cœur noir, au-delà de toute rédemption possible. S'il ne veut pas jouer, plus personne ne joue, il n'y a plus de partie. Il n'y a plus de film, au revoir, merci. Alors Richard allait refaire sa manche, jusqu'à ce que tout tombe en place.* »

Cinéaste et scénariste s'accordent pour réconnaître que la plupart des suggestions de Newman se sont avérées positives. C'est lui qui dit un jour : « *Pourquoi le barman ne serait pas une femme ? — Bonne idée* », et c'est devenu le personnage que joue Helen Shaver. De même, la couleur définitive du personnage de Carmen, la compagne de Tom Cruise (Mary Elizabeth Mastrantonio). « *Nous avions déjà le jeune couple*, raconte Scorsese, *Paul les emmenait sur la route, il y avait des problèmes de rapports entre lui et la fille. Et Paul, tout d'un coup, a lancé : « Et si c'était elle, l'arnaqueur ? Si c'était elle qui avait ce talent-là et pas lui ? » On a immédiatement embrayé là-dessus.* »

Tout cela prend des mois, de la première rencontre en Californie en février jusqu'à novembre 1985, le trio se retrouve chez les Newman dans le Connecticut et, même si le problème de la fin n'est pas résolu, on décide de s'embarquer dans l'aventure. Newman suggère Tom Cruise.

Paul Newman et Tom Cruise — belle affiche, — l'affaire est dans le sac. « *Croyez-vous*, réplique Scorsese. Legend *n'était pas encore sorti*, Top Gun *n'était pas encore tourné, nous ne savions pas quelle serait la popularité de Tom Cruise. Nous avons commencé à monter le film avec la Fox, puisqu'elle avait les droits de* l'Arnaqueur, *et Fox l'a rejeté. La Columbia aussi. Personne n'avait envie de le faire.* » Si, Disney, qui, à travers sa branche Touchstone, cherche à se donner une image adulte. Ironie du sort, les nouveaux patrons de la Disney s'appellent Jeff Katzenberg et Michael Eisner. C'est sous leur règne à la Paramount qu'a capoté *la Dernière Tentation du Christ* de Martin Scorsese. « *Mais ce n'était pas entièrement de leur faute*, précise ce dernier. *Quoi qu'il en soit, ils se sont intéressés à* The Color of Money. *Mais ils voulaient un budget modéré. Finalement, Paul et moi avons mis un tiers de notre salaire en garantie de bonne fin.* »

Survient alors l'épisode de Minnesota Fats, cet éléphant suprêmement élégant qu'incarnait Jackie Gleason dans *l'Arnaqueur*. « *On a essayé de l'inclure*, dit Scorsese, *mais ça faisait pièce rapportée.* » Jusqu'à la dernière minute, ce fut une valse hésitation. Il y avait aussi le problème des exigences financières de Jackie Gleason. « *Je pouvais lui écrire une scène, qui lui aurait obtenu l'oscar sans problème, mais il pouvait demander la lune et il allait certainement la demander. La réaction a été : on n'a pas besoin de lui, il n'est pas essentiel à l'histoire. Je l'ai donc éjecté.* »

Puis la date du tournage approchant, on se met en chasse des décors naturels, on fait le tour des salles de billard... Grosse surprise : on ne voit partout que de gigantesques posters de Jackie Gleason dans le rôle de Minnesota Fats. Avec peut-être, de temps en temps, une petite photo de Newman dans un petit cadre. Panique dans le département marketing : comment peut-on faire ce film sans Minnesota Fats ? Sondage : on demande à n'importe qui le nom de deux personnages dans *l'Arnaqueur*. La réponse est toujours la même : Minnesota Fats et Paul Newman. En urgence, Richard Price le réinjecte. « *Mais en goutte à goutte, de manière que, s'ils changeaient tous encore une fois d'avis, on puisse l'enlever sans problème.* » Un scénario est dépêché à Jackie Gleason, qui le refuse, estimant qu'il n'était pas essentiel à l'histoire et qu'il n'avait pas grand-chose à faire. Adieu Minnesota *Fats*. C'est ça, le cinéma.

Le tournage commence à Chicago. Le grand tournant du personnage d'Eddie Felson : le moment où il se penche sur une boule de billard et y dévisage son reflet. « *Ce n'était même pas dans le scénario*, s'exclame Scorsese, *et c'est le plan préféré de tous les joueurs de billard. Vous vous rendez compte du temps qu'ils passent à se regarder dans cette boule ?* »

Question : comment résoudre le conflit ? « *On ne le résout pas* », dit Scorsese. « *Comme dans la vie.* » Certes, mais il faut bien trouver une fin au film : Eddie Felson supplie le gamin de lui accorder une partie, une vraie. Problème : qui va gagner ? « *Ça m'est égal* », dit Scorsese. *Pour* The Color of Money, *je savais qu'Eddie allait la reprendre, cette queue de billard, je savais qu'il allait jouer à nouveau. Comment voulez-vous traiter ça ? En levant les bras en V au-dessus des marches de la place centrale de Philadelphie ? Et de préférence au ralenti ? Pour moi, la meilleure scène du film, c'est celle où le garçon arrive et donne à Felson les 40 000 dollars.* « Tu vois, j'ai perdu exprès. Comme tu me l'as appris. » *Regardez la tête de Mary Elizabeth Mastrantonio à ce moment-là. Elle, elle a compris la gravité du désastre. Elle comprend qu'Eddie Felson avait besoin d'un vrai match, que c'était essentiel pour cet homme qui a cinquante-deux ans... Et le gamin arrive et lui balance à la figure :* « J'ai triché, c'est pour ça que ça a marché. » *C'est abominable.* »

La question reste posée, Votre Honneur : qui gagne ? « *Vous verrez bien* », esquive Scorsese. « *Et d'abord, que signifie exactement gagner ?* »

HENRI BEHAR.

«Sleepwalk» un film de Sara Driver

Errance dans la nuit new-yorkaise

SUZANNE FLETCHER a un nez pointu et les yeux fatigués par les lettres vertes sur l'écran de son ordinateur. Elle est claviste dans une *imprimerie miteuse*, et sinologue. D'ailleurs, son jeune fils est nettement asiate.

Elle a également une copine française (Ann Magnusson), qui vient sans cesse lui demander de l'argent. Mais pour l'heure elle doit, à la demande de deux personnages menaçants, un grand Noir et un petit Chinois, traduire un manuscrit très ancien, chinois, dont une jeune fille a volé la première page.

Ce n'est qu'un début, la suite est plus fantasmagorique encore. *Sleepwalk*, de Sara Driver, suit l'errance somnambule d'une Alice égarée dans la nuit new-yorkaise, et ses rencontres mirobolantes ou terrifiantes, cherchant la *clef d'une énigme* et recherchant son fils — enlevé par un type qui vole la voiture dans laquelle il s'était endormi et le cache dans une valise... Mais les péripéties sont impossibles à raconter, on n'y croirait pas.

Alors que tout semble parfaitement naturel à voir — y compris *les enfants bizarres*, le grand chien noir qui croise le chemin de Suzanne Fletcher, et les scènes étranges qui se présentent à ses yeux dans l'ascenseur déglingué tombé en panne à tous les étages... Il est vrai que l'histoire se passe à New-York, et impossible n'est pas new-yorkais.

La ville est le personnage principal du film, qui en raconte en somme les confidences, les souvenirs, les rêves. Sara Driver y est née et la montre avec une tendresse lucide. Elle dit que New-York intensifie les émotions, la compare à une cité médiévale, avec des grandes tours au milieu et à la périphérie, des petites maisons basses.

« *Là où j'habite*, dit-elle, *il y a des enfants qui jouent, des familles, et, à quelques mètres, c'est un quartier d'ombre, de paumés, où plane une ambiance menaçante. De ma fenêtre, je vois ces deux mondes si différents, si proches. Le fantastique naît de ce mélange contradictoire. La plupart des gens bizarres qu'on voit dans le film, je les ai rencontrés réellement.* »

Présenté au dernier Festival de Cannes, *Sleepwalk*, production indépendante new-yorkaise comme *Nola Darling n'en fait qu'à sa tête*, n'a pas bénéficié du succès du film de Spike Lee, qui a polarisé l'attention et est sorti dans tous les Etats-Unis avec un grand succès, tandis que Sara Driver attend que la reconnaissance européenne (en France, le prix Georges-Sadoul) lui amène celle des Etats-Unis.

« *C'est tellement cher de sortir un film, avec les copies et la publicité, que les firmes de distribution ne nous prennent que si elles sont sûres de faire trois millions de spectateurs, pas seulement à New-York bien entendu, ni dans les circuits des universités et des musées, mais dans les grandes villes : Chicago, Los Angeles...*

» *Hollywood nous regarde — nous avons les mêmes avocats. Hollywood est régi par eux, le pays tout entier d'ailleurs... Si nous avons du succès, nous seront imités, pourquoi pas ? Parce que nous savons travailler et ne pas dépasser les budgets, on peut nous confier des réalisations — Spike Lee tourne pour la Columbia et il a vendu les droits* de Nola Darling *pour un feuilleton télévisé.*

» *La fille de Harry Belafonte jouera Nola. Le problème, c'est d'obtenir le contrôle de son travail du début jusqu'à la fin. C'est le plus compliqué, mais je pense que c'est possible. Je veux le croire.* »

COLETTE GODARD.

THÉATRE

Deux créations à Nanterre

Le Théâtre des Amandiers à Nanterre présente, dans la mise en scène de Patrice Chéreau, Dans la solitude des champs de coton, *de Bernard-Marie Koltès, et accueille Claude Stratz avec* le Suicidé, *de Nicolaï Erdman. Deux pièces d'aujourd'hui.*

Patrice Chéreau monte « Dans la solitude des champs de coton »


MARC ENGUERAND

Laurent Mallet et Isaach de Bankolé

ICI est le pays des murs, de l'eau qu'on ne voit pas. Un fragment de labyrinthe où s'attarde la brume et sont là des containers inutiles, oubliés. Un entrepôt quelque part. Après *Quai Ouest*, Patrice Chéreau met en scène à Nanterre, au Théâtre des Amandiers, le nouveau texte de Bernard-Marie Koltès, *Dans la solitude des champs de coton*. Les champs de coton sont loin, loin dans le passé. A peine un souvenir, juste une image verbale pour sa musique. Ici, c'est le désert des villes.

Après l'imposant décor de *Quai Ouest* où se perdaient, se débattaient des êtres exsangues, Richard Peduzzi aménage un *Ring crépusculaire*. *L'histoire se passe pendant « cette heure qui est celle des rapports sauvages entre les hommes »*. Le spectacle ne se donne pas sur le grand plateau, mais dans la petite salle, entre les rangs de spectateurs qui se font face, sont proches des deux personnages de la pièce. Suffisamment proches pour que deviennent perceptibles les grandes vagues de peur et de désir qui les poussent à la parole.

Les deux personnages : un Noir ventru engoncé dans des chandails, avec un manteau pardessus une veste, mais le geste large et les deux pieds bien sur terre, le Dealer (Isaach de Bankolé). Un Blanc vraiment blême, *du genre qui ne connaît plus le* soleil depuis trop longtemps, maigrichon, rabougri. Son imperméable flotte, ouvert sur un pull viscose orange, sur d'étroits pantalons écossais bardés de zips. Il marche, coincé dans ses invraisemblables santiags bicolores, on dirait une marionnette en fer-blanc, c'est le Client (Laurent Mallet, méconnaissable).

Deux clowns sardoniques, accompagnés de leur ombre, monologuent et « se cherchent », se défient, à la manière des enfants dans une cour d'école, quand ils réinventent la « tchatche » des guerriers d'Homère avant le combat. Des enfants sans pitié, des combats sans merci. En quelques rounds, sur cet espace découpé, démultiplié par les brusques changements d'éclairage — flaques de lumières blafardes, douceur d'un jour grisâtre, gouffre noir d'où surgit le Dealer qui dit de sa voix râpeuse : *« Si vous marchez dehors, à cette heure et en ce lieu, c'est que vous désirez quelque chose que vous n'avez pas, et cette chose, moi, je peux vous la fournir »...*

Il est seul, à ce moment-là et *c'est peut-être aux spectateurs* qu'il adresse son sourire équivoque. Le monde lui appartient. Faussement humble, il provoque, comme un camelot qui va vous entraîner sur des voies interdites, illicites. *« Un deal est une transaction commerciale portant sur des valeurs prohibées »*, prévient Bernard-Marie Koltès... Et puis l'autre arrive, avec sa poitrine creuse, son regard en dessous, et il résiste : *« Il n'y a pas de commerce dans le commerce illicite, il n'y a que la menace... »*, dit-il. Et aussi : *« Ce que je désirerais, vous ne l'auriez certainement pas. »* Rien n'est concret, tout est en préparation, et à ce stade, ça passe par le conditionnel. Les tirades du Dealer *commencent par des « si »*. *« Cependant, une supposition ne mérite pas qu'on s'affole pour elle »*, réplique le Client.

Chacun évalue ses chances dans le marché de dupes qui se met en marche. C'est une affaire d'hommes, de complicité rivale, de relations troubles, *« entre quémandeurs et pourvoyeurs »*. Mais qui est qui ? Chacun guette, et fourbit ses armes, c'est-à-dire ses paroles. L'écriture de Bernard-Marie Koltès, limpide, lascive, en même temps très travaillée, tourne autour de ce qui ne peut pas être prononcé, autant dire montré : l'affrontement amoureux et mortel de deux mâles insolents, deux solitaires — loups, sangliers, voyous sur le qui-vive, gamins sifflotant dans le noir.

D'ailleurs, en lisant le texte, tellement simple mais tellement littéraire, on se demande comment il pourra jamais occuper la scène. Mais c'est Patrice Chéreau qui s'en charge, et tout à fait naturellement, l'espace gris interrompu d'un côté par la masse des containers, et de l'autre fondu dans le noir, cet espace semble concentrer toute *la théâtralité imaginable, et s'étirer*, se recentrer, se sculpter au gré des mots. Le théâtre de Chéreau est là tout entier, sa splendeur nocturne et cette fascination pour les moments d'entre-deux, les situations transitoires, le passage continuel de l'artifice à l'aveu, de l'orgueil à la détresse, et la pudeur du sourire, la cruauté d'un rire juvénile ou très vieux. Avec aussi une douceur qui s'affirme de plus en plus à chaque spectacle. Quand Chéreau fait répéter les comédiens, il les entraîne dans les histoires mirifiques de leurs personnages. Un monologue, une phrase, transmettent un passé, un monde de possibilités, ça vit. Les comédiens sont complètement *impliqués dans le texte, dans ce* qu'il cache et ce qu'il promet. Laurent Mallet, le rusé introverti, frime, et persifle. Isaach de Bankolé danse des paroles qui semblent écrites pour lui, pour ses amples gestes, pour sa voix, sa manière de regarder, d'écouter, d'absorber l'autre. Il est shakespearien.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre des Amandiers, Nanterre, 21 h, à partir du 5 mars.

Claude Stratz et le XXe siècle

FORMÉ par Jean Piaget, le célèbre psychologue genevois, d'abord comédien et aujourd'hui metteur en scène, Claude Stratz, trente-huit ans, présente une pièce, *le Suicidé*, de Nicolaï Erdman.

« Mes années d'université avec Jean Piaget ont été déterminantes, dit Claude Stratz. J'ai eu l'impression de rencontrer tout à coup l'archétype du chercheur médiéval, auteur de synthèses brillantes, et pourtant toujours resté amateur en psychologie, avec cette distance qui lui permettait de la réinventer, le rendait apte à dépasser les cloisonnements habituels des sciences humaines.

» Il avait aussi beaucoup d'humour, un enthousiasme qui lui permettait de réunir en la stimulant une équipe de trente chercheurs. C'est moins la finalité de *son travail, la psychologie de* l'enfant, que la méthode employée pour le mener à bien qui a été importante pour moi. Ces quatre années auprès de lui m'ont donné, outre une ouverture véritable sur les sciences humaines, un plaisir dans lequel je baigne toujours aujourd'hui au théâtre.

» Il ne faudrait surtout pas croire que les recherches sur la psychologie m'ont donné une façon de lire les pièces ou de diriger les comédiens. Le travail de Piaget m'a passionné car il posait des questions d'ordre épistémologique et tentait de mesurer la part de l'inné et celle de l'apprentissage dans les fonctions logiques de l'intelligence. C'est une question centrale dont je vis toujours aujourd'hui. Qu'est-ce que lire un texte, comment le lire ? Le lien entre ma formation et mon travail est là, et là seulement.

» Au début, j'ai longtemps oscillé entre l'envie de jouer la comédie et les études de philosophie. Je n'ai, en revanche, jamais eu le goût de l'écriture ; je n'ai pas souvenir d'avoir écrit. Je suis resté longtemps dans l'impossibilité de choisir. Tandis que je passais mes examens de licence *[NDLR : l'équivalent, en Suisse, du doctorat d'Etat français]*, je jouais le soir au conservatoire de Genève où je suivais des cours.

» Je n'ai pas eu envie tout de suite d'être metteur en scène. Mais je me suis rendu compte assez vite que je m'ennuyais, que je rêvais d'une autre manière de lire une pièce, d'une autre façon d'être dirigé. Comme je ressentais de manière pesante l'institution théâtrale, j'ai commencé de monter des spectacles en dehors d'elle. Genève est une petite ville, on a pu voir mes spectacles et j'ai continué en conservant toute ma liberté.

» Cette envie de mettre en scène a été renforcée par les premiers grands spectacles que j'ai vus : *Lulu*, et *Massacre à Paris*, de Patrice Chéreau ; *le Roi Lear* et *la Tempête* de Giorgio Strehler.

Surprendre, se laisser surprendre

» Un jour, Patrice Chéreau m'a permis, lui qui « bétonnait » ses répétitions, d'assister à quinze jours de lecture de *la Dispute* de Marivaux. En tant que spectateur, je pensais qu'un metteur en scène imposait sa vision d'une pièce. Là, j'ai compris que c'était plutôt un fouineur qui menait l'interrogation très minutieuse d'un texte. Ce fut pour moi la grande étincelle. En Suisse, je n'avais connu que des gens qui appliquaient brutalement leur grille de lecture sur une pièce. Chéreau, c'est l'inverse : il se laisse surprendre par les mots et surprend, en libérant son imagination, les comédiens. C'était tout le contraire du travail des dramaturges brechtistes des années 60.

» Ce travail de lecture à la table permet de mettre un texte en friche et de travailler un matériau désorganisé mais très riche. Il permet aussi de supprimer tous les clichés, les idées préconçues et d'éviter un écueil majeur : labourer un sillon et un seul dans une œuvre.

» Mes premiers choix ont tourné autour des grandes tragédies. L'aspect ludique de l'art dramatique devrait, selon moi, se sceller dans la mort et le sang. Très vite, j'ai compris que le vrai tragique était plus camouflé que cela et que l'afficher, comme le font les tragédies, était un peu simple. C'est pourquoi la cruauté du théâtre de Marivaux, cette peinture de bourreaux malgré eux et victimes de leur état, m'a intéressé. Chéreau l'a monté en tournant le dos à un certain romantisme. Moi, j'ai voulu retrouver carrément cette aptitude à l'analyse froide et logique qui était très partagée au siècle des Lumières.

» Je suis venu à Marivaux (1) après avoir travaillé sur l'Antiquité grecque et des auteurs du dix-neuvième siècle. Cette année, j'avais décidé de monter un texte du vingtième siècle, c'est-à-dire une pièce d'après l'invention du cinéma. J'ai trouvé *le Suicidé*, écrit en 1928 par Nicolaï Erdman, par hasard ; il traînait chez un ami. C'était la traduction de 1972 chez Gallimard, honnête et qui avait été choisie par Renaud-Barrault. J'ai pourtant tenu à faire réaliser un mot à mot du texte russe.

» La fidélité ne fait pas la qualité du jeu. Je préfère les traductions effectuées par des auteurs, comme celle de Michel Vinaver, que j'ai choisie pour *le Suicidé (2)*. Mes comédiens et moi avons eu l'impression immédiate que la pièce avait été écrite en français, Vinaver ayant inventé une matière qui n'expliquait pas le texte original mais donnait un véritable effet de choc, une matière vivante qui pouvait être jouée.

» Nicolaï Erdman reconnaîtrait ce *Suicidé* qui est, certes, *une chronique férocement comique* des années 30, mais plus que cela, sinon, on l'aurait oublié. On y rencontre des personnages, des rapports universels, et un troisième niveau carrément métaphysique. Et aussi cette œuvre est fondée sur la réalité concrète, quotidienne, d'une famille russe des années 20 qui vit dans un appartement communautaire à Moscou. C'est ce contraste, ce choc qui m'ont donné l'envie de m'y attaquer. »

Propos recueillis par OLIVIER SCHMITT.

(1) *L'Epreuve* et *le Legs*, présentés l'an dernier à Nanterre.

(2) La traduction du *Suicidé* par Michel Vinaver vient de paraître dans le second volume de son *Théâtre complet*, édité par Actes Sud. 185 F.

★ Théâtre des Amandiers de Nanterre. Du 4 mars au 16 avril à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 h 30. Relâche le lundi. Tél. : 47-21-18-81.

ARCHITECTURE

Le chantier du futur ministère des finances

Le jeu des chaises musicales

Le bâtiment de Paul Chemetov et Borja Huidobro continue d'avancer régulièrement. Mais la mauvaise volonté des fonctionnaires de la Rue de Rivoli, qui refusent pour la plupart de quitter le centre de Paris, risque de transformer ce puissant facteur de rééquilibrage de l'Est parisien en un scandale financier.

« RENDRE *le Louvre au Louvre* ». « *Un grand ministère va participer au redéploiement de l'Est parisien* ». Visiblement, les panneaux qui ornent le hall d'accueil du chantier de Bercy datent. On admire au rez-de-chaussée une grande maquette du futur bâtiment. A l'étage supérieur, un audiovisuel permet de le voir se refléter dans les vitres d'un TGV entrant en gare de Lyon. De la science-fiction ? Peut-être. Certes, la construction sera menée à bien. Les travaux sont trop engagés pour qu'on puisse revenir en arrière. En 1986, arrêter les travaux aurait coûté 500 millions de francs. Trois fois plus aujourd'hui : les marchés sont tous passés. Mais pour qui et pourquoi ? Ministère ? Lequel ? Simple cité administrative ? Pour qui ? Des bureaux vendus au privé ? A quel taux ? Les bruits les plus contradictoires circulent. Rue de Rivoli même, on vous glisse dans l'oreille, à deux couloirs de distance, une information et son contraire. Personne ne semble vraiment se préoccuper d'un déménagement massif autant qu'imminent. Pourtant, officiellement, les architectes Paul Chemetov et Borja Huidobro sont formels, la destination de leur bâtiment n'a pas changé. Ils construisent toujours un ministère des finances.

Mais ce n'est un secret pour personne, le ministre d'État, M. Balladur, ne désire pas s'installer à proximité des anciens pinardiers de Bercy. L'environnement est trop médiocre, le site trop éloigné de l'Elysée et de Matignon. Le départ hâtif de son prédécesseur, M. Bérégovoy, livrant son cabinet aux pioches des démolisseurs, l'a irrité. On avait voulu lui forcer la main ? Il s'empressa de se réinstaller dans les anciens appartements du duc de Morny. En dépit des grues qui tournoient sous ses fenêtres et du grondement des machines qui œuvrent jusque sous son bureau. Tout récemment, il vient de remettre à neuf les cuisines du ministère. Il n'est d'ailleurs pas le seul à vouloir rester rue de Rivoli.

Et pas seulement les fringantes promotions de l'ENA qui campent sous les lambris du Second Empire. Même si Paul Chemetov trouve honteux de « *faire travailler des employés de l'Etat dans des anciennes salles de bains du dix-neuvième siècle* », beaucoup d'entre eux ne s'y trouvent pas trop mal. Le syndicat FO, le plus puissant de la Rue de Rivoli, a publiquement fait connaître son hostilité au déménagement.

Le bâtiment d'Arretche, qui prolonge celui de Chemetov en direction de la gare de Lyon, a été construit grâce à un crédit-bail de huit ans de la Caisse des dépôts. Il est intégralement terminé depuis l'été, mais, alors que pas un seul fonctionnaire n'y a encore déposé le moindre buvard, on y refait le cloisonnement de fond en comble.

Pourtant lorsque, en 1983, le ministère accepta de s'ancrer sur les bords de la Seine, ses exigences furent à la hauteur du « sacrifice » qu'on lui demandait.

PIERRE MICHAUD

Le chantier de Paul Chemetov et Borja Huidobro.

Aucun des cinq mille futurs locataires ne travaillerait à moins de 5 mètres d'une façade. Des salles à manger spacieuses ont été prévues pour toutes les catégories de personnels. Ainsi que des salles de sport et de détente. Au centre du bâtiment, une agora de 160 mètres de long. Sous le bâtiment — 225 000 mètres carrés dont 100 000 mètres carrés de bureaux, — un parking de huit cents places est prévu. Une centrale d'énergie est en cours de montage. Un millier de logements ont été achetés à Marne-la-Vallée, directement reliée par la ligne A du RER. Le ministère, entièrement informatisé, est bourré de fibres optiques, de circuits de courant faible et de téléphones. Tous les moyens de communication sont intégrés dans les plafonds. Y compris un système de chariots miniaturisés qui permet l'expédition et la réception de dossiers dans toutes les parties du ministère. L'aile des ministres conjugue la sophistication à tous les temps : abri anti-atomique, aire d'hélicoptère, salles de conférence, dont l'une de 600 places. De leurs bureaux, les ministres pourront admirer le chevet de Notre-Dame dans le lointain.

Le bâtiment ressemble à un gigantesque T dont la barre supérieure longe la voie ferrée de la gare de Lyon et l'axe principal est perpendiculaire à la Seine. Le président de la République l'aurait, dit-on, jugé aussi élégant qu'un péage autoroutier. Pourtant, sans être un prodige de grâce, cette tour couchée dont la carcasse est pratiquement achevée s'inscrit harmonieusement dans un quartier en pleine restructuration, face au Centre omnisports d'Andrault et Parat dans le prolongement du futur parc de Bercy, 45 hectares de verdure. Il a, enfin, l'avantage d'endiguer fermement la prolifération de constructions informes qui peuplent l'espace situé entre la gare et le fleuve, où le bâtiment plonge une ultime pile. « *La présence d'un grand ministère dans cette zone est un investissement massif pour l'est de la capitale*, indique Paul Chemetov. *Jacques Chirac l'avait d'ailleurs bien compris, qui avait énergiquement combattu la première solution envisagée : celle du quai Branly.* » Et son associé, Borja Huidobro, de préciser : « *De tous les grands projets, c'est celui qui aura le plus de retentissement sur l'environnement.* »

Que faire alors pour que ce projet ne tourne pas au gâchis, sinon au scandale financier ? Son coût en janvier 1983 a été estimé (hors taxes) à 1 milliard 600 000 F. L'addition globale devrait approcher les 5 milliards de francs. Dans l'état actuel des travaux, il est déjà impossible de découper le bâtiment pour en faire des bureaux vendus au privé. Bureaux dont le prix serait prohibitif. « *Le tiers des dépenses est lié au fait que nous réalisons ici, comme on nous l'a demandé, un ministère des finances*, plaide Borja Huidobro. *Vingt des trente annexes du ministère dispersées dans Paris devraient être regroupées ici. A leur tête, un ministre d'Etat et trois ministres délégués ou secrétaires d'Etat.* »

Cela explique le volume de certains espaces. « *Ne parlons pas de folie des grandeurs*, s'exclame Paul Chemetov. *Le ministère avait des exigences qui ont été respectées. Voilà tout.* » Et il ajoute : « *Je ne comprends pas comment M. Balladur refuse un bâtiment dont la construction est liée au prestige, au pouvoir et à la puissance.* »

En dépit de quelques grèves, le chantier avance régulièrement. Sept cents personnes travaillent sur place et deux mille sont employées à l'extérieur. Mais si le ministère de la rue de Rivoli refuse de s'installer dans ce palais du vingt et unième siècle, qui y logera-t-on ? L'implantation d'une cité administrative semble aussi exclue que la reconversion des espaces ministériels en bureaux privés et pour les mêmes raisons. Un autre ministère alors ? On parle de celui de l'équipement avec ses pseudopodes : transports, environnement et logement. Mais ce dernier devait occuper la grande arche de Spreckelsen qui clôt la perspective de La Défense. Par qui sera-t-il à son tour remplacé ?

Le jeu des chaises musicales risque de continuer longtemps. Mais il ne faut pas oublier qu'à ce jeu l'un des joueurs doit se retrouver par terre.

EMMANUEL DE ROUX.

LUTHERIE

Percée électronique à la Foire de Francfort

L'ère des pianos-robots

Francfort accueille la plus grande foire-exposition de la facture instrumentale et de l'édition musicale du monde. Cette année, ce sont plus de huit cents firmes, représentant trente-deux pays, qui auront effectué le déplacement. Signe des temps, les instruments électroniques et l'informatique musicale occupent à eux seuls la moitié des 60 000 mètres carrés de stands.

CHEMISE à jabot, complet gris, chaussures vernies, Toshiro Imaizuma se concentre quelques instants. Difficile... Il fait plus de 40 °C à l'intérieur du stand Yamaha, noir de monde. A 13 h 30 précises, les mains du Richard Claydermann japonais s'abattent sur le clavier d'un piano à queue rutilant. Les standards internationaux, classique et variétés confondus, s'enchaînent à flot. Soudain, au détour d'un rubato, des flûtes répondent en contre-chant.

Air étonné des badauds : il n'y a pas de flûtiste dans le studio. Sourire discret des hôtesses chargées de distribuer les sacs en plastique et les autocollants célébrant les cent ans de la firme au diapason. Quelques mesures encore, puis c'est l'acoustique même de la pièce qui commence à se modifier. L'ambiance mate fait place à une atmosphère rappelant l'acoustique d'une salle de concert de type Gaveau.

Le cœur du mystère est caché sous les cordes. Chaque marteau du piano est associé à un capteur ultra-précis qui transforme en informations binaires tous les paramètres liés aux mouvements de la mécanique (vitesse d'attaque, touché, phrasé, etc.). Ainsi l'interprète peut-il associer instantanément, en temps réel, son piano à queue à un nombre quasi illimité de micro-processeurs musicaux (synthétiseurs numériques, échantillonneurs, effets spéciaux, etc.).

Claviers, écrans, la musique électronique se conjugue désormais avec l'informatique. Les microprocesseurs ont progressivement envahi tous les instruments, de l'accordéon à la batterie en passant par le synthétiseur et la guitare électrique. Cette évolution, entamée depuis près de dix ans, s'est subitement accélérée avec l'apparition, en 1982, d'un standard de liaison informatique spécialement adapté à la pratique musicale grand public.

Arrivé aujourd'hui à maturité, adopté par la quasi-totalité des constructeurs, ce standard, baptisé MIDI (Musical Instrument Digital Interface), permet de faire dialoguer et réagir entre eux tous les instruments de musique électronique.

La puissance des outils de création musicale s'est du même coup considérablement accrue. Ainsi le synthétiseur ne se conçoit-il plus actuellement sans ses périphériques, ou modules complémentaires. *Sequencer* (enregistreur de séquences numériques), boîte à rythmes, effets programmables (réverbération, vocoder, etc.), *expander* (unité de synthèse sonore), mini-studio, composent la panoplie du parfait alchimiste des sons.

La micro-informatique accessible aux amateurs

Conséquence décisive de ces innovations : amateurs et professionnels jouent, travaillent, cherchent et programment désormais sur des machines à musique pratiquement identiques et 100 % compatibles entre elles ! Avec toutes les conséquences que l'on imagine sur la pratique musicale, la formation, la recherche et la distribution.

Cherchant à diversifier sa production en dehors de la haute-fidélité, pratiquement saturée, le constructeur japonais Akaï a réussi sa reconversion. En l'espace de trois ans, cette firme s'est forgé une excellente image dans le secteur, pourtant fermé et difficile, de la micro-informatique musicale. Le secret de cette réussite ? Pas d'équipements haut de gamme, mais des instruments semi-professionnels visant aussi bien les secteurs de production musicale en expansion (publicité, illustration sonore, radio, etc.) que la pratique amateur.

Le produit phare de la gamme Akaï est un clavier échantillonneur (*sampler*). Ce type de clavier électronique permet de mémoriser, sous forme numérique, directement dans des circuits intégrés, quelques secondes de n'importe quel son (du bris de verre à la voix de la Callas, en passant par une note de clarinette ou un moteur Diesel). Le clavier permet alors de rejouer en polyphonie le son qui vient d'être mémorisé.

Un hybride pour notre fin de siècle

Le succès rencontré par les échantillonneurs est immense. Il s'explique par les difficultés économiques de la production musicale : les budgets se réduisent considérablement, il faut produire vite et pour moins cher. Pour un producteur de disques ou un arrangeur de variétés, investir dans un échantillonneur (compter de 10000 à 25 000 F) est donc rapidement plus rentable que d'embaucher dix choristes ou un quatuor de cordes à chaque séance de studio.

Ce sont également des raisons de rentabilité qui ont assuré l'immense succès des boîtes à rythmes électroniques. Plus besoin de batteur. Ce dernier est remplacé par un microprocesseur, les peaux et caisses par un clavier simplifié. Le tout pèse moins d'un kilo. Les sonorités naturelles mémorisées dans les puces ont été le plus souvent enregistrées par les plus grands professionnels de la percussion.

De savantes études, menées notamment par Technics, Yamaha et Casio, permettent de dresser un portrait-robot de l'instrument à tout faire des vingt prochaines années. Ce monstre de notre fin de siècle pourrait bien être un hybride, corps de piano — éternelle image de la réussite socio-musicale — et cœur numérique, version *Starwars*. Certains voudraient même lui greffer un juke-box à disques compacts interactif permettant à chacun de jouer en compagnie de ses interprètes préférés. Pas besoin, pour cela, d'attendre l'an 2000 : le constructeur américain Kurzweil s'est engouffré dans le créneau.

A première vue, son piano droit est des plus banals. Un instrument de salon auquel il ne manque que les deux traditionnels chandeliers de chaque côté de la partition. Mais le clavier est complété de quelques touches et d'un écran à cristaux liquides. Cordes et marteaux ont cédé la place à une grosse poignée de microprocesseurs et autres mémoires. Quant à la sonorité, elle a été obtenue, d'après le prospectus, après enregistrement et stockage, sous forme numérique, d'un vrai grand récital de piano. Le son est diffusé par deux enceintes ou, mieux, par l'intermédiaire d'un casque : vos voisins apprécieront.

Et du côté des micro-ordinateurs musicaux à disquettes présélectionnées ? Certains représentants présents à Francfort laissaient prévoir l'arrivée prochaine de logiciels musicaux grand public dérivés de l'intelligence artificielle. Leurs premières applications commerciales devraient voir le jour d'ici à 1990, et donner naissance à une grande échelle à ce que l'on appelle déjà la CMAO — Création musicale assistée par ordinateur.

Il est également possible d'envisager des systèmes « experts » capables de recevoir des instructions exprimées selon des normes strictement musicales, quel qu'en soit le degré de complexité, et non sous la forme d'un enchaînement de procédures, classique en informatique mais en définitive très peu exploitable par le musicien.

Tranquillement installé sur un coin de table derrière son poste de travail musico-informatique, son utilisateur des années futures pourra contrôler toutes les étapes de la production, tour à tour compositeur, luthier, acousticien, interprète. En attendant le simulateur d'auditoire...

DENIS FORTIER.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

JULIAN SCHNABEL, RICHARD BAQUIE, MARCEL ODENBACH. Galeries contemporaines du MNAM. Jusqu'au 22 mars.

KOKOSCHKA. Dessins de 1906 à 1926. Salle d'art graphique (4e étage). Jusqu'au 22 mars.

LE JAGUAR DE DARTWOOD, de Gilles Gherz (sauf mardi et dimanche). Atelier des enfants. Rez-de-chaussée. Jusqu'au 28 mars.

LE VISITEUR ET SON DOUBLE. Salle d'actualité BPI et Centre d'information CCI. Jusqu'au 16 mars.

LE CENTRE POMPIDOU, UNE ARCHITECTURE QUI S'EXPOSE. Galerie du Forum, Rez-de-chaussée. Jusqu'au 16 mars.

HISTOIRE D'IMAGES. Une sélection de la production graphique du Centre depuis dix ans. Galerie des Brèves CCI. Jusqu'au 16 mars.

PARLEZ-VOUS FRANÇAIS ? Galerie de la BPI. Jusqu'au 11 mai.

JOHAN VAN DER KEUKEN : Photographie 1953-1986. Grand Foyer. Jusqu'au 16 mars.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

LUMIÈRES DU NORD : La peinture scandinave (1885-1905). Musée du Petit Palais, avenue Winston Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 17 mai.

SUBLEYRAS (1699-1749). Musée du Luxembourg, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 22 h. Jusqu'au 26 avril.

LES DOSSIERS DU MUSÉE D'ORSAY. La vie de bohème ; L'ouverture de l'Opéra ; La carrière de l'architecte au dix-neuvième siècle ; L'industrie Thonet ; Les journalistes au dix-neuvième siècle ; Stars et monstres sacrés ; Autour d'une sculpture de Maillol. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 21 h 45 ; le dimanche de 9 h à 18 h. Entrée 21 F.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRES. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 26 avril.

DAN GRAHAM, SOL LEWITT, VLADIMIR SKODA. ARC Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 avril.

L'ARCHE DE NOÉ. Jusqu'au 3 mai. **LES ACQUISITIONS DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES.** Jusqu'au 22 mars. **DANIEL BUREN.** Comme Lieu. Situation 2. Du 4 mars au 26 avril. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

DESSINS FRANÇAIS DU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE DE WATTEAU A LEMOYNE. Musée du Louvre. Pavillon de Flore (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 1er juin.

PARIS-TOKYO-BEGRAM. Hommage à Joseph Hackin (1886-1941). Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Jusqu'au 16 mars.

« L'ILLUSTRATION », UN SIÈCLE DE VIE PARISIENNE. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 26 avril.

DESSINS DE RODIN. A l'occasion de la présentation du troisième volume de l'inventaire. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 16 mars.

CENT CINQUANTE ANS DE RESTAURATION EN PICARDIE. Musée des monuments français. Palais de Chaillot, place du Trocadéro (42-27-35-75). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 15. Jusqu'au 16 mars.

REMBRANDT, les étapes de la création. Galeries Mazarine et Mansart. Tous les jours, de 10 h à 19 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 3 mai.

OFFRANDES : Photographies du XIXe siècle. Galerie Colbert, rue des Petits-Champs. Sauf dimanche, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 11 mars.

LA TÉLÉ A CINQUANTE ANS. Sauf lundi, de 11 h 30 à 19 h 30 ; mardi jusqu'à 21 heures. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00). Jusqu'au 15 mars.

HABITER 87 LE SALON GRAND PUBLIC DE LA CRÉATION DANS LA MAISON. Du 7 au 15 mars.

SIX PEINTRES TUNISIENS CONTEMPORAINS. Musée des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 23 mars.

LE TRÉSOR DE GARONNE. IIe siècle après Jésus-Christ. Des monnaies dans la Grave. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche, de 11 h à 17 h. Jusqu'au *30 mars*.

HERMES. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (43-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

Centres culturels

MATISSE. Le rythme et la ligne. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Tous les jours de 10 h à 19 h. Jusqu'au 10 mai.

OUVERTURE. Un musée d'art contemporain au château de Rivoli (Turin). Hall du CNAP, 27, avenue de l'Opéra. Du lundi au vendredi, de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 15 mars.

JUDITH BARTOLANI ; HÉLÈNE DELPRAT ; LOIC LE GROUMELLEC. Hôtel de Ville de Paris. Salle Saint-Jean. Sauf le lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 15 mars.

QUATRE AMÉRICAINS A LA MANUFACTURE DE SÈVRES. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Du lundi au samedi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 mars.

SERGIO HERNANDEZ. La fête noire ; **FRANCISCO JAVIER LOPES MORALES.** Centre culturel du Mexique. 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h ; le samedi de 14 h à 19 h. Jusqu'au 15 avril.

BJORN BRUSEWITZ. Eaux Fortes ; **SVEN-ERIK JOHANSSON.** Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Du lundi au vendredi de 12 h à 18 h ; samedi et dimanche de 14 h à 19 h. Jusqu'au 8 avril.

ABDALLAH BENANTEUR. Centre culturel algérien. 171, rue de la Croix-Nivert (45-54-95-31). Du 6 au 27 mars.

NEGRIPUB. L'image des Noirs dans la publicité depuis un siècle. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dimanche et lundi, de 13 h 30 à 20 heures. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

ABSTRACTIONS AUX ROYAUMES DES KUBA. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 16 mai.

SCRIVE. Services culturels du Québec, 117, rue du Bac. Jusqu'au 3 avril.

L'ARTISTE ET SON DESSIN. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Tous les jours, sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 26 avril.

MUZEHHER. Maison des jeunes et de la culture du 14e, 20, avenue Marc-Sangnier (45-39-88-11). Jusqu'au 21 mars.

Galeries

ARTE POVERA. 1965-1971. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert. 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 7 mars.

LE NOIR EST UNE COULEUR. (Arp, Dewasne, Hartung, etc.). Galerie Lahumière, 88, boulevard de Courcelles (47-63-03-85). Jusqu'au 31 mars.

UNION DES ARTISTES MODERNES (UAM). Exposition autour d'un livre. Galerie VIA, 1, rue Sainte-Opportune (42-33-14-33).

A PROPOS DE DESSIN. Bonnard, études et carnets ; Choix de dessins de dix-huit jeunes artistes. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 10 mars.

JEAN LE GAC ; PATRICE GIORDA. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 18 mars.

BAUDOIN LEBON. 13 années d'éditions à *13 exemplaires. Baudoin Lebon, 34, rue des* Archives (42-72-09-10). Tous les jours, sauf le samedi de 10 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

LE TRAVAIL DU PAPIER. Galerie Charles-Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Sauf dimanche et lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

KALLOS, TERRIER ; WOLFE. Accrochage 1. Galerie G. 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 21 mars.

MYLÈNE POUPART ; HENRI FOUCAULT. Galerie Nikki Diana Marquardt. 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 4 avril.

GEORGES BAHGORY. Galerie Messarra. 27, rue saint-Louis-en-l'Ile (46-34-25-43). Jusqu'au 5 avril.

MIQUEL BARCELO. Galerie Yvon Lambert (42-71-09-33) : Peintures récentes, 108, rue Vieille-du-Temple ; Gravures et dessins, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare. Jusqu'au 19 mars.

JUDITH BARTOLANI. Sculptures. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'à fin mars.

MARCEL BROODTHEARS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 14 mars.

JASPERT CHEVERNEY. Galerie Charles Cartwright, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 28 mars.

LOUIS CANE. *Gravures et dessins.* Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 14 mars.

ERNST CARAMELLE. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 mars.

CESAR COFONE. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 24 mars.

NICOLE CRESTOU. A terre perdue. 10, bis, rue Bisson (43-58-26-26). Jusqu'au 9 mai.

ROEL D'HAESE. Sculptures et dessins. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Du 6 mars au 18 avril.

BERNARD DUFOUR. Peintures abstraites de 1954 à 1959. Galerie J. Barbier. 19, rue Guénégaud (46-33-92-98). Jusqu'au 4 avril ; Le surgissement de la figure. Galerie A. Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (47-33-06-87). *Jusqu'au 4 avril : Le Pradié.* Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 27 mars.

EHANNO. Galerie Galarte. 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Du 5 au 28 mars.

RENÉ FEURER. Espace Claudine Breguet, 10, passage Turquetil (43-79-14-43). Jusqu'au 21 mars.

GRATALOUP. Lavignes Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 13 mars.

HIBINO. Galerie du jour Agnès B., 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 30 mars.

PETER JOSEPH. Peintures récentes. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 28 mars.

BERND KOBERLING. Galerie Christian Cheneau, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Du mardi au vendredi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 mars.

JEAN-MARIE KRAUTH. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 mars.

BARBARA KRUGER. Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 21 mars.

BERNARD LOUEDIN. Galerie M. Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-71). Jusqu'au 5 avril.

ANDRÉE MAJOFISS. Galerie Carole Naggar, 3, passage Rauch (43-79-82-31). Du 6 au 22 mars.

FRANÇOIS MALESPINE. 91, quai de la Gare, escalier A, 3e étage (45-83-85-38). Du 7 au 12 mars.

K. MARGARITIS. Peintures-Sculptures. Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (43-54-71-91). Du 6 au 28 mars.

MATHIGOT. Galerie G.-P. Nadalini. Ile-Saint-Louis, 7, rue Budé (46-34-63-35). Du 6 au 31 mars.

HENRY MOORE. Gravures et lithographies. Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 21 mars.

MILOSLAV MOUCHA. Peintures. Galerie Blum, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 14 mars.

TAKASHI NARAHA. Galerie D. René, 196, bd Saint-Germain.

PAGES. Sculptures. Galerie Maeght Lelong. 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 18 h ; samedi de 14 h à 19 h. Jusqu'au 31 mars.

MORENO PINCAS. Galerie C. Dubois, 420, rue Saint-Honoré (42-60-13-44). Jusqu'au 27 mars.

PIERRE NIVOLLET. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (32-77-19-61). Du 7 mars au 11 avril.

CHRISTIAN PARASCHI. Galerie du Marais, 33, rue des Francs-Bourgeois (43-77-17-25). Jusqu'au 18 mars.

SERGE PLAGNOL. *Galerie Pierre-Lescot*, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 14 mars.

ATSUKO TANAKA. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 7 mars.

En région parisienne

BONDY. Maurice Estève. Hôtel de ville. Jusqu'au 4 avril.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Le bois gravé en Chine et en Occident. Centre culturel. 22, rue de la Belle-Feuille. Jusqu'au 29 mars.

CHELLES. *Mérovingiens « romantiques ».* Les Mérovingiens vus par le XIXe siècle « romantique ». Foyer du Centre régional d'animation culturelle, place des Martyrs-de-Châteaubriant.

LA DÉFENSE. Un siècle de réclames alimentaires. Galerie de l'Esplanade. Entrée libre. Jusqu'au 22 mars.

Samouraï, l'art guerrier du Japon. Galerie Art 4 - Patrimoine du monde (49-00-15-96). Jusqu'au 10 avril.

FRESNES. Mémoires de 36. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Entrée gratuite. Jusqu'au 6 avril.

IVRY-SUR-SEINE. M. Diemer, G. Fabre, D. Mencoboni. CREDAC, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 29 mars.

JOUY-EN-JOSAS. Camouflage. Ateliers en liberté. Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 18 h. Jusqu'au 29 mars.

SAINT-CLOUD. J. Minato. Galerie Lefor-Openo (46-02-96-33). Du 10 au 21 mars.

SAINT-DENIS. Despierre. Musée d'art et d'histoire, 22, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 26 avril.

En province

ANGERS Tremblay. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée. (41-88-64-65). Jusqu'au 22 mars.

ARLES. Alain Clément. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'en avril.

BORDEAUX. Robert Combas. Collection du CAPC Musée. Choix d'œuvres de quatre artistes. Entrepôt Lainé. Rue Foy (56-44-16-35). Du 6 mars au 26 avril.

CAEN. Les graveurs de Venise au XVIIIe siècle dans la collection Mancel. Musée des beaux-arts, dans l'enceinte du château. Jusqu'au 24 avril.

CALAIS. J.P. VIELFAURE. Parcours pour une Odyssée arctique. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 29 mars ; Bissière. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 5 mai.

CANNES. Le Suquet. Matériaux/Art. Association des Beaux-Arts. 2e rue du Barri. Jusqu'au 20 mars.

CHARTRES. Zaborlosha Lasko. Musée des beaux-arts, 29, cloître Notre-Dame (37-36-41-39). Jusqu'au 30 mars.

DOLE. Peter Knapp : Sky-art. Musée, 85, rue des Arènes (84-72-27-72). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 14 mars.

DUNKERQUE. Jean-Marie Krauth. Ecole régionale des beaux-arts. Jusqu'au 20 mars.

GRENOBLE. Arnulf Rainer. Métaphores de la mort ; Serge Spitzer. Bleu défense passive. Centre national d'art contemporain. *Magasin. Site Bouchayer-Viallet, 155, cours* Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 12 avril ; Bertrand Lavier. Musée de peinture et de sculpture. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 30 mars.

LE HAVRE. Eugène Boudin. Musée des beaux-arts André Malraux. Boulevard J.F.-Kennedy. Jusqu'au 15 mars.

MARSEILLE. Japon passé, présent. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 15 mars ; Elisabeth Ballet. Dimanche d'un siècle. Galerie Roger Pailhas, 61, cours Julien (91-42-18-01). Sauf dimanche et lundi, de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 mars.

MARCQ-EN-BARŒUL. 5000 ans d'art chinois. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 31 mai.

NICE. André Bauchant. Musée international d'art naïf. Château Sainte-Hélène. Jusqu'au 30 avril ; La fin des années 60. Espace niçois d'art et de culture, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85), et Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-31-24). Jusqu'au 8 avril ; Werner Buttner, Albert Oehlen, Markus Oehlen, Martin Kippenberger. Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 13 avril ; Niele Toroni : 20 ans d'empreintes. Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 14 juin, Centre national d'art contemporain, 20, av. Stephen-Liegeard (93-84-40-04).

POITIERS. Le renouveau de la peinture sacrée en *France au XIXe siècle.* Henry Daras. Jusqu'au 9 mars ; Josef-Félix Müller. Sculptures. Jusqu'au 9 mars. Musée Sainte-Croix.

RENNES. Dessins français du XIXe siècle. Collection Fodor du Musée historique d'Amsterdam. Jusqu'au 27 avril ; Gerz. Halles centrales, place H.-Commeurec (99-78-18-20). Sauf dimanche et lundi, de 14 h à 19 h et sur rendez-vous. Jusqu'au 21 mars.

ROANNE. Joseph Déchelette et l'Egypte. Collections d'antiquités égyptiennes du musée. Musée Joseph-Déchelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 29 mars.

LA ROCHELLE. Kaltex en Chine ; Jan Voss. *Maison de la culture (46-41-37-79).* Jusqu'au 29 mars.

ROUBAIX. Le Corbusier. Peintures et dessins de femmes. Hôtel de ville. Du mardi au samedi de 13 h à 19 h, dimanche de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h ; Introduction à l'œuvre. Banque nationale de Paris, Grand-Place. Du lundi au vendredi de 8 h 20 à 16 h 50. Jusqu'au 8 mars.

SAINT-ETIENNE. *J.-M.* Armleder ; O. Mosset. Maison de la culture. Jusqu'au 29 mars.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jean Bazaine. Fondation Maeght (93-32-81-63). Du 7 mars au 26 avril.

SAINT-PRIEST. Georges Noel : New York-Paris : dix ans d'activité. Galerie municipale d'art contemporain. Jusqu'au 29 mars.

TOULON. Charles de Tournemine. Jusqu'au 15 mars ; Musée de Toulon, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54).

TOURS. Rétrospective de l'œuvre photographique (1963-1985) de Bernard Plossu. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 22 mars.

VALENCE. Tal Coat. Musée de Valence, 4, place des Ormeaux. Jusqu'au 29 mars.

VILLENEUVE-D'ASCQ. L'architecture est un jeu magnifique. Musée d'art moderne. Allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 22 mars. Robert Mallet Stevens (1886-1945). Musée d'art moderne. Du mercredi au dimanche de *10 h à 18 h 30.* Jusqu'au 22 mars.

VILLEURBANNE. Jean-Gabriel Coignet. Galerie de l'Hôtel de ville. Jusqu'au 28 mars.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

YASMINA, Cité internationale, Grande salle (45-89-38-69), 20 h 30 (4).

L'ANNIVERSAIRE, Tristan Bernard (45-22-08-40), 20 h 30 (4).

LE SUICIDE, Nanterre, Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 (4).

LES PREMIERS MOTS, Deutsch-de-la-Meurthe (47-78-70-88), 21 h (4).

DANS LA SOLITUDE DES CHAMPS DE COTON, Nanterre, Amandiers (47-21-18-81), 21 h (5).

LES TROIS SŒURS, TP (43-64-80-80), 20 h 30 (5).

FLEUR DE CACTUS, Comédie des Champs-Elysées (47-23-37-21), 20 h 30 (5).

LA REPRISE, Montreuil, Studio (42-87-08-68), 20 h 45 (5).

COURTELINE, Châtillon, Théâtre (46-57-22-11), 21 h (6).

LE MÉDECIN MALGRÉ LUI, Malakoff, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30 (6).

CE SOIR ON IMPROVISE, Théâtre de la Ville (42-74-22-77), 20 h 45 (10).

RICHARD DE GLOUCESTER, Rond-Point (42-56-60-70), 20 h 30 (10).

LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD, Aubervilliers, Commune (48-34-67-67), 20 h 30 (10).

NI CHAIR NI POISSON, Boulogne, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 (10).

NATHAN LE SAGE, Gennevilliers, Théâtre (47-43-26-30), 20 h 30 (10).

COINCIDENCES, Châtenay, Campagnol (46-61-14-27), 20 h 30 (10).

TRANSPORTS DE FEMMES, Paris, Amandiers (43-66-42-17), 20 h 30 (10).

HORS PARIS

POITIERS. Un peu de temps à l'état pur, de Jean Magnan, adaptation et mise en scène d'Anne Torrès, à l'EDAC (49-41-28-33), du 10 au 14 mars.

BESANÇON. Les Chevaliers de la Table ronde, l'automne, par le Centre dramatique de Franche-Comté, au Nouveau Théâtre (81-88-55-11), du 10 mars au 10 avril.

LAON. Tartuffe, par le Centre dramatique du Nord-Pas-de-Calais, à la Maison des arts et loisirs, du 10 au 15 mars, et tournée dans la région.

ORLÉANS. Matinée chez la princesse de Guermantes, d'après Proust, un spectacle de Claude Malric, avec Christian Colin, au Centre d'art contemporain (38-62-45-68), du 10 au 27 mars.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), mer. à 14 h 30 + 20 h 30 : Cendrillon ; jeu., sam. à 19 h 30 : l'Elixir d'amour.

SALLE FAVART (42-96-06-11), mer. à 20 h : Récital Michel Dens ; sam. à 15 h : Concert Radio-France ; ven., lun. à 19 h 30, sam. à 20 h 30 : les Puritains.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), (Lun.), mer., sam., dim. à 14 h 30, ven. à 20 h 30 : Turcaret ; mer., jeu., sam., dim., mar. à 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : (dim.) 14 h 30, sam. à 15 h : les Voyages de Monsieur Costic, de Daniel Soulier ; Récitations/Conversations : lun. à 20 h 30 : Poésie orale d'Afrique noire ; Grand Théâtre : (lun.), 20 h, dim. à 15 h : la Folle Journée, ou le Mariage de Figaro.

ODÉON (lun.) 20 h 30, sam. et dim. à 15 h et 20 h 30 : Esther, de Jean Racine.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) : relâche.

TEP (43-64-80-80) (lun.) 20 h 30, jeu. à 19 h, dim. à 15 h : les Trois Sœurs ; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : l'Amour d'Aliocha, de S. Toumanov et G. Chtchoukine (v.o.) ; la Vérification, d'A. Guerman (v.o.).

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) Débats/Rencontres : mer. à 18 h 30, Cabinet de lecture : sophistique, philosophie, rhétorique : le plaisir de parler ; jeu. à 18 h 30, Regards sociologiques sur la culture ; ven. à 14 h 30, Des contes pour les petits ; lun. à 18 h, Actualité de l'édition (Cahiers du CCI n° 3) : Cinéma Vidéo : Cinéma et littérature au Japon + Cinéma du réel : se reporter à la rubrique Films/Cinémathèque ; Vidéo-Information : (mar), à 13 h, Le bébé est une personne, de B. Martino ; à 16 h, Valentine, de J. Breschweiler ; à 19 h, De la sainteté, de J.-M. Berzosa ; Vidéo/Musiques (mar.) : à 13 h, Der Freischütz, de C.M. Von Weber ; à 16 h, Giselle, d'A. Adam ; à 19 h, Aïda, de Verdi ; Cinéma du Musée (lun., mar.), mer. à 15 h, L. Rigolini « Portraits » : Dix artistes suisses aujourd'hui ; jeu. à 15 h, L. Rigolini « Casa botta », « Documenta », courts métrages sur des artistes contemporains ; ven. à 15 h, L. Rigolini : « Momenti d'arte », « Gilberto Zorio », Casa botta, « Luciano Castelli » (courts métrages sur des artistes contemporains) ; sam. et dim. à 15 h, L. Rigolini « Portraits » : Dix artistes suisses aujourd'hui ; à 18 h, du mercredi au dimanche, Collections du musée : l'immédiat après-guerre aux Etats-Unis ; Concerts/Spectacles : mer. à 15 h et 21 h, jeu. à 15 h, conte musical « Echelle Beaufort » ; mer. à 20 h 30, IRCAM : séminaire de composition ; sam. à 18 h 30, Repérages ; lun. à 20 h 30, Concert Lothar Zagrozek.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Mar. à 20 h : Saison Mozart : Don Giovanni.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Mar. à 20 h 45 : Ce soir on improvise, de L. Pirandello ; à 18 h 30 : Quatuor de Cleveland.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (jeu.) 20 h 30, dim. à 16 h : Britannicus, de Racine.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Mer., jeu., ven., sam. à 20 h 30, dim. à 17 h : Musique Bei-Kouan et marionnettes à fils de Taïwan.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.) 20 h 30, Sam. 15 h 30 et 21 h, Dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70), mer., sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant ; mer., jeu., ven. 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.

ARLEQUIN (45-89-43-22) (D., L.), 20 h 30 : Th. de Chambre.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.) 21 h, sam. 17 h ; dim. 15 h : Adorable Julia.

ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), mer., jeu. 20 h 30 : la Sainte Nitouche. Mar. 20 h 30 : Cocteau-Jarry, ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Isménie.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung ; Epée de bois (48-08-39-74), jeu., ven., sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.

TH. DU CHAUDRON (42-28-97-04) (L., Ma.), 20 h, dim. 16 h : la Presque Innommée.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) (D., L., mar.), 21 h : Milena la vie.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : Yasmina ; La Ressource (D., L.) 20 h 30 : Hernani.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. à 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 15 h : Sidonie ; 20 h 30, dim. 15 h : Nos hommages Miss Emily.

EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESPACE CARDIN (42-66-17-81), le 3 à 20 h 30 : Rufus.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, dim. 15 h : les Contre-jours d'une contrebasse ; (D. soir, L.), 21 h, sam. et dim. 17 h : Papiers d'Arménie.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.). 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the Boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Palier de crabes.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (D. soir), 20 h 45, dim. 18 h 30 : La diligence de l'Ouest avait perdu le nord.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Femme sauvage.

LIERRE THÉATRE (45-85-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 15, dim. 15 h 30 : Interview de Miss Marte Schmitt par ses fantômes ; 22 h : Mosus de mosus.

MARIGNY (42-56-04-41), (D. soir L.) 20 h, sam., dim. 14 h 30 : Kean ; Petite salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44) (D., L.), 21 h : Allez, hop !

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.

MOGADOR (48-74-53-73) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.

MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Effet Glapion.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Conférence au sommet.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-93) (D. soir, L., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Yeux d'Agathe.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D), 21 h : (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : S. Joly.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D., L.), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Images de Mussolini en hiver.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h 15 : Amédée ou comment s'en débarrasser. (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 17 h 15 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.

RENAISSANCE (42-08-18-50), (J., D. soir), 21 h, sam., dim. 15 h 30 : Y'a pas qu'Agatha.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20) (D.), 19 h, les jours pairs : Armandine.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45 ; sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : Voyage au bout de la nuit.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), lun., mar., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; mer. 20 h 30 : Maîtres et valets.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DE L'HEURE (45-41-46-54), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.

TH. DE L'ILE-ST-LOUIS (46-33-48-65) mer., jeu., 20 h 30 : le Scorpion.

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 17 h : Vera Baxter (à partir du 27).

TH. DU LIERRE (45-86-55-83) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, le 8 à 15 h : Mon Faust, le 10 à 20 h 30 : Richard de Gloucester ; Petite salle, le 8 à 15 h, le 10 à 20 h 30 : La salle d'attente mit (D. soir, L., Mar.) 221 h, Dim., 15 h : Ramayana.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), mer., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone ; mer., ven. 20 h 30 : Electre.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Babiboum (D., L.) 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D., L.), 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h 15 et 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.), 20 h 30, sam. 19 h et 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (Mar.) 22 h, lun. 20 h 30 : En manches de chemise ; (D.) 23 h 30, lun., mar. 22 h : Tous les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (le 1er), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Arenh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage (D. soir, L.) ; 22 h 15, dim. 16 h : les Taupes niveaux.

GRATTE-PIED (43-54-69-78), mer., jeu., ven., sam. 20 h 15 et 22 h : Vierge et seul à Senlis.

LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : N'insistez pas je reste.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Laissez-les vivre II.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ; 21 h 30 : A Star is Beur.

En région parisienne

ANTONY, Th. F. Gémier (46-66-02-74), le 5 à 21 h : Chat en poche ; le 8 à 15 h : Harmonie de la ville ; le 10 à 20 h 30 : Concert des professeurs du CNR.

ASNIÈRES, CC (47-90-63-12), le 5 à 20 h 45 : de Pirandello à Pinter.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), le 10 à 20 h 30 : le Jeu de l'amour et du hasard. Espace J.-Renaudie (43-85-66-00), le 7 à 20 h 30 : Celea Couturier Group, S. Yasuaki.

BAGNOLET, Atem (43-64-77-18), jeu., ven., sam. à 21 h, dim. à 17 h : la Tour de Babel.

BEZONS, CAC (39-82-20-88), le 6 à 21 h : le Quatuor.

BOBIGNY, MC (48-30-60-56), (dim. soir, lun.) 19 h 30, dim. à 15 h : le Roi Lear. Salle P.-Neruda (43-85-66-00), le 6 à 20 h 30 : D. Badault Trio, Vienna Art Choir.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), le 10 à 20 h 30 : Ni chair, ni poisson.

CERGY-PONTOISE, Théâtre des Arts (30-30-33-33), les 5, 6, 7 à 21 h : J.-J. Rousseau ; le 10 à 21 h : Derrière le mur.

CHATENAY-MALABRY, La Piscine (46-83-45-91), le 7 à 20 h 30 : les Percussions de Strasbourg.

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), les 6, 7, 10 à 21 h : la Peur des coups ; les Boulingrin ; le Commissaire est bon enfant.

CHELLES, Théâtre (64-21-42-89), les 4, 5 à 21 h : Madame Frehel est dans sa loge.

CHEVILLY-LARUE, CC (46-86-54-48) les 6, 7 à 20 h 30 : le Médecin volant. Eglise Sainte-Colombe, le 8 à 16 h : la Grande Ecurie et la chambre du roy, ensemble Caix d'Hervelois (Bach, Telemann).

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (48-90-89-79), le 7 à 20 h 30 : Fat Grisou.

CLAMART, CC J.-Arp (46-45-11-87), le 7 à 20 h 30 : Orchestre Pasdeloup (Verdi).

CLICHY, Théâtre Rutebeuf (47-39-28-58), le 8 à 15 h : le Grand Balai des Caraïbes ; le 6 à 21 h : Rock et mode.

COMBS-LA-VILLE, La Coupole (64-88-72-05), le 6 à 20 h 45 : les Enfants de Médée ; le 7 à 20 h 45 : M. Legrand.

CORBEIL-ESSONNES, CAC P.-Néruda (60-89-00-72), les 6, 7 à 20 h 45 : la Clémence de Titus.

COURBEVOIE, CC (43-33-63-52), le 5 à 20 h 30 : Orchestre de chambre de Versailles.

CRÉTEIL, Maison des Arts A.-Malraux (48-99-94-50) (jeu., dim. soir, lun.), 20 h, dim. 15 h 30 : les Mains sales.

ENGHIEN, CC Villon (44-12-85-89), le 4 à 20 h 45 : Concert Monteclair (Mozart).

EVRY, Agora (60-77-93-50), le 7 à 20 h 30 : Compagnie Doussaint Duboulouz.

GAGNY, TMG Malraux (43-02-81-33), le 7 à 14 h : IIes rencontres autre scène.

GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30) (dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. 17 h : l'Esprit des bois ; le 10 à 20 h 30 : Nathan le sage.

GRISY-SUISNES, Notre-Dame-des-Roses, le 7 à 20 h 30 : Orchestre Kuentz (Saint-Saëns, Schumann, Vivaldi).

LA COURNEUVE, CC J.-Houdremont (48-38-92-60), le 7 à 21 h : A. Ionatos.

LE BOURGET, CECB (48-38-44-85), le 7 à 21 h : Orchestra 5.

LES MUREAUX, Théâtre du centre hospitalier (34-74-21-83), le 8 à 17 h : D. Merlet (Mozart, Schubert, Ravel).

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45), les 5, 6, 7 à 20 h 30 ; le 8 à 18 h : le Médecin malgré lui.

MARLY-LE-ROI, Maison J.-Vilar (39-58-74-87), le 7 à 21 h : Cage.

MELUN, CC (64-52-10-95), le 10 à 14 h 30 et 21 h : le Grimoire des Grimm.

MONTREUIL-SOUS-BOIS, Studio Berthelot (42-87-08-68), le 7 à 20 h 30 : Ben Zimet ; le 8 à 16 h : Ballet Jazzart. Studio-théâtre (48-58-65-33), jeu., ven., sam. à 21 h, dim. à 16 h : Visite interdite. Théâtre du Staff (48-57-32-37), jeu., ven., sam. à 20 h 45, dim. à 15 h : la Reprise.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81) - I. : grande salle (dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. à 16 h 30 : le Suicide ; II. : salle polyvalente (mer., dim. soir, lun.), 21 h, dim. à 17 h : Dans la solitude des champs de coton. Auditorium M.-Ravel (47-74-93-19), le 15 à 17 h : M. Rybicki.

PANTIN, salle des fêtes (43-85-66-00), le 10 à 20 h 30 : A. Ibrahim.

RAMBOUILLET, Nickel-Odéon (30-41-82-77), le 6 à 21 h : G. Lafaille.

SAINT-CYR-L'ECOLE, CAC (30-58-45-75), le 6 à 21 h : Cage ; le 8 à 16 h : la Ballerine et le bottier.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (42-43-17-17) (dim. soir, lun., jeu.), 20 h 30, dim. à 16 h : les Rescapés ; salle Roburd, les 9, 10 à 20 h 30 : Hamlet ; salle Le Terrier, les 6, 7, 9, 10 à 18 h 30 ; le 8 à 18 h 30 : The Dinner. Hôtel de ville, le 6 à 20 h 30 : quintette M. Edmond-Mariette (Succari, Monk, Hancoch).

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, Rond-point Liberté (48-99-99-10), le 6 à 21 h : F. Clidat (Liszt).

SANNOIS, Centre C. de Bergerac (39-81-81-56), le 8 à 17 h : Ensemble orchestral du Val-d'Oise.

SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), les 5, 6, 7 à 21 h : G. Bedos.

SCEAUX, Les Gémeaux (46-60-05-64), le 6 à 22 h 30 : F. Couturier, M. Celea ; le 7 à 20 h 45 : Ensemble Bartoldi (Mozart, Beethoven, Boulez).

LES ULIS, Centre B.- Vian (49-07-65-53), le 6 à 20 h 30 : Lorna et Ted.

VERSAILLES, Théâtre Montansier (39-50-71-18), le 5 à 21 h : l'Annonce faite à Marie ; les 6, 7 à 21 h : l'Eternel mari ; le 10 à 21 h : le Barbier de Séville.

LE VÉSINET, CAL (39-76-32-75), le 6 à 21 h : le Ballet de Tours ; le 10 à 21 h : Carmen Jones.

VILLE D'AVRAY, château (47-50-44-28) - Hommage-festival Villa-Lobos : le 4 à 21 h : Ensemble Wiederker ; le 5 à 21 h : B. Trannoy ; le 6 à 21 h : E. Valenzuela, J. Vandeville ; le 7 à 21 h : Atelier musique de Ville-d'Avray ; le 8 à 21 h : Quintette O vent de Paris.

VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (47-27-15-02) (dim.) 20 h 30 : l'Ecole des femmes.

VITRY-SUR-SEINE, Théâtre J.-Vilar (46-82-84-50), le 6 à 21 h : groupe F. Dugied ; le 8 à 17 h 30 : J. Bitchevskaïa.

Les chansonniers

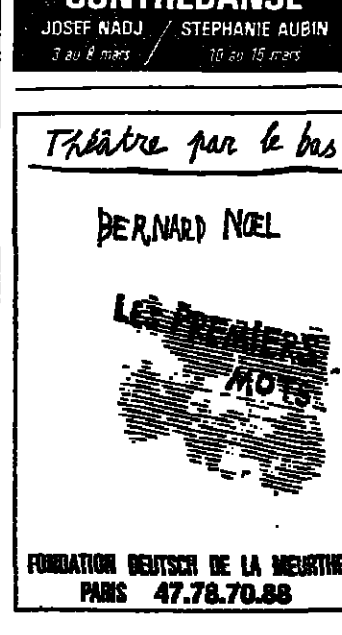
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h., dim. 15 h 30 : l'Accrochabitation.

DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.







CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 4 MARS

16 h, La Tentation de Barbizon, de J. Stelli ; 19 h, Don Bosco, de G. Alessandrini ; 21 h, Due Milioni per un Sorriso, de C. Borghesio et M. Soldati.

JEUDI 5 MARS

16 h, Torrents, de S. de Poligny ; 19 h et 21 h, relâche.

VENDREDI 6 MARS

16 h. Moulin-Rouge, de A. Hugon ; 19 h, la Couronne de fer, d'A. Blasetti (V.o. s.-t.f.) ; 21 h, le Coup de pistolet, de R. Castellani (v.o.)

SAMEDI 7 MARS

15 h, Fromont jeune et Risler aîné, de L. Mathot ; 17 h, L'aventure est au coin de la rue, de J.-D. Normand ; 19 h, Il Birichini di Papa (v.o.) ; 21 h, les Fiancés, de M. Camerini (v.o.).

DIMANCHE 8 MARS

15 h, Barbe-Bleue, de Christian-Jaque ; 17 h, Restaurations : Le destin s'amuse, d'E. Eddy Reinert ; 19 h, Giorno di Nozze, de R. Matarazzo ; 21 h, Colpi di Timone, de G. Righelli.

LUNDI 9 MARS

Relâche.

MARDI 10 MARS

16 h, It Happened in Paris, de C. Reed et R. Wyler ; 19 h, Malombra, de M. Soldati ; 21 h, en avant-première : le Retour de l'enfant pauvre, de M. Pierlot.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 4 MARS

15 h, les Trois Lumières, de Fritz Lang ; 17 h, Maciste contre le cyclope, de A. Leonviola (v.f.) ; 19 h, National Film and T.V. School : A cette minute, de J. Bokova ; Mother's Wedding, de J. Wilkes ; How Birds Sing, de G.-B. de Harriet Pacaud.

JEUDI 5 MARS

15 h, l'Étrange Aventure de David Gray, de Carl Th. Dreyer ; 17 h, Quatre de l'infanterie, de G.W Pabst (V.o. s.-t.f.) ; 19 h, National Film and TV School : The War Begins, de G.B. de Brian Dunningan ; Passing Glory, de G. MacKinnon ; The Devotee, de B. Gilbert.

VENDREDI 6 MARS

15 h, La Sorcellerie à travers les âges, de B. Christensen (v.f.) ; 17 h, le Fantôme de l'Opéra, de R. Julian ; 19 h 15, National Film and TV School : A Cold Night, de M. Radford ; Jeanne, de C. Williams ; Careless Talk, de N. Smith.

SAMEDI 7 MARS

15 h, Au-delà du souvenir, de A. Mazars ; 17 h, Cyclone à la Jamaïque, de A. Mackendrick ; National Film and TV School : 19 h, A selection of first year workshop material to be presented by a member 5 of NFTS Staff ; 21 h 15, The Discovery of Gravity, de G. Feeny ; Interférence, de M. Evans ; The Path of the West, de M. Mowbray.

DIMANCHE 8 MARS

15 h, Samson, d'A. Wajda (v.o. s.-t.f.) ; 17 h, Louise l'insoumise, de Ch. Silvera ; National Film and TV School : 19 h, The Seventh Fig, de M. Hassini ; Hostage, de A. Walsh ; To Hell and Back in Time for Breakfast, de C. Templeman ; 21 h 15, A. Woman on the Roof, de J. O'Brien ; Worlds Apart, de T. Rolt.

LUNDI 9 MARS

15 h, Fantômes en croisière, de N. Z. McLeod (v.o.) ; 17 h, les Séquestrés d'Altona, de V. De Sica (v.o.) ; 19 h 15, National Film and TV School : Practice Piece, de R. Fox ; The Riveter, de M. Caton-Jones ; Change of Life, de M. Brooks ; Mask, d'E. Rimoch.

MARDI 10 MARS

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

MERCREDI 4 MARS

14 h 30, Miyamoto Musashi, d'Uchida ; 17 h 30, Une bête à nourrir, de N. Oshima ; 20 h 30, l'Obsédé en plein jour, de N. Oshima.

JEUDI 5 MARS

14 h 30, le Temple des oies sauvages, de Y. Kawashima ; 17 h 30, le Meurtrier de la jeunesse, de K. Hasegawa ; 20 h 30, le Plan de ses dix-neuf ans, de M. Yamagimachi.

SAMEDI 7 MARS

Cinéma du réel

14 h 30, Cow Girls, de N. Kelly ; 17 h 30, My Life for Zarah Leander, de C. Blackwood ; 20 h 30, séance d'ouverture : Nice Time, d'A. Tanner, C. Goretta ; We Are the Lambeth Boys, de Reisz.

DIMANCHE 8 MARS

Cinéma du réel

14 h 30, Ex-voto, d'E. Langjahr ; 17 h 30, Prisonners, de Borofsky, G. Glassman ; Il Perche e il Percome, de B. Bertolucci ; *20 h 30, El Kachach, d'A. Choukry* ; French Concession, de R. Debray.

LUNDI 9 MARS

14 h 30, Tanz in der Herdsman, d'I. Strecker, J. Lydall ; Nora's Namibia, de N. Bunge, G. Goldie ; 17 h 30, President, d'A. Fidyk ; Die Kuche, de J. Böttcher ; 20 h 30, Mulheres da Terra, de M. França ; Rissala, de B. Alaouie.

MARDI 10 MARS

Relâche.

Les exclusivités

LES ADIEUX A MATIORA (Sov., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82), h.sp.

AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-33-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (53-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHRONIQUE DES EVENEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) (à partir de vendredi) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.o. et v.f. : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-06-10-96).

DANS LES MONTAGNES SAUVAGES (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

L'ENJEU (Turc, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

GOTHIC (Brit., v.o.) (*) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82 ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) h. sp.

GRAND GUIGNOL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN' JACK FLASH (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LABYRINTHE (A., v.o.) : Forum Orient-Express (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *Maxéville, 9e* (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LÉVY ET GOLIATH (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-75-75).

MASQUES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *14-Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE MIRACULE (Fr.) : Forum 1er (42-97-53-74); 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Marignan, 8e (43-59-92-82); George-V, 8e (45-62-41-46); Maxéville, 9e (47-70-72-86); Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40); 14-Juillet Bastille, 11e (45-57-90-81); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Galaxie, 13e (45-80-18-03); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44); 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20); Mistral, 14e (45-39-52-43); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

MISSION (A. v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34); George-V, 8e (45-62-41-46); 3-Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MISS MONA (*) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MOSQUITO COAST (A. v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70); Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Bretagne, 6e (42-22-57-97); Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80); Ambassade, 8e (43-59-18-03); George-V, 8e (45-62-41-46); 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81); Escurial, 13e (47-07-28-04); Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40); Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); Nations, 12e (43-43-04-67); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Mistral, 14e (45-39-52-43); Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27); Maillot, 17e (47-48-06-06); Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26); Marignan, 8e (43-59-92-82); 3-Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Français, 9e (47-70-33-88).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14); Studio 43, 9e (47-70-63-40); Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33); Parnassiens, 14e (43-20-32-20); Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Marignan, 8e (43-59-92-82); George-V, 8e (45-61-41-46); Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02); V.f. : Français, 9e (47-70-33-88); Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06); Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50); Galaxie, 13e (45-80-18-03).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97); Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

PROMESSE (Jap., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12); Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23); Balzac, 8e (45-61-10-60); Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82); Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LA RUMBA (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26); Rex, 2e (42-36-83-93); Colisée, 8e (43-59-29-46); Normandie, 8e (45-63-16-16); Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Fauvette, 13e (43-31-60-74); Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06); UGC Convention, 15e (45-74-93-40); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Images, 18e (45-22-47-94).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., v.o.) : *Républic-Cinéma*, 11e (48-05-51-33).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

STAND BY ME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36); UGC Danton, 6e (42-25-10-30); UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40); Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-79-75-75). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE TEMPLE D'OR (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76); v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58); Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71); Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

TÊTE DE TURC (All., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

THÉRÈSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40); Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36); UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17); George-V, 8e (45-62-41-46); Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46); v.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

27 HORAS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

VIENNE POUR MEMOIRE (Trilogie) (Autr., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : *Luxembourg, 6e* (43-66-97-77).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

A FOND LA FAC. Film américain de Alan Metter. V.o. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-03-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

CLUB DE RENCONTRES. Film français de Michel Lang. Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; La Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

GARÇON, SAUVE-TOI. Film tchèque de Ladislav Smoljak. V.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES HERITIERS (**). Film autrichien de Walter Bannert. V.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE MAITRE DE GUERRE. Film américain de Clint Eastwood. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; La Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SLEEPWALK. Film américain de Sara Driver. V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

Les festivals

CHAPLIN, ŒUVRES INTÉGRALES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mer. : les Temps modernes ; jeu. : les Lumières de la ville ; ven. : la Ruée vers l'or ; sam. : le Kid ; dim. : le Cirque ; lun. : le Dictateur ; mar. : le Pèlerin.

DEMY, Studio 43, 9e (47-70-63-40). En alternance : Peau d'Ane ; les Parapluies de Cherbourg ; les Demoiselles de Rochefort ; Une chambre en ville.

EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40). Mer. : Magnum Force ; jeu. : José Wales hors-la-loi ; ven. : Honky Tonkman hors-la-loi ; sam. : Joe le Kid ; dim. : l'Homme des hautes plaines ; lun. : Doux, dur et dingue ; mar. : Ça va cogner.

FERNANDEL/RAIMU Panthéon, 5e (43-54-15-04). En alternance : On purge bébé ; Fric-Frac ; (CM la meilleure bobonne) la Petite Chocolatière ; (CM J'ai quelque chose à vous dire) ; Les dégourdis de la 11e/ Vous n'avez rien à déclarer.

FILMS VIVANTS DE MARIA KOLEVA, 43 bd St-Michel, 5e (43-54-78-36). Mar. 19 h 30, jeu. 19 h, sam. 12 h, dim. 19 h : l'Internationale des fonctionnaires ; lun. 18 h, mer. 20 h 30, sam. 18 h, dim. 17 h : John le dernier ouvrier sur terre.

FRED ASTAIRE AND PARTNERS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81). Mer., lun. : O Toi ma charmante ; jeu. : la Grande Farandole ; ven. : Amanda ; sam. : En suivant la flotte ; dim. : Holly-day Inn ; mar. : Gay divorcée.

GODARD Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : Sauve qui peut (la vie) ; Pierrot le Fou ; Je vous salue Marie ; Deux ou trois choses que je sais d'elle.

HITCHCOCK – LES ANNÉES D'OR (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Mer. : Fenêtre sur cour ; jeu. : Sueurs froides ; ven. : la Corde ; sam. : l'Homme qui en savait trop ; dim. : Pas de printemps pour Marnie ; mar. : Mais qui a tué Harry ?

LOUIS JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34). Mer. : la Kermesse héroïque ; jeu. : les Bas-Fonds ; ven. : le Drame de Shanghaï ; sam. : Knock ; dim. : Un revenant ; lun. : Topaze ; mar. : Salonique, nid d'espions.

BUSTER KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40). En alternance : le Mécano de la Générale ; Collège ; Ma vache et moi ; les Lois de l'hospitalité ; le Dernier Round ; Sherlock Junior ; Steamboat Bill Jr ; Fiancées en folie ; les Trois Ages.

MARBEUF, Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34). Mer., dim. : Vaudeville ; jeu. : Mister Balboss ; ven., mar. : T'es heureuse ? Moi toujours ; sam., lun. : la Ville des silences.

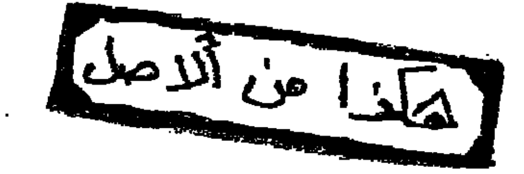
PROMOTION DU CINEMA (v.o.) Studio 28, 18e (46-06-36-07). Mer., jeu. : Faubourg Saint-Martin ; ven., sam. : Malcolm ; dim., mar. : Gothic.

ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). En alternance : les Nuits de la pleine lune ; Pauline à la plage ; Perceval le Gallois ; la Marquise d'O ; la Femme de l'aviateur. + Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : les Nuits de la pleine lune ; le Beau Mariage ; la Marquise d'O ; Pauline à la plage.

TRILOGIE DE LA GUERRE DES ETOILES (v.o.), Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) (v.f.).

TRUFFAUT, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). En alternance : l'Enfant sauvage ; Jules et Jim ; + Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : l'Argent de poche ; les 400 Coups ; L'homme qui aimait les femmes ; Jules et Jim ; Tirez sur le pianiste.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). En alternance : Stalker ; l'Enfance d'Ivan ; Nostalghia ;



CINEMA

Andreï Roublev ; + Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : Stalker Nostalghia ; Andreï Roublev ; Solaris ; l'Enfance d'Ivan.

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
L'AVVENTURA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BARRY LYNDON (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).
CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
DROLE DE DRAME (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
ELLE ET LUI (A., v.o) : Champo, 5e (43-54-51-60).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).
LA GARCE (A., v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).
GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
GUÊPIER POUR TROIS ABEILLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
HEAT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), (H. sp.).
HITLER, UNE CARRIÈRE (All. v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
HUSBANDS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (47-00-89-16).
L'IMPOSSIBLE Mr. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
MARY POPPINS (A., vo.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). V.F. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33), Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
OLIVER TWIST (A., v.o.) : Reflet Logos (H. sp.), 5e (43-54-42-34).
L'OPINION PUBLIQUE (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (H. sp.), 5e (43-54-72-71).
OTELLO (It., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
OUR MOTHER'S HOUSE (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
PEAU D'ANE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).
LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : Champo 5e (43-54-51-60).
SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (47-72-94-56).
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : République, 11e (48-05-51-33).

Les séances spéciales

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), dim. 20 h.
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 17 h 50, sam. 22 h, lun. 18 h.
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 21 h 45.
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 22 h, dim. 17 h 30.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, ven., sam., mar. 22 h 30, dim. 17 h 15.
BLADE RUNNER (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85). mer. 20 h 15, jeu. 22 h 10, sam. 16 h, dim. 22 h.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., sam. 21 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 20 h.
LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer. 19 h, lun. 21 h.
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 12 h 10.
HUSBAND (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.
LA FEMME DE L'HOTEL (Can.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), ven., sam., dim., lun. 19 h.
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 19 h 45, ven., sam. 0 h 30.
M LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 20 h 20.
MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 11 h 50.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., sam. 14 h, mer. 15 h 40.
RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 18 h, ven. 17 h 30, lun. 19 h 40.
THÉORÈME (It., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 22 h.
VOUS NE L'EMPORTEREZ PAS AVEC VOUS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., jeu., ven., sam., lun. 21 h 15, dim. 19 h 15, mar. 18 h.
LES YEUX SANS VISAGE (Fr.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), ven., mar. 21 h.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 4 MARS

Radio-France, 20 h 30 : Musiques limites.
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Britten, Ravel, Schumann).
Salle Cortot, 20 h 30 : M.-Th. Chailley, J. Casterède, T. Foison... (Chailley, Combes-Damiens, Gabus...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Y. Pochtar (Bach, Schumann, Brahms).
Eglise des Billettes, 20 h 30 : Groupe vocal de France, dir. W. Fromme (Gabrieli, Stravinski, Poulenc...).
Cartoucherie, Th. du Chaudron, 22 h : B. Binet, M. Prezman.
Lucernaire, 18 h 30 : E. Arden (Strauss).

JEUDI 5 MARS

Eglise Notre-Dame-des-Victoires, 20 h 30 : Ch. Mantoux (Sweelinck, Hanff, Buxtehude...).
Cartoucherie, Th. du Chaudron, 22 h : voir le 4.
Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 4.
UNESCO, 20 h 30 : Quintette Villa-Lobos (Villa-Lobos).
CC. Canadien, 19 h : M. Brousseau, R. Horn (Schumann, Brahms, Rossini).
Salle Cortot, 20 h 30 : B. Sargent, H. McKenzie (Woelfl, Beethoven).
Lucernaire, 18 h 30 : A. Rosado (Liszt, Errezco, Rafael...).

VENDREDI 6 MARS

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 4.
Cartoucherie, Th. du Chaudron, 22 h : voir le 4.
Grand-Palais, 19 h 30 : P.-L. Aimard, M.-C. Girod, S. Blet (Imperial Computer 290 SE).
Fiap, 20 h 30 : I. Sadi, Maglia (Villa-Lobos, Maglia).
Salle Gaveau, 20 h 30 : T. Koopman, F. Ernst (Bach).
Salle Gaveau, 18 h 30 : Trio d'Antan (Donizetti, Herzogenberg).
MJC Borrego, 20 h 30 : Trio baroque d'Ile-de-France.
Sorbonne, amphi Richelieu, 12 h 30 : Quatuor Rosamonde (Haydn, Chostakovitch).
Th. du Musée Grévin, 20 h 30 : Chrysamante.
Eglise de la Trinité, 21 h : Orchestres des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Verdi).
Ecole alsacienne, 18 h 45 : M. Beaucoudray, F. Mage (Roussel, Satie, Varèse).
Salle Cortot, 20 h 30 : Ensemble Erwartung (Hoeree, Casanova, Ravel...).
Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : V. Comsa, F. Kozlik (Rachmaninov, Prokofiev).
Fiap, 20 h 30 : Quintette de l'Ensemble international des jeunes musiciens (Bolling, Aguirre, Villa-Lobos).

SAMEDI 7 MARS

Th. du Musée Grévin, 20 h 30 : voir le 6.
Grand-Palais, 12 h 30 : The Consort of Musicke, dir. A. Rooley (Monteverdi, Schütz, Purcell...).
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : J. Savall, T. Koopman (Forqueray, Marin Marais).
Cartoucherie, Th. du Chaudron, 22 h : voir le 4.
Radio-France, Grand Auditorium, 18 h : Ensemble instrumental du nouvel orchestre philharmonique, dir. F. Mechkat (Constant, Nigg, Mestral).
Eglise Saint-Merri, 21 h : Quatuor de clarinettes Calamus.

DIMANCHE 8 MARS

Eglise Saint-Merri, 16 h : L. Mascagna (Boccherini, Fash, Giuliani).
Cartoucherie, Th. du Chaudron, 22 h : voir le 4.
Th. du Rond-Point, 11 h : M.-J. Pires (Bach, Chopin).
Maison de l'Italie, 18 h : A. Politi (musique de l'Italie et de l'Amérique latine).
Eglise des Billettes, 10 h : P.-M. Bedard (Buxtehude). 17 h : C. Contardo, B. Vendome (Brahms, Chostakovitch, Schumann).
Auditorium des Halles, 17 h 30 : E. Kirkby, A. Rooley (Purcell et Blow).

LUNDI 9 MARS

Athénée, 20 h 30 : L. Caberli, R. Ketteison (Rossini, Mozart, Purcell...).
Th. du Rond-Point, 20 h 30 : L. Zagrosek (Krenek, Kalitzke, Durand...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Octuor de Berlin.
Espace Cardin, 20 h 30 : P. Ibanez (Villa-Lobos, Mompou, Turina...).
Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : London baroque, dir. Ch. Medlam (Bach).
Comédie des Champs-Elysées, 21 h : J. Starker (Bach, Cassado, Kodaly...).
Porte de la Suisse, 20 h 30 : Ch. Vanthomme.
Fiap, Auditorium, 20 h 30 : E. Guiomar, P. Delage (Barker, Bartok, Honegger...).
Grand-Palais, 18 h : M. Fujiwara, J. Mantorow (Kodaly, Schubert).

MARDI 10 MARS

Salle Gaveau, 20 h 30 : U. Reinemann (Wolf).
Th. du Musée Grévin, 20 h 30 : voir le 6.
Auditorium des Halles, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. T. Varga (Purcell, Haydn, Tisné...).
CC Canadien, 20 h 30 : C. Olson, M. Hirvonen (Brahms, Schubert, Strauss...).
Centre Mandapa, 20 h 30 : C. Marin, M. Hyolle (Bach, Haendel, Glück...).
Salle Chopin-Pleyel, 20 h 30 : G. Glatigny (Beethoven, Berg, Schumann...).
Musée d'Orsay, 12 h 30 : M. Nordmann, S. Kudo, G. Causse (Debussy, Fauré, Godefroy...).
Porte de la Suisse, 20 h 30 : Germ (Denoux, Lanjol, Bal...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : H. Schaer, U. Reinemann, D. Selig (Wolf).
Eglise de la Madeleine, 21 h : Orchestre pro arte de Paris, dir. R.-P. Chouteau (Brahms, Mozart).
Restaurant « Le Gourmand Candide », 22 h : H. Ledroit, M. Stacter (Airs de cours).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

AMERICAN CENTER (43-35-21-50), le 8 à 16 h 30 : B. Wilen Quartet.
ARC, Grand Auditorium (47-23-61-27), le 5 à 20 h 30 : P. Perez Group ; le 9 à 20 h 30 : S. Droste, D. Moroni.
BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Détective, dern. le 7.
CARTOUCHERIE, Th. du Chaudron (43-28-97-04) (L., Mar.), 22 h, dim. 18 h : Terminal Dissident.
CASINO DE PARIS (48-74-15-80), le 5 à 20 h : Carmel.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), le 7 à 22 h 30 : Officers of African Music.
CC Canadien, le 5 à 19 h : M. Brousseau, R. Horzw.
CC SUISSE (42-71-44-50), le 4 à 21 h : D. Humair, L. Schneider, J.-F. Jenny-Clarke.
DUNOIS (45-84-72-00), le 5 à 20 h 30 : A. Glico ; les 6, 7 à 20 h 30 : Y. Seffer, S. Kessler ; le 8 à 19 h : Warhead.
LOCOMOTIVE (42-57-37-37), le 3 à 20 h 30 : Kat Onoma ; le 4 à 19 h 30 : Passion Fooder.
LA LOUISIANE (42-36-58-98), mer., mar. : De Preissac Jazz Group ; jeu. : G. Leroux Washboard ; ven. : Clarinettes Connection ; sam. : B. Vasel et M. Silva ; lun. : Boozoo's Jazz Combo.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : M. Maria, dern. le 7 ; à partir du 10 : L. Hopkins.
LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43), le 5 : El Cholito ; le 6 : G. Selles ; le 10 : M. Salmier.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, les 4, 5 : T. Blanchard, D. Harrison ; les 6, 7 à 20 h et 23 h : D. Gillespie ; le 8 à 17 h et 21 h, le 9 à 20 h 45 et 23 h : F. Hubbard, McCoy Tyner ; le 10 à 20 h : P. Caratini.
OLYMPIA (47-42-25-49), le 10 à 21 h : Niagara.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), mer. : E. Cassout ; jeu. : D. Humair, G. Arvanitas ; ven. : J. Kirby ; sam. : Nortchill ; mar. : Brasilia Rythm.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), mer. : Watergate Seven + One.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), mer. à 23 h : J. Griffin, H. Sellin, R. Del Fra, Ch. Bellonzi.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h, les 4, 5 : Quartet J. Vigot ; les 6, 7 : Sequence Quartet ; les 9, 10 : M. Lumbroso Quartet.
REX CLUB (42-36-83-93), le 5 à 20 h 30 : Chris de Burgh ; le 10 : The Commodores.
SLOW CLUB (42-33-84-30), à 21 h 30 : M. Attenoux, dern. le 7 ; à partir du 10 : R. Franc.
SPLENDID (42-08-21-93), le 8 à 20 h : Noir Désir.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), mer., jeu., mar., à 22 h ; ven., sam., à 22 h et 24 h : Josefina.
ZÉNITH (42-40-60-00), les 5, 6 à 20 h : Alpha Blondy ; le 10 : Psychedelic Furs.

Opéra

RANELAGH (42-88-64-44) : Marionnettes de Salzbourg. Le 4 à 20 h 30 : Don Giovanni. Les 5, 10 à 20 h 30, le 8 à 15 h 30 : Casse-Noisette. Les 6, 8 à 20 h 30 : la Flûte enchantée.
TH. DU MUSÉE GRÉVIN (42-81-23-44), les 6, 7 10 à 20 h 30 : Chrysamante.

Opérettes, comédies musicales

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : Fandango.
MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Cabaret.
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h : la Petite Boutique des horreurs.

La danse

(Voir théâtres subventionnés.)
BASTILLE (43-57-42-14), le 3 à 20 h : Canard pékinois. Dern. le 8. A partir du 10 à 21 h : Devoile.
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), les 4, 5, 6, 7 à 22 h 30, le 8 à 20 h 30 : la Femme sans ailes. Le 10 à 22 h : le Sacre du printemps d'Ecchymose.

Le music-hall

BATACLAN (47-00-55-22), le 9 à 21 h : Ligue d'improvisation française (D. soir, L.), 21 h, dim. 18 h : J. Birkin.
ESCALIER D'OR, voir théâtres subventionnés.
GYMNASE (42-46-79-79), ven., mar. 20 h 45, ven. 15 h, sam. 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30 : F. Perrin.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42), les 4, 5, 6, 7 à 20 h 30 : Marionnettes à fils de Taiwan.
OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h, 20 h 30 : P. Conte, dern., le 8. Le 9 : F. Guccini. Le 10 : Niagara.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D., L.), 20 h 30 : P. Dupoyet. Petite salle (V., S., L.), 19 h : C. Mariot.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), mer. 15 h, ven., mar. 20 h 30, sam. 14 h 15, 17 h 30, 21 h, dim. 14 h 15, 17 h 30 : Holiday on Ice.
PIGALL'S, (42-46-29-49) (D. soir, L.), 21 h, sam. 19 h et 22 h : J. Danno.
THÉATRE GRÉVIN (45-23-01-92) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h 30 : B. Mabille.
THÉATRE MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.), 18 h 30 : P. Brunel.
T.L.P. DÉJAZET (42-74-20-50) (D., L.), 20 h 30 : Les Etoiles.

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 4 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 Série : L'heure Simenon.
Strip-tease, téléfilm de Michel Mitrani. Avec Patricia Millardet, Robert Rimbaud, Geneviève Fontanel.
21.35 Magazine : Les sciences et la vie.
▶ De Joël de Rosnay, Claude Otzenberger et Jean-Pierre Cottet.
Présenté par Patrick Bourrat, en direct de la Cité des sciences de La Villette.
Le dossier du mois : Le sang.
23.05 Journal.
23.25 Magazine : Premier plan.
D'Alain Bévérini.
Actualité cinématographique.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.30 Série : Les deux font la paire.
Premières armes. Avec Kate Jackson et Bruce Boxleitner.
21.20 Football.
Quart de finale aller de la Coupe des coupes Bordeaux-Torpédo de Moscou.
23.05 Magazine : Moi... je.
Au sommaire : Rapt ; 1er prix : Le plus beau tango du monde ; La belle et la bête ; Qui est la mère de Violette ?
0.05 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.35 Variétés : La nouvelle affiche.
Avec Jeanne Mas, Alain Chamfort.
21.55 Magazine : Thalassa.
Hongkong sur mer.
22.45 Journal.
23.15 Musique : Bal masqué chez les Rohan.
Spectacle enregistré à Strasbourg dans les salons du palais des Rohan, à l'occasion de Musica 86. Œuvres de J. Strauss, Schönberg, Waldteufel, Weill, Rota, Wiener, Dessau...

CANAL PLUS

20.30 Quart de finale aller de la Coupe des coupes : Bordeaux-Torpedo de Moscou. **22.30** Flash d'informations. **22.40** Cinéma : Halloween (la Nuit des masques) ■■ Film américain de John Carpenter (1978). Avec Donald Pleasence, Jamie Lee Curtis, Nancy Loomis, P.-J. Soles. **0.05** Tennis : Lipton International. **2.35** Série : Les monstres.

LA 5

20.30 Feuilleton : Racines I (1er épisode) **22.10** Série : Thriller (La mort pour sœur Marie). **23.25** Série : Mission impossible. **0.15** Série : Jaimie. **1.00** Série : Feuilleton : Racines I (1er épisode). **2.30** Série : Star Trek.

M 6

20.30 Série : Dynastie. Rencontre surprise. **21.30** Série : Les cinq dernières minutes. Patte et griffe. **23.15** Magazine : Club 6. **23.30** Flash d'informations. **23.35** Magazine : Club 6. **0.00** Flash d'informations. **0.05** Musique : 6 Nuit. **0.15** Flash d'informations. **0.20** Musique : 6 Nuit. **0.30** Flash d'informations. **0.35** Musique : 6 Nuit. **0.45** Fl. d'informations. **0.50** Musique : 6 Nuit (suite).

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Les origines de la musique antillaise du dix-septième au dix-neuvième siècle. **21.30** Musique : Plein volume. La sélection du mois : Josquin des Prés, de Jean-Pierre Ouvrard ; La revue critique des nouveautés : Wagner et la question juive, de Jacob Katz ; de Léopold à Constance, Wolfgang Amadeus Mozart, de Maurice Barthélémy ; la Sonate en trio, de Chritopher Hogwood. **22.30** Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Sur le vif : Ils nous ont volé la Canebière. **0.10** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 20 et 21 octobre 1986 à Nanterre) : Des canyons aux étoiles, de Messiaen, par l'Ensemble Intercontemporain, dir. Kent Nagano. **23.00** Les soirées de France-Musique ; à 23.08, Jazz-Club en direct du New Morning.

Jeudi 5 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 Feuilleton : Symphonie.
14.45 Feuilleton : Cœur de diamant.
15.15 Quarté à Vincennes.
15.30 Croque-vacances.
17.30 La vie des Botes.
18.00 Feuilleton : Huit, ça suffit.
18.25 Mini-journal, pour les jeunes.
18.45 Jeu : La roue de la fortune.
19.10 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Série : Columbo.
En toute amitié.
22.05 Documentaire : Allers-retours.
2e volet : Le Cambodge aujourd'hui.
L'enquête de Roger Pic montre comment les rescapés du génocide des Khmers rouges tentent de s'adapter aux nouvelles conditions économiques et politiques. Elle fait également revivre, à l'aide de nombreux documents, l'histoire du pays, au départ de Sihanouk à l'invasion vietnamienne, en passant par le règne tragique de Pol Pot.
23.10 Journal.
23.30 Magazine : C'est à lire.
Emission de Luce Perrot.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.45 Feuilleton : Michel Strogoff.
14.45 Magazine : Ligne directe.
Emission de J. Pradel et D. Verdeilhan.
Les Français se mettent à table (3e partie).
15.40 Feuilleton : Rue Carnot.
16.10 C'est encore mieux l'après-midi.
Emission présentée par Christophe Dechavanne, avec Patrick Timsitt, Jane Birkin, Billy en vidéo.
17.35 Recré A 2.
18.05 Feuilleton : Madame est servie.
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.30 D'accord, pas d'accord.
20.35 Cinéma : le Baron de l'écluse ■
Film français de Jean Delannoy (1960). Avec Jean Gabin, Micheline Presle, Jean Desailly, Jacques Castelot, Blanchette Brunoy, Jean Constantin, Aimée Mortimer.
Un aristocrate désargenté qui a gagné un yacht au jeu tombe en panne, avec son ancienne maîtresse, dans une écluse de Champagne, et se mêle aux gens du peuple. Comédie de mœurs boulevardière d'après une nouvelle de Simenon. Pour Gabin, Micheline Presle et les dialogues d'Audiard.
22.05 Jeudi magazine.
Présenté par Daniel Bilalian. Au sommaire : la maison du futur ; La roulette niçoise ; Recherche d'épave.
23.05 Basket-ball (sous réserve).
Coupe d'Europe des clubs : Orthez-Zadar (en différé d'Orthez).
23.35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14.00 Magazine : Thalassa (rediff.).
14.30 Magazine : Espace francophone (rediff.).
16.00 Documentaire : Haute curiosité.
L'art et l'illusion.
16.50 Jazz off.
17.00 Feuilleton : Demain l'amour.
17.25 Dessin animé : Lucky Luke.
17.30 Dessin animé : Belle et Sébastien.
17.55 Paroles de bêtes :
Le chat sacré de Birmanie.
18.00 Feuilleton : Edgar, détective cambrioleur.
18.25 Paroles de bêtes.
Le lévrier afghan.
18.30 Feuilleton : Flipper le dauphin.
18.57 Juste ciel, petit horoscope.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.15 à 19.35, actualités régionales.
19.55 Dessin animé : Ulysse 31.
20.05 Jeux : La classe.
20.30 D'accord, pas d'accord.
20.35 Cinéma : l'Invasion des profanateurs ■■
Film américain de Philip Kaufman (1978). Avec
▶ Donald Sutherland, Brooke Adams, Leonard Nimoy. Veronica Cartwright, Jeff Golblum, Art Hindle Lelia Goldoni.
Des graines venues de l'espace tombent à San-Francisco et produisent des fleurs et des cosses permettant à des extra-terrestres de s'emparer des êtres humains sans que ceux-ci changent d'apparence. Une première version de ce sujet fut réalisée par Don Siegel en 1956. Avec plus de moyens matériels et de scènes spectaculaires, Philip Kaufman a joué la carte de l'épouvante devant l'invasion possible de micro-organismes de l'univers spatial. Héros américain, Donald Sutherland lutte pour la survie de l'espèce.
22.30 Journal.
23.00 Magazine : Montagne.
23.30 Prélude à la nuit.
Ah, del dia, de Oregon et Apariccio, par l'Agrupacion Musica.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : C'est ma chance ■ Film américain de Claudia Weill (1980). Avec Jill Clayburgh, Michael Douglas, Charles Grodin. **15.25** Cinéma : les Longs Manteaux □ Film franco-argentin de Gilles Béhat (1985). Avec Bernard Giraudeau, Claudia Ohana. **17.05** Cabou Cadin. **17.30** Série : Cisco Kid. **18.00** Flash d'informations. **18.05** Dessins animés. **18.15** Jeu : Les affaires sont les affaires. **18.40** Jeu : Maxibouche. **18.45** Top 50. **19.15** Zénith. **19.50** Flash d'informations. **19.55** Feuilleton : Objectif nul. **20.04** Jeu : Maxibouche. **20.35** Cinéma : A coups de crosse ■ Film franco-espagnol de Vincente Aranda (1983). Avec Bruno Cremer, Fanny Cottençon. *A Barcelone, un inspecteur de police entretient des rapports sado-masochistes avec une jeune délinquante. Il tue son amant. Elle se vengera. Etude d'un cas clinique, histoire morbide de haine, de violence, de perversité. Original et déroutant.* **22.05** Flash d'informations. **22.15** Cinéma : Prophecy □ Film américain de John Frankensheimer (1979). Avec Talia Shire, Robert Foxworth. **23.50** Tennis : Lipton international. **2.20** Série : Mr. Gun.

LA 5

14.20 Série : Star Trek. **15.15** Série Supercopter. **16.10** Série : Chips. **17.00** Dessins animés : Les Schtroumpfs. **17.30** Dessins animés : Princesse Sarah. **18.00** Série : Arnold et Willy. **18.25** Série : Jaimie. **19.15** Série : Happy Days. **19.40** Série : Mission impossible. **20.30** Téléfilm : L'affaire Broukhurst. **22.15** Série : Thriller (Témoin malgré moi). **23.30** Série : Mission impossible. **0.25** Série : Supercopter. **1.20** Téléfilm : L'affaire Broukhurst. **2.35** Série : Jaimie.

M 6

14.00 Feuilleton : L'homme du Picardie. (3e épisode). **14.30** Henri Guillemin raconte... L'affaire Dreyfus (1re partie). **15.00** A.M. Magazine. **16.45** Jeu : Mégaventure. **17.30** Musique : Laser. **19.00** Série : La petite maison dans la prairie. Le guérisseur (1re partie). **19.30** Journal. **19.45** Série : La petite maison dans la prairie. Le guérisseur (2e partie). **20.15** Jeu : Le 20.20.20. **20.30** Série : Starsky et Hutch. L'épidémie (1re partie). **21.30** Cinéma : la Porte du paradis ■■ Film américain de Michael Cimino (1980). Avec Kris Kristofferson, Isabelle Huppert, Christopher Walken, John Hurt. *Le film maudit de l'auteur de* Voyage au bout de l'enfer *(dans une version raccourcie). Le souffle de l'épopée.* **23.30** Flash d'informations. **23.35** Magazine : Club 6. **0.00** Flash d'informations. **0.05** Musique : 6 Nuit. **0.15** Flash d'informations. **0.20** Musique : 6 Nuit. **0.30** Flash d'informations. **0.35** Musique : 6 Nuit. **0.45** Flash d'informations. **0.50** Musique : 6 Nuit (suite).

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecrit pour la radio : De l'autre côté du miroir, de Joé O'Donnell. **21.30** Musique : Emotion-mutation. La danse du canard ; Le tympan sorcier ; Le marché du mois ; Lettre d'Amérique. **22.30** Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Artsons. **0.10** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de l'église Notre-Dame des Victoires) : Fantaisie chromatique en ré mineur, de Sweelinck ; Six chorals, de Hanff : Chaconne nº 3 en ut mineur, de Buxtehude ; Prélude et fugue en mi mineur, de Bruhns ; Sonate en trio nº 5 en ut majeur, BWV 529, et Partita en sol mineur, BWV 768, de Bach, par Christophe Mantoux, orgue. **23.00** Nuits parallèles. Carnavals et travestis.

Communication

La prise de pouvoir à la cinquième chaîne

Western spaghetti

Le mariage du feu et de l'eau que fut l'alliance conclue par Robert Hersant et Silvio Berlusconi pour s'emparer de la cinquième chaîne n'a pas fini de faire jaser. Pourquoi cet ami des socialistes, italiens comme français, est-il allé chercher un sauveur aussi encombrant politiquement ? Passage obligé pour sauver sa chaîne ? Pacte avec le diable ? Coup de foudre ?

« Il est si simpatico ! » plaisantait Berlusconi, interrogé sur son nouvel ami à sa sortie de l'audience devant la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). Les deux hommes, dit-on dans l'entourage du magnat italien, sont véritablement fascinés l'un par l'autre — *« Silvio cherchait un père »*, susurrent les plus perfides — mais on ajoute qu'il n'y a pas de place pour deux caïmans de cette espèce dans la même mare. *« Nous partageons le même coiffeur »*, a confié M. Berlusconi. Peuvent-ils pour autant partager le pouvoir ? Il semble bien qu'un bras de fer soit déjà engagé entre les frères ennemis.

Les armes de *« Sua Emittenza »*, outre son charme latin, sont mathématiques : face à la petite équipe de TVES — une dizaine de membres — il arrive fort des quatre-vingts membres de son équipe, sans compter tous ceux qu'il s'apprête à faire venir d'Italie. Quant au papivore français, sa stratégie est plus subtile. A elle seule, la réputation de M. Hersant a suffi à jeter le trouble dans les troupes berlusconiennes. Son arrivée est redoutée comme *« l'intrusion d'un envahisseur extérieur »*. Cela malgré les propos rassurants tenus par son bras droit, M. Philippe Ramond, directeur de TVES. Celui-ci ne cesse de féliciter ceux de l'ancienne 5 par une formule aujourd'hui consacrée, dans l'audiovisuel, à l'annonce de bouleversements profonds : *« On ne change pas une équipe qui gagne ! »*

Les craintes des « anciens » semblent pourtant se confirmer : les premières têtes viennent de tomber. Robert Hersant avait promis devant la CNCL que tous les membres du personnel de la 5 conserveraient leur emploi. Surprise donc le 28 février, date de l'expiration de la concession de la chaîne première manière, lorsqu'ils sont tous licenciés, pour être aussitôt réembauchés... sauf deux d'entre eux. Il s'agit de Christian Dutoit, directeur de la production, et de Jean Pouleau, directeur technique.

Les intéressés tiennent surtout à éviter la polémique. *« Je ne me pose nullement en martyr »*, annonce d'emblée Jean Pouleau. Intégré il y a tout juste un an par M. Jérôme Seydoux, PDG de l'ancienne 5, il a reçu une lettre le 27 février du directeur du personnel, mettant fin à son contrat à partir du 1er mars. *« Bien que je n'aie pas reçu de préavis,* dit-il, *je voyais venir cette décision. Elle comporte, je l'admets, une certaine logique. M. Hersant est arrivé avec une équipe homogène, la sienne. Des postes de cadres supérieurs à la direction — comme le mien ou celui de Christian Dutoit — sont uniques par nature. »* Peut-être aurait-on pu trouver une autre solution. *« Nous avons été défendus en haut lieu,* ajoute M. Pouleau, *et, de toute façon, nous recevrons des indemnités du gouvernement. Mais quand ?... »*

Récupérer TV 6 ?

D'autres commentaires, entendus au siège de la chaîne, rue Jean-Goujon, où sont actuellement regroupées les deux équipes, se révèlent beaucoup moins sereins. *« Hersant veut devenir le patron absolu,* chuchote-t-on. *Il considère la chaîne actuelle comme une infra-structure commerciale essentielle à ses visées européennes, en particulier pour ce qui concerne le marché publicitaire. »* D'autres sont encore plus sévères. Ils soupçonnent M. Hersant de ne voir dans la 5 qu'une *« simple banque d'images et de programmes où il pourra puiser, en attendant la mise en service de ses propres studios, boulevard Péreire. »*

Hersant et Berlusconi ont beau détenir chacun 25 % du capital de la nouvelle chaîne, il faudra bien, un jour, que se détache le véritable patron. Ce couple, déjà fragile, devra de surcroît affronter bientôt les turbulences de l'échéance électorale de 1988. Pour le moment, la lutte pour le pouvoir se concentre sur l'élaboration d'une nouvelle grille de programmes. *« Le démarrage de notre chaîne sera progressif,* explique M. Ramond. *le vrai grand rendez-vous est fixé au mois de septembre. »*

Poudre aux yeux. La machine est déjà en marche, et l'équipe Hersant veut diffuser les premiers journaux d'information dès le mois de mai. Avant de s'attaquer à d'autres émissions, car elle refuse le partage proposé par l'autre équipe : les informations à Hersant, le reste à Berlusconi. Celui-ci n'est pas inactif non plus. Son directeur des programmes, Carlo Frechero, déborde d'idées et dessine volontiers la 5 de demain, selon sa conception...

Dans un premier temps, on servira la même soupe qu'auparavant, sortie des vieilles marmites éprouvées : séries américaines (*Star Trek, K 2 000, Supercopter, l'homme de l'Atlantide*), feuilletons et comédies (*Shérif fais-moi peur, Happy Days, Jaimie*), dessins animés (*les Schtroumpfs, Princesse Sarah*). Mais on cherchera à fidéliser les spectateurs en ciblant davantage les différentes tranches horaires sur tel ou tel public. L'après-midi sera destiné aux enfants avec des dessins animés et des séries ; de 17 heures à 20 h 30, au public familial et, surtout, féminin, avec des feuilletons et des séries françaises, pour amener tout ce petit monde vers le grand rendez-vous de la soirée : des films (avec des classiques comme *Eléphant Man* et *Blow Up*) ou des feuilletons prestigieux *Pierre leGrand* et *Racines*).

In fine, une petite bombe, lancée en guise de ballon d'essai en direction des orphelins de la défunte chaîne musicale. *« Je veux récupérer le public de TV 6,* dit Carlo Frechero modestement. *C'est une chaîne que j'aimais beaucoup, car elle avait réussi à capter l'ambiance des jeunes. Je leur propose des espaces autonomes, des « fenêtres » où ils pourront recréer le climat et la complicité qu'ils ont perdus avec leur chaîne musicale. »* Des clips, des concerts, des interviews, M. Frechero est même prêt à proposer une place aux meilleurs animateurs de TV 6 !

Proposition peu banale. Sera-t-elle acceptée par l'autre partenaire du tandem ? On a l'impression d'assister à l'élaboration de deux grilles différentes, de deux projets de télévision antinomiques. Avant d'arriver à un « divorce à l'italienne » ?

ALAIN WOODROW.

Les nouveaux programmes d'Antenne 2

M. Contamine : une large audience et une grande ambition sont compatibles

« La création, objectif numéro un » : tel est le principe affirmé par M. Claude Contamine, PDG d'Antenne 2, qui présentait à la presse, mardi 3 mars, la nouvelle grille de programmes de la chaîne. Une collection dirigée par le cinéaste Jacques Deray sera notamment destinée, a-t-il précisé, à accueillir les nouveaux auteurs et réalisateurs. Quant à l'information, M. Contamine la souhaite *« complète, honnête, pluraliste et vivante »* : il s'agit, a-t-il dit, de *« présenter les faits et leurs explications, tels que les journalistes les observent, sans peser sur l'opinion des téléspectateurs »*. Le PDG d'Antenne 2 a conclu : *« Une large audience et une grande ambition sont compatibles à condition que nous sachions épouser le terrain, c'est-à-dire suivre l'évolution des goûts et des intérêts du public, que nous sachions faire de nos missions de service public des atouts et que nous sachions innover. »*

Parmi les aménagements destinés à répondre à ces objectifs, M. Jean-Marie Cavada, directeur de l'antenne, a annoncé la *« remise en mouvement »* de l'information (avec le *« remusclage »* de *Télé Matin*, un journal de fin de soirée à heure fixe, peu après 23 heures, et un dernier journal à 1 heure du matin en fin de semaine) ; la création d'une *« télévision à la carte »* de 9 heures à midi ; l'apparition d'un *« télé-club »*, le samedi soir, qui permettra de revoir les grandes émissions du passé. M. Cavada a également indiqué que, face au film du dimanche soir sur TF 1, A 2 programmera désormais un *« policier du dimanche soir »* inédit, et que le lundi soir verrait le retour du grand reportage. Le magazine « Les enfants du rock » sera diffusé deux fois par semaine, le mardi et le samedi.

Enfin, M. Elie Vannier, directeur de la rédaction, a confirmé le maintien de Bernard Rapp et de Claude Sérillon dans leurs fonctions de présentateurs du journal télévisé de 20 heures.

Chaîne musicale

Les chanteurs haussent la voix

Dans ce vieux quartier de la Bastille à Paris, la rue de Lappe avait retrouvé ses badauds. Et le Balajo, délaissant un instant la « guinche », vivait tout à coup dans la fièvre des caméras et des micros. Johnny (Halliday), Serge (Gainsbourg), Bernard (Lavilliers), Michel (Sardou), Yves (Simon), Jean-Jacques (Goldman), Etienne (Daho), France (Gall) et Michel (Berger) étaient tous là mardi 3 mars, dans un coude-à-coude exceptionnel pour ces « solitaires », comme ils se présentent eux-mêmes. Tous ces « grands de la chanson » — qui *« font plus d'entrées que certains politiques »* — étaient venus défendre le principe d'une chaîne musicale. Avec l'appui d'un Jack Lang *« venu en tant qu'homme de culture »,* que Serge Gainsbourg appelait, presque cérémonieusement, « le ministre ».

Une indignation vraie dans les propos. Indignation que l'on n'ait pas donné « le temps de s'exprimer » à TV 6, disparue le 28 février dernier. Indignation d'avoir été reçus, la veille, à Matignon par des conseillers du premier ministre qui n'ont pas su les écouter. Indignation que ce *« pays de vieux »* creuse un peu plus le fossé qui le sépare de sa jeunesse en retirant à cette dernière, la seule télévision dans laquelle « elle se reconnaisse ». Indignation, enfin, devant les incohérences des choix gouvernementaux. *« Début janvier, le gouvernement se met à aider la chanson française, rappelle Michel Sardou. En février, il la poignarde dans le dos. »* Car, sans chaîne musicale, il sera impossible de rentabiliser des clips vidéo. Et, sans ces derniers, impossible de faire connaître de nouveaux talents.

Mais les chanteurs ne se contentent pas de prendre des positions de principe. Ils demandent la création d'une nouvelle chaîne qui, comme le suggère, non sans une certaine candeur, Johnny Hallyday, pourrait être *gérée directement par des... maisons de disques*, représentées dans la salle, mais extrêmement discrètes. Jean-Jacques Goldman et Bernard Lavilliers vendront pourtant « le morceau » en suggérant que l'on dégage le *canal 38 sur Paris*, une septième fréquence dans les villes de l'Ouest (il en existe de disponibles) et que cet embryon de réseau fusionne avec... Télé-Monte-Carlo. Des indications *précises* qui montrent que les maisons de disques n'ont pas été totalement étrangères à la préparation du dossier...

De retour du Maroc, M. François Léotard pourra bien expliquer que TMC est une chaîne de *droit monégasque, pour laquelle* la Principauté a d'autres ambitions. Mais en recevant ces artistes comme il en a l'intention, il ne pourra sans doute pas s'en tenir là. Comme l'a dit Johnny Hallyday : *« Je n'ai jamais participé à une manifestation. Mais là, j'irai jusqu'au bout. »*

P.-A. G.

Candidats à la reprise de TF 1

Bouygues et Hachette garantissent l'emploi à la CFTC

M. Yves Sabouret, vice-PDG du groupe Hachette, a complété, pour les représentants du syndicat CFTC de l'audiovisuel venus le consulter, les informations qu'il avait données à la délégation du comité d'entreprise de TF 1 (*le Monde* du 28 février).

Selon un communiqué de la CFTC, publié le lundi 2 mars, M. Sabouret a affirmé qu'*« il n'existait aucun plan de réduction du personnel de la chaîne »*. Pour ce qui concerne la future équipe de direction, le syndicat rapporte que le groupe Hachette *« n'envisage d'arriver qu'avec une dizaine de personnes »*. D'autre part, pour les salariés souhaitant quitter l'entreprise, *« les clauses de conscience et de cession seront valables trois mois »* à partir de la prise de fonctions *« effective »* du groupe, si la chaîne lui est attribuée. Quant aux pigistes, *« tous les cas seront étudiés, la priorité étant de faire travailler à plein régime les statutaires »*.

Toujours selon la CFTC, l'information *« est considérée comme prioritaire par Hachette »*. Dès le 15 juin, et *« sous forme de rodage »*, les nouveaux propriétaires entendent ouvrir l'antenne de 7 heures à 9 heures, avec une première partie *« services »* et une seconde *« ciblée sur les cadres »*. Mais le *« réel démarrage »* de ces émissions n'aura pas lieu avant le mois de septembre.

M. Sabouret a également indiqué aux délégués syndicaux que la chaîne *enregistrerait un bénéfice* d'exploitation *« dès la première année »* et que le remboursement des actionnaires était prévu *« sur quatorze à dix-sept ans »*. Hachette envisage aussi *« d'apporter une aide pour l'achat des 10 % réservés au personnel »*.

Les représentants de la CFTC ont été également reçus par des responsables du groupe Bouygues, qui leur ont donné sensiblement les mêmes assurances sur *« la garantie de l'emploi »* et le *« respect des conventions collectives »*. Le groupe numéro un mondial du bâtiment et des travaux publics, propose, en outre, un plan épargne d'entreprise afin de *« favoriser l'actionnariat du personnel »*. Il promet, d'autre part, de *« féminiser certains postes »* et prévoit, comme son concurrent Hachette, de développer la formation du personnel pour *« tenir compte des nouvelles technologies »*.

● **La publicité pour l'alcool à la télévision.** — Le bureau du conseil national de l'ordre des médecins ainsi que l'Académie de médecine viennent de faire savoir qu'ils désapprouvent la décision d'autoriser l'extension de la publicité pour les boissons alcoolisées à l'ensemble des chaînes de télévision privatisables.

● **Les premiers taux d'audience de M 6.** — Pour sa première journée, la nouvelle chaîne M 6 a obtenu, selon le sondage Audimat de Médiamétrie, une durée moyenne d'écoute de quatre minutes taux national et de vingt-quatre minutes taux rapporté aux foyers « initialisés », recevant effectivement la chaîne. Les trois meilleurs scores ont été réalisés par le feuilleton « Clair de lune » (6 % des initialisés), l'émission-jeu « Hou la la » (4 %) et le film *les Aventuriers* (4 %). Pour sa dernière semaine d'existence (du lundi au vendredi), TV 6 avait eu une durée d'écoute de neuf minutes en moyenne.

Radio-France : nouvel appel à la grève

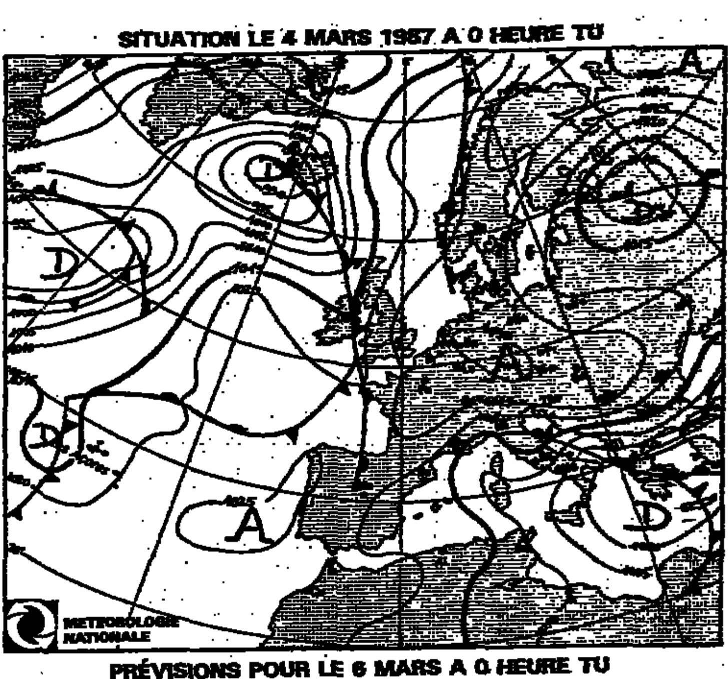
L'ensemble des stations de Radio-France (France-Inter, France-Culture, France-Musique, Radio-Bleue et les stations locales) ont diffusé un programme « minimum » unique mardi 3 mars. Les syndicats CFDT, CGT, SNJ, Supart (artistes) et SIA (artistes-interprètes) avaient appelé à la grève pour protester notamment contre la suppression de Radio 7 au profit du projet d'information continue *Radio-France Info*. Seul le syndicat Force ouvrière avait condamné cette action.

Selon la direction, le mouvement a été suivi par « 20 % des personnels permanents ». Pour les syndicats, en revanche, la grève a été « massivement suivie », notamment dans les radios locales où, selon eux, 70 % des personnels ont cessé le travail. Sur Paris, ils estiment à « environ 50 % » la proportion de grévistes.

Les organisations syndicales déposeront un nouveau préavis de grève pour la semaine prochaine et exigent « l'élaboration d'un calendrier » pour la mise en place de Radio-France Info, « la consultation des personnels pour les réformes de structure » ainsi que le reclassement des « cachetiers » de Radio 7.

Météorologie

SITUATION LE 4 MARS 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 MARS A 0 HEURE TU

METEOROLOGIE NATIONALE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 4 mars à 0 heure et le jeudi 5 mars à 24 heures.

Au cours des 48 heures à venir, la France restera sous l'influence des hautes pressions d'Europe centrale.

Les perturbations qui affecteront le pays n'auront donc qu'une activité très faible : la première s'évacuera jeudi matin sur les Alpes et le Jura où l'on observera encore quelques chutes de neige, la seconde abordera en soirée les côtes de la Manche en donnant de petites pluies ou bruines.

Jeudi : des Vosges au Jura et aux Alpes, le ciel restera chargé avec quelques petites chutes de neige.

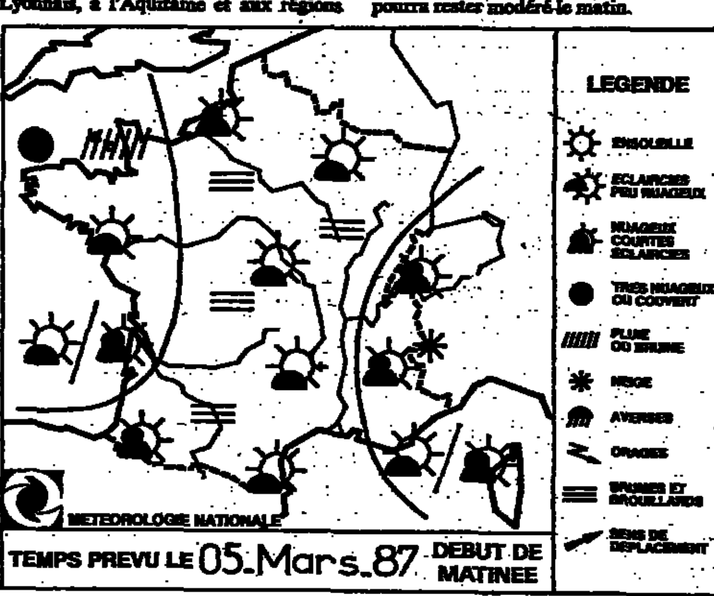
Partout ailleurs, nuages et éclaircies se partageront le ciel. En matinée le soleil fera de plus belles apparitions du Nord et des Ardennes au Massif Central, au Lyonnais, à l'Aquitaine et à la Méditerranée ; en revanche attention aux brouillards assez fréquents dans l'intérieur au lever du jour. Dans l'après-midi, les habitants de la Lorraine au Lyonnais, à l'Aquitaine et aux régions méditerranéennes conserveront un temps bien ensoleillé.

Ce ne sera pas le cas de la Bretagne au Nord, au Bassin parisien, au Massif Central et au Limousin où des nuages de plus en plus nombreux envahiront peu à peu le ciel. On peut même s'attendre à de petites pluies en soirée près de la Manche.

Côté températures, elles seront encore négatives le matin sur une grande partie du pays avec −6 à −8 degrés dans le Nord-Est, −1 à −4 degrés dans le Nord, le Centre et le Centre-Est, 0 à 4 degrés partout ailleurs.

Dans l'après-midi, elles atteindront un maximum voisin de 1 degré dans le Nord-Est, 3 à 6 degrés du nord du Massif Central et à Rhône-Alpes, 8 à 12 degrés de la Bretagne aux Charentes et en basse vallée du Rhône, 12 à 14 degrés de l'Aquitaine aux régions méditerranéennes.

Le vent soufflera faiblement, excepté près du golfe du Lion où le mistral pourra rester modéré le matin.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

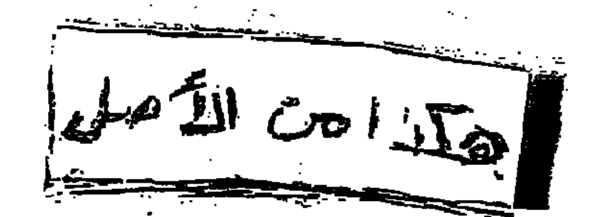
Valeurs extrêmes relevées entre le 3-3 à 6 h TU et le 4-3-1987 à 6 h TU — le 4-3-1987

FRANCE			
AJACCIO	16	3	N
BIARRITZ	11	7	C
BORDEAUX	12	1	C
BOURGES	4	−4	B
BREST	9	5	P
CAEN	2	−2	C
CHERBOURG	2	−1	N
CLERMONT-FERR.	3	−3	C
DIJON	2	−6	C
GRENOBLE St-M-H	5	1	C
LILLE	−1	−5	C
LIMOGES	3	−4	N
LYON	5	−2	C
MARSEILLE-MAR.	10	−2	D
NANCY	12	−8	C
NANTES	7	−1	C
NICE	17	6	D
PARIS-MONTS.	0	−2	C
PAU	11	4	C
PERPIGNAN	14	8	D
RENNES	6	−1	P
ST-ÉTIENNE	4	−3	C
STRASBOURG	1	−8	N
TOURS	5	−4	N
TOULOUSE	10	−2	D
POINTE-A-P.	30	21	A
ETRANGER			
ALGER	21	8	D
AMSTERDAM	−3	−8	N
ATHÈNES	14	4	P
BANGKOK	32	22	C
BARCELONE	17	7	N
BELGRADE	−7	−14	D
BERLIN	−4	−8	*
BRUXELLES	−3	−6	N
LE CAIRE	19	11	N
COPENHAGUE	−7	−13	D
DAKAR	34	18	D
DELHI	29	15	D
DJERBA	21	13	D
GENÈVE	4	−2	C
HONGKONG	20	18	C
ISTANBUL	10	−2	*
JÉRUSALEM	14	4	N
LISBONNE	25	13	D
LONDRES	3	−4	N
LOS ANGELES	25	10	D
LUXEMBOURG	−4	−12	D
MADRID	23	10	D
MARRAKECH	33	12	D
MEXICO	26	10	B
MILAN	16	−2	C
MONTRÉAL	−3	−9	C
MOSCOU	−15	−18	D
NAIROBI	31	10	D
NEW-YORK	8	1	A
OSLO	−7	−22	C
PALMA-DE-MAL.	18	5	C
PÉKIN	11	−1	D
RIO-DE-JANEIRO	29	24	D
ROME	18	−1	D
SINGAPOUR	32	24	A
STOCKHOLM	−10	−13	*
SYDNEY	20	18	A
TOKYO	11	3	C
TUNIS	18	9	P
VARSOVIE	−10	−13	A
VENISE	6	−6	D
VIENNE	−6	−11	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

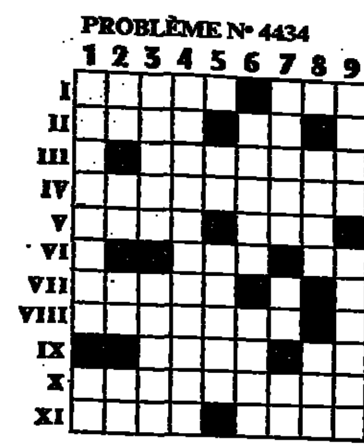
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



« Services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4434



HORIZONTALEMENT

I. Rivalité des bandes. Pas cadencé. – II. Cas d'alternance de régime en Afrique. Possessif. – III. Fermée ou enfermée. – IV. Fouettent en des lieux où le fumet est roi. – V. Entraînent un certain échauffement entre deux conducteurs. A donc été fait sans aucun motif. – VI. Roula en prenant des détours. Scène première. – VII. Montre spathe blanche. – VIII. Une naïade qui peut avoir un corps de nymphe. – IX. Abrégé de paroles cruciales. Note. – X. Des falots qui ne sont pas ternes. – XI. Leur pont n'a vraiment rien de neuf. Souffleur.

VERTICALEMENT

1. Espèce de nigaud un peu fou. Note. – 2. « Pris » au piège. Eclat de voix. Faisait son service avec ardeur. Mesure à quatre temps. – 3. Matière grasse. Chef-lieu de canton. – 4. Appliques murales. – 5. Pratiques. Coupable pratique. – 6. Disciple de Baden-Powell. Vieux monsieur. – 7. Très difficile à refaire. Article. Elément de la culture japonaise. – 8. L'Irlande de Yeats. Relève une absence de goût. – 9. Gravures rupestres. A fait ses preuves en passant par plusieurs épreuves.

Solution du problème n° 4433

Horizontalement

I. Pyromanes. – II. Ebisela. – III. Règlement. – IV. Epia. Eu. – V. Stade. – VI. Est. Neste. – VII. Ecriteau. – VIII. Siège. Ure. – IX. Une. GL. – X. Fusent. Ou. – XI. Ara. Ecots.

Verticalement

1. Pyrénées. Fa. – 2. EP. Scieur. – 3. Registre. Sa. – 4. Oblat. Iguë. – 5. Mie. Antenne. – 6. Asmodée. Etc. – 7. Née. Esaü. – 8. Elne. Turgot. – 9. Saturé. Elus.

GUY BROUTY.

EN BREF

● **COLLOQUE : « Japon et sécurité ».** – L'Association de Presse France-Japon organise un colloque sur le thème « Japon et sécurité, du feu nucléaire à l'IDS », le vendredi 3 avril, de 9 heures à 19 heures au Sénat (salle Médicis), sous la présidence de M. René-Jean Dupuy, professeur au Collège de France, avec traduction simultanée. Le programme en est le suivant : « Les données historiques », M. Servoise, ancien ambassadeur ; « L'évolution de l'opinion japonaise », M. Chuma, éditorialiste à l'*Asahi Shimbun* ; « Un tournant politique », M. Masuzoe, professeur à l'université de Tokyo ; « La zone Pacifique », amiral Lacoste, président de la Fondatiton pour les études de défense nationale ; « Technologies et armements », M. Domange, consultant à la FEDN ; « Un nouveau concept technologique de la sécurité », MM. Sakata et Sasakawa, professeurs à l'université de Tokai ; « Les hypothèses stratégiques », M. Coutau-Begarie, consultant auprès des Nations unies ; « Le Japon et la paix », M. Motono, ambassadeur du Japon en France. M. Robert Guillain, président fondateur et M. Jean-Claude Courdy, président honoraire de l'associatiton, interviendront dans les débats. Frais de participation : 150 F. Inscriptions avant le 15 mars, en téléphonant au 47-27-30-90.

● **COLLOQUE : l'effet Gorbatchev.** – Le Centre d'études et de recherches internationales (CERI) consacre, le jeudi 12 mars, une journée d'étude à « l'effet Gorbatchev ». Trois grands thèmes ont été retenus : « L'Europe de l'Est face à l'évolution de l'URSS depuis l'avènement de Gorbatchev » (les pays du pacte de Varsovie, hors du pacte de Varsovie, la dissidence) ; « L'impact de Gorbatchev sur la gauche européenne » (l'Internationale socialiste, le SPD et les Verts) et « Vers une nouvelle configuration mondiale ? » (les rapports Est-Ouest, les Deux Grands et l'Europe ; l'Asie : une nouvelle donne ? ; les pays à « orientation socialiste » : vers quelle orientation ?). Parmi les participants : Mme Lilly Marcou du CERI, MM. J. Rupnik, P. Hassner, J.-L. Domenach et Zaki Laïdi du CERI, Ph. Coste (centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères), J. Huntzinger (université de Perpignan), P. Kende (EHESS), Th. Schreiber (RFI), K. Bartosek (IHTP), H. Zimmermann (Institut d'études internationales de Cologne), Michel Tatu et Alain Jacob du *Monde*.

★ CERI, 4, rue de Chevreuse, 75006 Paris, 45-49-51-34. La rencontre se tiendra à la salle A. Siegfried de la Fondation nationale des sciences politiques, 30, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 6 MARS

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Conciergerie, Sainte-Chapelle », 14 h 15, 1, quai de l'Horloge (S. Rojon).

« Evocation des anciens hôpitaux de Paris au Musée de l'assistance publique », 14 h 30, 47, quai de Tournelle.

« La céramique à travers les âges en Europe dans la collection du Musée de Sèvres », 15 heures, Musée national de céramique de Sèvres, place de la Manufacture (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Le cabinet de dessin de Rembrandt », 14 h 30, 58, rue de Richelieu (I. Hauller).

« Des ruelles moyenâgeuses de la rue de la Parcheminerie à la Comédie-Française, le café Procope », 14 h 30, 1, rue des Carmes (Vieux Paris).

L'Opéra et ses souterrains », 14 heures, hall d'entrée (M. Ch. Lasnier).

« Claude Monet et les impressionnistes au musée Marmottan », 14 h 30, 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

« La paroisse des rois de France », 15 heures devant portail de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (Paris et son histoire).

« Hôtels de l'île Saint-Louis, 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Le musée d'Orsay », 10 h 15, 1, rue Bellechasse et « Le musée Picasso », 14 h 30, 5, rue de Thorigny (Paris Passion).

« Belleville, son cimetière, sa forêt de béton du XXe siècle », 14 h 30, métro Télégraphe (V. de Langlade).

« Les plus grands hôtels du Marais rénové », 14 h 30, place des Vosges, statue Louis-XIII (Arts et curiosités de Paris).

« Hôtel de Sens et hôtel d'Aubray de Brinvilliers », 15 heures, 1, rue du Figuier. S'inscrire au 42-60-71-62. Après 18 heures, 45-48-26-7 (A. Ferrand).

« Rues et maisons du Moyen Age de Maubert », 14 h 30, église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris pittoresque et insolite).

CONFÉRENCES

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « L'alchimie de la mort ».

Salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 15 heures : « Les grands féodaux de la Bohême et de la Pologne » (M. Meunier Thouret).

« Ecole des langues orientales, 2, rue de Lille, 19 h 30 : « Le monde des Scythes à travers leurs noms » (M. A. Christol).

Faits divers

Après l'accident des Orres

La catastrophe de Luz-Ardiden met en cause l'efficacité du contrôle de l'administration

Même s'ils n'ont guère de points communs techniques, l'accident du télésiège de Luz-Ardiden (Hautes-Pyrénées), qui a provoqué, le 1er mars, la mort de cinq personnes (trente-neuf autres blessées) et celui du télécabine des Orres (Hautes-Alpes) où trente-huit personnes ont été blessées le 27 décembre dernier, offrent des similitudes.

Dans le premier cas, c'est le béton supportant le pylône du sommet qui a lâché, trois semaines après la mise en service de l'appareil. L'enquête portera sur les points de savoir si les plans du constructeur Montaz-Mautino étaient valides, s'ils ont été respectés et si les contrôles ont bien été effectués.

Aux Orres, c'est une tête de pylône vieille de quatre ans seulement qui s'est sectionnée. Les possibilités de fatigue du métal avaient été sous-estimées par tout le monde, l'administration, comme le constructeur Pomagalski. D'autre part, la pièce défaillante n'avait pas l'épaisseur prévue par les normes officielles.

Dans ces deux accidents qui impliquent le matériel des deux premiers fabricants français de remontées mécaniques, on retrouve bien sûr des fautes techniques, mais aussi une défaillance des contrôles officiels.

M. Jacques Douffiagues, ministre chargé des transports, l'a implicitement admis le mardi 3 mars en recevant l'association des journalistes ferroviaires. « *Il semble que le mode de transport ne soit pas en cause,* a-t-il déclaré. *Il nous faut, maintenant, analyser la nature exacte des contrôles avant et pendant la mise en service des remontées mécaniques. Je m'interroge sur les redondances possibles entre les interventions du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du contrôleur qui laisseraient à découvert des plages de responsabilité. J'aimerais aussi savoir précisément sur quoi portent les vérifications des directeurs départementaux de l'équipement. Les installations mécaniques sont soumises à des tests très rigoureux de « torture » et à 100 heures de rodage avant mise en service, mais le génie civil ne semble pas faire l'objet de contrôles de la part de la DDE.* »

Par mesure de prudence, le fonctionnement des télésièges du même type que celui de Luz-Ardiden a été suspendu afin de vérifier qu'aucun risque d'effondrement ne les menaçait. La même mesure conservatoire avait été prise pour les télécabines identiques à celles des Orres. La même fatigue prématurée du métal avait été décelée dans une autres station de sports d'hiver.

AL. F.

● **Plainte contre X.** – Le président du SIVOM (Syndicat à vocations multiples) de Luz-Ardiden formé de cinq communes de la vallée de Barèges (Luz-Saint-Sauveur, Esquieze, Sassis, Sazos, Grust), M. Claude Daré, maire-adjoint (PS) de Luz-Saint-Sauveur, a été mandaté, mardi 3 mars, pour déposer une plainte contre X., avec constitution de partie civile. Dans l'immédiat, cette action va permettre au SIVOM d'avoir accès aux pièces de l'enquête judiciaire. Le président, M. Daré, a déclaré : « *Nous nous interrogeons. Nous voulons que toute la lumière soit faite sur les causes de la rupture du pylône. Nous voulons aussi garantir les intérêts de la station et de la collectivité locale contre l'éventuel préjudice commercial.* » (Corresp.)

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Sylvie et Michel ZIMMERMANN** sont heureux d'annoncer la naissance de

Laura

le 25 février 1987.

Michel et Sylvie Zimmermann,
37, rue Saint-Fargeau,
75020 Paris.
Tél. : 43-62-87-66.

– **Ivana FULLI-LEMAIRE**
et
François LEMAIRE,
Natacha, Sacha et Samuel

ont la très grande joie de faire part de la naissance de

Nicolas, Louis

le 26 février 1987, à Paris.

Décès

– Mme Roger Boiry,
M. et Mme Jean Boiry,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Raymond Bloch,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Roger BOIRY,

leur époux, frère, oncle, grand-oncle et beau-frère,
survenu le 21 février 1987 dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 6 mars, à 14 heures en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

26, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.
« L'Orangeraie »
Notre-Dame-de-Vie,
06250 Mougins.
5, rue Jean Moréas,
75017 Paris.

– M. et Mme Pierre Fischer
et leurs enfants,
Me Michel Blum
et sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère

Mme Maurice BOUVIER-AJAM,
née Solange Morin,
avocat honoraire
près la cour d'appel de Paris,
ancien secrétaire de la Conférence,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Neufchelles dans l'Oise (60), le vendredi 6 mars à 16 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

14, square Alboni,
75016 Paris.

– Nous apprenons le décès, survenu le lundi 2 mars à Paris, de l'

amiral Gérard de CASTELBAJAC.

[Né le 15 septembre 1923 au Pin-au-Haras (Orne) et ancien élève de Navale, Gérard de Castelbajac a notamment commandé l'escorteur d'escadre *Kersaint* en 1967, puis le porte-hélicoptères *Jeanne-d'Arc* en 1971. En 1976, il a commandé le Centre d'expérimentations nucléaires de la Polynésie française. En 1978, il commande l'escadre de la Méditerranée et il est nommé, en 1980, directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). En 1982, avec le rang et l'appellation d'amiral, il devient inspecteur général de la marine nationale. Placé en deuxième section (réserve) en 1983, il est porté, en décembre 1985, à la présidence de la Société nationale de sauvetage en mer. L'amiral de Castelbajac était grand officier de la Légion d'honneur.]

– Mme Elisabeth Colas,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel COLAS,
libraire,

survenu le 1er mars 1987, dans sa soixante-dix-septième année.

67, boulevard Beaumarchais,
75003 Paris.

– Mme Paul Denoun,
Le docteur Anne-Marie Chesneau,
M. Hubert Chesneau,
Daphné et Julien Chesneau,
Les familles Denoun, Anjoay, Bonan, Robineau, Fernandez
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Paul DENOUN,
radiologiste,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 26 février 1987, dans sa soixante-dix-huitième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Toulouse.

Il était bon et généreux.
Priez pour lui.

11, rue Silly,
92100 Boulogne-Billancourt.

– Marseille. Grenoble. Saint-Raphaël.

Irène et Jean-Pierre Marquis,
Olivier, Isabelle, Caroline
Simone et Andrée Targe,
Frédéric et Boris,
Annie Katz,
M. et Mme Samuel Cofman,
leurs enfants et petits-enfants,
Sa famille d'Israël,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

docteur Charles KATZ,

le 1er mars, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Grenoble, le 3 mars 1987.

– **Le Père**
Dominique (Yves) MESNARD,

est entré dans la lumière du Seigneur le 3 mars 1987, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Ses funérailles seront célébrées le vendredi 6 mars, à 11 h 30, en l'église conventuelle de l'Annonciation (222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e).

De la part :
Du Père provincial des dominicains de la province de France,
Du Père prieur et des religieux du couvent de l'Annonciation,
Et de sa famille.

– Le personnel de l'UER de mathématiques et d'informatique d'Amiens

a le regret de faire part du décès de

M. Paul VER EECKE,
professeur de mathématiques

survenu le 27 février 1987.

Les obsèques religieuses seront célébrées le 5 mars 1987, à 11 heures, à Moreuil (80).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Remerciements

– M. Jacques Opoczynski,
son compagnon,
remercie tous ceux qui lui ont manifesté leur sympathie lors de la mort de

Roma SILBERT,

survenu à Paris-11e, le 23 février 1987, à l'âge de soixante-neuf ans.

Erratum

– Dans l'annonce parue le 3 mars (*le Monde* daté du 4 mars), et concernant le décès de

Emile S. COHEN,

il fallait lire :
Josèphe Cohen,
Ses enfants
Et toute sa famille,

et non
Joseph Cohen.

Communications diverses

– Perspectives d'ouverture dans l'URSS de 1987 ? Conférence-débat avec Alexandre Adler, collaborateur à *Libération*, enseignant à Paris-VIII.
Jeudi 5 mars, à 20 h 30, Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris.

– L'Association culturelle Krishnamurti, 73, rue Fondary, 75015 Paris, organise actuellement des projections vidéo en français (traduction simultanée) de dialogues de Krishnamurti avec le docteur David Bohm, professeur de physique théorique, et le docteur David Shainberg, psychiatre, sur la « Transformation de l'homme ».
Renseignements : 45-75-15-25.

– « Paris-Jérusalem », créée il y a huit mois par M. Patrick Caillet pour « rapprocher Français et Israéliens dans le cadre de rencontres culturelles, économiques et politiques », organise le 5 mars au Palais du Luxembourg un colloque sur le thème « Jérusalem d'hier et d'aujourd'hui », sous la présidence d'honneur de M. Pierre Christian Taittinger, vice-président du Sénat, en présence de M. Ovadia Soffer, ambassadeur d'Israël en France. Un film inédit sur Israël et Jérusalem sera projeté. M. Yves Coppens, professeur au collège de France, parlera de la préhistoire et de l'archéologie en Israël.
Renseignements : 42-77-44-78, ou M. Paul Schaffler, 60, rue de Lisbonne, 75008.

– Une table ronde sur les « Mythes fondateurs du féminin en Amérique latine » aura lieu le jeudi 5 mars, à 18 h 30, à la Maison de l'Amérique latine, 217 boulevard Saint-Germain, Paris-7e, avec MM. Edmundo Eichelbaum, Maurice Godelier, Plinio Mendozz, Marvel Moreno et Ruben Bareiro Saguier.
Renseignements : 42-22-97-60.

INTERNATIONAL

UNE EXPERIENCE DE FORMATEUR A L'ETRANGER

THOMSON-CSF COOPERATION (250 personnes dont 200 ingénieurs et cadres), filiale de THOMSON-CSF, occupe une place privilégiée dans le domaine de l'ingénierie éducative et de la formation technique des personnels étrangers de nombreux pays.
Afin de répondre à l'important développement de nos activités, nous souhaitons intégrer plusieurs

INGENIEURS (Grandes écoles ou Universitaires) Réf. 91525/LMI

TECHNICIENS SUPERIEURS (BTS/DUT...) Réf. 91526/LMI

Jeune diplômé ou professionnel confirmé en **ELECTROMECANIQUE ET/OU ELECTRONIQUE**, vous parlez couramment l'anglais. Outre de bonnes connaissances en matière de systèmes complexes, vous possédez une expérience probante de formateur.

Dans un premier temps, vous serez responsable de la préparation et de la rédaction des cours, au sein de notre établissement situé en proche banlieue ouest de Paris.
Vous serez ensuite chargé de former sur site (Arabie Saoudite) les équipes techniques de nos clients, en particulier au niveau maintenance, mise en œuvre et exploitation de systèmes haute technologie.

Cette mission a double volet s'inscrit dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 2 à 4 ans.
Rémunération motivante. Nombreux avantages.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la référence du poste choisi à Mr GUICHARD - THOMSON-CSF COOPERATION - 147, rue Yves Le Coz - 78000 VERSAILLES.

THOMSON-CSF

HAVAS CONTACT

ORGA

Important International Chemical Group seeks qualified individuals for the expansion of its Patents and Licensing Department:



PATENT EXPERTS
(worldwide filing & prosecution) (SI 3594 LM.)

LICENCE/CONTRACT EXPERTS
(negotiating & drafting) (SI 3595 LM.)

The ideal candidates, being citizens of the European Community, will have:

- a technical university degree combined with a reasonable understanding of patent law
- three/four years of practical experience
- command of English and one other language (preferably Italian)
- no more that forty years of age
- availability for frequent trips within and outside of Europe

Compensation, definitely attractive, is commensurate with the skills and personal achievements. Employment with this International Group offers vast career possibilities.
Workplace is near Milano.

Applications should be sent, quoting the reference No of SI and giving a telephone number, to:

ORGA SI - 20129 MILANO - Via Plinio, 63 - Tel. (2) 20.46.641

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

cherche pour son **laboratoire d'enseignement assisté par ordinateur**

chef de projet en EAO

Le/la candidat(e) recherché(e) doit être de formation universitaire, titulaire si possible d'un doctorat en sciences ou en sciences appliquées et au bénéfice d'une large compétence en informatique et en EAO. Sa mission consistera à mettre sur pieds un laboratoire d'EAO offrant une infrastructure et une assistance de base aux utilisateurs, de participer à l'analyse des besoins et à la planification des investissements en EAO à l'EPFL et de promouvoir les activités EAO de l'EPFL et la collaboration avec d'autres institutions suisses et étrangères, en particulier dans les pays francophones.

collaborateurs(trices) scientifiques en EAO

chargé(e)s des sous-projets suivants : Technologie EAO, Environnement-auteur, EAO en mathématiques, EAO en circuits électriques, EAO en systèmes fonctionnels.

Entrée en fonction : dès que possible.

Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats seront adressées au **Service du personnel de l'EPFL, GR-Ecublens, 1015 Lausanne.**



AIMERIEZ-VOUS TRAVAILLER DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME ?

CHEF DES SERVICES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION

Amnesty International cherche à pourvoir au Secrétariat international à Londres le poste de chef des services de l'informatique et de la documentation. Le titulaire de ce poste est chargé de l'élaboration des politiques et des programmes dans plusieurs domaines, à savoir la bibliothèque, la documentation, l'audio-visuel, les archives et les systèmes informatiques, et veille à leur intégration. Il conseille Amnesty International, notamment les sections d'Amnesty International partout dans le monde, sur tous les aspects du traitement de l'information.

Le titulaire du poste dirige une équipe de 18 personnes, composée notamment de professionnels de l'information et de l'informatique, et s'occupe des questions administratives, budgétaires et de personnel. Il est membre de l'équipe dirigeante du Secrétariat international qui élabore la politique à suivre et veille à sa mise en œuvre au siège international.

Les candidat(e)s doivent avoir acquis une expérience pratique de l'informatique et/ou de la conception de systèmes informatiques et de préférence être titulaires d'un diplôme dans l'un ou l'autre de ces domaines. Ils (elles) doivent avoir l'habitude de diriger des cadres et des spécialistes des techniques du traitement de l'information et pouvoir déterminer la politique à suivre et la faire appliquer. La parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable ; la connaissance d'autres langues est un avantage. Ils (elles) doivent être sensibles aux besoins d'une organisation internationale pluriculturelle et être prêt(e)s à voyager.

Traitement annuel (indexé) : de 15.500 £ à 18.365 £ par échelon annuel.

DATE LIMITE POUR LA RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 10 avril 1987.

Pour de plus amples renseignements et pour obtenir une formule de candidature, s'adresser à : AMNESTY INTERNATIONAL, Service du personnel, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne. T. : 837 3805 (répondeur automatique).

UNIVERSITY COLLEGE CORK, IRELAND
DEPARTMENT OF FRENCH

Applications are invited for a full-time permanent post as assistant lecturer or College Lecturer in the department of french. The person appointed will have qualifications and experience in the teaching of french language, and/or of applied language teaching in relation to specialized areas of french studies (legal, administrative, scientific, commercial), and of studies appropriate to contemporary France.

The salary scales are :
College lecturer IR£ 13,384 – IR£ 16,960 BAR 16,085-19,283 P.A.
Assistant lecturer IR£ 11,649 – IR£ 12,880 P.A.

Applications forms and further details may be obtained from the undersigned and returned by Tuesday, 21 april, 1987.

M.F. Kelleher, Secretary.

LYCÉE FRANÇAIS DE LOS ANGELES recherche

PROFESSEURS

français, histoire-géographie, maths, sciences, dessin et instituteurs/institutrices.

Envoyer C.V. et photo, 3261 Overland Avenue, Los Angeles, Californie 90034.

L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE ouvre une inscription pour un poste (à plein temps) de **PROFESSEUR ASSISTANT** de philologie allemande
Titre exigé : doctorat ès lettres.
Entrée en fonctions : 1er septembre 1987.
Les lettres de candidature, avec curriculum vitae et liste des publications (en 2 ex.) doivent parvenir jusqu'au 14 mars 1987 au Doyen de la Faculté des Lettres, Bâtiment central, Dorigny, CH-1015 LAUSANNE (tél. : 021/46 31 26).

HK INDUSTRIES

recherche un

TECHNICO-COMMERCIAL EXPORT

Négociateur de haut niveau - Anglais commercial impératif (allemand apprécié).
27/35 ans - Niveau BTS-DUT ou similaire.

Basé à Paris. Il assurera après une formation technique **la commercialisation** à l'échelle internationale d'une machine exclusive auprès d'une clientèle :
- **constructeurs automobiles - motos - avions**
- **fabricants de serrures.**

Nombreux déplacements de courte durée.

Adresser CV, photo et prétentions à **HK INDUSTRIES BP 509 -75528 PARIS CEDEX 11**

LEVI-TOURNAY/ABICOM

---

secrétaires

SECRÉT. ASSIST. DIREC. 31 a., 10 a. exp. anglais courant, espagnol, bon punch, ingéniosité, implication, excel. présent. aisance relat., cherc. poste à resp. en 81-83-82. LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue Monttessuy. Paris 7e.

Service relations publiques cherche **SECRÉTAIRE** excellente dactylo
Tél. ou écrire RÉGIE-PRESSE Service du personnel, 7, rue Monttessuy. 75007 Paris. Tél. : 45-55-91-71.

OFFRES D'EMPLOIS

Cabinet Juridique recherche pour bureau de PARIS et bureau de COMPIÈGNE

COLLABORATEURS(TRICES)

ayant maîtrise de DROIT CIVIL plus EXPÉRIENCE EN CABINET

Adresser C.V. et prétentions sous nº 8.395 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, r. de Monttessuy, Paris 7e.

Le Centre d'informations financières organise un stage pour recruter des **CONSEILLERS COMMERCIAUX (H.F.)** pour ses agences périphériques
- relations commerciales
- formation permanente
- rémunération importante
- Banlieues Sud et Est Tél. : 46-60-52-52
- Banlieues Ouest et Nord Tél. : 39-55-74-00.

formation professionnelle

Aide à la création d'entreprise à Saint-Gilles (Gard) ATELIER CONSEIL CRÉATION D'ENTREPRISE du 8 au 10 avril 1987 Tél. : 67-68-20-10

capitaux propositions commerciales

RECHERCHE CAPITAUX Pr construction club Tennis (formule tt à fait nouvelle). En 1 An : CA = Investis × 14 Bénéfices = Investis × 6 DUCO — 1, rue J.-Goujon 93290 Tremblay-les-Gonesse Tél. soir : 48-60-59-13).

PLACEMENTS

INTÉRÊTS 15 %. Garanties sur immeubles. 42-89-12-10

DEMANDES D'EMPLOIS

GRAPHOLOGUE débutante quadrilingue, ch. emploi Ecrire sous le nº 8.398 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Dynamique et méthodique Secrétaire de direction, 28 ans, bilingue anglais, 7 années d'expérience dans les domaines du marketing, du commercial et de la communication, recherche emploi stable dans les secteurs presse, publicité, radio ou tous secteurs dynamisants. Tél. : 42-62-16-44 ou 45-55-91-22, pte 43-13.

TRÈS URGENT. J.H. sérieux, 23 ans, recherche travaux ou figuration en rapport direct avec le cinéma ou le théâtre. Tél. : 48-93-68-76.

propositions diverses

Conseiller financier à PARIS, Lyon ou Madrid. Steven G. Aldes POB 7512 NY 10116. U.S.A.

« Emplois et Carrières de la Fonction publique » nº spécial de FRANCE CARRIÈRES chez votre marchand de journaux (R.P.).

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Cause dble emploi, particulier vd R14 TL 1979, 11 000 km, excel. état méc., 7 000 F à débattre. Tél. 42-62-34-34 de 9 h à 19 h, poste 1207, jusqu'à 21 h au 42-57-76-62.

de 8 à 11 C.V.

Peugeot 505 GRD

modèle 1985, gris fumé métallisé, première main, 70 000 km. Prix 60 000 F. Très bon état. Tél. 47-68-88-88, bureau.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

4e arrdt

CELESTINS — gd sél. 3 chbres, 3 bains orig. 47-03-32-44, mat.

SEINE PLEIN SUD

4e PLACE VOSGES

Tr. près 3 p., cuis., cft, r.d.ch., terrasse, verdure. 43-38-17-36.

5e arrdt

VAL-DE-GRACE 75 m² + 95 m² JARDIN PRIVATIF. 2.000.000 F. 45-46-26-25.

7e arrdt

SÈVRES INVALIDES 200 m², étage élevé, Sud. Tél. : 45-72-52-72.

ST-DOMINIQUE Stud. tt cft ss vis-à-vis. 290.000 F. T. 43-25-97-16.

10e arrdt

MARCHÉ SAINT-QUENTIN

DUPLEX 3 P. CFT

Rez-de-chauss., gd atelier, cuis., s. à m. 1er ét. 2 ch., s.d.b., w.-c., except. 455.000 F. Immo Marcadet, 42-52-01-82.

11e arrdt

AVENUE PARMENTIER

immeuble ravalé. Beau studio + petite pièce, plein soleil, rénové, cuisine équipée, bains, w.-c., calme. PRIX : 350000 F Téléph. en matinée ou soirée au 46-55-61-89.

14e arrdt

50 m² + BALCON 5e ASC. s/rue. Calme, pr. hôpit. Broussais. 680.000 F. 42-96-63-33.

16e arrdt

Porte MAILLOT, près étage élevé, récent, calme, clair beau 2 p. 55 m² tt agencé 45-51-22-98 — 43-59-56-96.

AV. MARCEAU, imm. prestigieux duplex 200 m² + jard. susp. 100 m² + studio serv. Sud, calme. Px él. 43-26-73-14.

AV. VICTOR-HUGO

Gd appart. de stand 370 m², gd salon, petit salon, 5 chbres, bel immeuble, 3e étage. GARBI - 45-67-22-88.

20e arrdt

PRÈS GAMBETTA. Immeuble stand., 2 p., tt cft, étage élevé, plein Sud, parking. 650.000. Urgent. 43-73-05-81.

77 Seine-et-Marne

CHELLES

8 mn gare
Appt F4, immeuble 4 étages. Salon, s. à manger, 2 chbres, cuisine, s. de bains. Prix 310.000 F. Tél. : 60-08-45-12 apr. 19 h.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY

Ch. Laffitte ds anc. hôtel part. 7 P. + serv., balc., plein Sud, à rénover. Tél. : 46-37-13-18.

BOULOGNE

PARTICULIER VENDS Métro Marcel-Sembat. Beau 2 pièces, bains, grande cuisine, w.-c., 3e ét., sans asc., interphone, faibles charges. PRIX : 485 000 F Tél. : 46-55-61-59

appartements achats

GROUPE DORESSAY

Rech. POUR CLIENTÈLE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE MARAIS, RIVE GAUCHE, 16e, NEUILLY, APPTS 4-8 P. et HOTEL PARTIC. ACHAT OU LOCATION. T. 46-24-93-33.

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS recherche à l'achat ou en location APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps diplomatique et cadres de stés multinationales.

TÉL. : 45-62-16-40.

Recherche 1 à 3 P. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

Cadre expatrié de retour en juillet, recherche appt. 130 à 150 m² à Paris avec ou sans travaux. T. London, 19.44.15.89.42.67.

locations non meublées offres

Paris

AV. DE SEGUR, dans bel imm. moderne, 1er ét., asc., 80 m², 2 p. cft, parf. état. 6.000 F + charges. Tél. le matin : SÉGECO, 45-22-68-92.

locations non meublées demandes

Paris

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE

Location - Vente - Gestion 5, rue Berryer, 75008 PARIS. Rech. APPARTEMENTS vides ou meublés pour sa clientèle. Tél. : 42-89-12-52.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE Pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASS. 45-26-18-95.

hôtels particuliers

PANTHEON

MAISON INDÉPENDANTE 255 m² sur 3 niveaux possib. gd r.-d.-c. en plus idéal pour occupation mixte professionnelle et bourgeoise. GARBI 45-67-22-88.

pavillons

(23) Dans bourg touristique, 60 km Sud Châteauroux, 2.500 m² clos, vue imprenable site, rivière. 5 p. + maison gardien + 2 gar., granit. Tél. : 55-89-06-25 apr. 20 h.

maisons de campagne

Vd maison de 4 pces dont une cuis. 25 m² et l'emplac. pour faire 4 autres pces. Prix avec terrain 450.000 F (et meubles). Tél. : 76-87-39-93.

fermettes

Part. vd FERME à rest. 7.000 m² Airial, vue, calme. Saint-Boès, 64300 ORTHEZ. 59-69-39-47.

bureaux

Locations

DOMICIL. CCIALE 8e TÉLEX/SECRÉT./TÉL./BURX. **AGECO - 42-94-95-28.**

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL — RC — RM Constitutions de Sociétés Démarches et tous services Permanences téléphoniques
43-55-17-50

SIÈGE SOCIAL

Secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. et R.M. SODEC SERVICES Champs-Elysées 47-23-55-47 Nation 43-41-81-81

Domiciliation depuis 90 F/mois. Av. des Champs-Elysées (Etoile). Rue Saint-Honoré (Concorde). Rue Cronstadt, Paris-15e. 21 bis, rue de Toul, Paris-12e. Constitution SARL 2.000 F HT. INTER DOM., tél. : 43-40-68-50.

DOMICILIATIONS Location burx et ateliers, permanence téléph. (télex, télétex, télécopie, photocopie, secrétariat) CONSTITUTION sociétés, commerçants, artisans CENTRE D'AFFAIRES INITIATIVES 2000 — Paris-1er, 42-60-91-63 (Rue Saint-Honoré). — Paris-15e. 40-56-02-82. 95-Gonesse, 42-60-41-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE

16e CHAMPS-ÉLYSÉES ou AVENUE VICTOR-HUGO. Loc. burx, secrét., tél., télex. Domiciliation : 170 à 390 F/M.

CIDES - 47-20-41-08.

TIME BURO Le centre d'affaires des nouveaux entrepreneurs : BUREAU ET SERVICES à la carte, pour siège social ou antenne à PARIS. Tél. : (1) 42-29-09-09.

terrains

KAUFMAN DE BROAD RECHERCHE TERRAINS, Paris pour réalisation immeubles collectifs. Daniel Raze 49-00-15-15 6, cours Michelet, 92064 La Défense.

SANARY (Var), rare BEAU TERRAIN résidentiel, viabilisé et vue sur mer, mitoyen pinède, vendu par part. 1.200 m² 550.000 F TTC. Tél. h.rep., ROUX : (16) 94-74-61-96.

forêts

Région Châteaubriant (L.A.), bon massif forestier 49 ha, futaie, taillis, chasse. Houdard, B.P. 910 Laval. Tél. : 43-56-61-60.

propriétés

A VENDRE 130 km Paris A 13 propriété de caractère de parc 1 ha 18 a. Dépendances. S'adr. Me Real-Cacheleux, 27350 Routot. 32-56-80-66.

SAINT-TROPEZ

CHAPELLE SAINTE-ANNE Maison, réception, 5 chbres, état neuf. 4.500.000 F. Michel Bernard, 45-02-13-43.

GRENOBLE SUD, mais. bourg. et dép. parc 4.000 m², hab. ppale 300 m², 12 pces, dép. 240 m² aménageables. 1.500.000 F. (76) 24-71-73/22-70-37 h.rep.

Part. vend propriété 1 ha pinède+2 villas style provenç., vue s/mer. Px : 2.000.000 F. Six-Four-les-Plages. Tél. matin : 94-34-49-40.

Part. vd gde maison de maître, 2 appts, jard., dépend. Saint-Boès, 64300 ORTHEZ. 59-69-39-47.

L'AGENDA

Enseignement

POURQUOI ACCEPTER LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR UNE FAMILLE ANGLAISE?

Vous pouvez dépenser MOINS pour suivre des cours et loger en pension complète dans notre HÔTEL de réputation internationale!

PENSION COMPLÈTE ET LEÇONS A PARTIR DE 20 £/ JOUR

Ecrire à: REGENCY SCHOOL OF ENGLISH, Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tel: 843 591212 Telex: 96454
Ou: Mme Bouillon, 4 Rue de la Perseverance, 95 Eaubonne Tel: 39 59 26 33 (le soir).

ou: FRENCH IN FRANCE
The Regency, Palais de la Scala, Monaco
The Regency Langues, 1 rue Ferdinand Duval, Paris 4 eme.

ANGLAIS A L'ISLE DE WIGHT Cours de 1, 2 ou 3 semaines. Cours performants, logement et sports. 1.250 F par semaine. Tél, Paris: 43-07-68-31.

Luminaires

RÉPARATION et remise en état de lustres à cristaux et bronzes. Tél. : 43-55-03-08.

Artisans

MENUISERIE artisanale Tous agencements et rénovation, travail sérieux et soigné. Paris, province, étranger. D.M.L. tél. : (1) 43-83-92-29.

Moquettes

A SAISIR **MOQUETTE 100 % PURE LAINE** PRIX POSÉE : 99 F/m². Tél. : 46-58-81-12.

Particuliers (offres)

Part. cse départ vend secrét. époque 19e, table-bureau Nap. III, divers meub. et porc. Tél. : 45-48-06-37.

Vacances Tourisme Loisirs

Appartement charmant de 5 pièces (jusqu'à six personnes) à Wimbledon, 15 min. du centre de Londres. 2.070 FF par semaine. Wallace : 9, Salisbury Road, London SW19. (44) 1-946.9022.

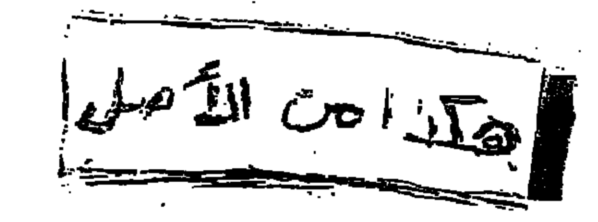
SKIEZ DANS LE JURA PARADIS DU FOND

Part. loue gd studio 4-6 pers. tt cft, sur pistes de fond et prox. Imméd. station alpin. Métabief, toutes saisons. Tél. : (16) 81-49-00-72.

PART. loue 2 appts à La Plagne, location à la semaine du 29 mars au 1er mai 87. Tél. : 42-05-24-23 du lundi au vendredi.

Guadeloupe Marines-Saint-François, 2 pces, 4 pers., tt équip. tt cft, climatisé, pisc., tennis, golf. Px 2.000 F/sem. Avril à novembre. Tél. : 48-64-32-98 (H.B.) ou 60-03-06-28 après 19 h.

Loue, été, maison, Tamariu, Espagne, 4 chambres, 3 bains, garage, jardin, 4.000 F/sem. mini : 2 sem. Tél. : 61-23-83-73 après 19 h.



هكذا من الأصل

AGRICULTURE

CEE

Les ministres des Douze adoptent de nouvelles mesures pour lutter contre les excédents laitiers

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Poursuivant leur politique d'assainissement de la production, les ministres de l'agriculture de Douze, réunis lundi 2 et mardi 3 mars à Bruxelles, viennent d'adopter des mesures visant à inciter les laiteries à moins livrer de beurre aux organismes d'intervention, à faire davantage d'efforts pour commercialiser leurs produits ou au moins à transférer leurs excédents de lait à d'autres laiteries, qui, elles, ont des débouchés mais manquent de matière première.

Dans le cas où les stocks de beurre entrés dans les frigos de la CEE à compter du 1er mars 1987 dépasseront 180 000 tonnes, la Commisson européenne pourra suspendre les achats publics d'intervention dans les Etats membres, où elle l'estimera nécessaire.

Ces achats seront repris lorsque, dans une région donnée, le prix de marché descendra au-dessous de 92 % du prix d'intervention. Si les stocks emmagasinés après le 1er mars atteignent 250 000 tonnes, l'intervention, là où cela n'aura pas encore été fait, sera suspendue et les achats publics ne pourront alors reprendre que si les prix de marché descendent au-dessous de 90 % du prix d'intervention.

Actuellement, l'intervention fonctionne à guichets ouverts, avec comme seule restriction les délais de paiement aux laiteries, qui ont été allongés.

En bonne logique, les mesures de restriction de l'intervention qui viennent d'être décidées devraient entraîner une pression sur les prix du marché. Il est difficile cependant de la chiffrer. On ignore, en effet, quel sera l'effet exact sur l'équilibre du marché et sur le comportement des laiteries de la décision prise en décembre dernier de réduire de 6 % les quotas de production autorisés à compter du 1er avril 1987.

Si la baisse des quotas a été bien calculée l'intervention devrait devenir plus rare. Quoi qu'il en soit les Douze, non sans peine poursuivent la mise en œuvre de la politique de réduction de la production laitière dont les lignes directrices avaient été adoptées en décembre dernier. Les Allemands, qui laissent présager pour les prochaines semaines un débat difficile sur les prix, ce qui n'étonne personne, sont ceux qui ont fait le plus problème. Les mesures qui viennent d'être décidées devraient moins gêner la France que d'autres Etats membres où l'intervention constitue un débouché quasi-normal pour les laiteries : en 1986 les achats pubics de beurre ont porté dans la communauté sur 400 000 tonnes dont seulement 70 000 en France.

M. François Guillaume a été autorisé par le Conseil à débloquer l'aide de 100 millions de francs que le gouvernement veut accorder aux petits producteurs de lait (moins de 60 000 kilos par an) pour prendre en charge un tiers de leurs cotisations sociales. De nombreux petits exploitants qui sont en train de se convertir ou bien qui vivotent avec leur quota font face à des difficultés de trésorerie, ne paient plus leurs cotisations sociales et ne sont plus couverts. Il s'agit de les aider à rétablir une situation normale.

Les ministres ont adopté un nouveau train de mesures « socioculturelles ». L'aide communautaire mobilisée à cet effet atteindra 350 millions d'ECU – environ 22 milliards de francs – sur trois ans et bénéficiera davantage aux régions défavorisées du sud de la CEE. Parmi les programmes ainsi financés, on retiendra des actions nouvelles en faveur de *« l'intensification »* de la production.

Des primes seront accordées aux producteurs qui réduiront de 20 % les surfaces cultivées de leur exploitation, qui diminueront également de 20 % leur rendement, ou encore le nombre de têtes de bétail qu'ils possèdent. M. Guillaume s'est montré sceptique que les chances de parvenir ainsi à une réduction effective de la production.

PHILIPPE LEMAITRE.

La crise du marché du porc

Des éleveurs portent plainte contre... M. Guillaume

Les éleveurs bretons de porcs ne manquent ni d'humour ni de pugnacité. Une trentaine d'entre eux ont déposé plainte, lundi 2 mars, en fin de soirée, à la brigade de gendarmerie de Pleyben (Finistère-Sud) contre M. François Guillaume. Ils accusent le ministre de l'agriculture d'être responsable de la chute du cours du porc et de brader l'agriculture bretonne. Les gendarmes ont établi une procédure en bonne et due forme. Reste à savoir s'ils la transmettront au procureur de la République de Quimper.

Quelques heures plus tard, les producteurs frappaient à la porte de la sous-préfecture de Châteaulin. Ils ont réveillé le sous-préfet. Ce dernier, M. Pierre Duran, qui a pris ses fonctions depuis un mois, a été à plusieurs reprises la cible des agriculteurs du Finistère. Il a accepté de recevoir une délégation.

Les producteurs lui ont expliqué leur profonde inquiétude à la suite de la baisse du cours du porc sur pied enregistrée la veille au marché aux cadrans de Chateauneuf-du-Faou (Finistère Sud), où quinze mille cochons étaient mis en vente. Une chute de 7 centimes avait été enregistrée par kilo, qui était ainsi passé de 9,16 F à 9,09 F. Les agriculteurs réclament un prix de 9,20 F.

Les enchères dégressives de Loudéac (Côtes-du-Nord) irritent au plus haut point les milieux agricoles. La FDSEA du Finistère a décidé de durcir sa position pour obtenir gain de cause. Elle avait fait une démonstration de sa force le 27 février en paralysant la circulation sur les grands axes routiers, en occupant les aéroports et les gares du département.

L'un des porte-parole du syndicat et responsable de la section porcine, M. Jean-Jacques Riou, a adressé, aussitôt connu le cours de Châteauneuf-du-Faou, un télex en forme de mise en garde au ministre de l'agriculture. *« Face à une telle situation, nous ne pourrons pas continuer des actions aussi calmes »*, a-t-il prévenu M. Guillaume.

ÉNERGIE

En stockant sa production

L'Arabie saoudite fait remonter le prix du pétrole

Les prix internationaux du pétrole continuent d'osciller fortement, traduisant l'incertitude des opérateurs sur l'issue de la confrontation engagée entre l'OPEP et les compagnies pétrolières (*le Monde* du 25 février). Après une semaine de baisse ininterrompue les cours ont vivement rebondi, mardi 3 mars, sur les marchés internationaux, où le brut américain de référence a repris près de 1 dollar en une séance, terminant à 17,35 dollars le baril.

Après avoir anticipé un nouvel effondrement des prix, les spéculateurs ont été vivement impressionnés par la détermination de l'OPEP et, surtout, de l'Arabie saoudite à défendre les prix officiels (de 18 dollars en moyenne) fixés en décembre 1986. Démentant les rumeurs qui annonçaient la convocation d'une nouvelle conférence extraordinaire de l'organisation, le ministre saoudien du pétrole, M. Hisham Naser, a affirmé, le 1er mars, que son pays tiendra tête aux compagnies et *« n'écoulera jamais, quelles que soient les conditions* [du marché] *son pétrole en dessous des prix annoncés »*.

Les informations filtrant des grandes compagnies et les chiffres publiés par la revue spécialisée *Petroleum Intelligence Weekly* montrent, en effet, que le royaume a laissé chuter sa production nettement en dessous de son quota (à 3,8 millions de barils/jour) et aurait entrepris récemment de stocker une partie de celle-ci afin de soulager le marché, jouant ainsi *de facto* le rôle de producteur d'appoint de l'organisation. Le rythme d'extraction de l'OPEP aurait ainsi diminué en février de 1 million de barils/jour, et serait revenu au niveau du plafond fixé en décembre (15,8 millions de barils/jour). Certains pays, comme l'Indonésie, auraient, de plus, commencé, selon la revue *Pétrostratégies*, à intervenir directement sur le marché *spot* en rachetant certaines cargaisons pour soutenir les cours.

Enfin l'Arabie saoudite continue de signer avec les compagnies des contrats à long terme aux prix officiels. Ainsi, après les quatre « majors » de l'Aramco et neuf autres compagnies de nationalités diverses, les deux groupes français Elf et Total ont accepté de renouveler pour six mois (de février à juillet) sur de nouvelles bases leur contrat d'achat de brut saoudien (50 000 barils/jour). Comme les autres compagnies, les deux groupes français achèteront le brut au prix officiel, mais ils bénéficient d'une grande souplesse sur les quantités enlevées.

V. M.

AFFAIRES

Matra et la SNCF en concurrence pour la desserte de l'aéroport d'Orly

Personne n'est satisfait de la desserte de l'aéroport d'Orly par les transports en commun, considérés comme longs et inconfortables. Ni les passagers, ni les compagnies aériennes, ni la RATP, ni la SNCF, ni Aéroports de Paris. Mais cette conjonction de mécontentements n'avait jamais pu aller plus loin que des projets de desserte ferroviaire ou routière sans lendemain. Pour sortir de ce dilemme, le dernier gouvernement Fabius avait demandé à M. Michel Ternier, alors vice-président du Syndicat des transports parisiens, de proposer des scénarios d'amélioration. Les résultats de cette mission, confirmés le 18 juin 1986 par M. Jacques Douffiagues, ministre chargé des transports, ont été rendus publics le 4 mars. Ils font apparaître que deux solutions ferrées seulement restent en lice : le VAL de Matra et la ligne RER-SNCF.

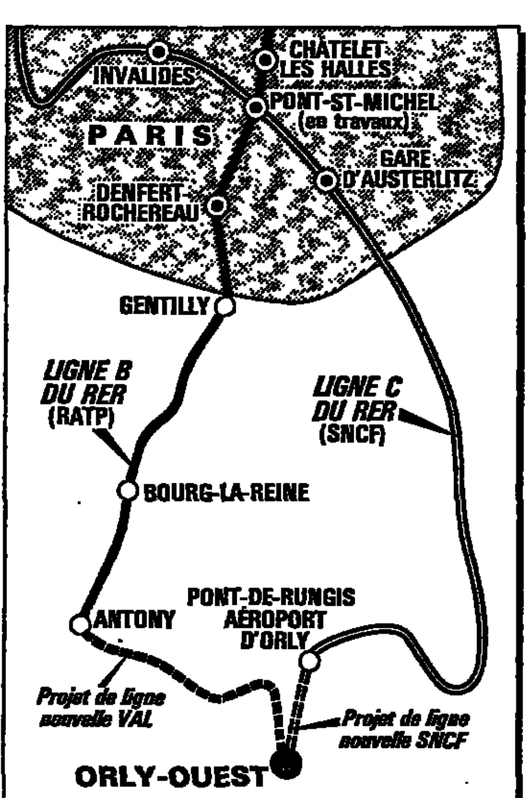
On ne s'étonnera pas que les premières conclusions du rapport dernier soient *« qu'en l'absence de réalisation de nouvelle liaison en site propre, l'accroissement du trafic engendré par l'aéroport entraînera une détérioration sensible des conditions d'accès à Orly, pour tous les modes, voitures individuelles, taxis et transports en commun »*.

Impossible en effet, d'élargir l'autoroute du sud, pour que les 17,7 millions de passagers se rendant à Orly chaque année puissent devenir 20 millions en 1991, et 25 millions à terme. Ce n'est pas le service SNCF «Orly-rail», omnibus et souffrant du handicap d'une rupture de charge, qui suppléera efficacement ces défaillances routières.

M. Ternier s'est penché sur vingt-deux scénarios possibles de dessertes de l'aéroport. On pensait généralement que son rapport mettrait en lumière une écrasante supériorité du VAL, la SNCF continuant à rechigner à apporter des passagers à Air Inter, son principal concurrent.

Le mérite indiscutable du rapport Ternier est d'offrir aux pouvoirs publics le choix entre les deux solutions crédibles qu'il a retenues :

● LE VAL. – La société Matra propose de construire entre les aérogares d'Orly et d'Antony (Hauts-de-Seine) un métro léger entièrement automatique VAL, du même type que celui fonctionnant à la satisfaction générale dans l'agglomération lilloise. Cette ligne de 8,8 kilomètres mettrait en correspondance, quai à quai, avec les rames de la ligne RER B qui desservirait, dans Paris, les stations de Denfert-Rochereau, de Pont-Saint-Michel, des Halles et de la Gare du Nord, avant de filer vers l'aéroport de Roissy. Moyen de transport moderne, le VAL porterait à 5,5 millions le nombre des usagers des transports en commun. Le prix du billet s'élèverait à 50 F et le coût de l'investissement à 1,2 milliard de francs. Matra discute avec la RATP et avec la banque IndoSuez pour créer une société d'exploitation *ad hoc*, l'investissement étant réalisé sur des fonds exclusivement privés.



● LA SNCF. – Un certain nombre de responsables de la SNCF ont compris l'intérêt qu'il y aurait à prolonger jusqu'aux aérogares sud et ouest, la ligne RER C qui relie actuellement Pont de Rungis aux stations parisiennes d'Austerlitz et Invalides. Pour un investissement de 600 millions de francs et un tarif de 40 F, des trains directs pour Paris attireraient aux transports en commun 6 millions d'usagers par an. Avantages : absence de rupture de charge et correspondance à Pont-Saint-Michel avec la ligne B du RER, se dirigeant vers l'aéroport de Roissy. Sans oublier qu'en 1988 la ligne C desservira aussi la vallée de Montmorency. Une grande entreprise de travaux publics a pris langue avec la SNCF pour étudier une coopération financière et technique sur ce projet.

La bataille s'annonce acharnée, si la SNCF confirme son ambition nouvelle. Matra est un véritable vendeur qui a placé son VAL à Lille, Jacksonville (Floride), Chicago, Toulouse, Strasbourg, et peut-être Bordeaux. Il aimerait effacer ses échecs d'Orlando (Floride), et de Marne-la-Vallée où, dans les deux cas, l'empire Disney l'a évincé.

ALAIN FAUJAS.

American Airlines commande vingt-cinq Airbus et quinze Boeing

La troisième compagnie aérienne américaine, American Airlines, a annoncé, le 3 mars, qu'elle allait louer vingt-cinq Airbus A 300-600 et quinze Boeing 767-300 d'une valeur totale de 2,5 milliards de dollars (16 milliards de francs).

La compagnie louera ces quarante avions pendant vingt ans à une société de leasing américaine qui les achète aux deux constructeurs. Pendant les dix premières années du contrat, elle aura la possibilité de rendre tout ou partie de cette flotte avec un préavis d'un mois.

Les Airbus A 300-600 sont des appareils d'une capacité de 267 passagers et d'un rayon d'action de 800 kilomètres. Ils seront livrés entre avril 1988 et juin 1989. Les Boeing 767-300 peuvent transporter 215 passagers sur une distance de 10 700 kilomètres. Ils seront livrés en 1988. Pour Airbus, qui empochera environ 1,6 milliards de dollars (9,8 milliards de francs), ce contrat ne présente que des avantages. Il ne risque pas d'attirer les foudres du gouvernement américain, American Airlines ayant pris le soin d'acheter des appareils chez les deux constructeurs ennemis. Cette vente confirme la percée d'Airbus outre-atlantique où quatre compagnies avaient déjà choisi des avions européens : Eastern, Continental, Panam et Northwest. Elle a surtout le mérite de relancer la fabrication de gros porteurs onéreux que les compagnies hésitaient à commander ces derniers mois. Finalement, c'est l'engorgement des aéroports américains qui a poussé les transporteurs à s'équiper avec des avions de grande capacité pour réduire le nombre des atterrissages et des décollages.

Ces commandes supposent l'achat de 98 réacteurs à General Electric à la construction desquels le français SNECMA participera pour 65 millions de dollars (400 millions de francs).

CERUS et le Monde-Télématique innovent

L'information financière en temps réel et personnalisée sur Minitel

A une époque ou les entreprises cherchent le moyen le plus efficace d'informer leurs actionnaires actuels ou potentiels – qui eut cru que Saint-Gobain tiendrait son Assemblée générale au Zénith ? – Les Compagnies européennes réunies (CERUS) innovent. La Société holding des activités de M. Carlo de Benedetti en France lance en effet avec *le Monde*-Télématique un service d'informations financières sur Minitel (3615 puis *le Monde* suivi de CERUS).

Fiches descriptives des sociétés du groupe de Benedetti en France (outre la CIR et CERUS, VALEO, Buitoni, Olivetti, Logabax et Yves Saint-Laurent), des flashs d'actualité sur les activités de ces sociétés et une messagerie permettant au public de poser des questions sur le groupe avec la garantie d'une réponse dans les quarantes huit heures. De quoi permettre à tout un chacun de devenir initié sans craindre les foudres de la Commission des opérations de Bourse. Enfin un jeu sur les activités du groupe en France permettra de gagner des actions du groupe à la Bourse de Paris.

Le Monde-Télématique qui gère en ligne 20000 portefeuilles boursiers et qui a décidé d'appuyer pour une bonne part son développement sur une politique de partenariat et de coproduction dans le domaine des services (avec la FNAIM sur le marché de l'immobilier et Télémarket dans la distribution par exemple) ne pouvait que s'associer à cette initiative originale, nécessaire à une époque où le nombre d'actionnaires se multiplie sous l'influence des privatisations et de la bonne tenue du marché de Paris.

Nul ne s'étonnera qu'Alain Minc directeur général de CERUS, président de la Société des lecteurs du *Monde*, et coinventeur avec Simon Nora du mot télématique dans leur rapport sur *« l'informatisation de la société »* soit le promoteur de cette innovation dans la communication financière. Il serait bien surprenant que Saint-Gobain, Paribas et quelques autres, à la recherche d'un contact, voire d'une interraction avec leurs millions d'actionnaires, ne suivent pas ce mouvement.

Affaires

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Les résultats de la BNP en hausse de 50 %

Le résultat d'exploitation du groupe BNP a atteint en 1986 10,04 milliards de francs contre 8,778 milliards en 1985, ce qui traduit une augmentation de 14,4 %. Le résultat net, part du groupe, devrait être de 3 milliards de francs, en progression d'environ 50 % par rapport à 1985. Dans un premier bilan présenté à l'occasion de l'introduction en Bourse de la filiale BNP-Suisse, la première banque française explique cette forte amélioration de ses résultats par un accroissement de son produit net bancaire (+ 6,6 %) *« deux fois plus élevé »* que l'évolution des frais généraux et amortissements (+ 2,90 %). En 1986, note également la BNP, *« l'amélioration du produit des commissions a été très marquée (+ 23 %), en particulier pour l'activité titres (+ 50 %) qui a bénéficié d'un marché financier très actif »*. Les commissions représentent désormais 20 % du produit net bancaire de la BNP. Les crédits accordés aux entreprises sont restés stables, ceux consentis à la clientèle particulière ont poursuivi leur développement à un rythme soutenu.

Eminence fait une place aux Suisses

34 % du capital de la société Eminence, leader français du sous-vêtement masculin ont été vendus par les deux familles Sivel et Jonathan, propriétaires de l'entreprise, à la société holding suisse Schiesser, qui acquiert 19,8 % des actions et à un investisseur institutionnel non industriel (14,2 %). Les cadres de la société négocient en outre le rachat de 15 % environ des actions. Eminence, qui emploie 1 300 salariés dans 8 unités situées dans le Gard et réalise un chiffre d'affaires de 350 millions de francs, gère les deux marques leaders du marché français : Athena (8,6 % du marché), produits de moyenne gamme distribués dans les grandes et moyennes surfaces ; Eminence (7,3 % du marché), produits de haut de gamme distribués dans les circuits traditionnels.

Sara Lee entre chez Dim

Le groupe américain a racheté à Bic, qui détient 97 % du capital de Dim, 24 % des actions de Dim, leader français des collants. Cette association devrait permettre à Dim d'augmenter ses exportations (un quart de sa production actuellement). Le capital de la société sera augmenté de 300 millions de francs. La part de Sara Lee pourrait, dans les cinq ans, être portée à 33,9 %.

Saft se renforce dans les accumulateurs au nickel-cadmium

La Saft, filiale de la Compagnie générale d'électricité, vient d'acquérir la société britannique Alcad, fondée en 1920 et détenue par le groupe américain Penn Central. Alcad emploie 550 personnes et occupe le deuxième rang mondial, avec la Saft, pour la production d'accumulateurs au nickel-cadmium en « pochettes » d'acier, plus robustes que les cadres classiques en plastique. Ces accumulateurs de forte puissance, et qui coûtent trois à cinq fois plus cher que les accumulateurs au plomb, sont employés dans un environnement difficile (vibrations, froid intense) et destinés aux chemins de fer, aux explorations pétrolières, centrales nucléaires, silos de missiles, etc... Cette acquisition donne à la Saft 30 % du marché mondial dans cette spécialité.

Montedison rachète l'espagnol Antibioticos

Le groupe chimique italien Montedison n'a pas renoncé à développer sa branche pharmaceutique. Après avoir vu les portes de la Suède se refermer sur Fermenta, il s'est retourné vers l'Espagne pour y racheter Antibioticos. Le laboratoire ibérique, qui a réalisé environ 1,3 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1986 avec un bénéfice de 118 millions de francs, va coûter quelque 2,8 milliards de francs à la firme milanaise. Cette opération de rachat est la plus importante jamais enregistrée dans l'industrie privée espagnole. Elle va faire de Montedison le numéro un européen de produits intermédiaires pour antibiotiques

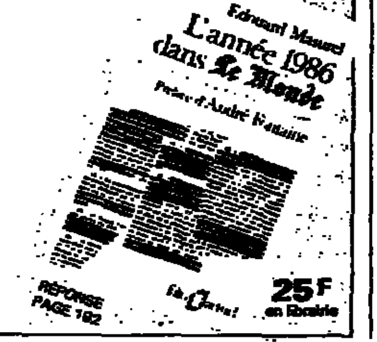
FAITS ET CHIFFRES

● **Pêche : accord entre la CEE et plusieurs pays de l'océan Indien.** — La CEE a annoncé, le 3 mars à Bruxelles, un accroissement des possibilités de pêche pour les navires des pays membres dans l'océan Indien, grâce à la conclusion d'un accord avec le Mozambique et à l'élargissement d'accords existants avec Madagascar et les Seychelles. Dans un communiqué, la commission précise qu'elle a demandé au conseil des ministres des douze Etats membres d'entériner ces accords, qui bénéficieront aux chalutiers opérant dans cette zone : à savoir des thoniers et crevettiers français et espagnols et des crevettiers grecs et portugais. En échange de l'autorisation donnée par ces pays de pêcher dans leurs eaux, la CEE leur versera des droits et des taxes. (*AFP*.)

● **Morosité des chefs d'entreprise.** — *Pour les prochains mois,* l'activité devrait continuer à se réduire dans les biens d'équipement professionnel ; elle augmenterait dans la construction automobile et resterait stable dans les biens de consommation ; elle pourrait augmenter très modérément dans les biens intermédiaires, indique l'INSEE dans son enquête mensuelle sur l'industrie de février. Cependant, selon les chefs d'entreprise interrogés, les perspectives générales d'activité des industries continuent de se dégrader.

Ils estiment également que les hausses de prix seront plus marquées *début 1987 qu'en fin d'année 1986.*

● **CHIMIE : l'accord sur l'emploi est signé par quatre syndicats.** — La CGC, la CFTC et la CFDT ont, à leur tour, décidé de signer l'accord sur l'emploi dans la chimie, que Force ouvrière avait paraphé dès le 13 février (*le Monde* du 18 février). En contrepartie d'un allègement des procédures, l'Union des industries chimiques, l'organisation patronale, accordé de meilleures conditions d'indemnisation aux salariés licenciés.



Social

M. Krasucki chez M. Chirac

Courtoises divergences

Paradoxale concertation sociale. A l'issue de leurs entretiens avec M. Jacques Chirac, le mardi 3 mars, M. Henri Krasucki n'avait rien obtenu mais, ne s'attendant à rien, il affichait une relative satisfaction alors que M. Jean Bornard, président de la CFTC qui avait eu droit à quelques petits « *cadeaux* » ne masquait pas une certaine déception. Avant de recevoir, les 4 et 5 mars, les dirigeants du patronat, le premier ministre a achevé ses rencontres avec les syndicats sans résultats spectaculaire mais aussi sans tension apparente.

A la tête d'une importante délégation, M. Krasucki a été reçu pendant plus de trois heures — davantage que M. Bergeron ! — par M. Chirac qui était entouré se six ministres (MM. Séguin, Chavannes, de Charette, Arthuis, Zeller et Mme Catala). *Sans illusions* dès le départ, le secrétaire général de la CGT n'a annoncé aucun résultat. Issue d'autant moins surprenante que M. Krasucki se refuse à être « *l'attaché de presse du premier ministre* » — laissant entendre qu'il laisse ce rôle à M. Bergeron ou à M. Maire — et qu'on ne lui a fait « *aucune promesse* ». Pour autant, a-t-il indiqué, la discussion a été « *directe, franche et sans complaisance* ». « *Ce type de discussion,* a-t-il ajouté, *cela se passe fermement mais aussi courtoisement.* »

M. Krasucki a indiqué que M. Chirac avait « *confirmé ses choix et sa volonté de les faire prévaloir quoiqu'il arrive. Nous, nous avons défendu les intérêts des travailleurs. Mais nous sommes disponibles pour toute discussion concrète dès lors qu'elle débouche sur des résultats positifs à quelque niveau que ce soit* ». « *Si les salariés veulent faire prévaloir leurs intérêts,* a-t-il ajouté, *il faut qu'ils s'en occupent sérieusement. (...) Si l'action est suffisamment forte, il y a plusieurs thèmes sur lesquels le gouvernement devra bouger. Mais il faut y mettre le paquet* ».

Dans l'entourage du premier ministre, on parlait aussi d'entretien « *franc et cordial* ». Le premier ministre a souligné fortement qu'il était hostile à toute diminution du pouvoir d'achat mais qu'il « *n'irait pas au-delà de son maintien* ». Il a même donné à la CGT la primeur des premiers résultats de 1986 : + 1,9 % de pouvoir d'achat pour le salaire moyen (+ 0,3 % en 1985), + 1,3 % de pouvoir d'achat pour les allocations familiales (– 0,2 % en 1985) et + 0,9 % de pouvoir d'achat pour les retraites (0 % en 1985). Ces chiffres n'ont pas ébranlé la CGT mais ils ont bien nourri le débat. Il a été question aussi de la sécurité sociale, des libertés syndicales du code de la nationalité et de Renault (1). Echanges jugés utiles, voire « *intéressants* ».

BREF, VOUS N'AVIEZ RIEN À NOUS DONNER !

MAIS SI, TROIS HEURES DE MON TEMPS !

TANCHO

Satisfaction relative de la CFTC

Reçu, le mardi matin, à la tête d'une délégation de la CFTC, M. Jean Bornard a eu droit au même temps et à un ministre de plus (Mme Barzach). M. Bornard a regretté que le gouvernement refuse d'affecter les moyens dégagés par les privatisations à une véritable relance économique, notamment sur des créneaux comme la machine-outil. Les mini-relances sélectives confirmées dans le bâtiment et les travaux publics ne lui paraissent pas suffisantes. Pour M. Bornard, il s'agit là d'un « *désaccord très net* » : « *Le dialogue est relancé, mais il manque la définition d'une volonté de relancer la croissance.* »

La CFTC a cependant obtenu, au cours de cet entretien qualifié de « *dense et approfondi* » par l'entourages de M. Chirac, quelques (petites) satisfactions. Mme Barzach a évoqué la prochaine étape de son plans famille pour des logements sociaux en faveur des familles nombreuses et âgées, les crèches et les gardes d'enfants, les familles pauvres. Un groupe de travail sera constitué sur « *le statut social de la mère de famille* », un rapport devant être rendu avant l'été. Le droit aux préretraites FNE à cinquante-cinq ans sera « *étendu* » aux salariés licenciés des entreprises en liquidation ou en faillite (2). Les stages de formation, dits Delebarre, pour les chômeurs de longue durée seront « *amplifiés* » (sans évaluation du coût ni du nombre de bénéficiaires). L'Etat s'est engagé à assurer un « *vrai* » contrôle sur la formation des jeunes en stages d'initiatiion à la vie professionnelle (SIVP).

Autres « *cadeaux* » annoncés à la CFTC : M. Chirac s'est clairement engagé en faveur d'une extension de la couverture sociale conventionnelle des 1,3 millions de salariés qui n'en bénéficient pas. M. Séguin veillera à ce que les partenaires sociaux ouvrent les négociations adéquates. Enfin 30 millions de francs seront ajoutés aux 5 déjà prévus pour la modernisation de la fonction publique, secteur où le congé parental d'éducation sera porté de deux à trois ans, comme dans le secteur privé. Après toutes les mesures annoncées à MM. Bergeron, Maire, Marchelli et Bornard, il ne restait pour M. Krasucki que l'exposé courtois de divergences.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) M. Chirac a indiqué à M. Krasucki qu'il demanderait à M. Lévy, PDG de Renault, d'examiner le projet CGT de petite voiture « *Neutral* ». M. Krasucki en a raconté l'histoire au premier ministre, comme le fait dans son nouveau livre « *Un syndicat moderne ? oui* » (publié aux éditions Messidor) dont il avait envoyé au préalable un exemplaire à M. Chirac...

(2) On peut s'interroger sur la nouveauté de cette mesure puisqu'un arrêté du 20 avril 1984 permet déjà à l'Etat de se substituer à des entreprises défaillantes pour les départs en pré-retraite des salariés licenciés. La procédure prévoit un examen par le Comité interministériel des restructurations industrielles.

La direction de Dunlop à Montluçon réintègre M. Clavaud

MONTLUÇON
de notre correspondant

Après l'arrêt rendu lundi par la cour d'appel de Riom (*le Monde* du 4 mars), la direction de Dunlop France de Montluçon (Alliér) a décidé de réintégrer M. Alain Clavaud, le salarié licencié le 26 janvier 1986, pour avoir accordé au journal *l'Humanité* une interview sur ses conditions de travail.

Mardi matin, M. Clavaud recevait un télégramme de la direction selon lequel il devait rejoindre son poste de travail mercredi 4 mars à 13 heures. Une décision en forme de revirement de la part de la direction du caoutchoutier, qui avait jusque-là exprimé sa volonté de ne plus voir revenir le salarié, « *qui avait critiqué les légèretés de certains procédés dans la fabrication des pneus* ».

La CGT, qui a fait de ce conflit un symbole, qualifie de « *grande victoire* » cette réintégration d'un salarié non protégé, inédite en droit social. La direction a cependant maintenu sa décision de se pourvoir en cassation.

J.-Y. V.

● **M. Perigot confie une mission sur la protection sociale à M. Giral.** — Le conseil exécutif du CNPF a confié, le 24 février, sur proposition de M. François Perigot, une mission sur la protection sociale à M. Jean-Louis Giral, président de la Fédération nationale des travaux publics. Cette mission a notamment pour objet de « *suggérer les méthodes propres à assurer une protection sociale d'un niveau digne d'une société moderne et n'altérant pas pour autant la compétitivité de nos entreprises au plan international* ».

Lors de l'élection à la présidence du CNPF en décembre dernier, M. Giral avait soutenu M. Yvon Chotard contre M. Perigot.

CORRESPONDANCE

La désindustrialisation

Une lettre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne

*Après la publication d'un bulletin (*le Monde *du 17 février) intitulé « la preuve pour Airbus », nous avons reçu de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. John Fretwell, la lettre suivante :*

Dans votre éditorial, vous avez évoqué la « *désindustrialisation* » de la Grande-Bretagne, ainsi que la « *désindustrialisation pour partie* » de la France. Cette formulation à l'emporte-pièce donne une image entièrement erronée de l'industrie britannique et de sa situation par rapport à l'industrie française. En effet, d'après les derniers chiffres publiés par l'OCDE (le 13 février), la production industrielle dans les principaux pays de la CEE a progressé, de 1980 à novembre 1986, selon les pourcentages suivants :

Royaume-Uni	10 %
Allemagne fédérale	6,9 %
France	3 %
Italie	– 0,2 %

Au cours de ces mêmes sept années, la productivité a progressé plus vite au Royaume-Uni que dans n'importe lequel des six autres grands pays industrialisés.

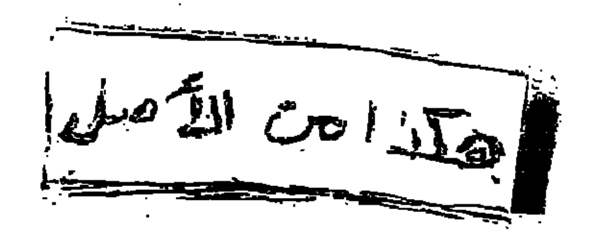
Je suis consterné de voir un grand quotidien comme *le Monde* perpétuer un mythe aussi éculé que celui-là. Je vous serais reconnaissant si, en quelques lignes, vous pouviez rétablir les faits.

[La désindustrialisation de la Grande-Bretagne ne date pas des années 80 mais des années 60, époque à laquelle le PNB français a dépassé le PNB britannique. De 1960 à 1972, la part de l'investissement dans la PIB a été de 3,8 % en Grande-Bretagne, de 7 % en France et de 8,4 % au Japon. Et les effets de ce phénomène sont encore sensibles quinze ans plus tard.

En outre, même pour la période actuelle, sur la base 100 en 1979, la croissance industrielle du Royaume-Uni reste en queue de tous les pays industriels compte tenu d'une chute catastrophique entre 1979 et 1981. Cela relativise les résultats récents.]









Social

Un choix pour les entreprises en mutation

Evoluer en formant son personnel

C'est presque à chaque fois la même histoire. Dans son usine d'Eu (Seine-Maritime), Alcatel devait produire des centraux téléphoniques plus sophistiqués, et le personnel n'y était pas préparé. Sur son chantier d'extraction et de traitement d'argiles alumineuses, en Poitou-Charentes, la société AGS (argiles et minéraux) était condamnée à faire évoluer son mode de production. Mais comment s'y prendre, quand on est installé dans une zone rurale où l'on fait figure de gros employeur et quand les quatre cents salariés ont un niveau de formation inférieur au CAP, dans 60 % des cas ? Même le puissant groupe Bouygues, à qui tout semble réussir, connaît le même dilemme. La belle époque des grands chantiers semble révolue; et les « compagnons » n'ont pas les compétences ni les capacités d'autonomie pour s'adapter à la nouvelle donne du marché du bâtiment.

Dans chaque cas, voilà des entreprises ou des secteurs d'activité contraints à la mutation. Pour des raisons liées à leur implantation géographique ou aux caractéristiques de leur métier, toutes ont été amenées à choisir *« la voie interne »* et à évoluer avec leurs salariés. Or, jusqu'ici, leur production a été le plus souvent assurée par ce que, dans leur jargon, les spécialistes appellent *« les BNQ »*, les bas niveaux de qualification.

La solution ? Elle passe par la formation du personnel existant pour lui permettre de s'adapter aux nouveaux modes de fabrication. Dans des délais relativement courts, au regard de l'ampleur de la tâche, il faut améliorer leur qualification, grâce à des programmes qui bénéficient quelquefois de subventions du FNE (Fonds national de l'emploi). Un véritable défi, dont quelques exemples montrent qu'il peut être relevé avec succès.

« A Eu, il n'était pas question, socialement et économiquement, de faire autrement », convient M. Claude Théreux, responsable de la formation et de l'emploi dans cet établissement d'Alcatel, aux confins de la Normandie et de la Picardie. Le passage à la construction de centraux téléphoniques temporels ne pouvait entraîner ni la fermeture du site ni des licenciements, ce qui aurait d'ailleurs été contraire à la stratégie du groupe.

A partir de ce postulat, il fallait donc trouver 250 futurs techniciens de niveau 2 et 3 parmi les ouvriers spécialisés (OS) et les ouvriers professionnels (OP), puis réussir avec eux *« une fuite en avant technologique »* qui assurerait la reconversion. *« Aujourd'hui*, proclame fièrement M. Théreux, *nous y sommes parvenus, et le chiffre d'affaires a été multiplié par quatre »*. On compte désormais 500 ouvriers et près de 300 techniciens quand, en 1980, l'entreprise dénombrait 1 600 ouvriers et 50 techniciens.

« La motivation l'emporte sur la méfiance »

Pour inverser la tendance, même s'il reste encore des emplois intermédiaires ou de polyvalence, le personnel disposait de quelques atouts. Il possédait *« un potentiel peu exploité »*, supérieur à sa qualification réelle, et son état était connu de la direction qui avait auparavant fait pratiquer des tests psychotechniques. *« Fort heureusement, nous avons toujours eu une gestion prévisionnelle des ressources humaines »* souligne M. Théreux.

Dès le début, *« les besoins ont été bien analysés et les postes de travail identifiés afin que les perspectives se dégagent clairement et que la motivation l'emporte sur la méfiance. »* *« Sinon,* observe M. Théreux, *nous savions que cela se terminerait forcément mal. »* De part et d'autre, l'effort a été énorme. Alcatel a consacré 400 000 heures de formation à la poursuite de son objectif. Les stagiaires se sont engagés dans « un programme lourd », la progression étant assurée par des modules de trois niveaux différents, de 960 heures, de 500 heures, puis de 700 heures. *« Chaque module correspondait à un emploi défini d'avance »*, raconte M. Théreux. *« Il y a toujours eu des objectifs précis. »*

Finalement, peu déchecs se sont produits, et si les meilleurs ont pu atteindre l'équivalence d'un DUT ou d'un BTS, les autres peuvent encore poursuivre leur évolution, après une pause.

Ni déqualification ni rejet

Pour la société AGS, en Poitou-Charentes, la difficulté était encore plus grande. L'enjeu vital de la reconversion technique se doublait de la responsabilité à l'égard du personnel. *« Nous devions éviter la déqualification et nous interdire le rejet »*, rappelle M. Daniel Morel, conseiller de la direction. Une convention d'engagement de développement de la formation a été signée avec les pouvoirs publics. Un soutien a été accordé pour un programme de 20 000 heures par an destiné *« à transformer des manœuvres en opérateurs »*.

Confrontée à une diminution des ressources naturelles à extraire, la société devait automatiser sa production et, ensuite, se déplacer vers la commercialisation de son savoir-faire avec un transfert de technologie. Etablie à la campagne, elle ne pouvait opérer cette mutation sans ses salariés, ce qui lui avait fait courir de sérieux risques. *« Nous avons procédé à une remise en cause des attitudes et des comportements sur la chaîne*, explique M. Morel. *Nous avons parié sur l'adaptabilité. »*. Là aussi, ces *« salariés sans qualification »* ont compris ce qui se passait et se sont formés.

Chez Bouygues, le géant du bâtiment et des travaux publics, le problème n'était guère différent. Entreprise de main-d'œuvre peu qualifiée quand il s'agissait de réaliser de grands travaux, la société doit s'appuyer sur des salariés compétents pour mener à bien la multitude de petits chantiers actuels. Mais recruter ne suffit pas pour s'adapter : la profession jouit d'une mauvaise réputation qui écarte les travailleurs formés. Dans le même temps, *« la maîtrise intermédiaire »*, souvent compétente, diminue en nombre. L'évolution du marché du BTP modifie son emploi. Portugais à 75 % chez Bouygues, âgés pour la plupart de plus de quarante-six ans, ils ont envie de rentrer au pays à partir de cinquante ans. Restent alors les « compagnons », immigrés à 70 %, eux aussi âgés (quarante-deux ans en moyenne), que les conditions de travail anciennes ont marqués, OP 3 (ouvrier professionnel) ou OQ 1 (ouvrier qualifié) en réalité, même si leur feuille de paie indique OQH (ouvrier hautement qualifié), et qui ne peuvent s'acclimater d'emblée aux nouvelles tâches.

« Il était logique que nous essayons de réévaluer nos compagnons », raconte M. Pascal Guérin, responsable de la formation pour les six mille cinq cents salariés du groupe. Avec la création de titres internes tels que *« bâtisseur »* ou *« compagnon bâtisseur »*, l'idée était de porter 10 % des effectifs ouvriers à un niveau de qualification plus élevé. *« Malgré l'absence de potentiel,* poursuit M. Guérin, *nous voulions qu'ils soient capables d'autonomie et deviennent plus polyvalents. »* Commencée en juin dernier, avec l'aide du FAF (Fonds d'assurance-formation) et du FNE, la formation s'adresse à trois cents personnes et donne déjà de bons résultats. Mais il a été nécessaire de tenir compte de circonstances particulières : *« Il a fallu convaincre, y compris les échelons supérieurs, que cela était possible. »* Puis, ces professionnels assez anciens ont dû avouer qu'ils avaient à apprendre. Ensuite, il a fallu leur prouver l'utilité de la formation professionnelle, à eux qui *« ont rejeté toute idée d'école »*. Enfin, on a joué de la souplesse permise par les fins de chantiers ou profité des contraintes météorologiques pour glisser des stages. *« Nous n'avons pas trouvé de méthode toute faite, et nous avons voulu individualiser au maximum, y compris pour la formation générale*, ajoute M. Guérin. *La pédagogie a dû être adaptée à chaque situation. »*

En règle générale, ces employeurs ont préféré aborder ce tournant dans la vie de leur entreprise avec le personnel déjà présent, estimant que la mutation serait mieux vécue par ceux qui connaissaient déjà l'entreprise que par de nouveaux embauchés. Ce n'était pas la peine, ont-ils jugé, d'ajouter un trouble social à un traumatisme. Ils ont ainsi parié sur l'appartenance à une collectivité de travail, capable de se motiver pour la formation. La culture et le projet d'entreprise ne sont pas loin...

Ce serait idyllique si, comme cela était apparu lors d'une table ronde organisée sur ce thème par l'Observatoire régional des actions migrants (ORAM), le Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (CLP) et le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP), les mêmes employeurs étaient décidés à renouveler ce type d'opération en faveur des bas niveaux de qualification. Tel n'est pas le cas, malheureusement. *« Passe encore de le faire pour nos personnels*, ont-ils tous déclaré, *mais nous ne ferions pas la même chose pour des jeunes ou pour de nouveaux embauchés. »*

Ce qui s'admet au nom de l'héritage ne se ferait pas dans d'autres situations. Désormais, le bâtiment et les travaux publics, ainsi que d'autres secteurs d'activité, recrutent à des niveaux plus élevés. On ne veut plus de salariés sans formation ni qualification. L'opération de la dernière chance s'achèvera donc, faute d'un public dans les entreprises. Les bas niveaux de qualification, et ils sont malheureusement nombreux, sont condamnés à demeurer hors de l'entreprise. Et, par conséquent, à rester chômeurs.

ALAIN LEBAUBE.

Etranger

La mission européenne de M. Funaro

Un accueil « compréhensif » mais réservé

A l'exception notable du gouvernement britannique qui n'a pas caché son souhait de voir le Brésil revenir sur son hostilité totale à l'idée d'une surveillance ouverte de son économie par le Fonds monétaire international, le ministre brésilien des finances, M. Dilson Funaro, se plaît à souligner la « compréhension » de ses interlocuteurs tout au long du périple qui l'a déjà mené de Washington et de Paris à Bonn, avant de lui faire prendre le chemin, *ce mercredi 4 mars, de Berne, puis* de Rome. Une « compréhension » pourtant bien mitigée après la décision, provocatrice selon les uns, gesticulatoire selon d'autres, de décider un moratoire unilatéral sur le paiement des intérêts courants sur la dette de Brasilia auprès de quelques 700 banques créancières (68 milliards de dollars sur un endettement extérieur global de 108 milliards).

Certes, le consensus est général sur la nécessité de voir le Brésil conforter sa toute neuve démocratie... et les débouchés des exportateurs ses pays industriel en maintenant, un minimun de croissance. L'expansion des deux dernières années mêmes si elles ont abouti à la fin de 1986 à une flambée de la consommation jugée « totalement folle » par M. Funaro lui-même, une fièvre spéculative au détriment de l'investissement productif, la chute libre des excédents commerciaux mensuels et par là-même des réserves de change, a tout juste permis de retrouver *« le niveau de vie de 1979-1980 »*. De même les *créanciers de Brasilia admettent le* dynamisme des exportateurs brésiliens qui a permis au pays d'engranger en 1986 un excédent de 9,5 milliards de dollars, le plus imposant des pays du tiers-monde, en dépit d'une poussée des importations dûes à la boulimie des consommateurs.

Un certain septicisme demeure malgré tout sur la capacité du gouvernement Sarney à reprendre le contrôle d'une situation caractérisée par une inflation galopante, de moindre recettes à l'exportation — la chute des cours du café vient de constituer une mauvaise nouvelle supplémentaire — mais aussi par une déception de la population à la mesure de l'espoir né du défunt plan de redressement, le Plan Cruzado, dont une troisième mouture est actuellement mise au point.

C'est ainsi qu'à Paris, où M. Funaro a rencontré le ministre de l'économie et des finances, M. Edouard Balladur, et le gouverneur de la Banque de France, M. Jacques de Larosière, le ministre brésilien s'est vu reprocher de mettre ses meilleurs alliés en position délicate par des décision intempestives. Aidez-nous à vous soutenir, cette conclusion a également été celle du ministre ouest-allemand des finances, M. Gerahrd Stoltenberg, *que M. Funaro a rencontré le 3 mars* au soir quelques heures après son étape parisienne. Mais les Français sont pour le moment ceux qui ont eu l'attitude la moins négative en promettant le maintien d'un *« filet »* de crédits garantis totalisant moins d'un milliard de francs sans attendre la mise en œuvre traditionnelle de l'accord bilatéral concrétisant celui du Club de Paris (*le Monde* du 23 janvier). Londres et Bonn ne semblent guère être prêts à en faire autant, même si l'urgence d'une reprise des investissements dans un pays qui, comme l'a rappelé M. Funaro, a remboursé 24 milliards de dollars en deux ans et n'a reçu que 2 milliards de nouveaux capitaux, ne leur échappe pas. Quant à la tentative parallèle de M. Funaro d'obtenir des dirigeants européens rencontrés qu'ils fassent *pression sur les banques pour obtenir* de bonnes conditions de rééchelonnement d'échéances, elle a reçu un accueil poli et vague. Qui ne se souvient à Paris, Londres, Bonn ou Washington que le Brésil a longtemps joué ses créanciers privés contre ses créanciers publics ? Dans sa course à une crédibilité suffisante pour obtenir de ses interlocuteurs un peu plus d'imagination et d'indulgence sur le problème de son endettement, le Brésil dispose encore d'un capital de sympathie. Il lui faudra prendre garde de ne pas le gâcher.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

De bonnes nouvelles pour la Suisse

Excédent budgétaire record

BERNE
de notre correspondant

A mesure que tombent les résultats de l'exercice écoulé, les Suisses vont de bonnes en divines surprises. Dernière en date : les comptes de la Confédération pour 1986 se sont soldés par un excédent record de près de 2 milliards de francs suisses. Il s'agit là non seulement du premier bénéfice réalisé depuis 1970, mais encore du plus élevé jamais enregis*tré en valeur nominale* par l'Etat fédéral.

A Berne, le département helvétique des finances, qui vient de publier ces chiffres, à lui-même été pris de court par l'ampleur de cet excédent. Après un déficit de 699 millions de francs suisses en 1985, il avait certes prévu un renversement de la tendance, mais le bénéfice budgétisé pour 1986 avait été prudemment estimé à 102 millions de francs suisses seulement. L'excédent de *1,938 milliard de francs* suisses finalement dégagé s'explique en grande partie par la conjoncture favorable : chute des prix pétroliers, faiblesse du dollar, baisse des taux d'intérêt et faible renchérissement.

La plupart des entreprises, et surtout les banques, ont également bouclé l'année avec des bénéfices en augmentation. Ainsi, le bilan du Crédit suisse a franchi pour la première fois le seuil des 100 milliards *de francs suisses, tandis que son* bénéfice net progressait de 12 %, pour atteindre 566 millions de francs suisses. Mais la prudence reste, comme toujours, de mise, et les Suisses se gardent de se laisser griser par ces succès, sachant d'expérience que leur économie demeure tributaire de l'évolution conjoncturelle mondiale.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Un satisfecit de l'OCDE

Après une année 1985 où la reprise conjoncturelle a atteint son point culminant avec une croissance de 4 %, 1986 a vu l'expansion économique de la Suisse se poursuivre, bien qu'à un rythme ralenti de 2 %, grâce à une politique budgétaire et à une politique monétaire stables et relativement restrictives, indique le rapport de l'OCDE consacré à la Confédération helvétique.

Le ralentissement de la croissance est principalement dû à un déficit du commerce extérieur de l'ordre de *1 milliard de dollars, durant le* premier semestre 1986, mais qui a été largement compensé par 3,3 milliards de dollars d'excédent de la balance des paiements (vigoureux développement du tourisme, des *assurances et des revenus des intérêts*). Cet excédent tendra à s'accroître pour atteindre environ 8 milliards de dollars en 1986 et 1987.

L'inflation a fléchi sous l'effet de *l'appréciation du franc suisse et de* la baisse des prix du pétrole et autres produits de base, pour atteindre 0,75 % en 1986. Mais elle risque, à mesure que les effets de la baisse du prix des importations, notamment pétrolières, s'atténueront et que l'influence des coûts internes deviendra prédominante, de marquer une légère accélération en 1987 à 1,25 %. Cette remontée de l'inflation, légère, pèsera sur la consommation des ménages.

Néanmoins, les perspectives d'investissement des entreprises demeurent encourageantes — l'OCDE envisage une progression de *3 % cette année contre 5 % en 1986* — et, même si elle est ramenée en 1987 à 1,75 %, l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) permettra une stabilisation du taux de chômage. Celui-ci reste un des plus *faibles* des pays de l'OCDE, aux environs de 0,9 %.

D'une façon générale, les experts de l'OCDE estiment que la situation économique de la Suisse reste *« très satisfaisante »*, la rigueur budgé*taire et monétaire ayant assuré*, outre un faible chômage, une *« grande stabilité financière »*.

Marchés financiers

PARIS, 3 mars ↑

Coiffé

Après deux séances de très forte hausse, la Bourse de Paris a mis mardi la pédale douce. Façon de parler, car une forte activité a continué de régner (plus de 2 milliards de francs de transactions lundi sur les valeurs françaises). Mais la tendance a été plus irrégulière avec les prises de *bénéfices observées çà et là, sur* Peugeot en particulier. Le BTP n'en a pas moins fait un très bon parcours avec Bouygues, Dumez et Ciments français en vedette.

Concernant cette dernière société, le marché a salué la prévision d'un résultat 1986 accru de 50 %. Le Printemps, Sommer, Darty, Schneider, Europe 1, L'Oréal, se sont de leur côté distingués, de telle sorte qu'à la clôture l'indicateur instantané était *encore nettement positif* : + 0,35 %.

Les professionnels n'étaient pas mécontents de voir la Bourse se calmer un peu. La plupart, quoique assez sélectifs dans leurs prévisions, étaient généralement optimistes, se fondant notamment sur les très bons résultats des entreprises, fruit d'un travail de longue haleine. Selon eux, la récolte est loin d'être terminée. Le phénomène, avec *la perspective d'une baisse* des taux d'intérêt, encourage le marché et le détourne d'une conjoncture guère souriante pour l'instant.

Dans le cadre du projet de rachat de la CGCT avec Philips et ATT, SAT a été réservée à la hausse.

Grâce aux espoirs de détente attendus sur le front des taux, le marché obligataire avait encore assez belle allure. Mais le MATIF s'est montré plus hésitant. Au premier étage, des rumeurs circulaient sur un nouvel et mauvais indice des prix pour février (+ 0,5 %). Ces bruits laissaient les spécialistes songeurs.

NEW-YORK, 3 mars ↑

Mieux orienté

En petite forme au début de la semaine, Wall Street a fait preuve, mardi, d'un peu plus de vigueur. Si *la tendance est restée assez irrégulière*, l'indice des industrielles a gagné un peu de terrain. Un instant parvenu à 2 240,44, il s'établissait, en clôture, à 2 226,52 (+ 6,05 points). Le bilan de la journée a été de qualité comparable. Sur 1951 valeurs traitées, 814 ont monté, 722 ont baissé et 415 n'ont pas varié.

Mieux orienté, le marché l'a été indiscutablement. Mais, de l'avis des professionnels, aucun élément n'a joué en faveur de la hausse, et l'effritement aurait tout aussi bien pu se poursuivre. De fait, l'annonce d'un recul en janvier (− 1 %) du principal indicateur économique, accompagné d'une chute des ventes (− 6,8 %) de maisons individuelles, n'avait rien de quoi réjouir la communauté. En fait, ces informations peu réjouissantes n'ont guère eu d'impact. Les investisseurs, assurait-on, attendent le discours *télévisé du président Reagan* et des éclaircissements de sa part sur son rôle dans l'affaire de l'« Irangate ».

Avec la remontée des prix du pétrole, les valeurs concernées se sont raffermies. Les affaires sont demeurées modérément actives, avec 149,24 millions de titres échangés, contre 156,68 millions.

VALEURS	Cours du 2 mars	Cours du 3 mars
Alcoa	41	41 1/2
A.T.T.	22 3/8	22 3/4
Boeing	53 1/4	53 7/8
Chase Manhattan Bank	38 1/8	39 1/8
Du Pont de Nemours	100	100 1/8
Eastman Kodak	75 3/8	76
Exxon	78 1/2	80 1/4
Ford	77 1/4	76 5/8
General Electric	103 3/4	103 5/8
General Motors	74 3/4	75 5/8
Goodyear	52 1/2	52 5/8
I.B.M.	138 3/8	138 1/8
I.T.T.	63 1/4	62 1/2
Mobil Oil	42 1/4	43 1/8
Pfizer	71	70 3/4
Schlumberger	37	37 1/2
Texaco	33 3/4	34
U.A.L. Inc.	54 3/4	55
Union Carbide	27 1/2	29
U.S. Corp.	23 5/8	24 1/4
Westinghouse	63 5/8	64
Xerox Corp.	70 5/8	71 1/4

CHANGES

Dollar : très résistant à 6,095 F =

La baisse du principal indicateur économique américain pour janvier n'a guère ébranlé le dollar, qui, mercredi, a coté, sans grand changement, 6,09 F (contre 6,1020 F) et 1,83 DM). Les affaires ont été calmes. L'or s'est raffermi à Londres, pour évoluer entre 406,75 et 407,25 dollars l'once (contre 403,80 dollars).

FRANCFORT	3 mars	4 mars
Dollar (en DM)	1,8340	1,83
TOKYO	**3 mars**	**4 mars**
Dollar (en yens)	153,60	153,47

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (4 mars)... 7 5/8-7 3/4 %
New-York (3 mars)... 6 3/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	2 mars	3 mars
Valeurs françaises	107,7	
Valeurs étrangères	102,4	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	2 mars	3 mars
Indice général	435,2	438,4

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	2 mars	3 mars
Industrielles	2 220,47	2 226,52

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	2 mars	3 mars
Industrielles	1 604,50	1 613,50
Mines d'or	324,70	325,20
Fonds d'Etat	88,39	88,21

TOKYO

	3 mars	4 mars
Nikkeï	20 971,39	21 195,38
Indice général	1 821,37	1 840,45

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 3 mars
Nombre de contrats : 28 461

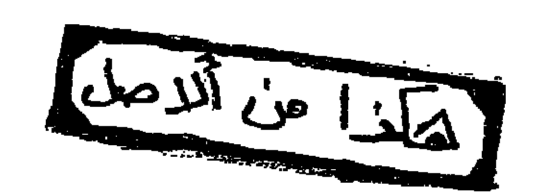
COURS	ÉCHÉANCES			
	Mars 87	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87
Dernier	106,85	106,85	106,85	106,75
Précédent	106,95	106,95	107	106,85

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PARGESA : LA PLEINE FORME EN 1986. — 1986 a été une année d'expansion pour ce holding suisse. Son bénéfice net s'est accru de 40 %, pour atteindre 146 millions de francs suisses. Au vu de ce résultat, le dividende est majoré de 15 % à 40 FS. Durant l'exercice écoulé, la société a augmenté sa participation dans Paribas-Suisse, de 25,5 % à 32,2 %.

CARREFOUR : + 26 % DE PROFITS. — Pour 1986, le groupe annonce un résultat net, correspondant à sa part, accru de 25,8 %, à 654 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 51,47 milliards (+ 16,5 %).

UNILEVER : RÉSULTAT RECORD. — Le groupe anglo-néerlandais annonce un résultat record brut de 1,14 milliard de livres pour 1986 (+ 20 %). En florins, cependant, le bénéfice brut baisse de 3 %, à 3,94 milliards. Le net progresse de 4 % (2,14 milliards de florins). Le dividende global est fixé à 50,17 pence (contre 38,62). Pour Unilever NV, il est de 15,33 florins (contre 14,82). Les actions du groupe seront prochainement divisées par cinq.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 3 MARS

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1523	4,5 % 1973	1540	1528	1525	− 0 97
4300	C.N.E. 3%	4270	4275	4275	+ 0 12
1165	B.N.P. T.P.	1170	1150	1150	− 1 70
1137	C.C.F. T.P.	1137	1137	1137	....
1115	Créd. Lyon. T.P.	1105	1105	1105	....
2910	Electricité T.P.	2880	2900	2898	+ 0 63
2005	Renault T.P.	2065	2091	2091	+ 1 26
2170	Rhone-Poul. T.P.	2230	2210	2210	− 0 89
1229	St-Gobain T.P.	1260	1279	1279	+ 1 51
1282	Thomson T.P.	1262	1270	1270	+ 0 63
615	Accor	546	544	544	− 0 37
2010	Agence Havas	2090	2110	2100	+ 0 48
1950	Ag. Havas C. I.	2020	2010	2010	− 0 50
685	Air Liquide	701	707	709	+ 1 14
2200	Alcatel	2470	2470	2465	− 0 20
1940	Als. Superm.	2190	2135	2135	− 2 51
480	A.L.S.P.I.	523	535	535	+ 2 29
350	Alsthom ★	400 50	398	394	− 1 62
2460	Arjom. Prioux	2610	2625	2605	− 0 19
500	Aussedat-Rey	596	604	608	+ 2 01
1520	Aux. Entrepr. ★	1565	1530	1570	+ 0 31
1290	Avions Dassault	1350	1348	1350	....
810	BAFIP	825	820	820	− 0 61
500	Bail-Equipem. ★	507	510	510	+ 0 59
1000	Bail-Investiss.	960	961	961	+ 0 10
1000	Cie Bancaire	1100	1118	1108	+ 0 73
540	Bazar H.-V.	577	591	592	+ 2 60
680	Béghin-Say ★	699	700	693	− 0 85
715	Berger (Ma)	682	683	683	+ 0 15
715	Bic ★	864	870	840	− 2 77
1560	B.I.S.	1630	1630	1623	− 0 43
2650	Biscuit (Géné.)	2600	2650	2650	+ 1 92
2350	Bongrain S.A.	2480	2516	2501	+ 0 85
1200	Bouygues	1319	1355	1350	+ 2 35
4640	B.S.N.	4740	4885	4890	+ 3 16
1240	Carnaud	1440	1435	1420	− 1 39
3580	Carrefour	3875	3890	3816	− 1 52
2320	Casino	2501	2515	2535	+ 1 35
2030	Casino A.D.P.	2049	2049	2050	+ 0 04
1300	C.C.M.C.	1349	1320	1330	− 1 41
1310	Cetelem	1419	1425	1390	− 2 04
2440	C.F.A.O.	2440	2459	2459	+ 0 78
1340	C.G.I.P.	1509	1510	1515	+ 0 40
1900	Chargeurs S.A.	1918	1880	1885	− 1 72
78	Chiers-Châtill.	81	81 15	81 15	+ 0 19
795	Ciments franç. ★	920	905	931	+ 1 19
665	Club Méditerr.	709	715	720	+ 1 55
220	Codetel	207	206	208	+ 0 48
410	Cofimeg	400	396	396	− 1
1680	Colas	1772	1795	1781	+ 0 51
260	Compt. Entrepr.	329 80	320	319	− 3 22
790	Compt. Mod.	814	825	823	+ 1 11
1210	Créd. Foncier	1275	1279	1279	+ 0 31
600	Crédit F. Imm.	634	620	622	− 1 89
1480	Crédit Nat. ★	1477	1480	1489	+ 0 81
305	Crouzet ★	330	332	348	+ 5 45
2480	Damart S.A.	2652	2680	2685	+ 1 24

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
465	Darty ★	536	525	541	+ 0 93
275	Dév. P.d.C. (Li)	302	311	311	+ 2 98
695	D.M.C.	726	730	729	+ 0 41
2650	Docks France ★	2625	2631	2640	+ 0 57
2090	Dumez ★	2090	2100	2120	+ 1 43
1430	Eaux (Gén.)	1450	1490	1485	+ 2 41
2800	Ecco ★	2713	2730	2750	+ 1 36
1090	Electro-Finan.	1260	1240	1240	− 1 59
345	Elf-Aquitaine	333 10	335	336	+ 0 87
310	— (certific.)	309	310	310	+ 0 32
3150	Epeda-B-Faure	3440	3350	3320	− 3 49
3400	Essilor	3650	3650	3675	+ 0 68
465	Esso S.A.F. ★	465	480	451	− 3 01
3080	Eurafrance	3140	3100	3160	+ 0 63
1450	Eurocom ★	1519	1520	1496	− 1 51
3250	Euromarché	3500	3470	3470	− 0 86
825	Europe nº 1 ★	921	945	945	+ 2 60
1980	Facom	1989	1989	1998	+ 0 45
1170	Fichet-bauche	1299	1287	1287	− 1 54
230	Finextel	229	230 30	233	+ 1 75
250	Fives-Lille	249 20	255	254	+ 1 93
340	Francarep	358	358	358	....
1330	Fromageries Bel	1445	1450	1445	....
1060	Gal. Lafayette	1200	1205	1205	+ 0 42
410	Gascogne	421	425	425	+ 0 95
350	Géophysique ★	331 10	339	344	+ 3 89
2280	Gerland	2405	2415	2420	+ 0 62
660	GTM-Entrepose	663	671	671	+ 1 21
855	Guyenne-Gas. ★	940	940	950	+ 1 06
3100	Hachette ★	3150	3160	3220	+ 2 22
735	Hénin (La)	750	750	750	....
95	Imétal	109 70	105	102	− 7 02
470	Imm. Plaine-M.	490	490 50	486	− 0 82
4850	Inst. Mérieux	5550	5550	5550	....
600	Interbail	632	632	632	....
1520	Intertechnique	1575	1590	1590	+ 0 95
1670	J. Lefebvre	1806	1800	1775	− 1 71
2050	Lab. Bellon	2250	2290	2290	+ 1 78
1400	Lafarge-Coppée	1498	1510	1498	....
1710	Lebon ★	1865	1851	1830	− 1 87
5270	Legrand	5500	5490	5490	− 0 18
1770	Lesieur	1860	1845	1845	− 0 81
895	Locabail Immob.	892	902	901	+ 1 01
680	Locafrance ★	700	689	700	....
1000	Locindus	1000	997	997	− 0 30
1040	L. Vuitton S.A ★	1120	1119	1140	+ 1 78
670	Luchaire	768	730	738	− 3 91
1440	Lyonn. Eaux ★	1560	1530	1540	− 1 28
168	Mais. Phénix	161	161 50	159	− 1 24
610	Majorette (Ly)	770	745	780	+ 1 30
78	Manurhin	85	85 90	85 90	+ 1 06
480	Mar. Wendel	543	510	518	− 4 60
1660	Martell	1720	1638	1650	− 4 07

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2130	Matra	2580	2540	2540	− 1 55
2500	Merlin-Gerin ★	2894	2720	2833	− 2 26
2840	Michelin	3142	3149	3115	− 0 86
1530	Midi (Cie)	1610	1650	1645	+ 2 17
435	Midland Bk S.A.	488	470	470	− 3 69
595	Min. Salsig. (Ma)	591	583	583	− 1 35
52	M.M. Penarroya	58	57 90	56	− 3 45
2340	Moët-Hennessy	2554	2570	2560	+ 0 23
820	Mot. Leroy-S ★	849	879	875	+ 3 06
90	Moulinex	106 80	104 50	108	+ 1 12
1010	Navig. Mixtes	1104	1100	1087	− 1 54
194	Nord-Est	201 90	204	204	+ 1 04
490	Nordon (Ny)	500	499	499	− 0 20
690	Nouvelles Gal.	720	720	720	....
1260	Occident. (Gén.)	1317	1315	1312	− 0 38
1640	Omn.F.Paris	1690	1720	1720	+ 1 78
205	Olida-Caby	202	202	203	+ 0 50
520	Opfi-Paribas	590	600	590	....
3860	Oréal (L')	3990	4108	4100	+ 2 76
785	Paris-Réesc. ★	858	856	843	− 1 74
1620	Pechelbronn ★	1660	1655	1680	+ 1 81
1450	Penhoet	1545	1534	1535	− 0 65
990	Pernod-Ricard	1090	1110	1100	+ 0 92
151	Pétroles B.P.	149	147 80	147 80	− 0 81
1280	Peugeot S.A.	1480	1453	1432	− 3 24
36	Poclain	38	38	38	....
1780	Poliet	1988	2025	2020	+ 1 61
870	P.M. Labinal	910	920	920	+ 1 10
3210	Presses Cité	3220	3250	3245	+ 0 78
1380	Prétabail Sic.	1390	1390	1381	− 0 64
685	Primagaz	710	728	736	+ 3 52
635	Printemps★	690	696	698	+ 1 15
2500	Promodès	2650	2650	2600	− 1 89
310	Prouvost S.A ★	316	315	311 20	− 1 51
1350	Radiotechn.	1417	1450	1450	+ 2 33
152	Raff. Dist. Total	177 80	177 80	173	− 2 70
2620	Redoute (La) ★	2740	2690	2770	+ 1 09
330	Robur financière	377	374	374	− 0 80
1620	Roussel-Uclaf	1752	1770	1770	+ 1 03
1250	Roussel-C.N.I.	1360	1365	1368	+ 0 59
5490	R. Impériale (Ly)	5520	5520	5520	....
285	Sade	290	280	280	− 3 45
3590	Sagem	3800	3800	3800	....
400	Saint-Gobain	435	440	437	+ 0 46
1040	St-Louis B.	1183	1165	1161	− 1 86
1970	Salomon	2000	2020	2040	+ 2
1380	Salvepar	1400	1420	1420	+ 1 43
790	Sanofi	865	876	876	+ 1 27
585	S.A.T.	659	721	721	+ 9 41
1000	Saupiquet (Na)	1260	1285	1285	+ 1 98
625	Schneider ★	636	635	642	+ 0 94

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
105	S.C.O.A.	110	108 90	108 90	− 1
570	S.C.R.E.G.	624	627	627	+ 0 48
795	Seb ★	842	837	847	+ 0 59
490	Sefimeg	470	477	477	+ 1 49
1750	S.F.I.M.	1925	1940	1915	− 0 52
95	S.G.E.	99 85	100	99	− 0 85
635	Sign. Ent. El. ★	685	679	700	+ 2 18
1040	Silic	1100	1115	1115	+ 1 36
615	Simco-U.P.H. ★	605	612	613	+ 1 32
385	Simnor (Li)	420	430	430	+ 2 38
1340	Skis Rossignol	1342	1346	1330	− 0 89
770	Siminco	773	780	780	+ 0 91
280	Sodero (Na)	279	281	281	+ 0 72
2620	Sodexho	2840	2920	2910	+ 2 46
410	Sogerap	434	433	433 50	− 0 12
1740	Somm-Allib. ★	1971	1985	2090	+ 6 03
745	Source Perrier	733	741	739	+ 0 82
1220	Sovac ★	1270	1288	1290	+ 1 57
585	Spie-Batignol.	591	590	589	− 0 34
665	Strafor	694	690	686	− 1 15
420	Synthelabo ★	477	472	490	+ 2 72
705	Talcs Luzenac	796	750	751	− 5 65
3190	Tél. Elect.	3490	3470	3470	− 0 57
1460	Thomson-C.S.F.	1580	1590	1540	− 2 53
450	Total (CFP)★	450	448 50	456	+ 1 33
100	— (certific.)	100	99	99 50	− 0 50
2050	T.R.T.	2330	2350	2350	+ 0 86
810	U.F.B.	908	890	890	− 1 98
1460	U.I.C.	1525	1528	1528	+ 0 20
635	U.I.F.	627	632	632	+ 0 80
990	U.I.S.	960	956	956	− 0 42
590	U.C.B. ★	620	620	624	+ 0 64
770	Unibail	765	756	764	− 0 13
490	Valéo	529	538	534	+ 0 95
100	Vallourec	105 90	107	107	+ 1 04
4530	V. Clicquot-P.	4230	4255	4255	+ 0 59
665	Via Banque	690	709	709	+ 2 75
800	Elf-Gabon	803	800	801	− 0 25
109	Amax Inc.	110 10	107	106 20	− 3 54
435	Amer. Express	454	474	474	+ 4 41
144	Amer. Teleph.	143	138 50	138 50	− 3 15
95	Anglo Amer. C.	103 10	104 50	104 80	+ 1 65
470	Amgold	506	494	494	− 2 37
830	BASF (Akt)	818	820	820	+ 0 24
970	Bayer	964	955	960	− 0 41
106	Buffelsfont.	115 20	116 50	115 50	+ 0 26
250	Chase Manh.	230 50	232	232	+ 0 65
265	Cie Pétr. Imp.	250 50	251 90	251 90	+ 0 58
57	De Beers	62	61 80	62 70	+ 1 13
2270	Deutsche Bank	2160	2150	2155	− 0 23
59	Dome Mines	65 10	64 80	64 90	− 0 31
1180	Dresdner Bank	1108	1111	1120	+ 1 08

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
103	Driefontein Ctd	107	107 10	107 10	+ 0 09
650	Du Pont-Nem.	619	621	621	+ 0 32
495	Eastman Kodak	476	468	470	− 1 26
39	East Rand	42 40	42 30	42 10	− 0 71
280	Electrolux	290	295	295	+ 1 72
205	Ericsson	225	227 90	227 90	+ 1 29
510	Exxon Corp.	478 50	481	481	+ 0 52
490	Ford Motors	469 50	477 50	477 50	+ 1 70
74	Freegold	80 90	81	81 50	+ 0 74
87	Gencor	91	93	92	+ 1 10
636	Gén. Electr.	633	643	643	+ 1 58
530	Gén. Belgique	537	540	541	+ 0 74
490	Gen. Motors	458	465	465	+ 1 53
68	Goldfields	75	75 70	76	+ 1 33
47	GdMetropolitain	48 15	48 80	48 80	+ 1 35
66	Harmony	71	70 70	70 70	− 0 42
42	Hitachi	39 60	39 35	39 30	− 0 76
830	Hoechst Akt.	820	841	835	+ 1 83
130	Imp. Chemical	138 50	134	135	− 2 53
97	Inco. Limited	93 10	91 70	91 70	− 1 50
850	IBM	860	855	857	− 0 35
390	ITT	382 90	392 50	391	+ 2 12
138	Ito-Yokado	148	150 30	149	+ 0 68
80	Matsushita	72 50	73 50	73 50	+ 1 38
880	Merck	950	949	950	....
815	Minnesota M.	787	789	789	+ 0 25
275	Mobil Corp.	258 50	258 50	258 50	....
590	Morgan J.P.	564	570	570	+ 1 06
35250	Nestlé	35400	35550	35550	+ 0 42
136	Norsk Hydro	132 80	133 50	133 50	+ 0 53
181	Ofsil	201	203	204	+ 1 49
1480	Petrofina	1505	1510	1510	+ 0 33
545	Philip Morris	530	521	521	− 1 70
140	Philips	146 60	146	146	− 0 41
495	Quilmès	550	554	555	+ 0 91
525	Randfontein	558	583	589	+ 5 56
630	Royal Dutch	626	623	624	− 0 32
70	Rio Tinto Zinc	71 05	71	70 30	− 1 06
76	St Helena Co	81	80 70	80 70	− 0 37
240	Schlumberger	227	224 80	224 50	− 1 10
97	Shell transp.	99 80	100 30	101	+ 1 20
2210	Siemens A.G.	2160	2155	2156	− 0 19
142	Sony	132	130	130 10	− 1 44
151	T.D.K.	141	137 50	137 50	− 2 48
27	Toshiba Corp.	25 05	24 80	25	− 0 20
1480	Unilever	1518	1540	1545	+ 1 78
330	Unit. Techn.	338	334 50	334 50	− 1 04
535	Vaal Reefs	581	583	592	+ 1 89
285	Volvo	303	300	299 60	− 1 12
230	West Deep	261	263	263	+ 0 77
460	Xerox Corp.	450 50	440 40	452	+ 0 33
1 08	Zambia Corp.	1 20	1 23	1 22	+ 1 67

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
4,5 % 1973 L.I.V.	....	..
Emp. 7 % 1973	7819	..
Emp. 8,80 % 77	122 70	6 871
9,80 % 78/93	101 90	6 310
10,80 % 79/94	104 85	5 356
13,25 % 80/90	107 10	9 947
13,80 % 80/87	103 10	5 255
13,80 % 81/89	108 90	1 815
16,75 % 81/87	104 08	8 031
16,20 % 82/90	118 10	2 219
16 % juin 82	119 60	11 748
14,60 % fév. 83	118 89	0 440
13,40 % déc. 83	121 80	2 680
12,20 % oct. 84	113 75	4 913
11 % fév. 85	114 30	0 332
10,25 % mars 86	109 45	10 035
ORT 12,75 % 83	1719	..
OAT 10 % 2000	108 15	7 698
OAT 9,90 % 1997	106 80	2 197
OAT 9,80 % 1996	106 38	0 886
Ch. France 3 %	178 50	..
CNB Bques janv. 82	101 88	1 395
CNB Paribas	101 90	1 395
CNB Suez	101 90	1 395
CNI janv. 82	101 70	1 395
PTT 11,20% 85	108 20	2 734
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	109	7 770
CNT 9% 86	98 95	7 345
CRH 10,90% déc. 85	106 40	1 720

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1065	1045
Agache (Sté. Fin.)	1992	2015
A.G.F. (St Cent.)	880	887
Applic. Hydraul.	982	....
Arbel	235 20	235
Astorg	360	381 60
Avenir Publicité	2120	2190
Bain C. Monaco	435	435
Banque Hypoth. Eur.	450	453 10
Béghin-Say (C.I.)	512	513
B.G.I.	485	510
Blanzy-Ouest	531	515
B.N.P. CI	476	476
B.N.P. Intercontin.	350	350
Bénédictine	4300	4085
Bon-Marché	868	825
Calf	1012	1010
Cambodge	606	649 d
C.A.M.E.	450	460
Campenon Bern.	820	835
Carbone-Lorraine	811	835
C.E.G.Frig.	671	618
Centen. Blanzy	3311	3547 d
Centrest (Ny)	236	244 d
Cerabati	134 50	140
CERUS	830	825
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	1030	....
Champex (Ny)	185	167
C.I.C. (Financ. de)	290	292
C.I. Maritime	839	830
Cimsa-Sintra	1010	1050 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ciram (B)	550	550 o
Clause	1500	1550
Cofradel (Ly)	2264	....
Cogifi	500	510
Comiphos	850	850
Cie Industrielle	3300	3311
Comp. Lyon-Alem.	840	878
Concorde (La)	1112	1240
C.M.P.	30 10	....
Créd. Gén. Ind.	1170	1100
Crédit Lyonnais C.I	704	702
Cr. Universel (Cie)	890	900
Crédital	152	150 20
Darblay S.A.	690	690
Darty Act. d. p.	400	400
De Dietrich	2150	2150
Delalande S.A.	1599	1500
Delmas-Vielj. (Fin.)	1272	1249
Didot-Bottin	551	565
Eaux Bass. Vichy	1570	....
Eaux Vittel	2578	2423
Economats Centre	620	645 d
Electro-Banque	485	490
Elf-Antargaz	600	624
E.L.M. Leblanc	998	998
Enelfi-Bretagne	300	300
Entrepôts Paris	590	579
Epargne (B)	3000	3050
Europ. Accumul.	89	91 20
Eternit	2838	2800
Exor	3801	4015
Finalens	250	246
FIPP	427	430
Fnac	1400	1480
Foncière (Cie)	690	688
Fonc. Lyonnaise	4760	5340 d
Foncina	570	582
Forinter	1085	1100
Fougerolle	453 70	449
France I.A.R.D.	455	468
France (La)	7840	7610
From. Paul Renard	550	530
GAN	1021	1082
Gaumont	430	480 80 d
Gaz et Eaux	2480	2480
Gévelot	740	....
Gr. Fin. Constr.	500	525
Gds Moul. Paris	381	380 10
Groupe Victoire	3510	3548
G. Transp. Ind.	649	650
H.E.F.	322	342
Hutchinson	1430	1420
Immindo S.A.	530	....
Immivest	374 90	375
Immobail	512	510
Immobanque	780	826
Immob. Marseille	9500	10050
Immofice	575	575
Invest. (Sté Cent.)	3785	3480
Jaeger	243	233 30 o
Lafitte-Bail	584	584
Lambert Frères	180	185
Lille-Bonnières	1197	1285
Loca-Expansion	334	334
Locafinancière	451	453
Locatel	439	....
Louvre (Sté)	1890	1882
Machines Bull	42	44 95
Magasins Uniprix	229 90	220 70 o
Magnant S.A.	169	159
Marcines Part.	465	494
Métal Déployé	500	485
Métrologie Internat.	....	....
Mors	230	220 80 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Naval Worms	101	101 50
Navig. (Nat. de)	206	....
OPB Paribas	470	505 d
Optorg	320	340
Oréal (L') C.I.	3025	3030
Origny-Desvroise	1200	1200
Palais Nouveauté	1065	1085
Paribas	500	509
Paribas-CIP	496	498
Paris France	360	360
Paris-Orléans	340	357
Part. Fin. Gest. Im.	1950	....
Partenhea	879	914 d
Pathé-Cinéma	705	733 d
Pechiney (cert. inv.)	230 10	248
Piles Wonder	1010	1066
Piper-Heidsieck	1049	1049
P.L.M.	229 50	215
Porcher	600	....
Providence S.A.	1789	1888
Publicis	2520	2500
Raff. Souf. R.	172 50	178
Rhône-Poul. (c. inv.)	378	....
Ricqlès-Zan	304	316 20 d
Rochefortaise S.A.	254	267
Rochette-Cenpa	140	142
Rosario (Fin.)	405	387
Roudière	301	290
Rougier et Fils	116 20	146 d
Sacer	485	480
SAFAA	1502	1600
Safic-Alcan	991	989
SAFT	1805	1835
Saga	448 20	430 30 o
St-Gobain C.I.	418	440
Salins du Midi	540	570
Santa-Fé	168	168
Satam	240 80	263 20 d
Saulnes	80	80 10
Saunier-Duval	96	96
Savoisienne (M)	276 10	285 70
SCAC	938	900 o
Senelle Maubeuge	550	572 d
S.E.P. (M)	300	310
Serv. Equip. Véh.	121 30	128 60
Sicli	266	265
Sicotel	408	408
Simim	334 90	315 10
Siph (Plant. Hévéas)	400	424
Sté Générale-CIP	1560	1560
Sofal financière	2252	2350
Soffo	366	367
Soficomi	885	885
S.O.F.I.P. (M)	218 40	203 70 o
Sofragi	1160	1140
Soudure Autog.	580	558 o
Sovabail	826	793 o
Speichim	18 20	20 d
S.P.I.	820	801
Suez (Fin. de)-CIP	1378	1395
Starei	880	920
Taittinger	2150	2200
Testut-Aequitas	408 80	....
Tour Eiffel	538	561
Ufiner S.M.D.	845	794
U.A.P.	2320	2448
U.T.A.	2800	2680
Vessr	1282	1374 d
Viniprix	1957	1839
Virax	220	232
Waterman S.A.	631	640
Brass. du Maroc	136	137

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	994	....
Akzo	399	....
Alcan Alum	225	230
Algemeine Bank	1520	1520
American Brands	301	300 10
Am. Petrofina	270	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	168	....
Bco Pop Espanol	442	435
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1301	....
B. Régl. Internat.	39980	40000
Br. Lambert	579	586
Canadian-Pacific	98 15	99 90
CIR	38	38
Commerzbank	825	828
Dart. and Kraft	353	....
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	500	488
Gén. Belgique	537	541
Gevaert	930	....
Glaxo	169	168
Goodyear	314	....
Grace and Co	321	....
Gulf Canada Corp.	104	105
Honeywell Inc.	442	....
I. C. Industries	206	190
Johannesburg	670	....
Kubota	17	16 50
Latonia	277	277
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	56	58
Mineral-Ressourc.	67 50	....
Nixdorf	2380	2385
Noranda	120	125 20
Olivetti	33 80	....
Pakhoed Holding	178	189
Pfizer Inc.	460	450
Procter Gamble	539	539
Ricoh Cy Ltd	35	35
Rolinco	256 60	256 10
Robeco	289 60	289 20
Rodamco	423	415 50
Saipem	19 10	19
Shell fr. (port.)	97	....
S.K.F. Aktiebolag	290 10	319
Steel Cy of Can.	99 35	99
Tenneco	255	....
Thorn EMI	62 50	63 50
Toray indust. inc	28 90	....
Vieille Montagne	763	764
Wagons-Lits	890	....
West Rand	19	19 75

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	8 45	7 90
Calciphos	1335	1330
C.E.M.	....	....
Cochery	185	....
Coparex	500	500
Dubois Inv. (Casto.)	980	980
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Matra Horl. (échan.)	....	....
Nicolas	1196	....
Révillon	420	453
Romeco N.V.	147	147 90
Sopelem	85 70	0 10 o
S.P.R.	230	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1345	1345
Alain Manoukian	1160	1155
Asystel	750	720
B.I.C.M.	895	930
B.I.P.	1345	1335
Bolloré Technologies	1307	1355
Buttoni	738	750
Cables de Lyon	1348	1380
Calberson	925	910
Cardif	2730	2840 d
Cap Gemini Sogeti	2790	2785
C.D.M.E.	1320	1320
C. Equip. Elect.	310	310
C.E.G.I.D.	2760	2700
C.E.P.-Communication	1470	1500
C.G.I. Informatique	1018	1025
C. Occid. Forestière	180	180
Dafsa	200	208
Dauphin O.T.A.	3650	3650
Devanlay	2620	2724
Deville	1013	1010
Drouot-Assurances	549	569
Drouot-Obl. convert.	3575	3575
Editions Belfond	290	295
Elect. S. Dassault	1010	1020
Expand	790	798
Filipacchi	949	950
Guintoli	630	658
Guy Degrenne	960	960
I.C.C.	279 50	289 50
IM Informatique	380	369
Le gd livre du mois	380 60	380 60
Loca-Investissement	353	370
Locamic	660	678
Manutan	600	600
Merlin Immobilier	450	432
Métallurg. Minière	190	195
M.M.B.	800	765
Molex	359 80	359
Navale-Delmas	795	801
Olivetti-Logabax	609	619
Om. Gest. Fin.	590	584
Pasarnelle-R.D.	3900	....
Petit Bateau	286	300
Petrofigaz	660	721 d
Razel	1440	1442
St-Gobain Emballage	1420	1400
St-Honoré Matignon	237	235
S.C.G.P.M.	323	340
Sama-Matra	1583	1469
S.E.P.	1449	1450
S.E.P.R.	2008	2000
S.M.T. Goupil	322	345 d
Sodinforg	1530	1550
Sofibus	421 50	479
Sopra	1310	1350
Valeurs de France	373	376

SICAV (sélection) — 3/3

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	844 44	823 84
Actions France	491 13	473 38
Actions sélectives	630 97	608 16
Aedificandi	659 13	636 31
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1232 82	1202 75
A.G.F. 5000	621 56	606 40
A.G.F. ECU	1151 54	1140 14
A.G.F. Interfonds	483 13	461 83
A.G.F. OBLIG.	1151 61	1146 88
Agfimo	701	683 90
Altefi	222 79	214 74
A.L.T.O.	203 29	195 94
Amari-Gan	5661 58	5404 86
America-Valor	789 26	753 47
Amérique Gestion	391 75	373 99
Amplitude	581 02	564 10
Arbitrages court terme	5265 48	5254 96
Argonautes	425 75	406 44 ♦
Associc	1129 70	1129 70
Aurecic	1329 55	1280 83
Axa Europe	110 53	105 52
Axa Investissements	120 94	115 46
Bourse-Investiss.	500 77	478 06
Bred Associations	2593 87	2586 11
Bred International	94 19	92 34
Capital Plus	1659 71	1659 71
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	865 59	826 34
Convertimmo	402	386 54
Cortal court terme	12370 38	12370 38
Corusa	990 03	945 14
Cadinter	481 60	467 57
Croiss. Finance	287 78	275 39
Croiss. Mercure	2555 56	2481 13
Croiss. Immobil.	665 91	635 62
Croiss. Prestige	372 94	356 03
Démèter	13037 23	13037 23 ♦
Drouot-France	709 85	677 66
Drouot-Investiss.	1123 78	1072 82
Drouot-Sécurité	257 71	246 02
Drouot-Sélection	144 79	138 22
Ecucic	1163 14	1145 95
Elicoop Sicav	11256 62	11256 62
Elf-Valeurs	10191 72	9943 14
Energia	265 65	253 60
Eparcic	2852 92	2847 22
Eparcourt Sicav	4083 95	4073 77
Epargne Associations	25364 85	25326 86
Epargne-Capital	7724 63	7648 15
Epargne-Croiss.	1503 08	1462 85
Epargne-Industr.	815 56	778 57 ♦
Epargne-Inter	665 04	637 51
Epargne J	51027 37	51027 37
Epargne-Long-Terme	1790 03	1742 12
Epargne-Oblig.	201 38	195 99
Epargne-Unie	1323 01	1263 02
Epargne-Valeur	440 27	428 49
Eparoblig	1237 08	1234 62 ♦
Eurocic	9515 81	9375 28
Euro-Croissance	551 80	536 73
Eurodyn	1115 41	1078 73
Financière Plus	27115 74	26846 77
Finord Placement	63150 28	62961 40
Finord Trimestriel	1115 05	1098 57
Finord Valorisation	13195 82	12936 88
Fonsicav (div. par 10)	10274 87	10269 74
Foncier Investiss.	1173 87	1145 24
Foncival	278 21	265 59
France Eau Plus	10441 05	10337 67
France-Gan	[illegible]	[illegible]
France-Garantie	[illegible]	[illegible]
France-Investiss.	[illegible]	[illegible]
France-Net	[illegible]	[illegible]
France-Obligations	[illegible]	[illegible]
Francic	[illegible]	[illegible]
France Régions	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1318 45	1318 45
Fructicapi	303 84	299 35
Fructidor	252 72	248 99
Fructifrance	876 44	855 06
Fructivar	80985 33	80783 37 ♦
Fructi ECU	573 51	565 03
Fructi-Première	12126 87	11947 65
Fructoblig	1096 88	1085 78
Gestilion	60363 49	60212 96
Gestion Associations	155 10	151 69
Gestion Mobilière	740 10	706 54 ♦
Gest. Rendement	501 44	478 70
Gest. Sél. France	805 30	768 78
Haussmann Associat.	1285 58	1285 58
Haussmann court terme	1164 83	1164 83
Haussmann Epargne	1389 71	1389 71
Haussmann Europe	2107 96	2031 77
Haussmann France	1112 98	1072 75
Haussmann Oblicroiss.	1314 38	1314 38
Haussmann Obligation	1564 75	1508 19
Horizon	1262 39	1225 62
I.M.S.I.	628 37	599 88
Indo-Suez Valeurs	778 61	743 30
Ind. française	12874 53	12622 09
Immoblig.	11703 16	11253 04
Interselect France	480 43	458 64
Intervaleurs Indust.	702 75	670 88
Invest. net	14123 59	14095 40 ♦
Invest. Obligataire	17452 16	17417 33 ♦
Japacic	170 68	165 71
Jeune épargne	242 62	239 03
Laffitte-Amérique	266 86	254 76
Laffitte-crt-terme	60572 30	60572 30
Laffitte-Expansion	863 63	824 47
Laffitte-France	360 42	344 08
Laffitte-Immobilière	262 36	250 46
Laffitte-Japon	329 28	314 35
Laffitte-Oblig.	146 56	138 98
Laffitte-Placements	63849 01	63849 01
Laffitte-Rend.	216 63	206 81
Laffitte-Tokyo	1218 22	1162 98
Lion-Associations	11071 62	11071 62
Lion-Institutionnels	22712 50	22655 86
Liorplus	73186 99	72462 37
Livret portefeuille	636 42	617 88
Méditerranée	182 23	173 97
Mondiale Investissem.	474 91	453 37
Monecic	5788 25	5788 25
Moné J.	52762 22	52762 22
Monétaffine	256908 71	256908 71
Multi-Obligations	423 22	404 03
Mutuelle Unie Sél.	160 72	153 43
Natio.-Assoc.	6460 32	6447 43
Natio.-Epargne	13935 31	13797 34
Natio.-Immobilier	1042 20	1014 31
Natio.-Inter.	1137 40	1108 86
Natio.-Obligations	529 51	515 34
Natio.-Patrimoine	1392 34	1355 08
Natio.-Placements	62011 44	62011 44
Natio.-Revenu	1061 27	1050 76
Natio.-Sécurité	54198 25	54198 25
Natio.-Valeurs	793 56	772 32
Nippon-Gan	5362 81	5119 63
Nord-Sud Développ.	1218 12	1215 69
Oblicic Régions	1022 44	1007 33
Oblicoop Sicav	1439 30	1411 08
Oblilion	1077 42	1048 58
Optimavalor	671 89	641 42
Options et Rendement	53154 64	52369 10 ♦
Orient-Gestion	[illegible]	[illegible]
Paramérique	[illegible]	[illegible]
Paribas Epargne	[illegible]	[illegible]
Paribas Europe	[illegible]	[illegible]
Paribas Gestion	[illegible]	[illegible]
Paribas Opportunités	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Patrimoine	555 21	532 58
Parnasse-Valor	1049 04	1047 99
Patrimoine-Retraite	1640 48	1608 31
Phenix Placements	269 38	268 04
Pierre Investiss.	767 84	733 02
Placement A	1063 94	1063 94
Placement crt-terme	71069 19	71069 19
Placement J	55341 18	55341 18
Placement Premier	50634 71	50634 71
Placements Rendement	11360 97	11360 97 ♦
Placements Sécurité	108612 30	108612 30 ♦
Première Obligations	10502 16	10439 52
Prav'Association	22516 70	22516 70
Province Investiss.	630 30	601 72
Quartz	113 64	110 84
Rentacic	184 80	162 36
Revenus Trimestriels	5824 99	5767 32
Revenu Vert	1169 74	1168 57
Rivoli Plus	1045 67	998 25
St-Honoré Assoc.	13738 17	13689 82
St-Honoré Bio-aliment.	821 61	784 35
St-Honoré Pacifique	569 50	543 68
St-Honoré P.M.E.	495 26	472 80
St-Honoré Real	11423 99	11378 48
St-Honoré Rendement	12109 46	12049 21
St-Honoré Technol.	808 47	771 81
St-Honoré Valor	12316 44	12218 69
Sécuricic	11139 99	11128 86
Sécur. Mobilière	397 04	379 04
Sécuri Taux	10051 32	10051 32
Sél.court terme	12420 15	12327 69
Sicadan (Cardan BP)	751 68	740 57
Sicav-Associations	1388 48	1384 40
S.F.I. fr. et étr.	620 33	602 26
Sicavimmo	797 63	761 46
Sicav 5000	377 98	367 86
Slivafrance	579 51	564
Slivam	430 27	418 75
Slivarente	222 33	216 38
Slivinter	406 32	395 45
S.I.-Est	1325 44	1265 34
S.I.G.	923 67	881 38
S.N.I.	1251 28	1214 82
Sogepargne	383 25	369 40
Soparcic	52070 39	50553 78
Sogevar	1062 42	1033 34
Soginter	1297 45	1238 62
Soleil Investiss.	485 69	463 67
Technocic	1205 16	1170 06
Techno-Gan	6000 98	5728 86
U.A.P. Investiss.	419 39	404 22
Uni-Associations	107 49	107 49
Unifrance	506 95	483 97
Unifoncier	1369 03	1306 95
Uni-Garantie	1307 55	1281 89
Unigestion	930 08	887 90
Uni-Japon	1446 53	1380 94
Uni-Régions	3204 21	3058 91
Univenta	2291 47	2216 12
Univer	173 51	173 51
Univers-Obligations	1569 14	1517 54
Valorem	528 61	515 72 ♦
Valoblig	60253 26	59856 71
Valorg	1468 02	1486 55
Valrel	78779 37	78740

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/3	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 080	6 102	5 830	6 380
ECU	6 885	6 890	....	....
Allemagne (100 DM)	332 800	332 750	322 500	340 500
Belgique (100 F)	16 075	16 075	15 400	16 250
Pays Bas (100 fl.)	294 700	294 710	285 500	303 500
Danemark (100 krd)	88 370	88 430	83	91
Norvège (100 k)	87 200	87 430	84	88 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 462	9 530	9 100	9 850
Grèce (100 drachmes)	4 543	4 542	3 800	4 700
Italie (1 000 lires)	4 680	4 682	4 500	5
Suisse (100 fr.)	396 010	395 450	383	403
Suède (100 krs)	94 290	94 510	91	97
Autriche (100 sch)	47 300	47 290	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 727	4 730	4 550	5 050
Portugal (100 esc.)	4 305	4 318	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 561	4 575	4 380	4 780
Japon (100 yens)	3 965	3 971	3 830	4 030

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/3
Or fin (kilo en barre)	79200	79350
Or fin (en lingot)	79600	79500
Pièce française (20 fr)	515	511
Pièce française (10 fr)	365	.....
Pièce suisse (20 fr)	561	554
Pièce latine (20 fr)	472	465
Souverain	588	589
Pièce de 20 dollars	3035	3056
Pièce de 10 dollars	1440	1435
Pièce de 5 dollars	875	.....
Pièce de 50 pesos	3150	3139
Pièce de 10 florins	490	496
Or Londres	404 40	...
Or Zurich	404 90	...
Or Hongkong	404 45	...
Argent Londres	6 42	.

Le Monde

TURQUIE

La rumeur d'Erzurum

ERZURUM
de notre envoyé spécial

Une semaine durant, le même spectacle : dans le blizzard, quatre files d'hommes, debout depuis 2 heures du matin, encadrés par des policiers, bloquent la circulation dans le centre d'Erzurum. Ils ne convergent pas vers un des rassemblements nationalistes ou intégristes qui ont assuré, avant 1980, la réputation politique de la grande ville d'Anatolie orientale, mais vers l'agence pour l'emploi : ils sont candidats à un départ... pour l'Union soviétique.

L'un d'eux nous fait participer au mirage : *« 9 millions de livres turques [75 000 francs français] d'avance, 2 millions de livres par mois »*, soit trente fois le SMIC. Dans une région qui compte 60 % de chômeurs à qui les pays européens n'offrent plus les débouchés de jadis, on ne s'est pas interrogé longtemps sur le bien-fondé de la rumeur : *pour certains, il s'agit du contrat* d'acheminement de gaz naturel d'URSS en Turquie signé l'an dernier, pour d'autres de l'annonce, pour le moins prématurée, par un grand quotidien, de l'ouverture dans la région de Moscou de chantiers de construction employant dix mille travailleurs turcs.

Dans les hôtels, envahis par les villageois, les certitudes se renforcent. Pourquoi ces queues à Erzurum seulement ? *« C'est sûrement parce qu'on habite dans des régions froides, on résiste mieux au climat de l'URSS. »* La déclaration du ministre du travail affirmant qu'un tel accord n'existe pas ? *« Justement, il ne nous aurait pas laissé geler pendant dix jours s'il n'y avait rien. »* Le libraire du coin, dont la boutique est devenue inaccessible, a demandé le transfert au stade municipal de l'agence pour l'emploi. Il reste sceptique, pas seulement parce que la délégation de la chambre de commerce locale n'a pas ramené l'an dernier de sa visite de bon voisinage l'élevage de zibelines demandé en échange d'exportation de fruits secs.

Un allègre et pieux vieillard à barbe et calot qui attend dans la queue se pose moins la question de la cohabitation : *« Là-bas ou ailleurs, de toute façon, c'est tous des communistes. »* Et les employés de l'agence, débordés après cinq mille inscriptions, n'essayent même plus de raisonner les candidats : *« Nous, on inscrit ceux qui veulent. Peut-être un jour on aura quelque chose pour eux... en Arabie saoudite. »*

M. F.

La mort de Danny Kaye

Danny Kaye est mort à Los Angeles, le 3 mars, d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-treize ans.

Le parfait amuseur

Né à Brooklyn David Daniel Kaminski, Danny Kaye quitte l'école à treize ans pour suivre la filière traditionnelle des apprentis-comédiens juifs, le « Borscht circuit » dans les monts Catskills aux environs de New-York. Il commence à gagner sa vie domme garçon de drugtore et aggent d'assurances, et le soir il apparaît dans les music-halls et les cabarets. Il chante, dans, raconte des histoires. Il joue également dans des films éducatifs de deux bobines. Il débute à Broadway en 1939, et connaît un énorme succès en 1941 avec *Lady in the Dark*, une comédie musicale de Kurt Weill et Mosshart. Chaque soir placer il interrompt purement et simplement le spectacle pour placer une chanson fourre-tout d'une quarantaine de minutes où il cite et pastiche cinquant-quatre compositeurs russes, réels ou imaginaires. Le producteur Samuel Goldwyn lui signe un contrat de sept ans, avec l'idée de remplacer Eddie Cantor qu'il avait révélé aux débuts du parlant (Danny Kaye oubliera aussitôt ce modèle). Samuel Goldwyn reprend et perfectionne une formule éprouvée : mélanger comique et comédie musicale. Sylvia Fine, , l'épouse du comédien, assure la conception musicale, chants et danses, des numéros qui entrecoupent l'action.

.... *(Un fou s'en va-t-en guerre*, 1945), le premier film, du contrat Goldwyn, est un triomphe. Danny Kaye y tient un double rôle, tour à tour animateur de nigt club et fort en thème. *Le Laitier de Brokklyn* (1946) est un remake d'une comédie de Leo McCarey de 1936, avec Harold Lloyd. Mais *la Vie secrète de Walter Mitty* en 1947, lointainement inspirée de James Thurber, le fait accéder au Panthéon des grands comiques. Walter Mitty, devenu l'archétype qu'on cite volontier comme référence pour ce genre de personnage, mène deux vies parallèles, et se venge du réel par l'imaginaire. Simple correcteur d'épreuves, il s'évade en devenant tout à tour chirurgien viennois (l'opération où il fait du tricot avec les boyaux de sa patiente), héros guerrier (l'impayable parodie de Michaël Redgrave, héros de la bataille d'Angleterre dans *le Chemin des étoiles* d'Antony Asquith, en 1945), cowboy intrépide, joueur profesionnel. Il incarne en 1949 à la façon le revizor de Gogol dans une adaptation très fantaisiste située à l'époque de Napoléon, *The Inspector General (Vive monsieur le Maire*, 1949). Il est *Hans Christian Andersen*, en 1952, dans le fim du même nom, très joliment raconté mais un peu fade.

Sincèrement mobilisé par la cause des enfants du monde, et tourne lui-même en 1954 un documentaire pour l'UNICEF. Puis interprète deux films drôles sous la direction du tandem Melvin Frank et Norman Panama, *un Grain de folie* (1953), histoire d'espionnage avec un ventriloque qui cache des plans secrets, et surtout *le Bouffon du roi* (1955), parodie des films de cape et d'épée à la *Robin des bois* (on retrouve même Basil Rathbone). On le voit une dernière fois en 1968 dans l'adaptation de *la Folle de Chaillot* de Jean Giraudoux, aux côtés de Katherine Hepburn, ouvrage académique dans la série des productions de théâtre en conserve d'Ely Landau. Danny Kaye ne s'occupe plus désormais que des enfants.

Que lui a-t-il manqué pour devenir l'égal d'un Harold Lloyd ou d'un Jerry Lewis ? Son comique relevait beaucoup du jeu de mots, d'une fabuleuse capacité à désarticuler la langue anglaise. Impayable sur scène, ou en direct à la télévision, où son talent d'improvisateur faisait merveille, il passait moins bien au grand écran, même s'il fut, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le parfait révélateur d'un besoin général d'évasion, loin des schémas d'une société déjà reprise dans l'étau des convenances.

LOUIS MARCORELLES.

Le caméléon philanthrope

Nez pointu, langue pendue, sourire fendu, corps docile, Danny Kaye fut un bouffon lucide. Jouant de ses dons de caméléon avec générosité, mais ne sortant jamais de la voie qu'Hollywood lui avait tracée : *imiter, parodier, pasticher furent* ses armes pacifiques. Jamais méchant, comique bienveillant, *amuseur philanthrope*, il a su hausser la schizophrénie au rang des beaux-arts. Walter Mitty, son autre lui-même, son double, restera pour l'éternité le compagnon irremplaçable des humiliés velléitaires et des rêveurs éveillés.

Danny Kaye a consacré les trente dernières années de sa vie à l'Unicef. Ambassadeur itinérant des enfants, beau métier pour un clown qui refuse la retraite.

D. H.

● **Prix Bourvil 1987.** — L'Association des amis de Bourvil — Alex Joffé, Jean-Paul Belmondo, Laurent Terzieff entre autres — vient de décerner le Prix Bourvil 1987 à Daniel Auteuil pour « l'ensemble de ses qualités humaines et professionnelles ».

● ***Le Thème*, Ours d'or du Festival de Berlin.** — Le film soviétique *le Thème*, de Gleb Panfilov a finalement décroché le grand prix du Festival de Berlin. Traitant de la condition des écrivains en URSS dans les années 70, et longtemps retenu par la censure, il était en concurrence avec *Platoon*, d'Olivier Stone, qui a dû se contenter du prix de la mise en scène, partagé avec un autre film américain, *les Enfants du silence*, de Ranada Haines.

Sur le vif

Stocks sur pattes

C'est complètement dingue, avouez ! Vous avez vu cette semaine dans *le Point* la photo de cette charolaise à grosses fesses ? la cularde, on l'appelle, *forcément, elle a un cul colossal*, un fabuleux garde-manger : rien que des grillades et des rotis, taillés dans le filet, la bavette et le rumsteeck. On va commencer à la fabriquer à la chaîne des inséminations artificielles. Tout ça parce qu'on n'a plus le temps, plus le goût de mitonner des daubes et des bourguignons. Alors, faut que la bête s'adapte à l'assiette.

Elles tiennent pas debout, ces vaches. Elles sont trop lourdes pour supporter leur propre poids. Elles se cassent pour un rien. On ne peut les transporter qu'en camion et comme ils ont le mal de la route, faut les bourrer de tranquillisants. C'est des vrais monstres. Déjà à la naissance, ça passe pas tellement c'est énorme. L'accouchement naturel, terminé ! Ces dames ont droit à des césariennes, comme les stars, dans les années 60, à Hollywood. Tout juste si on fait pas des péridurales.

Remarquez, c'est pas seulement pour remplir nos congélateurs qu'on s'est lancé dans la production de ces génisses callypiges, c'est pour vider ceux du Marché commun, où s'entassent 700 000 tonnes de carcasses enveloppées de bas morceaux invendus. Ça coûte les yeux de la tête de veau si chère à mon Jacquot. Alors la bidoche, au lieu de la stocker sur tringle, on va la stocker sur pattes. Ça fera des économies.

Mais, attendez, il y a encore plus rigolo, plus dément : cette nuit à *Bruxelles*, nos ministres ont décidé tout un tas de trucs très compliqués, j'ai rien compris. Ce que je sais, c'est qu'ils vont réduire — ne me demandez pas comment — les montagnes de beurre et de poudre de lait conservées à grand frais, dans leurs glacières, que ça reviendrait moins cher de les entreposer au pôle Nord entre deux icebergs.

Et ben, vous ne devinerez jamais ce qu'ils sont en train de nous fabriquer, là, en ce moment même : des frisonnes et des pie noir françaises à la Gargamelle, à la gigantesque, des pisseuses de lait, des stakhanovistes de la traite électrique. Dans les bureaux, les frigos on essaye de les vider et dans les labos on s'efforce de les remplir. C'est ce qu'on appelle le partage du boulot.

CLAUDE SARRAUTE.

Au large de Cherbourg

Salaire de la peur sur le « rail »

CHERBOURG
de notre correspondant.

Le caboteur danois Hornestrand, 400 tonnes d'explosifs a été abandonné par son équipage, le 3 mars, *alors qu'il se trouvait à une quarantaine* de kilomètres au nord-est du Contentin, dans ce que les marins *appellent le « rail » de la Manche.*

L'alerte avait été donnée par son capitaine quelques minutes avant la mise à l'eau de la baleinière du bord dans laquelle avaient précipatamment pris place les cinq membres d'équipage, tous de nationalité danoise, dont trois jeunes femmes. Selon le témoignage du commandant, de la fumée s'échappait d'une cale et la température du pont supérieur était d'environ 50 degrés, ce *qui justifiait l'abandon immédiat du* navire.

Recueillis par un cargo qui croisait à proximité, les naufragés ont été transférés par hélicoptères à la préfecture maritime de Cherbourg. Le *Hornestrand*, devait livrer à une société nigériane, filiale de la Shell, 130 tonnes de détonateurs et *9 229* colis de 25 kilos renfermant chacun 50 bâtonnets de dynamite, dans trois ports du Ghana, du Nigéria et du Zaïre.

Les navires de la marine nationale arrivés sur les lieux ont constaté toutefois qu'aucune fumée ne s'échappait des cales du caboteur à la dérive mais, par précaution, l'amiral Christian Jammayrac, leur demandait de surveillé le cargo en attendant la décision de son armateur, la Compagnie Bentd Andersen. Un périmètre de sécurité de cinq milles nautiques était ainsi délimité.

L'alternative était simple : renvoyer un équipage réduit à bord pour tenter de récupérer l'épave, ou laisser la bombe flottante dériver sous surveillance aussi longtemps qu'elle ne représentait pas de danger.

Ce mercredi au lever du jour, le caboteur n'était plus qu'à 14 milles nautiques des côtes anglaises du Devon, lorsqu'un remorqueur de la compagnie hollandaise Wiejsmuller, qui a obtenu un contrat d'assistance, a pu mettre à bord deux spécialistes en explosifs. Ceux-ci ont constaté qu'il n'y avait pas de feu. Une, remorque a été passée par le *Typhoon* de Rotterdam qui attend désormais l'accord d'un port — décision difficile à prendre — pour conduire à l'abri la cargaison de la peur...

RENÉ MOISAN.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 4 mars

La hausse s'accélère

Ralentie vingt-quatre heures auparavant, le mouvement de hausse s'est accéléré mercredi matin rue Vivienne. De 0,43 % à l'ouverture de la session préliminaire, la progression de l'indicateur instantané atteignait 0,89 % à la clôture. Les vedettes matinales ont été Sommer et Crouzet (+ 5 %). Elles ont été suivies par Ciments français, Bic, CSF, Générale des Eaux, Crédit national, Perrier.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	544	544	554
Agence Havas	2100	2100	2100
Air Liquide (L')	709	709	710
Bancaire (Cie)	1108	1120	1119
Bongrain	2501	2505	2550
Bouygues	1350	1345	1341
B.S.N.	4890	4935	4895
Carrefour	3816	3865	3890
Chargeurs S.A.	1885	1880	1900
Club Méditerranée	720	729	738
Eaux (Gén.)	1485	1489	1530
ELF-Aquitaine	338	338	340 50
Essilor	3675	3675	3675
Lafarge-Coppée	1498	1530	1535
Michelin	3115	3170	3185
Midi (Cie)	1645	1645	1625
Moët-Hennessy	2580	2599	2600
Navig. Mixtes	1087	1090	1098
Oréal (L')	4100	4110	4120
Pernod-Ricard	1100	1110	1110
Peugeot S.A.	1432	1449	1457
Saint-Gobain	437	440 50	440 50
Sanofi	878	870	875
Source Perrier	739	760	759
Télémécanique	3470	3500	3510
Thomson-C.S.F.	1540	1599	1592
Total-C.F.P.	458	456	466
T.R.T.	2350	2350	2350
Valéo	534	536	535

Madrid attend d'Alger des « réponses concrètes » sur les circonstances de la mort de Txomin

Le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Francisco Fernandez Ordonez, a indiqué à Madrid mardi 3 mars, que les autorités espagnoles *« ne protesteraient pas auprès du gouvernement algérien contre la présence de membres de l'ETA en Algérie »*. Madrid attend cependant d'Alger *« des réponses concrètes »* sur les circonstances de la mort de Domingo Iturbe, « Txomin. Le ministre espagnol a par ailleurs confirmé qu'il se rendrait comme prévu en visite officielle en Algérie les 30 et 31 mars prochains.

M. Ahmed Amine Kherbi, ambassadeur d'Algérie à Madrid, avait été convoqué lundi dernier, par M. Francisco Fernandez Ordonez, afin d'expliquer la présence dans son pays de deux membres du commando « Madrid » de l'ETA militaire, Ignacio Aracama Mendia, et Belen Gonzalez, légèrement blessés lors de l'accident qui coûta la vie à « Txomin ».

Selon le quotidien madrilène *El Pais*, les autorités espagnoles étaient régulièrement tenues informées des mouvements des militants de l'ETA en Algérie (estimés à une dizaine) par les autorités algérienne. Interrogé par ce journal, M. Rafael Vera, secrétaire d'Etat à la sécurité, a reconnu l'existence d'un accord entre l'Espagne et l'Algérie, prévoyant l'accueil de militants de l'ETA par Alger.

Par ailleurs, la coalition nationaliste radicale, Herri Batasuna, a rendu responsable de la mort de « Txomin » les gouvernements français et espagnol, faisant ainsi allusion à la collaboration franco-espagnole dans la lutte antiterroriste. « Txomin » avait été expulsé de France l'été dernier, puis s'était installé en Algérie en septembre. Herri

Le numéro du « Monde » daté 4 mars 1987 a été tiré à 475 296 exemplaires

A B C D E F G

